TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 389 — DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 11 SEPTEMBRE 1981



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

A LONDRES

M. Mitterrand s'entretient avec Mme Thatcher

LIRE PAGE 32

LES DÉCISIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU CONSEIL DES MINISTRES

• NATIONALISATIONS : le gouvernement n'a pas encore arrêté le système de calcul de l'indemnisation

• FISCALITÉ : les modalités de l'impôt sur la fortune provoquent un vif mécontentement dans le monde patronal

Les grandes lignes des projets de loi sur les nationalisations sont maintenant connues. Une seule surprise, mais de taille : l'État va acquérir une participation majoritaire dans le capital du groupe Matra, alors qu'il était initialement prévu de ne nationaliser que sa branche armement. Pour le reste, les dispositions arrêtées sont identiques aux déclarations faites le 8 juillet par M. Mauroy. Les sociétés mères des cinq groupes industriels, C.G.E., PUK, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain et Thomson-Brandt seront nationalisées à 100 % ; la prise de contrôle de la sidérurgie s'effectuant par conversion en actions des créances de l'État.

En ce qui concerne le crédit, trente-six banques seront nationalisées, donnant à l'État le contrôle de 95 % des dépôts. Soixante-cinq établissements devraient rester indépendants. De même, seront nationalisées les compagnies financières Suez et Paribas.

Si la question du « champ » de l'extension du secteur public semble avoir été réglée, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'indemnisation des actionnaires. S'il est maintenant certain que ceux-ci recevront des obligations, le mode de calcul du montant de l'indemnisation n'est pas encore arrêté.

Cependant, la préparation du budget se poursuit. Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu seront intégralement revalorisées en fonction de la hausse des prix ; le quotient familial sera plafonné à 7 500 F par enfant, ce qui concernera cent trente mille personnes, a indiqué M. Fabius, qui a également donné des précisions au sujet de l'impôt sur les grandes fortunes.

Le taux de cet impôt, qui touchera moins de deux cent mille foyers, sera faible (de 0,5 à 1,5 %). Les contribuables bénéficieront d'un abattement de 3 millions de francs et de 2 millions de francs d'abattement supplémentaire pour les biens professionnels. Les modalités de cet impôt provoquent d'ores et déjà de très vives critiques dans le monde patronal.

Enfin, il a été confirmé qu'un impôt exceptionnel sur le revenu serait payé en 1982 par deux ou trois millions de contribuables pour financer le déficit de l'assurance-chômage.

Une étape décisive

Le conseil des ministres du 9 septembre marque une étape décisive dans l'élaboration — ô combien délicate — des projets de loi sur les nationalisations. Le 8 juillet, le premier ministre avait fixé devant l'Assemblée le cadre général au sein duquel ces projets devaient s'insérer. Mercredi, le conseil des ministres a définitivement tranché sur un certain nombre de points importants.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 29.)

Efficacité douteuse

Le projet du gouvernement Mauroy de créer un impôt sur la fortune ne soulève pas l'enthousiasme des milieux d'affaires, c'est le moins qu'on puisse dire. Faut-il d'ailleurs sacrifier à l'euphémisme quand les enjeux économiques sont aussi graves ?

Les réactions du grand patronat comme celles des petites et moyennes entreprises ont été extrêmement critiques dès l'annonce des décisions prises par le conseil des ministres du 9 septembre concernant l'imposition des fortunes et celle de l'outil de travail.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 28.)

Le coût de la souveraineté

La dernière expérience française d'extension du secteur public remonte à 1945-1946. A l'époque, les échanges commerciaux internationaux étaient faibles et l'implantation à l'étranger des entreprises nationalisables modeste. Pour éviter tout problème, la loi de nationalisation de l'électricité, du gaz, des houillères et des compagnies d'assurances avait pourtant écarté les biens de ces sociétés situés à l'étranger.

Aujourd'hui, il s'agit de nationaliser des entreprises multinationales dans lesquelles les intérêts français et étrangers sont étroitement imbriqués et qui possèdent des actifs considérables hors de France.

Sans parler des groupes à forte participation étrangère (C.I.I.-Honeywell-Bull, Roussel-Uclaf et I.T.T.-France, dont on veut simplement désormais « restructurer le capital »), les étrangers sont d'importants actionnaires dans les sociétés financières (entre 20 % et 30 %) et ont un rôle non négligeable dans les groupes industriels (une banque allemande détient ainsi 5 % de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson).

Quant à l'activité internationale des « nationalisables », elle est indéniable : pour ne prendre que quelques exemples, Rhône-Poulenc au Brésil, Pechiney en Grèce, Saint-Gobain en Allemagne de l'Ouest et Paribas et Suez dans le monde entier disposent de positions enviables.

Cet acte de souveraineté que constitue la nationalisation en cours est donc suivi avec attention par la plupart des nations industrialisées comme des pays pétroliers. Les pouvoirs publics ont pu s'en apercevoir lors du sommet franco-allemand de juillet lorsque M. Schmidt a entretenu M. Mitterrand de l'inquiétude de huit banques qui ont déjà demandé à Bonn une protection diplomatique. Ou encore lorsque M. Bongo — président d'un pays, le Gabon, où les intérêts français sont importants — est venu interroger l'Elysée sur l'avenir de la Banque internationale pour l'Ouest africain.

« Acte d'État » au sens où l'entendent les tribunaux américains, les nationalisations ne sauraient être remises en cause par ces préoccupations extérieures. Et l'on sait à Paris ne pouvoir éviter ni la multiplication d'actions contentieuses dans le monde entier de la part d'actionnaires nationaux et étrangers défenseurs de la libre entreprise, ni les répliques de certains États peu désireux de voir une société française contrôlée par l'État posséder certains secteurs de leur économie.

Mais la France n'est pas l'Egypte du président Nasser au moment de la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. Une indemnisation des actionnaires « juridiquement incontestable et financièrement équitable », comme l'a promis M. Mauroy, est de nature à désamorcer les critiques sinon sur l'opportunité des nationalisations (car le peuple français a tranché), du moins sur la spoliation des possédants. Cette « juste et préalable indemnité », déjà promise dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et qui nécessitera sans doute un effort financier supérieur à celui qu'exigerait la prise en compte des seuls cours de Bourse, reste le plus sûr moyen de maintenir une certaine image de la France et d'assurer la pérennité de l'implantation des entreprises nationalisées à l'étranger.

Deux points de vue sur l'extension du secteur public

Au service d'une volonté

par MICHEL CHARZAT (*)

Avec la deuxième grande crise du capitalisme au vingtième siècle, notre pays vit dans un environnement aux mutations de plus en plus rapides et dangereuses.

La guerre économique est, pour paraphraser la formule de Clausewitz, la politique poursuivie par d'autres moyens. Il faut prendre la mesure exacte de la menace : les *nouveaux rapports de forces tendent* à assigner à chaque nation son rang et son destin.

La France s'est, hélas, affaiblie en l'absence de perspectives, de mobilisation autour de grandes priorités. Depuis 1974, elle a cédé du terrain à ses principaux concurrents. Les bases nationales de son appareil de production se sont atrophiées. Le vieillissement de notre potentiel productif au cours du septennat de M. Giscard d'Estaing fera peser, longtemps encore, ses conséquences sur l'emploi et le niveau de vie des Français.

Modifier les tendances actuelles, faire face aux nouveaux défis, requièrent un vigoureux effort collectif et des solutions énergiques s'inscrivant dans une visée à long terme.

L'enjeu, pour notre pays, est le suivant : *préserver et reconquérir* une marge d'autonomie par rapport à la division internationale du travail qui se met en place à travers la « crise ». Nous devons refuser cette logique qui dirige toujours plus vers le centre du système les productions à forte valeur ajoutée, vers *les* nations intermédiaires — comme la France — la sous-traitance noble, enfin vers les nations peu développées, les productions ne réclamant qu'une main-d'œuvre non qualifiée.

(*) Député de Paris, secrétaire national du P.S. au secteur public et aux nationalisations.

(Lire la suite page 30.)

Une impossibilité pratique

par PIERRE-BERNARD COUSTÉ (*)

Nationaliser les banques privées françaises et onze groupes industriels importants, c'est introduire dans l'économie un facteur inattendu.

Inattendu, en effet, car la campagne présidentielle, comme le démontre une récente enquête parue dans *le Monde* (1), n'a pas porté essentiellement sur les nationalisations. Ce fut le thème par contre des législatives de 1978. Un débat national est donc *indispensable*, et *celui qui est proposé* au Parlement, précipité et visiblement hésitant, ne peut être de nature à répondre aux conséquences considérables et parfois même difficiles à cerner des nationalisations envisagées.

Il me semble nécessaire aujourd'hui, alors que bien des arguments découlant des dispositions de la Constitution ont déjà été avancés, de concentrer mes observations sur le caractère international des nationalisations et par là même sur leur impossibilité pratique.

Trois arguments doivent être retenus : ceux découlant du traité de Rome, de la convention européenne des droits de l'homme et enfin du fait que la France, n'étant plus un pays à reconstruire comme en 1945 et relativement isolé, doit faire face au plein fouet d'une concurrence internationale qui n'a aucun souci de nos réformes de structures.

(Lire la suite page 30.)

(*) Député du Rhône (apparenté R.P.R.), membre de l'Assemblée parlementaire européenne.

(1) *Le Monde* du 22 et daté 23-24 août : « L'attente des cadres », de François Simon.

AU JOUR LE JOUR

MARIAGES

Incroyable ! Des généticiens américains ont réussi des transferts de gènes entre lapin et souris ! Quel mariage ! Pourquoi pas désormais la carpe et le lapin, le loup et l'agneau, le lion et la gazelle… Tous les espoirs nous sont permis sur cette arche de Noé en folie.

Restera le plus difficile, actuellement tenté par les chercheurs français : marier le riche et le pauvre.

HENRI MONTANT.

POINT

Une déception pour les radios libres

Le projet de loi sur les radios libres soumis par M. Georges Fillioud, ministre de la communication, au conseil des ministres est partiel et décevant. Mais il ne s'agit encore que de dérogations au monopole « précaires et révocables ». La prochaine loi sur l'audiovisuel tranchera.

Le principe de la publicité semblait acquis dans le texte présenté par M. Fillioud. Mais, à l'issue du conseil, toute référence à la publicité avait disparu, certains ministres craignant de porter préjudice à la presse régionale.

Les fédérations des radios libres ont rapidement exprimé leur déception. On les comprend. Le texte du projet de loi ne règle pas les problèmes les plus importants ni les sujets litigieux. Les problèmes devront être résolus par un cahier des charges, actuellement en préparation, et dont on espère, vu son importance, qu'il sera, lui aussi, débattu au Parlement.

Outre une réglementation éventuelle de la publicité, c'est ce cahier des charges qui déterminera la puissance des émetteurs, 30 kilomètres de rayon d'émission n'étant qu'un maximum.

Que seront les critères retenus pour l'octroi des autorisations, et qui figurera dans la commission chargée de les attribuer ? Autant de questions en suspens.

(Voir page 22.)

Une des cibles de la rentrée

LA COMÉDIE INTELLECTUELLE

Lire notre dossier dans « le Monde des livres » pages 11, 16 et 17

La mort de Jacques Lacan

Le psychanalyste Jacques Lacan est mort, à Paris, mercredi 9 septembre dans la soirée, à l'âge de quatre-vingts ans, des suites d'une tumeur abdominale dont il avait été opéré mercredi 2 septembre. Ses obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité. La publication de ses « Ecrits », en 1966, puis celle, en cours, de son « Séminaire » avaient rendu universellement célèbre un retour à Freud, original et controversé, auquel Jacques Lacan travaillait depuis de nombreuses années.

L'avenir d'un phénomène

Du *Discours de Rome* (1953) à la publication des *Ecrits* (1966) et de celle-ci à la dissolution de l'École freudienne (1980), *fondée par lui* quinze ans auparavant, Lacan n'a cessé de déclencher des passions partisanes ni de soulever l'intérêt du public pour ses gestes ou ses mots les plus spectaculaires. A côté de son œuvre proprement dite — *dont l'importance reste grande*, — il y a aussi ce qu'on pourrait appeler un « phénomène Lacan » : phénomène à la fois *personnel*, sociologique et philosophique, dont l'importance a souvent été mal *perçue*. C'est sur ce phénomène que l'on voudrait revenir ici.

Commençons par l'aspect strictement personnel. Lacan, ce fut d'abord un style : non seulement un style littéraire mais aussi un style d'homme. Les deux, d'ailleurs, selon le mot de Buffon qu'il aimait à rappeler, ne sont pas séparables. Sur le style littéraire, on a déjà beaucoup écrit : affectation, préciosité, *volonté de secret ou bien* nécessité de recourir à des moyens obliques pour traduire une pensée difficile, pour donner voix à cet inexprimable : l'inconscient ? Chacune de ces explications contient sans doute sa part de vérité. Ce qui est sûr, c'est que ce fameux style a mis longtemps à se trouver : de la thèse sur la *Psychose paranoïaque* aux derniers tomes du *Séminaire*, on peut en suivre l'élaboration étape par étape. Parallèlement on assiste, au fil des innombrables séances du séminaire, à la construction *progressive*, par Lacan, de son propre personnage : chez *lui, l'écrivain et l'acteur furent étroitement* unis — comme aux plus beaux jours du mouvement surréaliste, auquel il s'était d'ailleur frotté.

Et là il apparaît clairement que la singularité de Lacan, ce fut d'avoir été avant tout un homme de parole, *un penseur de tradition orale* — avec tout ce que cela peut impliquer de concession au théâtre. Au reste, pour tous ceux qui n'ont pu assister au séminaire à Sainte-Anne, à l'Ecole normale supérieure ou à la faculté de droit, un document précieux *demeure : l'ensemble* des conférences filmées par la Télévision française, qui témoignera pour la postérité du pouvoir de fascination exercé par Lacan.

Par la magie de son verbe, par son sens du geste et de l'élocution, par son art de conteur, Lacan a donc indiscutablement tranché sur la classe des intellectuels au sens *traditionnel du terme, qui sont pour* la plupart hommes d'écriture avant toute chose. Du même coup, il s'est rapproché de ces autres vedettes du spectacle que sont les artistes ou les politiciens. Il serait sans doute facile, et finalement assez mesquin, de lui reprocher le succès que ses dons lui avaient attiré. Cela reviendrait à oublier que sans ces dons, sans ce *succès*, *Lacan ne serait* pas devenu un phénomène sociologique.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

(Lire la suite page 2.)

Le Monde

idées

LA MORT DE JACQUES LACAN

Une figure messianique

par ANDRÉ GREEN (*)

Un monstre sacré de la scène culturelle, un *maître*, un *auteur*, un psychanalyste excommunié, Lacan était certes tout cela. Mais ce fut avant tout une voix.

Il est toujours difficile, même et surtout après sa mort, de parler de Lacan avec justesse *quand on refuse* les solutions du dithyrambe ou de la damnation. Nous ne manquons pas en France de maîtres à penser. Pourtant aucun d'eux n'a suscité un attachement si passionné ou une aversion si intense à sa personne, ses idées, ses actes.

Dans l'histoire de la psychanalyse, aucune figure, même pas celle de Freud, n'aura été l'objet d'un tel culte de la personnalité ou d'une condamnation si radicale. C'est aussi qu'aucune d'entre elles n'a autant fait soit pour cultiver cet attachement — *fût-ce* même en utilisant les ressources du transfert, — soit pour provoquer les jugements d'excommunication.

J'ai entendu dire un jour : « Lacan, c'est le diable ! », contrepoint logique à certains discours qui n'étaient pas loin de le diviniser. Le monde psychanalytique n'est pas seulement divisé entre ceux qui, envers et contre tout, lui seront restés fidèles, *sacrifiant* leur pensée et leur travail pour la plus grande gloire du maître, et ceux qui n'ouvrirent jamais la bouche que pour dénoncer ses méfaits. Il y a *encore le* groupe de ceux — ils sont assez nombreux — qui ont été marqués par lui et qui ont choisi de le quitter, reconnaissant leur dette à son égard, mais *refusant d'être* réduits à la figuration intelligente qu'il attendait d'eux, qui impliquait l'obédience à la stricte orthodoxie lacanienne.

La ruse de l'histoire fit naître sur la terre psychanalytique française un médecin d'une intelligence exceptionnelle, d'une culture très vaste, d'une curiosité toujours en éveil, d'une *originalité* peu commune et d'une créativité considérable. Tant de qualités n'allaient pas sans des défauts au moins aussi grands. Il ne *connaissait pas de loi qui* pût *s'opposer* au souci qu'il avait de sa gloire. Il n'acceptait aucune règle qu'il n'eût lui-même édictée et qui lui ménageait un privilège de chef *suprême*.

Dans la pratique psychanalytique, les libertés qu'il prit avec les règles techniques les plus généralement acceptées par les psychanalystes *de tous bords* étaient avant tout destinées à lui laisser non la « direction de la cure » mais la maîtrise absolue de la situation. Maître après Dieu du *rendez-vous avec* l'analysant, il connaissait bien les ressources de la servitude volontaire et ne se privait pas d'en exploiter les ressorts. Quelques-uns de ses analysants le payèrent très cher.

Un don de parole

Rien de tout cela n'aurait été acceptable s'il n'avait quelque chose à offrir en contrepartie. Son don était de langage parole et écrit. De son don il fit une théorie. On venait l'écouter comme on participait à un rite dont il était la figure messianique. *Le séminaire parfois* avait du mal à partir : Lacan semblait chercher sa pensée au fur et à mesure que se disait en lui ce qu'il avait à transmettre. Et puis, *dans la dernière demi*-heure, la parole avait pris son envol et l'on vivait des minutes prodigieuses. Tout était remis en question et tout apparaissait sous *un jour nouveau*. Ses *articles*, dont les revues apportaient à chaque parution la nouvelle récolte, faisaient l'objet d'une lecture passionnée avant de devenir *des guides de pensée*. Hors de leurs repères, il n'y avait point de salut.

Bien rares sont ceux dont les écrits comptent aujourd'hui — en dehors de l'Ecole — qui n'ont pas subi cette emprise. Sans aucun *doute il nous a tirés de la* léthargie qui avait gagné la pensée psychanalytique. Et puis il fallut bien, un jour ou l'autre, se poser d'autres questions. Quel *rapport pouvait-on établir entre* cette pensée vertigineuse et la pratique de tous les jours ? Quelle aide pouvait-on tirer de ces *Ecrits dans l'analyse des cas* qui faisaient problème ? Si certains laissaient penser qu'ils trouvaient une assise clinique à cette théorie, beaucoup d'autres devaient arriver à d'autres *conclusions*. Le secours qu'ils cherchaient était bien mince.

A l'opposé, la découverte d'une autre littérature analytique venu d'outre-Manche rendait un son de vérité clinique que les écrits lacaniens, malgré toute la fascination qu'ils exerçaient, étaient impuissants à restituer. En outre, le prétendu retour à Freud, à la lettre de Freud selon Lacan, *s'avéra*, à un examen plus attentif, très discutable. Oui, nous sommes revenus, grâce à Lacan, à la lecture de Freud, mais c'est pour constater que Freud disait tout autre chose que ce que Lacan voulait lui faire dire.

Il fallut des années pour que l'étendard de la fidélité à Freud soit abandonné et officiellement *remplacé par la bannière de* Lacan. N'a-t-il pas dit, le 5 janvier 1977 : « *L'inconscient, donc, n'est pas de Freud, il faut bien que je le dise, il est de Lacan.* » *Ce qu'il voulait dire* est que lui, Lacan, avait donné sa logique à la découverte de Freud. La pensée de Freud était boiteuse, celle de Lacan rigoureuse.

Après s'être situé tour à tour dans le champ de ce qu'on pourrait appeler une *dioptrique* de l'aliénation (le stade des miroirs), puis dans celui d'une théorie du signifiant généralisée (le symbolique), où la linguistique ne fut qu'une caution vite abandonnée quand les linguistes se montrèrent réticents à adopter les thèses lacaniennes, il s'installa dans sa topologie, et nul ne pouvait entrer dans la pensée lacanienne s'il n'était géomètre. Pourtant, la lecture des *Séminaires* et des *Ecrits* montre une constante alternance entre l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse.

Néanmoins, sa théorie de l'inconscient aspirait à une mathématisation où *étaient* rares ceux qui pouvaient le suivre qui continuaient à pratiquer la psychanalyse. Mais du moment qu'il le disait... Ce qui entraînait de sa part des philippiques, où il accablait ses disciples de sa déception au constat de l'échec de son enseignement. En *somme*, plus l'assistance était nombreuse et plus Lacan se plaignait de *n'avoir* pas d'élèves.

En fait, ceux qui venaient à lui étaient captifs — peu ont échappé à ce fantasme — de l'illusion qu'ils seraient un jour désignés comme son porte-parole. Il fallut, sur ce point, *déchanter* tôt ou tard. Et pour cause. Ce n'est pas pour rien qu'il avait induit le parallèle avec Socrate, refusant la demande d'Alcibiade d'être l'objet de son désir. Sa conception du transfert, qui voyait dans l'analyste le sujet supposé savoir que l'analysant cherchait à faire choir dans le désir qu'il s'épuisait à faire naître chez lui, n'admettait pour seule stratégie, que l'insaisissabilité dans l'alternance de la carotte et du bâton. Conception que l'expérience analytique de ces dernières décennies paraît bien contester quand on a à faire avec la douleur psychique ou la folie latente.

Ainsi, alors que la psychanalyse moderne s'orientait vers la *découverte de terres laissées en* friche par l'œuvre de Freud, et dont le défrichement exigeait des paramètres nouveaux et une compréhension beaucoup plus tolérante *à l'ouverture de la sensibilité*, l'œuvre lacanienne se faisait plus intransigeante sur le déchiffrement du discours tandis que la technique de la praxis montrait *une étrange surdité* à la plainte de l'analysant, et une cécité non moins surprenante à ses blessures.

Ce n'est pas là opposer une psychanalyse « médicale » à une psychanalyse « littéraire », car le projet psychanalytique, s'il implique un désir de changement pour une souffrance moins paralysante, reste tout à fait en dehors de la *conception* médicale des soins.

Ce qui, assurément, est regrettable, c'est que s'il peut être beaucoup pardonné à Lacan pour *ce qu'il a apporté* — et il a sans doute beaucoup apporté bien que cela n'excuse pas automatiquement sa pratique analytique — il a néanmoins engagé *toute une école dont* les membres sont loin d'avoir la même créativité, sur la voie d'une technique analytique qu'on est obligé de dire irresponsable, du moins aux yeux *de* qui a le souci des patient dont il a la charge.

Sans doute ne s'agit-il pas de se prétendre charitable — les bonnes âmes sont toujours suspectes — mais au moins d'assurer une constance, une attention, une écoute et aussi une parole interprétative, à celui ou celle, qui vient se soumettre à la dure condition d'analysant. *La* technique classique offre déjà à elle seule assez de motifs de souffrance inévitable pour qu'on en augmente inconsidérément le poids.

En outre, ce qu'on appelle *aujourd'hui le cadre analytique* — c'est-à-dire l'ensemble des conditions qui constituent le contrat analytique — n'est pas un faisceau de règles à sens unique. *Elles lient l'analysant* et l'analyste. S'y soumettre est pour l'analyste la marque du respect dont il entoure à la fois l'analysant et la psychanalyse elle-*même*. *Le cadre analytique* est la discipline à laquelle tout chercheur obéit s'il ambitionne de découvrir quelque vérité authentique, c'est-à-dire nouée avec l'expérience. Car *l'analyse* n'est pas spéculative.

Une spéculation effrénée

Il est regrettable que Lacan ait cédé au penchant d'une spé*culation effrénée* dont il connaissait le pouvoir de séduction sur son audience. Il évitait ainsi la rencontre avec la demande de ses analysants qui recevaient leur *réponse* collectivement au *séminaire*. Evitement de la maîtrise, qui se prend à son piège, car quoi qu'on fasse, c'est bien l'analysant qui fixe les limites du *pouvoir de l'analyste*. En ceci Lacan répondit davantage à la demande du mouvement des idées qu'il n'aida les psychanalystes à trouver des réponses aux problè*mes de* l'analyse. *En quoi il fut* bien le plus français des psychanalystes car nulle part ailleurs dans le monde le déplacement de la pensée psychanalytique vers *l'idéologie culturelle* n'est aussi net.

Il a *cependant posé une question cruciale* : celle du rapport du sujet à sa parole, dans leur relation à l'inconscient. Mais c'est pour lui donner une réponse qui *satisfaisait davantage* ceux qui jouent avec la théorie de l'inconscient que ceux qui ont la responsabilité *d'examiner* sa cohérence avec ce qui se joue dans l'échange du transfert et du contre-transfert.

A cet égard, ceux qui l'ont quitté en chemin après avoir fait une partie de la route avec lui *penseront* que ce fut une occasion manquée pour la psychanalyse. Tous, quelle que soit notre position à l'égard de cette œuvre et de cet homme, même et surtout quand nous reconnaissons notre dette à leur égard, nous souffrons de ce que le déguisement de la réussite exceptionnelle de Lacan dissimule mal son tragique échec.

Le manque de cette voix qui maintenant n'est plus qu'un souvenir, la tristesse de ne plus pouvoir en parler qu'au futur antérieur va *se* doubler du regret de ce qu'il ne s'est pas autorisé à être, pour ceux qui attendaient *de lui qu'il soit* seulement ce qu'il aurait pu être : un grand psychanalyste. Lacan, hélas !

(*) Psychanalyste.

L'avenir d'un phénomène

(Suite de la première page.)

Or le phénomène sociologique *représenté par la popularité* de Lacan est loin d'être méprisable. On sait que cette popularité est arrivée tard, après la publication des *Ecrits*, mais qu'elle fut tout de suite immense : peu de penseurs, en ce siècle, ont joui d'une telle célébrité. On peut même dire que c'est avec Lacan que la théorie psychanalytique a *vraiment conquis les milieux intellectuels* français : succès paradoxal, si l'on considère la difficulté intrinsèque des *textes regroupés dans Ecrits*, et à l'égard duquel les autres psychanalystes n'ont pas toujours été très indulgents. C'est *normal* : on ne pardonne *jamais au meilleur*...

Pourtant, si on laisse de côté les *aspects journalistiques du succès de* Lacan — par exemple, les nombreuses polémiques autour du structuralisme dans lesquelles il s'est trouvé enrôlé à la fin des années 60, bref tout ce qu'il appelait lui-même la « poubellication » —, on peut se *demander* ce qu'il *reste*, aujourd'hui, de l'impact de Lacan *sur* la culture de son époque. A première vue, il semblerait que la profondeur de cette influence ait été en raison inverse de sa diffusion : bref que, pour étendue qu'elle puisse paraître, elle n'en soit pas moins restée superficielle. Quels ont été, par *exemple*, les *apports du lacanisme* aux autres sciences sociales ? *Dans le domaine psychothérapique*, ils ont été moindres que ceux de *l'antipsychiatrie*, dont les *grands* textes sont contemporains des derniers *Ecrits*. Dans le domaine ethnologique, quelques emprunts dans le vocabulaire ne doivent pas nous cacher un désaccord fondamental, chez la plupart des chercheurs, avec la vision freudienne et lacanienne de la *société*. Enfin, dans le domaine de la théorie littéraire, le développement, d'ailleurs *restreint, de la psycho-critique, doit* tout compte fait davantage à Mauron *qu'à Lacan*. Si *l'on faisait* le tour d'autres disciplines, on ne tarderait pas à reconnaître que, du lacanisme, il n'y reste en général rien de très spécifique. En fait c'est peut-être dans la philosophie, au sens tradi*tionnel* du terme, que les *idées* de Lacan ont laissé le plus de traces.

Il y a à cela des raisons évidentes : les échanges entre Lacan et les autres philosophes ont été précoces, continus et réciproques. *Précoces, puisque Lacan fut l'un des* premiers lecteurs, en France, de la phénoménologie, de Heidegger et — à travers Hyppolite et Kojève — de Hegel, dont la dialectique du maître et de l'esclave servit de modèle à la théorie lacanienne du *désir*. Continus parce que toute sa vie durant, Lacan s'est tenu à *l'écoute attentive de ce que faisaient* ses contemporains, Sartre, Koyré ou Lévi-Strauss, par exemple. Réciproques, enfin, car l'intérêt de Lacan pour la philosophie a provoqué, très tôt, celui des philosophes pour le « retour à Freud » prêché dans les *Ecrits*. En fait, ce sont surtout des philosophes qui, à partir de 1966, *ont contribué au succès du lacanisme*.

Pourtant, là aussi, l'influence de Lacan semble moins *profonde*, quand on y regarde de près, qu'il n'y paraissait d'abord. Elle fut réelle sur les penseurs de *sa génération* : dans un texte célèbre, Althusser suggéra que la lecture faite par lui-même de *Marx devait beaucoup à celle que* Lacan faisait de Freud. Le *marxo-freudisme des Cahiers pour l'analyse* (publiés par l'Ecole normale supé*rieure) y trouva, un moment*, son compte : mais nombre d'intellectuels — *d'une génération* plus jeune que Lacan — *ne tardèrent pas à condamner* le dogmatisme propre aux psychanalystes de l'Ecole freudienne. *l'Anti-Œdipe*, de Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Economie libidinale*, de Jean-François Lyotard, pour ne citer que ces deux livres, ont alors fait beaucoup pour affaiblir l'empire *du lacanisme, accusé de demeurer* excessivement fidèle aux aspects les plus « familialistes » et les plus conservateurs de la pensée freudienne. Enfin, le lacanisme n'exerça aucune influence, même négative, sur l'œuvre de Michel Foucault, qui se contenta de l'ignorer.

En revanche, de très jeunes philosophes, avec le fanatisme propre à l'adolescence, se jetèrent sur Lacan, dans les années 70. La plupart d'entre eux *prirent* rapidement leurs distances. Ceux qui (les « *nouveaux philosophes* »), *dans* leur ardeur systématique, entreprirent de tirer jusqu'à leurs conséquences extrêmes certaines thèses de Lacan sur le pouvoir ou sur la loi, n'aboutirent qu'à des caricatures métaphysiques. *Il y a d'ailleurs à cet* échec une raison : Lacan lui-même n'était nullement systématique. Et il *avait prévenu les glossateurs, en* déclarant : « *Mes écrits sont impropres à la thèse, universitaire spécialement..* »

Enfin, les péripéties tragi-comiques qui ont accompagné la dissolution, en 1980 de l'Ecole freudienne, puis la reconstitution, en 1981, de l'Ecole de la cause freudienne, finirent, sans *doute, par lasser les meilleures* volontés. On peut dire que, durant *ces dernières années de la vie de* Lacan, les lacaniens ne lui ont pas toujours rendu de bons services. Il est probable, heureusement, qu'une prochaine génération de philosophes formés aux réalités de la cure analytique saura porter sur l'œuvre de *Lacan* un regard neuf, *sincère*, dépourvu de préjugés. Et il est à *souhaiter que cette génération, étrangère* aux conflits de passions et *d'intérêts* dont les institutions *psychanalytiques* sont traditionnellement l'enjeu, sache retenir l'essentiel du message lacanien qui, selon nous, tient en peu de mots : une pratique sans théorie est certainement aveugle, mais une théorie coupée de la pratique qui doit l'inspirer et la nourrir n'est que discours vide et jargon boursouflé. Lacan lui-même, faut-il le dire, a su ne jamais séparer l'une de l'autre : et c'est ce qui fait que son œuvre continuera longtemps de *susciter l'intérêt*.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

REPÈRES

Né en 1901.

Thèse de psychiatrie : « De la psychose paranoïaque », 1932. Réédition en 1975.

Date de la première année du séminaire : 1953-1954. Le *séminaire* s'est tenu d'abord à l'hôpital Sainte-Anne, puis à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, puis dans un amphithéâtre de la faculté de droit à *Paris*.

1951 : Lacan ouvre, à titre *personnel, un enseignement* pour la formation des analystes. C'est autour de ce problème de la formation, et aussi de la création d'un Institut de psychanalyse, qu'a lieu la scission de 1953 et la création de la Société psychanalytique de Paris. Celle-ci tient ses assises constitutives à Rome, durant l'été 1953 : Lacan y lit un texte resté célèbre sous le nom de « Discours de Rome », et où se trouve développée l'idée que les faits analytiques doivent être interprétés comme des faits de langage.

1964 : date de la fondation de l'Ecole freudienne, à la suite d'une nouvelle scission au sein de la Société psychanalytique de Paris.

1966 : parution des « Ecrits ».

1974 : « Télévision ».

Parution du « Séminaire » : tome I, 1975 ; tome II, 1978 ; tome XI, 1973 ; tome XX, 1975, etc.

En 1968 est paru le premier numéro de « Scilicet », revue de l'Ecole freudienne de Paris, qui *a publié de nombreux textes* de Lacan.

Toutes les œuvres de J. Lacan sont éditées au Seuil.

1980 : dissolution de l'Ecole freudienne et fondation de la Cause freudienne.

De longs et difficiles chemins

par OCTAVE MANNONI (*)

On ne peut pas prophétiser et nous ignorons l'avenir *qu'auront* les divers apports théoriques que l'analyse aura dû à Jacques Lacan, mais on est sûr de ne pas se tromper en affirmant qu'après lui *la psychanalyse aura été* transformée d'une manière décisive. Après tous les « *nœuds borroméens* » ou « *l'objet petit a* » pourraient avoir le sort des anagrammes de de Saussure ou de l'eau de goudron de Berkeley : cela n'a pas empêché de Saussure de transformer radicalement la linguistique et Berkeley de laisser sa marque originale sur les questions de la philosophie.

Dans les années qui ont suivi la première guerre mondiale, c'est une carrière psychiatrique que Lacan avait entamée et d'une certaine façon il est resté toujours fidèle à cette première orientation. Par *exemple*, il n'a jamais abandonné le rite des présentations de malades à Sainte-Anne. Des psychanalystes peuvent s'en étonner, et un peu partout dans *le monde* on *s'est plutôt* préoccupé, avec des succès divers, d'adapter la psychanalyse au traitement des psychoses. Lacan avait une position inverse : il tirait de son expérience de *psychiatre* de quoi enrichir la théorie analytique.

A cette carrière psychiatrique, son maître Clérambault avait imposé une *limite : il avait barré*, à son élève Lacan, le chemin de l'agrégation. Ce faisant, il lui avait peut-être rendu service et les futurs biographes nous diront si *c'est à ce* premier échec que Lacan a dû l'ambition de prendre sa revanche en se faisant, par un long chemin parallèle, une place brillante dans ce que, par dépit, il avait d'abord appelé « *les sphères de l'ignorance enseignante* ».

A cette époque où entreprendre une analyse n'était pas, auprès des milieux psychiatriques aussi valorisant, il s'en fallait, qu'aujourd'hui Lacan choisit cette voie. Quand cette analyse se termina avec le départ de l'analyste (*Löwenstein*) pour l'Amérique, Lacan faisait partie de la Société de Paris et s'y faisait remarquer par des travaux *originaux*, en particulier sur le spéculaire.

Cette société, comme la plupart des autres dans ce temps-là, était fort hiérarchisée et « bureaucratique ». Quand les instances directrices voulurent y organiser *de façon autoritaire la formation* et la promotion des jeunes, il y eut chez ces derniers un mouvement de contestation que trois de leurs aînés, Dolto, Lagache et Lacan, jugèrent *justifié et* soutinrent. Le conflit les réduisit en fin de compte à quitter la Société de Paris (1953) emmenant avec eux une grande partie des jeunes.

Il ne songèrent pas, et c'était pourtant facile, à conserver leur appartenance à la Société internationale : démissionnaires de la Société française ils se trouvèrent *exclus* de l'internationale.

Le discours de Rome

Dans la nouvelle société, qui avait pris le nom de Société française, Lacan eut tout de suite l'initiative du travail théorique. Au moment même de la scission *devait avoir* lieu un congrès international d'où le groupe des lacaniens, naturellement, était exclu. Mais la Société française décida de tenir un congrès parallèle, aux *même dates* et dans la même ville, Rome. Lacan y présenta un texte qui reste célèbre sous le nom de *Discours de Rome*, ce fut le manifeste de la *nouvelle société*.

Dans ce discours, Lacan abandonnait toute *référence*, même larvée, à la neurologie, pour donner le premier rôle à la parole. *Ce renversement* était *scrupuleusement* fondé sur les textes de Freud, en particulier sur une plus stricte lecture de *l'Interprétation des rêves*. On avait quelque peu *négligé ce texte du fait* de son caractère peu médical, on lui préférait d'autres textes, comme les *Trois essais*, qui traitent des « instincts » et des *stades de développement*. *Le mot* d'ordre devint : « *Retour à Freud* ».

Ce n'était pas une invitation à revenir en arrière, mais à considérer que Freud avait *découvert* une réalité, la « *chose freudienne* », qui restait encore à explorer, au lieu de n'en retenir que ce qui paraissait immédiatement exploitable. *Ce fut l'objet* du nouveau travail théorique, lequel se faisait dans les séminaires de Sainte-Anne. Ils étaient ouverts aux philosophes, aux ethnologues, aux linguistes, et la psychanalyse sortait de son ghetto. Sans encore aucune organisation administrative, sans structures hiérarchiques, il était évident aux yeux de tous que le travail de la théorie était l'affaire de Lacan.

Cette période de dix ans (1953-1963) fut la période du travail *le plus fécond*. On peut en juger par les séminaires, aujourd'hui en cours de publication, par les textes des *Ecrits*, par les huit numéros de la revue *la Psychanalyse*, *qui sont d'ailleurs devenus introuvables* et dont le premier s'ouvre par le *Discours de Rome*.

La « *chose freudienne* », le nouveau continent découvert par Freud qu'on s'efforçait d'explorer plus loin des côtes, semble avoir une géographie assez têtue. Dans son appareil psychique, Freud n'avait pas réservé de place pour un type d'imaginaire : la fantaisie ou la rêverie. L'appareil ne pouvait produire que des hallucinations, comme le rêve ou le délire. Freud s'en était tiré par une pirouette théorique, en invoquant, après Fechner, une « *autre scène* » non situable ; pour obtenir l'imaginaire, il fallait « *suspendre la réalité, comme au théâtre* ».

Lacan rencontre une difficulté *analogue*, et *inventa* plus tard les « nœuds borroméens » destinés à tenir ensemble les trois instances, réel, symbolique et imaginaire — qui sont peut-être *bien les coordonnées de la parole*... Ce n'est pas le lieu ici de situer autre chose que les principaux carrefours dans les longs et difficiles chemins que suivit le développement de *la théorie de Lacan*.

Cette théorie était féconde et apporta de la lumière dans des domaines jusque là obscurs et, par surcroît, ce que les psychanalystes *de la Société de Paris* avaient du mal à obtenir, le respect du monde médical et l'attention des milieux intellectuels se trouva acquis à la psychanalyse de *Lacan*.

Il reste encore, cependant, et *c'est bien ici* le *cas* d'user d'une métaphore anglaise, une sorte de squelette dans le placard. On constatait bien qu'il était facile, peut-être avantageux, de se passer d'une affiliation à la société internationale, mais il était tentant d'en faire argument contre Lacan. Des conflits de ce genre sont fréquents dans le monde des analystes. Curieusement, ils ne sont jamais analysés, probablement parce que ceux qui pourraient en être juges n'y sont que trop parties.

Le caractère essentiel de *la* nouvelle scission, c'est que la doctrine lacanienne n'y était pas du tout en cause, les adversaires de Lacan se prétendaient aussi *lacaniens* que lui. Les motifs de cette seconde scission sont restés obscurs et inavoués. On a publié les archives de cette crise, elles n'expliquent pas bien ce qui s'est *réellement* passé. *C'est* cette scission de 1963 qui donna naissance à l'Ecole freudienne de Paris (1). Dans l'acte de fondation, Lacan se présente comme *seul et comme* l'ayant *toujours* été. En un sens c'est vrai. Avec le recul cependant on s'aperçoit que dans la Société française il y avait plus d'occasions de discuter les problèmes *de théorie*, et que cela pouvait le stimuler.

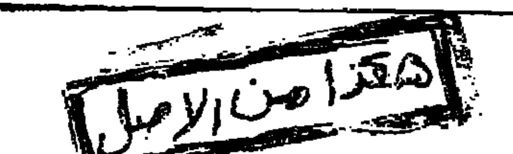
Les séminaires ont continué, rue d'Ulm, à l'Ecole Normale, puis aux Hautes Etudes. *Ils ont* été suivis par autant de non-analystes que d'analystes. Les *Ecrits* et les *Séminaires* sont traduits *à l'étranger*. Travail difficile : Lacan a tiré son style non de la façon dont Freud écrivait, mais de ses théories concernant le Witz. Ce style a son *origine dans les improvisations* orales. Style de poète, au sens moderne du mot, qui cherche à faire parler l'inconscient en *même* temps qu'il parle de l'inconscient.

La « relecture » de Freud par Lacan a apporté quantité de questions nouvelles.

Les raisons de croire que ces développements ont beaucoup d'avenir sont aussi nombreuses que les sujets de préoccupation. Freud, on le sait, a fini par se détourner de l'intérêt que *pouvaient lui inspirer ses patients*, pour consacrer ses efforts à la « cause » de la psychanalyse, et les diverses sociétés en sont restées plus ou moins marquées. Leur intérêt n'est *pas seul en jeu*. *Il* y a aussi celui de ceux pour qui elles se sont constituées et pour qui l'analyse est un besoin.

(*) Psychanalyste.

(1) Dissoute en 1980.



Le Monde

étranger

AFRIQUE

Centrafrique

La situation économique est catastrophique

Porteur d'un message du général Kolingba, le ministre centrafricain du Plan a été reçu à Libreville, mercredi 9 septembre, par le président Bongo. A l'issue de cet entretien, il a déclaré que le nouveau gouvernement de Bangui entendait « porter un effort particulier sur les problèmes socio-économiques », *qui semblent particulièrement aigus, comme le rapporte ci-dessous notre envoyé spécial.*

De notre envoyé spécial

Bangui. — « *Le gouvernement militaire dispose de deux mois pour agir* », nous dit un expert européen en évoquant l'ampleur considérable des difficultés économiques et financières auxquelles ont à faire face le général Kolingba et ses compagnons d'armes du Comité militaire de redressement national. Réalistes, les militaires centrafricains courent le risque d'entrer, à leur tour, en conflit avec une opposition particulièrement agressive. L'éviction de Bokassa de la scène politique, il y a deux ans, n'a pas mis fin à la dégradation de l'économie.

Quelques chiffres rendent compte d'une situation catastrophique. De 1977 à 1981, le revenu national, calculé en francs constants, a baissé de 3 % par an. En 1982, ce pourcentage devrait croître. Alors que le budget de 1981 prévoyait, pour cette année, une croissance réelle de 3 %, celle-ci sera négative de — 5 %. Au lieu d'un taux d'accroissement de 22 % prévu pour les recettes fiscales, on s'attend à des résultats désastreux, le taux d'inflation ayant augmenté plus que ces recettes elles-mêmes. Arrêté à 7 millions de francs C.F.A., le déficit budgétaire, pour l'année en cours, dépassera vraisemblablement 11,5 milliards. S'y ajoutera un excédent de dépenses de l'ordre de 1 milliard...

Le lourd passif hérité de Bokassa ne saurait tout expliquer et justifer. Les productions agricoles et minières diminuent ou stagnent. Le Centrafrique produit, et exporte, moins de coton (20 000 tonnes prévues contre 27 000 sous Bokassa) et moins de café (8 000 tonnes au lieu de 12 000). La désaffection chronique pour les travaux agraires et la campagne de M. Ange Patasse contre la culture du coton, assimilée au travail forcé de l'époque coloniale, ont des effets néfastes. Les conditions climatiques médiocres et l'instabilité des cours mondiaux découragent les producteurs.

La crise de confiance des investisseurs étrangers handicape le développement d'un pays qui reçoit une aide internationale insuffisante, mal répartie et partiellement dilapidée. La façon dont la France mesure son concours n'est pas étrangère à un marasme dont la persistance pourrait être aussi fatale au général Kolingba qu'à son prédécesseur. Or les experts financiers internationaux sont formels : « *Pour relancer la machine économique centrafricaine, il faut d'urgence un apport de 10 milliards de francs C.F.A. d'argent frais à Bangui.* » Visiblement ni la France, ni le F.M.I., ni personne, n'est disposé à accorder immédiatement une telle somme aux dirigeants centraficains, militaires comme civils. Triplée entre 1978 et 1980, l'aide de la France, au seul titre du Fonds d'aide et de coopération (FAC), n'est passée, il est vrai, que de 1 à 3 milliards de francs C.F.A...

PHILIPPE DECRAËNE.

CORRESPONDANCE

Une mise au point du Dr Goumba

A la suite des articles de notre envoyé spécial Philippe Decraëne (le Monde *du 5 et du 9 septembre), le docteur Abel Goumba, président du Front patriotique oubangien — Parti du travail, nous a fait parvenir la mise au point suivante :*

Je suis sorti de Bangui pour m'occuper du rapatriement de ma famille et des problèmes d'ordre administratif avec l'O.M.S. Il n'est donc pas question d'une absence due aux événements politiques en Centrafrique.

Mon passé, bien connu, de résistant et d'opposant de première heure depuis la mort de Boganda (1) jusqu'à ce jour écarte formellement l'hypothèse d'une quelconque peur évoquée dans les articles incriminés.

Je ne suis l'homme d'aucun parti étranger, ce qui ne saurait empêcher des relations naturelles entre des formations politiques défendant les mêmes opinions. Je suis l'homme de la République centrafricaine qui n'attend certainement pas d'être parachuté dans son pays.

Les derniers événements en Centrafrique ne modifient en rien mon emploi du temps que j'utilise pour la défense des intérêts de mon pays et de mon parti. En conséquence, je m'apprête à rentrer à Bangui dans les jours qui viennent pour prendre mon poste de professeur à la faculté de médecine de Bangui.

(1) Président-fondateur de la République centrafricaine, mort en mars 1959 dans un accident d'avion (N.D.L.R.).

ASIE

Afghanistan

LES FORCES GOUVERNEMENTALES REPRENNENT L'OFFENSIVE DANS LA VALLÉE DU PANSHIR

Les troupes soviéto-afghanes ont repris avec succès leur offensive contre la résistance dans la vallée du Panshir. La ville de Gulbahar, à 60 kilomètres au nord de Kaboul, a été reprise récemment par des unités gouvernementales. Elle commande un étroit défilé menant à la vallée dont les soldats, sous la protection d'hélicoptères, se sont employés à libérer l'entrée et à réparer les ponts détruits par les maquisards du mouvement intégriste Jamiat Islami. Ce témoignage a été fourni par trois journalistes français arrivés au Pakistan et qui se sont rendus sur place.

Les résistants harcèlent constamment les convois empruntant la route du col de Salang, par laquelle sont acheminés des approvisionnements de l'U.R.S.S. vers Kaboul. Ils affirment avoir détruit des dizaines de véhicules, tué plus d'une centaine de soldats soviétiques et abattu deux hélicoptères.

Selon des renseignements de source afghane en provenance de Kaboul, le nombre des blessés soviétiques et afghans ramenés dans la capitale serait « *sans précédent* ». De petites mines en plastique ont, selon l'un des témoins, été posées sur les itinéraires empruntés par les maquisards.

D'autre part, selon des sources diplomatiques, les attentats ont repris pratiquement chaque nuit dans Kaboul faisant, ces derniers jours, plusieurs victimes parmi les cadres du régime pro-soviétique. Le gouvernement a rendu les gouverneurs responsables de la sécurité dans chaque province.

Depuis le début de l'insurrection anti-gouvernementale, au moins dix-huit gouverneurs ont été tués. Il y a vingt-neuf provinces. Huit postes de gouverneurs sont actuellement inoccupés. — (A.F.P.)

LE CONFLIT NAMIBIEN

Le président Dos Santos nie la présence de soldats soviétiques sur le territoire angolais

Le président Dos Santos a estimé, mercredi 9 septembre, que « *la Namibie était une affaire africaine* » qui ne devait pas être considérée sous l'angle « *de la compétition entre les blocs Est-Ouest* ». Au cours d'une *conférence de presse*, à Luanda, le chef de l'Etat angolais a affirmé qu'il n'y avait « *pas un seul soldat d'Allemagne de l'Est ou d'Union soviétique en Angola* ».

« *Nous n'avons jamais nié*, a-t-il précisé, *la présence dans notre pays d'internationalistes cubains. Leur nombre a diminué depuis 1975, à mesure que la capacité de défense de notre pays s'est accrue. Nous avons un accord de coopération avec l'Union soviétique dans le cadre duquel nous avons des instructeurs qui nous aident à former nos cadres et à organiser nos forces armées.* »

De son côté, l'agence *Tass* n'a pas mentionné le démenti opposé par le *président angolais à la présence* dans son pays de soldats est-allemands et soviétiques, en commentant, mercredi soir, l'opération militaire sud-africaine contre l'Angola. Dans une dépêche datée du Luanda, l'agence soviétique s'est contentée de rapporter les propos du président Dos Santos concernant la situation qui s'est créée après « *l'agression sud-africaine* » contre l'Angola.

D'autre part, le représentant angolais aux Nations unies a affirmé, mercredi, que des troupes sud-africaines, dont les effectifs sont évalués à quinze mille hommes, continuent d'opérer dans le sud de l'Anola, dans la région de N'Giva, chef-lieu de la province de Cunene. Ces troupes comprendraient des contingents de mercenaires rhodésiens naguère au service du régime Muzorewa.

Enfin, les dirigeants des six pays de la « ligne de front » se réunissent vendredi à Lagos pour étudier notamment la situation en Angola. A ce sommet, reporté de quarante-huit heures, participent les chefs d'Etat de l'Angola, du Bostwana, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie. *Le premier ministre du Zimbabwe*, ainsi que le président du Nigéria, pays hôte, et le chef d'Etat du Kenya, en sa qualité de président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. — (A.F.P.)

CORRESPONDANCE

Une mise au point d'un membre du « gouvernement » de Windhoek

A la suite des reportages de notre envoyé spécial, Patrice Claude, en Namibie (le Monde *des 27 et 28 juillet), M. Ben Africa, président du comité de l'éducation du « conseil des ministres » de Windhoek, nous a écrit une lettre dont nous extrayons les principaux passages :*

Votre journaliste, qui n'a pas réussi à se libérer du « complexe de l'apartheid » propre à certains journalistes étrangers, minimise, ou passe simplement sous silence, tous les aspects positifs acquis au cours des six dernières années par la D.T.A. (1) : abolition des discriminations raciales, égalité des salaires et de l'éducation, acquisition pour tous de la propriété privée et de fermes, pour ne citer que les plus importants. Il insiste par contre sur les aspects négatifs propres à tout pays en voie de décolonisation.

Ne serait-il pas temps d'essayer de voir les Namibiens autrement qu'en les assimilant ou comparant à la réalité sud-africaine ? Nous sommes un *gouvernement provisoire*, et, *en* tant que tel, nous ne pouvons prendre toutes les décisions concernant notre pays. Si nous le faisions, nous prononcerions une déclaration unilatérale d'indépendance, ce que nous ne voulons pas, car nous recherchons une indépendance reconnue internationalement...

Ainsi, la dépendance du gouvernement namibien vis-à-vis de l'Afrique du Sud est une réalité que nous ne pouvons ignorer, que cela nous plaise ou non. L'Afrique du Sud reste la puissance coloniale jusqu'à l'indépendance. *Cela a été stipulé dans la résolution* 435 de 1978 par les Nations unies et les cinq puissances occidentales...

[On ne peut que prendre bonne note de la dépendance à l'égard de Pretoria, reconnue par les autorités de Windhoek. On peut tout autant admettre que des Namibiens fassent un choix différent, ce que Patrice Claude n'a pas manqué, à juste titre, de signaler et d'expliquer (N.D.L.R.).]

(1) Democratic Turnhall Alliance, parti majoritaire (N.D.L.R.).

A travers le monde

Chili

● L'ORGANISATION DROITS SOCIALISTES DE L'HOMME (ex-Club des droits socialistes de l'homme) organise une manifestation à Paris pour le huitième anniversaire du coup d'Etat militaire du Chili. Une veillé aura lieu, durant toute la nuit, du vendredi 11 au samedi 12 septembre, devant l'ambassade du Chili.

Haïti

● UN APPEL A UNE MANIFESTATION DEVANT LE SIEGE DE L'UNESCO, à Paris, a été lancé par le Comité français de défense des droits de l'homme en Haïti et l'Union des forces patriotiques et démocratiques haïtiennes. Cette démonstration, devrait se tenir ce jeudi 10 septembre à 18 heures.

Maroc

L'épreuve de force est engagée entre Hassan II et l'opposition socialiste

Dans un communiqué publié à Paris mercredi 9 septembre, le bureau exécutif du parti socialiste français « exige la libération immédiate » de Mᵉ Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, et condamne « l'interdiction de fait de l'opposition socialiste » marocaine. Le gouvernement marocain a réagi avec vivacité. Dans une dépêche de l'agence MAP, il reproche au P.S. son « immition » dans les affaires intérieures du Maroc, s'étonne qu'il prenne la défense « aveugle, préméditée et illogique d'une position anti-référendaire au Sahara occidental », et regrette cette « polémique aussi intempestive que déplorable ».

Les responsables de l'U.S.F.P. encore en liberté jugent « *extrêmement grave* » l'arrestation de Mᵉ Abderrahim Bouabid et celle de Mohamed Mansour, député de Casablanca et membre du bureau politique (nos dernières éditions *datées 10 septembre*). *Chef* de l'opposition depuis de nombreuses années, Mᵉ Bouabid paraissait, en effet, « intouchable » en raison de son patriotisme. « *Depuis l'indépendance, il n'a jamais été sous les verrous. Le 16 juillet 1963, la police l'avait, il est vrai, arrêté en même temps que tous les membres de la commission exécutive du parti (1), mais lorsqu'elle s'était aperçue de sa présence, deux heures après, elle l'avait aussitôt relâché* », nous ont dit M. Mehdi Alaoui, membre du bureau politique, et M. Fathallah Oualalou, député, de passage à *Paris*.

La perquisition qui a eu lieu à l'aube du mercredi 9 septembre au siège de l'U.S.F.P., à Rabat, l'ajournement du procès des dirigeants du parti et de la Confédération démocratique du travail (C.D.T.) et l'interpellation de plusieurs responsables dont l'identité n'a pas été révélée, leur font craindre l'arrestation, dans les prochains jours, des six autres membres du bureau politique.

Pour des élections à la date prévue

« *Nos militants et nos dirigeants arrêtés, et condamnés depuis les émeutes de Casablanca, le 20 juin, sont des otages de Hassan II* », déclaraient il y a quelque temps déjà les responsbles de l'U.S.F.P. Le roi chercherait, selon eux, à faire pression sur leur parti pour l'obliger à se montrer plus « compréhensif » sur deux points : l'affaire du Sahara occidental, et la prolongation de la durée de la législature de quatre à six ans.

La rentrée parlementaire étant *fixée au vendredi 9 octobre*, le souverain voudrait éviter que les quatorze députés socialistes refusent de siéger : ils estiment, en effet, qu'ayant été élus en 1977 leur mandat est venu à échéance, et considèrent que le référendum du 30 mai 1980 modifiant la durée de la législature ne peut s'appliquer à la Chambre actuelle. Ils réclament avec d'autant plus de vigueur des élections à la date initialement prévue qu'ils reprochent à l'administration d'avoir exercé des pressions sur le corps électorale en 1977, provoquant ainsi la sous-représentation de l'U.S.F.P.

Pour ce qui est du Sahara occidental, M. Oualalou nous a déclaré : « *Cette affaire ne concerne pas seulement le roi mais aussi le peuple. Nous ne disons pas que nous sommes contre le référendum préconisé par l'O.U.A. mais nous estimons que ses modalités comportent trop de risques, compte tenu des sacrifices consentis par le peuple marocain, c'est pourquoi nous demandons qu'il soit consulté.* » L'U.S.F.P. souligne, en effet, que c'est le premier référendum d'autodétermination dont le résultat n'est pas connu à l'avance. Or elle estime, comme le palais, que le véritable interlocuteur du Maroc dans l'affaire du Sahara est Alger et aussi le Front Polisario.

Des « otages »

L'U.S.F.P. note, en outre, que le roi ne l'avait pas tenue au courant de ses intentions avant de se rendre aux deux sommets de l'O.U.A. à Nairobi en juin et en août. Le souverain avait cependant demandé aux chefs des différents partis de l'accompagner. Mᵉ Bouabib, « *ne voulant pas cautionner un processus dont il n'avait pas été informé* », avait délégué M. Radi, qui est chef du groupe parlementaire socialiste à la Chambre mais n'appartient pas au bureau politique. Sa présence devait simplement témoigner de « *l'attachement de l'U.S.F.P. aux provinces sahariennes* ».

Hassan II avait vivement reproché à la C.D.T., idéologiquement proche de l'U.S.F.P., d'avoir donné pour le 20 juin un ordre de grève générale, qui a dégénéré en émeutes, alors qu'il allait jouer à Nairobi une partie difficile. Le communiqué de l'U.S.F.P. sur le Sahara l'a sans doute d'autant plus irrité qu'il rompt le « consensus national » et que lui-même pourrait opposer à ses dirigeants l'attitude qu'avait adoptée Ben Barka concernant la revendication de Rabat sur la Mauritanie.

Dans son livre *Option révolutionnaire au Maroc* (2), le chef de la gauche enlevé à Paris notait : « *La position de l'Union national des forces populaires sur cette question se résume en deux mots : autodétermination et appartenance au Maghreb.* » C'est la position que le souverain a acceptée à l'C.U.A. au sujet du conflit saharien.

L'U.S.F.P. reproche précisément au roi de tenir un double langage en affirmant à Rabat qu'il a remporté une victoire à Nairobi et que le Sahara restera marocain. Les dirigeants socialistes sont persuadés que le souverain leur propose implicitement un marchandage : le pouvoir fera preuve de clémence à l'égard des personnes arrêtées et condamnées — les « otages », comme les appelle l'U.S.F.P — à condition qu'elles renoncent à une stratégie qui contrecarre la sienne. Comme elles ont refusé jusqu'ici, c'est l'épreuve de force, ainsi que cela s'est déjà produit maintes fois depuis l'indépendance.

PAUL BALTA.

(1) Il s'agissait alors de l'Union nationale des forces populaires (U.N.P.F.), d'où est sortie l'U.S.F.P., à la suite d'une scission, en 1972.
(2) Editions Maspero, Paris, 1966, page 125.

Tunisie

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 1962

Le parti communiste participera aux élections législatives du 1er novembre

De notre correspondant.

Tunis. — Une semaine après le Mouvement des démocrates socialistes (*le Monde* du 1er septembre), le parti communiste tunisien vient d'annoncer qu'il participera, lui aussi, aux élections législatives anticipées du 1er novembre, qu'il considère comme « *une bataille pour la démocratie* ». En revanche, le Mouvement de l'unité populaire, qu'anime de l'étranger l'ancien ministre de l'économie, M. Ahmed Ben Salah, a rejeté le principe de cette consultation, « *manœuvre visant à identifier la démocratie à un simple pluralisme conditionné et à réduire le pluralisme à une simple opération électorale* ».

Tenant sa première conférence de presse depuis la levée d'interdiction de son parti le 18 juillet (*le Monde* du 21 juillet), M. Mohamed Harmel, secrétaire général du parti communiste, a, lui aussi, manifesté des réticences. « *Cependant*, a-t-il expliqué, *malgré les aspects négatifs qui persistent, il s'agit aujourd'hui de contribuer au renforcement du processus démocratique dans lequel le pays est engagé en toute conscience, en toute vigilance et en toute responsabilité.* »

Présence limitée à certaines régions

M. Harmel a déploré que les mouvements d'opposition n'aient pu s'entendre pour présenter des listes communes face à celles des candidats du pouvoir. Le P.C.T. limitera donc sa participation à certaines régions, mais pourra aussi être représenté sur des listes indépendantes. Il espère maintenant obtenir des autorités des garanties sur le bon déroulement de la campagne électorale et des opérations de vote, ainsi qu'une subvention. Au-delà des résultats de ce premier scrutin auquel ils participent depuis 1962, les communistes visent à mieux se faire connaître et à s'implanter dans le pays.

Le secrétaire général du P.C.T. a déjà esquissé les grandes lignes de son programme. « *Une politique progressiste globale* », prévoyant notamment une réforme agraire, mais ne demandant ni la généralisation des nationalisations ni la disparition du secteur privé, doit se substituer aux orientations à caractère capitaliste en vigueur, a dit en substance M. Harmel. Selon lui, la politique économique menée depuis 1970 n'a réalisé ni l'autosuffisance alimentaire ni le plein emploi, mais a, en revanche, aggravé les clivages sociaux et régionaux et favorisé l'émergence d'« *une classe bourgeoise dont la majorité s'est enrichie dans des secteurs parasitaires aux dépens des intérêts du peuple* ». En matière de politique étrangère, M. Harmel a déploré que le gouvernement épouse le plus souvent les thèses occidentales et s'est prononcé pour des prises de position réellement non alignées.

MICHEL DEURÉ.

PROCHE-ORIENT

En dépit du contentieux sur les ventes d'armes à Ryad

La première rencontre officielle entre M. Reagan et M. Begin s'est déroulée dans un climat serein

De notre correspondant

Washington. — Aucun éclat n'a marqué la première rencontre entre le président Reagan et M. Begin, le mercredi 9 septembre. Au lieu de s'indigner bruyamment de la vente de cinq avions-radars américains (AWACS) à l'Arabie Saoudite, le premier ministre d'Israël s'est contenté d'un plaidoyer serein, dépourvu de polémique. « *La thèse israélienne a été exposée avec élégance, sans la moindre rancœur* », a précisé un responsable de la Maison Blanche. L'intéressé lui-même a rapporté aux journalistes : « *J'ai dit au président que cela menaçait la sécurité d'Israël* ». Entendait-il par là que l'Etat hébreu courrait un danger de mort si les armes américaines étaient livrées à Ryad ? « *Nous n'employons pas des termes aussi dramatiques*, répliqua M. Begin. *Israël vivra toujours.* »

Dans le bureau ovale, M. Begin et ses collaborateurs ont donc exposé, le plus froidement possible, des arguments techniques et politiques. Selon eux, ces radars volants très perfectionnés interdiraient aux forces israéliennes toute attaque surprise contre un objectif arabe. Ils permettraient, en revanche, une attaque arabe contre Israël en rendant le pays totalement « *transparent* ». Les Etats-Unis eux-mêmes prendraient de gros risques en livrant à Ryad de tels appareils. Car un AWACS, doté de techniciens américains, pourrait être abattu par Israël ou, pis, tomber en d'autres mains arabes, pro-soviétiques celles-là.

La « coopération stratégique »

La modération avec laquelle M. Begin a exposé sa thèse tient à trois raisons :

1) Le président Reagan est déterminé à vendre les AWACS à l'Arabie Saoudite (pour la somme impressionnante de 40 milliards de francs). Aucun argument ne le fera revenir sur ce choix. Seul un veto des deux Chambres, avant le 30 octobre prochain, peut annuler la décision présidentielle ;

2) M. Begin indisposerait le Congrès en se mêlant d'affaires internes américaines. La Chambre des représentants est déjà acquise à sa thèse. Pour avoir une chance de l'emporter au Sénat, il ne doit pas donner l'impression de diriger le lobby pro-israélien ;

3) Mettre la « pédale douce » sur les AWACS permet de réclamer à Washington des contreparties : une aide économique accrue et un plus grand engagement militaire américain aux côtés d'Israël.

Ce raisonnement explique les déclarations faites, mercredi, par M. Begin. Pas un mot des avions-radars dans sa première intervention publique. En revanche, une défense vibrante du « *monde libre* » et une dénonciation sévère de l'« *expansionnisme soviétique* » au Proche-Orient. De quoi ravir M. Reagan et apparaître comme le meilleur allié, sinon le seul, des Etats-Unis dans cette région troublée. Depuis quelque temps, les Israélien ne se privent pas de souligner la faiblesse du régime saoudien, et les mesures répressives prises par M. Sadate sont tombées à point nommé pour démontrer aux dirigeants américains que même l'Egypte ne se plie pas aux règles démocratiques occidentales...

Le président Reagan, pro-israélien de toujours, n'est pas insensible à ces arguments, même s'il veut associer l'Arabie Saoudite au processus de paix de Camp David et en faire une base stratégique américaine dans le Golfe. Il s'est exprimé, mercredi, avec le souci de tout concilier : « *Travaillant avec tous nos amis au Proche-Orient, nous cherchons à renforcer la sécurité de la région entière (...). La sécurité d'Israël est un objectif principal de cette administration* ».

Avant d'arriver à Washington, M. Begin savait que deux tendances s'opposaient au sein du gouvernement américain. L'une, incarnée par le secrétaire à la défense, M. Weinberger, ne veut accorder aucune aide supplémentaire à Israël sans des contreparties politiques. L'autre, que représente le secrétaire d'Etat, M. Haig, estime qu'on ne peut influencer l'Etat hébreu qu'en gagnant d'abord la confiance de son premier ministre en exercice, fût-il peu commode et imprévisible.

Le voyage de M. Begin à Washington avait plusieurs objectifs. D'abord, permettre aux deux chefs d'Etat de se connaître et de s'expliquer de vive voix. Cette première prise de contact survenait après plusieurs frictions, occasionnées par les raids israéliens en Irak et au Liban.

Un deuxième objectif était de confronter les vues des deux parties sur la reprise du processus de paix à propos de laquelle M. Reagan n'a toujours pas dévoilé ses intentions exactes. Il voulait d'abord écouter les dirigeants arabes et israéliens.

Enfin, cette visite devait permettre de développer une « *coopération stratégique* » entre les Etats-Unis et Israël. Les Américains étudient la possibilité de partager davantage leurs informations militaires et de faire de l'Etat hébreu une base privilégiée pour la « *Rapid Deployment Force* » en cours de constitution. Des exercices conjoints sur le territoire israélien seraient également envisagés. M. Begin a beaucoup vanté mercredi cette future « *coopération stratégique* », sans donner aucun détail. On peut se demander si elle n'a pas surtout pour but de calmer l'amertume israélienne à propos des AWACS.

ROBERT SOLÉ.

● *Louis Delamare*, ambassadeur au Liban, assassiné à Beyrouth, est cité à l'ordre de la nation par le premier ministre sur proposition du ministre des relations extérieures. Le texte de la citation est le suivant : « *Diplomate aux qualités exceptionnelles d'intelligence et de courage, M. Delamare a été mortellement blessé le 4 septembre 1981, assumant les hautes responsabilités de sa charge jusqu'au sacrifice de sa vie.* » Le diplomate assassiné a été d'autre part élevé par le conseil des ministres du 9 septembre à la dignité d'ambassadeur de France.

Égypte

Le président Sadate défend sa conception de la démocratie

Le Caire (A.F.P.). — Le président Sadate s'est efforcé, mercredi 9 septembre, pendant près de deux heures, d'expliquer aux correspondants de la presse étrangère en Egypte pourquoi, en moins de quatre jours, il arrêté mille cinq cent trente-six membres de l'opposition, destitué le pape Chenouda III, chef de l'Eglise copte orthodoxe, et déclare la guerre à la puissante confrérie intégriste des Frères musulmans.

Habituellement ferme et sûr de lui, le chef de l'Etat égyptien s'est montré tendu, tantôt irritable, tantôt conciliant. Il a demandé plusieurs fois aux journalistes étrangers qu'ils ne « *déforment pas* » l'image de son régime auprès de l'Europe et des Etats-Unis, mais en même temps il s'est emporté quand un journaliste américain lui a demandé s'il avait discuté de ces mesures avec le président Ronald Reagan. Pâle, pointant son index vers le journaliste, il a déclaré : « *Personne ici ne prend des décisions sauf moi, et cela à travers mes instances démocratiques. En d'autres circonstances, je vous aurais fusillé, mais la démocratie que j'ai instaurée en Egypte m'en empêche.* »

Le raïs s'en est également violemment pris au *New York Times*, à la chaîne de télévision A.B.C. et à l'*U.S. News and World Report* qui, a-t-il soutenu, l'ont qualifié de dictateur et ont prédit la chute de son régime. Il a laissé entendre que ces organes d'information américains avaient été « *inspirés* » par M. Hassanein Heykal, ancien confident de Nasser actuellement arrêté. Il a, en revanche, rendu hommage au gouvernement des Etats-Unis et indiqué qu'il avait décidé avec le président Reagan, en avril dernier, de « *travailler dorénavant la main dans la main* ». Il a annoncé à ce propos que des manœuvres conjointes entre les armées égyptienne et américaine auront lieu dans un proche avenir en Egypte.

Le raïs avait également un message à transmettre à l'opinion européenne et américaine. En voici l'essentiel : « *Mon régime est puissant. Aucun danger ne le menace. Je ne crains pas les Frères musulmans. Toutes les personnes arrêtées sont des traîtres et le pape Chenouda a été destitué parce qu'il a fait le plus grand mal a "mes" coptes.* »

Il a estimé qu'il n'existe pas d'opposition en Egypte et que ces mesures ont été prises contre des gens « *haineux* ». Pour lui, ces personnes, qu'elles appartiennent à des partis politiques, aux mouvements intégristes ou à la communauté chrétienne, allaient conduire l'Egypte à sa perte et en faire un nouveau Liban.

Le président Sadate a minimisé à l'extrême l'importance des Frères musulmans, en les comparant au phénomène des hippies en Europe et aux Etats-Unis. Il s'est déclaré convaincu que les Frères musulmans ne pourront pas renverser un régime aussi fort que le sien.

Cette plaidoirie du président Sadate ne signifie pas qu'il reviendra sur toutes les décisions qu'il a prises ces derniers jours. Les 1 536 personnes arrêtées vont comparaître devant le procureur général socialiste et feront l'objet d'une enquête politique, politique et non criminelle, a souligné le chef de l'Etat égyptien.

La population égyptienne devait se rendre aux urnes ce jeudi pour approuver les mesures prises. Le raïs est certain du résultat de ce référendum. « *99,9 % de la population m'appuient. Vous allez voir demain ce qui va se passer* », a-t-il dit, soulignant qu'il ne sera plus conciliant avec l'opposition. « *La démocratie est plus féroce que la dictature* », a-t-il ajouté.

● *Le bureau exécutif du parti socialiste français* estime que « *des personnalités politiques qui n'ont aucun rapport avec l'extrémisme religieux se trouvent parmi les mille cinq cents personnes arrêtées en Egypte, à la suite des récents affrontements confessionnels* ». Dans un communiqué publié mercredi, le bureau exécutif « *s'inquiète de cette atteinte aux libertés politiques et demande que soient libérés tous ceux qui ne se sont pas rendus coupables d'actes de violence* ».

Iran

Sanglants affrontements entre opposants et gardiens de la révolution au centre de Téhéran

Des affrontements sanglants se sont produits, mercredi 9 septembre, dans le centre de Téhéran, entre les Moudjahidin Khalq et les gardiens de la révolution (Pasdaran), faisant plusieurs morts et une quarantaine de blessés. Ces accrochages ont eu lieu alors que des Moudjahidin manifestaient par petits groupes dans les rues de la capitale.

Dans la plus grande artère de Téhéran, l'avenue Vali-Asr (anciennement Mossadegh), deux groupes d'une vingtaine de jeunes filles protégées par des commandos en armes ont manifesté à 250 mètres de distance. Dans les deux cas, les Pasdaran sont rapidement intervenus et ont ouvert le feu. Selon des témoins, une fusillade s'est produite pendant deux ou trois minutes sur une grande place où défilait l'un des groupes. Sur la même avenue, mais plus haut, deux jeunes filles ont été arrêtées. Avant l'arrivée des Pasdaran, les manifestants avaient distribué des tracts et scandé des slogans hostiles à l'imam Khomeiny, notamment : « *C'est le mois du sang, c'est le mois de la chute de Khomeiny.* »

Sur une autre artère du centre ville, l'avenue Chariati, une fusillade a éclaté à l'issue d'une manifestation analogue. Dans les deux cas, des témoins affirment avoir vu de nombreuses traces de sang et des blessés gisant sur le sol.

Le même jour, le quotidien du P.R.I., *République islamique*, avait signalé pour la première fois l'existence de manifestations d'opposants. Il a mentionné l'arrestation d'une vingtaine de jeunes filles qui « *s'apprêtaient à manifester* ». L'une de ces jeunes filles, citée par le journal, affirmait que « *ce type d'actions avait souvent lieu dans les quartiers* ».

La radio iranienne a annoncé mercredi que l'un des auteurs de l'attentat qui a coûté la vie, le 5 septembre, à l'ayatollah Ghodoussi, le procureur général de la révolution, avait été identifié. Il s'agit d'un jeune homme de vingt-cinq ans dont le signalement a été diffusé et la photo montrée à la télévision. La radio a également annoncé l'arrestation d'un Moudjahidin qui serait impliqué dans l'assassinat, le 5 août dernier, de M. Hassan Ayat, idéologue du parti P.R.I. et député de Téhéran.

L'imam Khomeiny a annulé tous ses rendez-vous pour les deux semaines à venir, a annoncé son bureau. L'imam a déjà pris des périodes de repos similaires à plusieurs reprises. Dans une déclaration diffusée à la radio, mercredi matin, le Guide de la révolution a engagé le clergé à prendre une part active à la politique. — *(A.F.P.-Reuter.)*

● *A Auvers-sur-Oise*, M. Massoud Radjavi, dirigeant des Moudjahidin, a appelé à la formation de conseils populaires afin de « *se débarrasser du mal de la réaction* ». Selon M. Radjavi, plus de mille Moudjahidin ont été tués et près de dix mille arrêtés au cours de l'année écoulée.

AMÉRIQUES

Cuba

LE GOUVERNEMENT ACCUSE A NOUVEAU WASHINGTON DE MENER UNE « GUERRE BACTÉRIOLOGIQUE »

Le gouvernement cubain a de nouveau accusé les Etats-Unis, mercredi 9 septembre, de mener une guerre bactériologique contre l'île, indique l'Agence France-Presse de La Havane. Une nouvelle épidémie s'y est, en effet, déclarée. « La conjonctivite hémorragique », selon les termes d'un communiqué publié par Granma, organe officiel du comité central du P.C. cubain. Plus de mille huit cents personnes étaient frappées, selon les sources officielles, lorsque les autorités ont proféré leurs accusations. Le porte-parole du département d'Etat américain les a déclarées « absurdes ».

« La forme étrange et inexplicable sous laquelle s'est présentée à Cuba la maladie, qui a commencé brusquement, confirme nos plus profonds soupçons que le gouvernement impérialiste des Etats-Unis utilise des armes bactériologiques contre notre patrie », affirment les officiels. Le 27 juillet dernier déjà, M. Fidel Castro avait accusé la C.I.A. d'avoir introduit la fièvre tropicale « dengue » à Cuba. Cette épidémie a, selon le dernier bilan officiel, provoqué la mort de cent treize personnes depuis juin.

Le communiqué officiel cubain précise que, selon le bureau sanitaire panaméricain (1), des cas de « conjonctivite hémorragique » ont bien été décelés, ces dernières semaines, au Suriname, au Honduras, dans le nord de la Colombie. Mais Cuba n'a « aucun type d'échange de personnes avec ces pays, et, malgré cela, de façon étrange, la maladie se présente maintenant également dans notre pays », conclut-il.

(1) Organisme rattaché au système interaméricaine, dont l'O.E.A. (Organisation des Etats américains) est le pivot.

États-Unis

M. VERNON JORDAN VA QUITTER LA DIRECTION DE LA LIGUE URBAINE

New-York *(A.F.P.)*. — M. Vernon Jordan, dirigeant de la Ligue urbaine, une des plus importantes organisations américaines de défense des droits civiques, a annoncé, mercredi 9 septembre, sa démission, qui sera effective le 31 décembre prochain. M. Jordan, âgé de quarante-six ans, considéré comme un des leaders noirs les plus influents des Etats-Unis, a précisé qu'il démissionnait parce qu'il pensait qu'un « *changement était nécessaire, tant sur le plan personnel qu'institutionnel* ».

Le dirigeant noir avait été grièvement blessé par balles en mai 1980, en compagnie d'une femme blanche mariée. Les auteurs de cet attentat n'ont pas été retrouvés. On ignore si les motifs de cette agression étaient politiques ou personnels. Certains membres de la Ligue urbaine s'étaient cependant inquiétés des répercussions possibles de cet attentat sur l'image de marque de l'organisation. M. Jordan dirigeait depuis 1971 la Ligue urbaine, fondée il y a soixante et onze ans. Il s'était fait connaître en 1961 pendant les luttes pour l'intégration raciale dans le Sud en conduisant une étudiante noire à l'université de Georgie, au milieu d'une foule de Blancs hostiles.

● *Panne d'électricité à Manhattan.* — L'électricité a été rétablie mercredi 9 septembre dans la soirée dans la partie sud de l'île de Manhattan, après quatre heures de panne. La coupure a affecté le quartier où se trouve notamment la Bourse de New-York, qui a dû fermer trente minutes plus tôt que d'habitude. Toutes les lignes de métro desservant le bas de Manhattan ont été arrêtées et de nombreuses personnes ont été bloquées dans les ascenseurs des gratte-ciel. De nombreux policiers ont été mobilisés pour éviter les actes de pillage ou de vandalisme. Une explosion, dont on ignore la cause, suivie de l'incendie d'un transformateur de la 14e rue, serait à l'origine de cette panne. En juillet 1977, une coupure générale avait duré trois jours et provoqué des scènes de pillage. — *(A.F.P.)*

● *Arrestation à Los Angeles* de l'auteur présumé d'un attentat contre la mission soviétique à l'ONU. Il s'agit de Mordechai Levy, âgé de vingt ans, appartenant à un groupe appelé « Tonnerre de Sion » qui dépendrait de la Ligue de défense juive. Cette dernière a cependant démenti toute responsabilité dans cette affaire. Une bombe avait explosé le 4 septembre dans une voiture en stationnement à proximité de la mission soviétique. — *(A.F.P.)*

● *Voyage de M. Bush en Amérique latine.* — Le vice-président américain se rendra en République Dominicaine les 11 et 12 octobre, en Colombie les 13 et 14 octobre, et au Brésil les 15 et 16 octobre, a annoncé, vendredi 4 septembre, la Maison Blanche. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Argentine

Le dirigeant radical Ricardo Balbin est mort

M. Ricardo Balbin, dirigeant de l'Union civique radicale, est mort, le mercredi 9 septembre, à Buenos-Aires. Il était âgé de soixante-dix-sept ans. Sa formation, de centre gauche, avait activement participé au mouvement en faveur du retour des libertés démocratiques en Argentine.

Un politicien traditionnel jusqu'à la caricature...

Cet homme qui consacra toute sa vie à la politique aura finalement peu reçu d'elle. Le début de la carrière de Ricardo Balbin coïncide pratiquement avec le coup d'État du général Uriburu en 1930, qui marque l'irruption des forces armées sur la scène politique argentine, et sa mort survient alors que ces dernières prétendent engager le lent et compliqué processus du retour à la démocratie.

Cinquante ans pendant lesquels le radicalisme dut affronter non seulement l'adversaire militaire mais aussi le puissant rival péroniste et ses propres divisions. Durant cette période agitée où l'état de droit fut l'exception, Ricardo Balbin manqua à peu près tous ses rendez-vous avec l'histoire. Quatre fois candidat à la présidence, il fut quatre fois battu : en 1952 par Juan Domingo Peron, en 1958 par Arturo Frondizi, leader du radicalisme « intransigeant » allié au péronisme, en mars 1973 par Hector Campora et en septembre 1973 de nouveau par Juan Domingo Peron. Son parti, l'Union civique radicale du peuple, l'emporta en 1963 avec Arturo Illia, la seule fois précisément où il ne se présenta pas.

Pour beaucoup d'Argentins, le leader radical représentait jusqu'à la caricature le dirigeant politique traditionnel : prolixe et souvent verbeux, éloigné des réalités, provincial et paternaliste, avec, en outre, le légalisme propre aux radicaux. Pourtant, Ricardo Balbin, avec ses travers et ses insuffisances, aura lutté toute sa vie pour que l'idée démocratique ne meure pas tout à fait. Sa dernière œuvre, l'union réalisée en juillet dernier entre le radicalisme, le péronisme, le « désarrollisme » (1), la démocratie chrétienne et le parti « intransigeant » illustre parfaitement cette préoccupation.

Face à un pouvoir militaire dans l'impasse, Ricardo Balbin avait voulu constituer un pôle civil qui ne soit pas un front d'opposition, mais qui aide à la réconciliation nationale. Son objectif n'était pas d'achever un régime agonisant, mais tout au contraire de permettre aux forces armées de se retirer en bon ordre et le front haut. Cela n'allait pas sans concessions, en particulier au sujet des « disparus », mais, pour lui, le rétablissement de la démocratie n'était possible que si on tirait un trait sur le passé, même le plus douloureux.

JACQUES DESPRÉS.

[Militant depuis l'âge de dix-sept ans, le chef de l'Union civique radicale (U.C.R.) avait été quatre fois candidat à la présidence de la République, en 1952, 1958 et à deux reprises en 1973. En 1963, il avait rejeté l'investiture de son parti, qu'il présidait depuis 1960. Or le radicalisme triompha avec l'élection à la première magistrature d'Arturo Illia.

Tout d'abord député à l'échelon provincial, puis à l'échelon national en 1946, Ricardo Balbin, avocat, s'imposa comme le leader indiscuté de l'opposition et ses violentes diatribes à l'égard du gouvernement lui valurent en 1950 deux cent quatre-vingt-dix-sept jours d'emprisonnement et pas moins de quatorze procès pour outrage à fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Il fut libéré par décret signé de Peron, son rival mais par la suite son allié et ami.

En dépit de l'interdiction qui pèse sur les partis politiques depuis le coup d'État militaire de mars 1976, le président de l'U.C.R., deuxième force politique du pays après le justicialisme (péronisme), ne ménageait pas ses critiques aux gouvernements des généraux Videla et Viola.]

(1) *Desarrollismo* : un courant qui met l'accent sur le *desarrollo* (le développement), largement inspiré par les doctrines de la Cepal (Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine).

● *Le ministère brésilien des affaires étrangères,* M. Saraiva Guerreiro, a affirmé, le mercredi 9 septembre, à Sao-Paulo, que son pays refusait le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur « *toutes* » ses installations nucléaires. Toutefois, a précisé le ministre, les contrôles les plus rigoureux de l'Agence ont toujours été acceptés sur les équipements fournis par des pays étrangers. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

LA SOUS-COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU INVITE « TOUTES LES FORCES POLITIQUES » DU SALVADOR A PARTICIPER A UN RÈGLEMENT.

(De notre correspondante.)

Genève. — La sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, composée d'experts de vingt-six pays désignés à titre personnel, a adopté le 9 septembre, par vingt-trois voix, y compris celle de l'expert américain, un projet de résolution qui reconnaît « *toutes les forces politiques salvadoriennes* ». Seul l'expert argentin a voté contre ce texte.

Le projet a dû cependant être quelque peu amendé : une allusion considérée comme trop directe à la déclaration franco-mexicaine (elle « *se félicitait de l'initiative prise récemment par certains États* ») a été supprimée. Mais le texte souligne la « *nécessité pour toutes les forces politiques salvadoriennes de contribuer à la mise en route d'un règlement pacifique* » et estime qu'« *il y a lieu de se féliciter de tous les efforts entrepris à cette fin* ». Enfin, la sous-commission alerte M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, « *au sujet des violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales* » au Salvador et insiste sur la nécessité d'une intervention humanitaire urgente.

Une autre résolution réaffirme « *le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit* ».

La sous-commission exprime « *sa profonde sympathie et son appui* » aux quelque deux millions de réfugiés afghans qui devraient pouvoir « *retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur* ». Cette résolution a été adoptée par dix-neuf voix avec une seule opposition, celle de l'expert soviétique, et deux abstentions, celles des experts éthiopien et indien.

Enfin un projet de résolution sur les persécutions dont est victime la communauté baha'i en Iran a été adopté sans opposition. Le texte invite M. Waldheim à « *poursuivre ses efforts en vue de persuader le gouvernement iranien d'empêcher de nouvelles atteintes* » à l'existence de cette communauté.

ISABELLE VICHNIAC.

EUROPE

Pologne

Le message de Solidarité aux ouvriers des pays voisins ne peut qu'accroître la méfiance des gouvernements communistes

affirme le journal du parti ouvrier unifié

La première phase des travaux du congrès national de Solidarité devait se terminer en principe ce jeudi 10 septembre à Gdansk par l'examen de divers amendements aux statuts du syndicat indépendant. La seconde phase consacrée à l'adoption du programme et aux élections des organes dirigeants de Solidarité débutera le 26 septembre.

Les manœuvres soviétiques en mer Baltique et sur les frontières orientales de la Pologne, commencées le 4 septembre, doivent, elles, se poursuivre jusqu'à la fin de la semaine. Le journal de l'armée polonaise a annoncé d'ailleurs, qu'outre des exercices combinés soviéto-polonais en Silésie, des exercices polono-est-allemands avaient lieu à la frontière avec la R.D.A. Il s'agit d'un exercice de construction de pont sur l'Oder avec le russe comme langue véhiculaire entre les détachements des deux pays.

Le fait essentiel du jour est la réaction de *Trybuna Ludu* au message de soutien adressé mardi par le congrès de Solidarité aux militants des syndicats libres dans les pays de l'Europe de l'Est (*le Monde* du 10 septembre).

La réaction de Tass
Le commentaire de « Trybuna Ludu »

Dans son éditorial de ce jeudi 10 septembre, lu dès mercredi soir à la télévision, le quotidien du parti ouvrier unifié de Pologne réagit avec gravité mais mesure à cet appel tout en reprochant au syndicat indépendant de se « *situer non pas dans le monde socialiste mais contre lui et, de cette façon, de se nuire à lui-même, ainsi que, ce qui est pire, à la Pologne* ».

« *Traduit en langage concret,* poursuit le journal, *ce message a le sens d'un appel au changement dans les structures sociales existantes dans d'autres pays du socialisme réel et à la création d'organisations parentes de Solidarité. Une telle déclaration doit éveiller une opposition. On sait également que dans ces pays l'activité des milieux dirigeants de Solidarité est observée d'une façon très critique et avec une méfiance profonde. L'appel adopté mardi peut approfondir cette méfiance et, de cette façon, peser sur les relations de la Pologne avec ses alliés socialistes. D'autant plus que Solidarité est une organisation légale. (...)*

» *L'alliance et la coopération harmonieuse et amicale avec les pays socialistes est la base des principes de la politique étrangère de la Pologne populaire,* rappelle le journal. *Le fait de fonder des espoirs sur un changement dans l'ordre intérieur de ces pays doit être compris comme absolument contraire à ces principes. Dans ces conditions, il faut remarquer que la thèse à laquelle nous souscrivons tous, selon laquelle les Polonais doivent résoudre leurs problèmes par leurs propres forces, a une contrepartie : les Polonais, et dans ce cas précis tous ceux d'entre eux que représente Solidarité, doivent se concentrer sur leurs propres problèmes et non pas s'ingérer dans la vie du monde qui nous entoure. Toute autre attitude relève du manque de réalisme le plus élémentaire.* »

Ce commentaire est accompagné de la publication intégrale du message critiqué et qui n'avait pas été publié dans la presse de mercredi à la suite d'une intervention de la censure. En revanche, n'est pas mentionné l'appel de soutien adressé mercredi par Solidarité aux minorités polonaises « *à qui on refuse le droit à leur langue, leur culture, leur histoire et leur nationalité* ». Cette retenue s'explique sans doute par le fait que ce message ne contient pas une mention explicite du ou des pays où ces minorités vivent. Or, il s'agit de toute évidence au moins des Polonais qui se trouvent en U.R.S.S.

Du côté soviétique, on n'évoque pas encore ces messages. Mais l'agence Tass, écrit qu'au « *fil des discussions du congrès, la poussée antisocialiste de Solidarité s'est faite de plus en plus évidente* » ; l'agence soviétique relève « *les appels à liquider le système socialiste en Pologne* », les « *déclarations insultantes à l'égard du parti et du gouvernement polonais* » et proclame que « *du matériel antisoviétique est distribué en grande quantité parmi les participants* ». L'agence soviétique stigmatise une fois de plus la « *participation active* » au congrès d'« *adversaires du socialisme* » et la présence de représentants du KOR dans les organismes dirigeants du congrès. Elle en conclut qu'il « *est évident que Solidarité aspire à faire sortir les activités du syndicat du cadre syndical et à l'affirmer dans le rôle d'une organisation politique d'opposition* ».

Enfin, à Paris, les représentants des cinq plus importants pays créanciers de la Pologne se sont réunis mercredi 9 septembre, pour discuter du rééchelonnement de la dette de Varsovie à partir de 1982. Il s'agit d'une consultation du groupe d'experts habituellement chargé du dossier polonais, qui comprend des représentants de la France, des États-Unis, de Grande-Bretagne, de R.F.A. et d'Autriche avec pour la première fois la présence d'un observateur du Fonds monétaire international.

La présence de cet observateur a suscité des rumeurs concernant l'éventuelle adhésion de la Pologne au F.M.I. mais Varsovie n'a pas déposé à ce jour de demande formelle auprès du Fonds. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

Accusé d'« incitation à la haine nationale »

UN UNIVERSITAIRE DE ZAGREB EST CONDAMNÉ A ONZE ANS DE RÉCLUSION

(De notre correspondant.)

Belgrade. — Le tribunal départemental de Zagreb a condamné, mercredi 9 septembre, à onze années de réclusion M. Marko Veselitza, ancien professeur d'économie à l'université de cette ville, pour « *propagande hostile* », « *incitation à la haine nationale* » et « *liens avec l'émigration extrémiste croate* ». Pendant plus de quatre heures, M. Veselitza a rejeté tous les points de l'accusation, notamment celui d'après lequel il aurait eu des contacts avec l'émigration oustachie croate. Il a affirmé qu'il ne connaissait même pas le principal témoin à charge, qui avait pourtant déclaré avoir joué le rôle de « boîte aux lettres » entre lui et certaines organisations émigrées croates.

Comme l'accusation lui faisait grief d'avoir déclaré à un journaliste ouest-allemand que la Croatie était « *exploitée* », et que les Serbes exerçaient une « *hégémonie en Yougoslavie* », M. Veselitza a dit : « *Je n'ai jamais été inspiré par la haine à l'égard des Serbes. Toutes mes conceptions économiques et politiques se basent dans le cadre de la Yougoslavie dont je n'ai jamais mis l'existence en cause. Je suis contre la violence et pour le dialogue démocratique.* » Les six avocats de M. Veselitza, dont trois étaient de Serbie, ont estimé que les délits n'avaient pas été prouvés et ont demandé la relaxe de leur client.

M. Veselitza avait déjà été condamné en 1972 à sept ans de réclusion (il en avait purgé six). Il avait été accusé d'être l'un des idéologues du courant nationaliste croate de l'époque. Après une intervention personnelle de Tito, plusieurs des principaux dirigeants du parti et du gouvernement de la République fédérée de Croatie avaient été limogés.

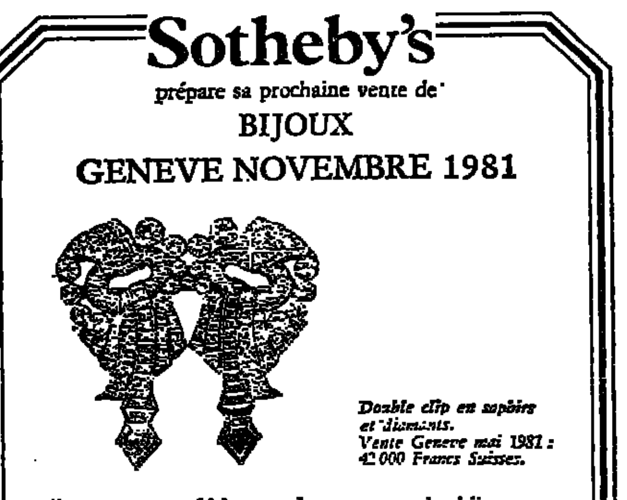
Édité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.









politique

LE PROJET DE LOI SUR LA DÉCENTRALISATION AU PALAIS-BOURBON

L'opposition critique l'« incohérence » du texte et craint une remise en cause de l'unité nationale

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 9 septembre, les dispositions du projet sur la décentralisation qui érigent la région en collectivité territoriale de la République, dotée d'un conseil régional élu au suffrage universel direct.

Cette modification du statut des actuels établissements publics régionaux ne constitue, pour l'instant, que l'affirmation d'un principe puisque les régions ne deviendront effectivement des collectivités territoriales de plein exercice qu'au moment du vote de la loi qui déterminera leurs compétences, leur organisation et leurs ressources, et à l'issue de l'élection de l'exécutif régional au suffrage universel direct.

Compte tenu du nombre des récentes consultations électorales, le gouvernement ne souhaite pas procéder rapidement à de nouvelles élections. En conséquence, les régions conserveront leur statut actuel pendant une période transitoire de dix-huit mois, au cours de laquelle leurs compétences seront néanmoins élargies, et ce par plusieurs dispositions du projet.

Les critiques de l'opposition sont de deux ordres : les premières ont trait à la *méthode qui consiste à doter dès maintenant* les régions de pouvoirs théoriques très étendus, tout en renvoyant la définition des *moyens d'exercer ces pouvoirs* à une date ultérieure. L'opposition parle donc d'« incohérence ». *Les secondes critiques concernent le fond*. Les groupes R.P.R. et U.D.F. dénoncent la création d'un quatrième échelon administratif qui porterait *en germe*, selon eux, « *des conséquences* graves pour l'unité nationale ». M. Debré s'est fait le porte-parole de ces craintes. Pour lui, l'unité de l'Etat et de la nation est, à coup sûr, menacée.

Le R.P.R., hostile à l'élection du conseil régional au suffrage universel direct (l'U.D.F. y est favorable), affirme qu'à terme la nouvelle souveraineté ainsi créée pourra être opposée et contraire à la *souveraineté nationale*. Les socialistes ont rétorqué que l'expression de telles alarmes confine au procès d'intention. Les deux souverainetés, a expliqué M. Defferre, sont complémentaires, et la région n'aura qu'une compétence « *spécialisée* » *et non pas générale*. Comme si, a ajouté M. Joxe, les socialistes étaient des « destructeurs de l'Etat » ! Ce débat sur l'unité nationale — qui a constitué l'essentiel des discussions de mercredi — n'est pas vain, aux yeux de l'opposition, à partir du moment où le gouvernement prévoit un statut particulier pour la Corse.

Les députés vont poursuivre la discussion des titres III et IV jusqu'à la fin de la semaine. La question du transfert de la fonction d'exécutif régional du préfet de région au président du conseil régional va sans doute provoquer de nouvelles et âpres discussions, comme cela avait été le cas, en juillet, lors du débat sur le conseil général. On retrouve le problème de la limitation des pouvoirs du commissaire de la République, en fait celui de la tutelle de l'Etat sur les collectivités locales. Cette répétition explique sans doute que l'on discerne déjà, dans le débat sur la décentralisation, un certain désenchantement : quant au fond, tout a déjà été dit.

LAURENT ZECCHINI.

Mercredi 9 septembre, l'Assemblée nationale commence l'examen des articles des titres III et IV du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Les articles 45 et 46 posent le principe de l'érection de la région en collectivité territoriale de la République, mais la maintiennent sous sa forme actuelle d'établissement public jusqu'à la *modification des lois du 5 juillet 1972* concernant l'ensemble des régions, à l'exception de l'Ile-de-France, et du 6 mai 1976 relative à l'Ile-de-France.

● ERECTION DE LA REGION EN COLLECTIVITE TERRITORIALE.

L'Assemblée examine un amendement de la commission des lois qui, pour ne pas préjuger du contenu de la future loi sur les compétences, propose une *nouvelle rédaction de l'article 45*. Il s'agit de définir en termes très généraux les domaines d'intervention de la région, tout en respectant les attributions des départements et des communes, de transférer dans un article *ultérieur, afin de les rendre* immédiatement applicables, les dispositions élargissant les compétences de la région en matière de planification, de favoriser la coopération entre la région, l'Etat et les autres collectivités locales *ou leurs* groupements. Plusieurs députés de l'opposition contes*tent l'ordonnancement des arti*cles 45 et 46 dont le premier confère à la région un nouveau statut, le second précisant que les régions conservent leur statut actuel jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi qui déterminera *leurs compétences* et leurs ressources.

Les députés repoussent deux sous-amendements de M. Debré (R.P.R., la Réunion) visant à limiter strictement le champ d'action du conseil régional en prévoyant que ses attributions seront spécialisées et fixées par la loi et à supprimer l'élection au suffrage universel direct du conseil régional. L'ancien premier ministre affirme que le mécanisme créé par le gouvernement *« ne permettra pas d'éviter les conflits et menacera l'unité de l'Etat, de la nation »*. En outre, M. Debré estime que l'élection du conseil régional au suffrage universel sera *« l'expression d'une souveraineté qui pourrait être opposée et contraire à la souveraineté nationale »*.

M. Millon (U.D.F., Ain) indique de son côté que *« la création d'un quatrième échelon administratif aurait des conséquences graves pour l'unité nationale »*.

M. Defferre répond que la région aura une compétence *« spécialisée »* et non pas *« générale »*, et assure que *« la souveraineté régionale et la souveraineté nationale sont complémentaires »*. *M. Joxe* (P.S., Saône-et-Loire) déclare pour sa part : *« Pourquoi suspecter les élus socialistes de vouloir porter atteinte à la souveraineté de l'Etat ? Plusieurs de nos départements comptent autant d'habitants que certaines de nos régions : nous voulons seulement tirer les conséquences de cet état de fait en rétablissant au profit des régions un équilibre qui leur permettra de s'exprimer en tant que telles. Nous sommes partisans de la décentralisation : c'est beaucoup, mais c'est tout. Pourquoi, perpétuellement, nous faire un procès d'intention ? Serait-ce pour semer le doute dans l'opinion publique ? Nous ne sommes pourtant pas des destructeurs de l'Etat. Nous nous contentons d'en avoir une conception qui n'est pas celle de M. Debré ! »*

L'Assemblée repousse, par 330 voix contre 157, un sous-amendement de M. Noir (R.P.R., Rhône) visant à souligner que l'administration de la région par *le conseil général se place à l'intérieur* du cadre législatif de la Républque, puis un sous-amendement de M. Millon tendant, notamment, à affirmer que l'U.D.F. est favorable à l'élection au suffrage universel direct des conseils régionaux.

M. SEGUIN (R.P.R.) : une chasse aux sorcières

Après avoir repoussé deux sous-amendements identiques de MM. Noir et Charles (R.P.R., Nord) stipulant que le conseil régional est assisté d'un comité économique et social qui émet des avis, l'Assemblée repousse plusieurs sous-amendements de M. Séguin (R.P.R., Vosges) tendant à supprimer les dispositions de l'amendement de la commission prévoyant déjà certaines compétences du conseil régional. Elle adopte ensuite un sous-amendement de *M. Zeller* (N.I., Bas-Rhin) précisant que le *conseil* régional a compétence pour assurer *« la préservation de l'identité »* de la région, notion qui recouvre, selon M. Zeller, la diversité des langues, des cultures et des traditions.

Après que M. Defferre eut assuré que les *établissements publics* régionaux (E.P.R.) créés par la loi de 1972 ont le droit de s'associer pour des actions interrégionales, l'Assemblée adopte l'amendement de la commission. L'article 45 se trouve, de ce fait, ainsi rédigé : *« Les régions sont des collectivités territoriales. Elles sont administrées par un conseil régional élu au suffrage universel direct. Le conseil régional règle, par ses délibérations, les affaires de la région. Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire, et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et communes. Il peut engager des actions comlémentaires de celles de l'Etat, des autres collectivités territoriales et des établissements publics de la région, dans les domaines et les conditions qui seront fixés par la loi déterminant la répartition des compétences prévue à l'article premier de la presente loi. La région peut s'associer avec l'Etat ou avec d'autres collectivités territoriales ou leurs groupements pour mener avec eux des actions de leur compétence. La création et l'organisation des régions ne portent atteinte ni à l'unité nationale ni à l'intégrité du territoire. »*

L'Assemblée repousse ensuite un amendement de M. Grussenmeyer (*R.P.R., Bas-Rhin*) tendant à prévoir la possibilité pour les régions de s'associer avec les collectivités locales concernées des pays frontaliers, l'intention étant de favoriser *« la coopération supra-frontalière »*. M. Deferre indique qu'à l'heure actuelle une telle coopération peut s'effectuer sous réserve de l'autorisation du gouvernement. M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) souligne que l'amendement de M. Grussenmeyer aura pour conséquence de supprimer cette autorisation préalable et qu'il constitue *« le doigt dans l'engrenage de l'Europe des régions »*. Cet amendement est repoussé.

Après avoir réservé, à la demande de M. Defferre, plusieurs amendements relatifs au redécoupage des limites des régions, l'Assemblée adopte un amendement de MM. Alfonsi (app. P.S., Corse-du-Sud) et Alain Richard (rapporteur de la commission des lois), *modifié par M. Guichard* (R.P.R., Loire-Atlantique), stipulant que la loi s'appliquera à la région corse *« jusqu'à la promulgation de celle qui adaptera ses dispositions du caractère spécifique de cette région »*.

● MAINTIEN EN VIGUEUR TEMPORAIRE DES LOIS DE 1972 ET DE 1976.

Les députés examinent ensuite l'article 46 qui prévoit le maintien en vigueur — temporaire — des lois du 5 juillet 1972 et du *6 mai 1976* portant création des établissements publics régionaux et de la *région* Ile-de-France. M. Defferre rappelle que la loi sur les compétences sera présentée devant l'Assemblée nationale avant l'élection des conseils au suffrage universel.

Les députés adoptent un amendement de la *commission* des lois, auquel se rallie M. Defferre, stipulant que les établissements publics régionaux resteront soumis à leur statut actuel jusqu'à la formation des conseils régionaux élus au suffrage universel dans les conditions déterminées par une loi spécifique (le projet initial du gouvernement prévoyait le maintien du statut actuel jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi qui déterminera les compétences, l'organisation et les ressources des régions).

Les députés adoptent l'article 47 qui *harmonise les dispositions* des lois de 1972 et de 1976 compte tenu de l'article 51 transférant le pouvoir exécutif du préfet de région au président du conseil régional. Il est ainsi limitativement précisé que *« le conseil régional par ses délibérations, le président du conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le comité économique et social régional par ses avis, concourent à l'administration de la région »*. L'Assemblée repousse, à *cette occasion*, deux amendements de l'opposition tendant à préserver les pouvoirs du commissaire de la République.

● COMITES ECONOMIQUES ET SOCIAUX.

Les députés discutent ensuite des dispositions tendant à modifier le rôle et la composition des comités économiques et sociaux (C.E.S.) régionaux. Elle *adopte* un amendement de la commission précisant les compétences du C.E.S. en rendant sa consultation obligatoire sur le budget régional et lors de l'élaboration du plan, et confiant au président du conseil régional le soin de le saisir sur tout autre projet à caractère économique, social ou culturel.

Plusieurs sous-amendements de M. Séguin tendant à renforcer les pouvoirs du C.E.S. sont repoussés.

L'Assemblée examine ensuite un amendement de la commission qui a pour objet de permettre au gouvernement de modifier par décret en Conseil d'Etat la composition des *comités économiques* et sociaux afin, dans l'esprit du rapporteur, d'y accorder une place plus large aux représentants des travailleurs. Plusieurs députés de l'opposition critiquent cet amendement. M. Séguin, notamment, déclare : *« Votre précipitation est un acte politique. Vous avez épuré les radios et la télévision, vous êtes en train d'accomplir une besogne analogue dans certaines administrations ; vous vous livrerez à une chasse aux sorcières dans les comités économiques et sociaux. »* Au nom des groupes R.P.R. et U.D.F., M. Toubon présente un sous-amendement visant à dénoncer une opération que M. Guichard a qualifié de *« scandaleuse »* destinée à éliminer dix-sept présidents de comités économiques et sociaux qui ont pris position en faveur de M. Giscard d'Estaing à l'occasion de l'élection présidentielle. Le sous-amendement précise que le décret en Conseil d'Etat mettra fin au mandat des membres du C.E.S., *« à l'exception de ceux qui n'ont léry Giscard d'Estaing à l'occasion des scrutins des 26 avril et 10 mai 1981 »*.

M. Toubon indique que son amendement se place sous le signe de l'humour. M. Pourchon (P.S., Puy-de-Dôme) déclare : *« Peut-être s'agit-il d'un geste délibérément théâtral, mais j'ai bien peur qu'il apparaisse comme une bouffonnerie qui rejaillira sur toute l'Assemblée »*. M. Pourchon rappelle que M. Joxe avait invoqué, mardi, l'article 73 du règlement de l'Assemblée nationale à ce propos (censure avec exclusion temporaire d'un député), en parlant *« d'injures à la représentation nationale »*. M. Millon rappelle que le président de la commission des lois, M. Forni (P.S.), avait déclaré en commission : *« Vous comprendrez qu'il n'est pas possible, pour la majorité nouvellement élue, d'accepter que dix-sept présidents de comités économiques et sociaux aient pu prendre position pour un candidat qui n'a pas été élu le 10 mai »*. M. Millon ajoute : *« Notre Assemblée n'a pas à délibérer sur des dispositions dictées par de petites rancunes mal contrôlées »*. M. Richard, rapporteur de la commission, *« défie quiconque de trouver, dans quelque procès-verbal que ce soit, la trace des propos prêtés au président de la commission par M. Millon »*. Celui-ci répond que *« quinze témoins »* pourraient rapporter ces propos. M. Pourchon indique que son groupe ne participera pas au vote sur ce sous-amendement. Celui-ci, mis aux voix, est adopté par 144 voix contre 0.

A l'issue d'une suspension de *séance demandée par le groupe* socialiste, M. Joxe déclare que son groupe, favorable à l'amendement initial de la commission, ne participera pas au vote puisque l'amendement de la commission a été *« défiguré »* par le sous-amendement de M. Toubon. Cet amendement (qui prévoit la modification de la composition des C.E.S.) est repoussé par 149 voix contre 0 sur 155 votants et 149 suffrages exprimés.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement de la commission dont l'objet est d'inclure le développement culturel de la région dans les missions des E.P.R.

La séance est levée jeudi 10 septembre à 2 heures, la suite du débat étant renvoyée à 15 heures. — L. Z.

● *Le Conseil constitutionnel*, réuni le 9 septembre, a rejeté dix *requêtes relatives aux élections* législatives des 14 et 21 juin dernier. Les décisions *concernent* neuf députés : MM. Boucheron (P.S., Charente 1re), Jagoret (P.S., Côtes-du-Nord 5e), Mme Questiaux (P.S., Paris 13e) qui, entrée au gouvernement, a été remplacée à l'Assemblée nationale par son suppléant, M. Moulinet, M. Sarre (P.S., Paris 9e), Mme Toutain (P.S., *Paris 10e*), MM. Gantier (U.D.F., Paris 21e), Narquin (R.P.R., *Maine-et-Loire* 1re), Durr (R.P.R., Bas-Rhin 3e), et Alain Bonnet (M.R.G., Dordogne 3e).

Le Conseil a, en outre, donné acte de son désistement à M. Vermont qui avait déposé une requête contre l'élection de M. Georges Marchais, dans la première circonscription du Val-de-Marne.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

La conférence des présidents, qui s'est réunie mardi 8 et mercredi 9 septembre, a établi comme *suit l'ordre du jour des prochaines* séances de l'Assemblée nationale :

Jeudi 10 septembre ; vendredi 11 et éventuellement *lundi 14*, suite du projet sur la décentralisation.

Mardi 15 : déclaration de politique générale du gouvernement ; discussion de la motion de censure déposée par le groupe R.P.R.

Mercredi 16 : projet abrogeant la loi du 21 juillet 1980 relative aux conseils d'université (loi Sauvage).

Jeudi 17 : projet portant abolition de la peine de mort.

Vendredi 18 : suite de l'ordre du jour de la veille ; proposition conférant au 8 mai le caractère de jour férié.

Mardi 22 et éventuellement *mercredi 23* : projet érigeant en commune l'ensemble urbain du Vaudreuil ; projet relatif aux procédures d'apurement du passif des entreprises ; projet relatif au recul de la limite d'âge pour le départ à la retraite des fonctionnaires de l'Etat, parents de handicapés adultes.

Jeudi 24 : projet relatif aux radios privées locales ; deuxième lecture du projet relatif aux conseils d'université.

AVANT LE DÉBAT SUR LA MOTION DE CENSURE

L'U.D.F. se plaint du défaut de concertation avec le R.P.R.

Le débat sur la motion de censure, déposée par le groupe R.P.R., débutera mardi 15 septembre, vers 17 heures, à l'Assemblée nationale, après la déclaration de politique générale du premier ministre.

M. Mauroy s'exprimera de nouveau en répondant aux orateurs des groupes qui auront participé au débat de censure.

C'est M. Claude Labbé qui présentera la motion au nom du R.P.R. M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C., s'exprimera au nom du groupe communiste, M. Jean-Claude Gaudin au nom de l'U.D.F., et M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., pour le groupe socialiste.

A La Canourgue (Lozère), où se tient l'université politique d'été du Parti républicain, M. Jacques Blanc, secrétaire général de cette formation, a déclaré, mercredi 9 septembre : *« Je souscris à la motion de censure, mais je regrette qu'elle n'ait pas été déposée après une discussion avec le R.P.R. Au sein de l'opposition, ce n'est pas la concurrence qui permettra de gagner, mais l'affirmation d'une volonté commune »*.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., interrogé à Antenne 2 sur les raisons de la décision solitaire du groupe, a précisé : *« Nous tenions à ce qu'il y ait une certaine manifestation de surprise et nous ne tenions pas à ce que des bruits de couloir permettent d'annoncer cette décision avant qu'elle ne soit vraiment effective. »* Il a ajouté : *« Nous existons par nous-mêmes et nous n'avons pas des statuts particuliers qui prévoient que, chaque fois que nous prenons une décision, nous devons en référer à Pierre, Jacques ou Paul. Nous sommes majeurs et nous prenons nos décisions. »*

M. Jacques Toubon, député R.P.R. de Paris, dans une interview à *la Croix* du 10 septembre, estime que *« le R.P.R. est le principal mouvement d'opposition* (et que), *sa raison d'être est de se présenter comme l'alternative au pouvoir actuel et de proposer aux Français un projet qui lui soit propre »*. M. Toubon juge en conséquence : *« Les solutions de type centriste me paraissent condamnées. Je ne pense pas que les Français choisiront pour remplacer les socialistes un projet centriste. (...) »*

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU P.R.

Les militants giscardiens réclament avec insistance une démocratisation de leur parti

De notre envoyé spécial

La première session de l'université politique d'été du parti républicain a pris fin, mercredi après-midi 9 septembre à La Canourgue (Lozère). Environ deux cent cinquante militants ont assisté à la séance de clôture. Les participants à la deuxième session — qui durera jusqu'au samedi 12 septembre — ont été accueillis le même jour.

La Canourgue. — On n'a pas *prononcé son nom à chaque* détour de phrase comme par le passé, mais on a parlé de lui. Il avait envoyé son fils. Peut-être même a-t-il téléphoné à tel ou tel pour demander quel était le climat. Bref, M. Giscard d'Estaing était, comme l'a dit un cadre du P.R., *« un absent fortement présent »* à cette première session de l'université politique d'été du parti républicain. *« Il reste notre phare*, déclarait un militant. *Nous le lui disons. Mais nous lui laissons le choix du moment auquel il répondra à notre souhait* (1). » L'ancien président de la République doit s'entretenir, *vendredi 11 septembre*, à son domicile parisien, rue Bénouville, avec des dirigeants de l'U.D.F.

Un dirigeant encore reconnu mais silencieux. Une stratégie pour le moment inexistante : ce sont là les incertitudes de taille dont les giscardiens doivent s'accommoder. Et comme les solutions *ne leur appartiennent pas*, ils préfèrent consacrer leurs efforts et leur réflexion aux tâches immédiates. Celles-ci ne manquent pas.

La première université du P.R. depuis la victoire de la gauche n'est *certes pas une fête*. Ce n'est pas non plus l'abattement, loin de là. On pourrait même *dire que* les membres du parti républicain se sont retrouvés dans une ambiance assez tonique. Assiduité aux cours, cœur à l'ouvrage, sérieux : leur allant et leur bonne volonté semblaient même de nature à *redonner du courage* à leurs dirigeants et à leurs élus. Ceux-ci, en effet, ont vécu la défaite de plus près, de même qu'ils avaient joui plus directement des avantages du pouvoir. Aujourd'hui, ils mesurent donc avec peut-être un peu *plus* de pessimisme — et de réalisme — l'immensité de la tâche et ses difficultés.

Les dirigeants et la « base »

L'argent qui ne manquait jamais, *la stratégie* élaborée « au château » et qu'il ne restait qu'à appliquer, la doctrine réduite à *la simple* expression de l'attachement à un homme : tout cela n'a plus cours dans le *parti fondé* jadis par — et pour — M. Valéry Giscard d'Estaing. Il s'agit désormais de reconstruire, et de reconstruire autre chose en partant de données quasiment inversées.

Avant 1974, un homme avançait presque *seul* vers *le pouvoir* et derrière lui sa petite troupe s'organisait vaille que vaille, sans que les modalités de cette organisation parussent avoir grande importance.

De 1974 à 1981, un parti nombreux et *structuré* s'était peu à peu mis en place. Mais, le pouvoir étant *acquis*, ce *parti* était plus conçu comme une brigade d'acclamations et un *amplificateur* des décisions du leader que comme un outil de conquête.

Aujourd'hui, tout est à refaire, et il apparaissait nettement à la Canourgue *que* si cette certitude pèse visiblement sur les épaules des dirigeants, à l'inverse, elle semble ne pas déplaire aux militants. Tout se passe comme si ces « giscardiens » de base se trouvaient fort aise d'avoir enfin un rôle à jouer.

Alors, en toute logique, ils disent ce qu'il faut faire. Et ils le disent sans trop s'embarrasser de diplomatie et de dosage. Voici quelques extraits du résumé des travaux de la première session : *« L'ensemble des militants demandent un parti de plus en plus démocratique. Nous voulons de plus en plus d'élections. (...) La démocratie doit pénétrer dans nos statuts, dans nos structures régionales et locales, dans la communication entre nous. (...) Les militants ne veulent plus apprendre les nouvelles de la vie de leur mouvement dans la presse. (...) La communication fonctionnait auparavant de haut en bas, elle doit désormais être ascendante »*, etc.

Voilà qui est dit ! De tels propos étaient *en outre* illustrés avec quelque relief mercredi après-midi par M. Nicolas About, ancien député des Yvelines, lequel faisait connaître ses impressions de « battu ». *« Il nous faut répondre sans complaisance, à quelques questions du genre de celles-ci*, disait-il : *Comment se fait-il que nous connaissions, aujourd'hui, les difficultés financières que nous connaissons ? Comment se fait-il que nous ne soyons pas propriétaires de nos locaux ? »* (N.D.L.R. : Le P.R. va devoir déménager et s'installer rue de Villersexel à Paris dans des locaux plus modestes que ceux loués depuis 1974 rue de la Bienfaisance).

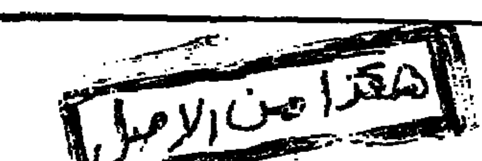
Toutes ces questions témoignent de l'amertume qu'éprouvent certains giscardiens en *mesurant* l'imprévoyance dont, à leurs yeux, a fait preuve leur parti du temps où il profitait largement de la *manne* généreuse du pouvoir. L'ancien *député* des Yvelines s'est aussi fait applaudir quand il a demandé la réforme du mode de cotisation, quand il a réclamé le *changement « des méthodes d'élection au sein du parti »* et quand il a dit : *« Il faut redéfinir la place du militant et se garder d'être un parti qui utilise ses militants. »*

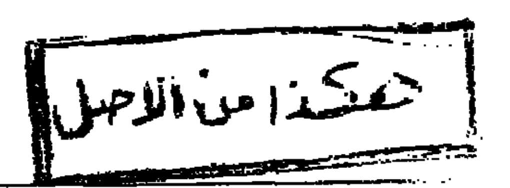
Autant de paroles fort bien reçues par les participants et très bien comprises par la direction du parti. *Conscient* du danger qui guette tous ceux qui étaient en place avant la *défaite*, devinant la menace contenue dans ces appels à la démocratie et au renouvellement, M. Jacques Blanc, *secrétaire général*, a choisi de *« coller »* aux revendications de ses troupes. Et même de se présenter comme en étant l'inspirateur. Il a, pour cela, inventé le « pacte de La Canourgue », qui se résume ainsi : *« Fidélité, militantisme et démocratie. »* Il va répétant : *« Je vous ai entendus. Vous avez exprimé ce que j'avais pressenti. Je souscris à vos préoccupations. Je vous sens bouillir, et vous avez raison. »*

Quelles seraient les conséquences de ce bouillonnement si le parti républicain prenait aujourd'hui, et pour de bon, le parti de la démocratie ? C'est-à-dire à quel genre de bouleversement donnerait lieu un *congrès* où toutes les préoccupations exprimées au cours de ce campus se traduisaient par des décisions statutaires ? Du strict point de vue de ces statuts, la convocation d'un congrès ne s'impose pas avant l'année prochaine. Certains giscardiens, pourtant, ne sont pas loin de penser que de telles assises seront nécessaires à brève échéance.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(1) *Ces propos ont été tenus mercredi matin sur... Radio-La Canourgue. En effet, l'université du P.R. est sans doute la première à être dotée d'une émission de « radio libre ». Sur F.M. 105, M. Alain Grintersy, fondateur à Paris de Radio-Alpha, émet tous les jours pour les Lozériens disposant d'un poste à modulation de fréquence et se trouvant à moins de 20 kilomètres de La Canourgue.*





Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres, le mercredi 9 septembre 1981, au Palais de l'Elysée. Dans l'après-midi, le communiqué suivant a été diffusé :

● LA SITUATION ET LES DROITS DES ETRANGERS EN FRANCE :

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé des immigrés, le conseil des ministres a adopté deux projets de loi relatifs à la situation et aux droits des étrangers en France.

Il s'agit, en premier lieu, d'abroger la « loi Bonnet » du 10 janvier 1980 et de modifier l'ordonnance du 2 novembre 1945 afin de fixer les nouvelles conditions d'entrée et de séjour en France.

Le texte soumis au Parlement précise les règles d'admission ou de refus d'entrée sur notre territoire. Ainsi, le régime de l'expulsion administrative sera réservé aux seuls étrangers dont la présence constitue une menace grave pour l'ordre public. En revanche, pour les étrangers en situation irrégulière, la reconduction aux frontières s'opérera désormais par décision judiciaire. Dans tous les cas, les personnes expulsées ou refoulées bénéficieront de nouvelles garanties, et aucune expulsion ne sera possible à l'égard des mineurs et des étrangers vivant en France depuis longtemps.

En second lieu, il s'agit de régulariser la situation des travailleurs embauchés par des employeurs clandestins. Les premiers bénéficieront des dispositions protectrices de notre code du travail tandis que les seconds seront plus sévèrement poursuivis devant les juridictions pénales.

(Lire page 28.)

● CRÉATION D'UN CORPS DE RÉFÉRENDAIRES AU CONSEIL D'ETAT :

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi modifiant l'ordonnance du 31 juillet 1945 qui permettra le recrutement de référendaires au Conseil d'Etat.

Le nombre de recours enregistrés au Conseil d'Etat a triplé par rapport à 1976. Malgré l'augmentation du nombre de décisions rendues, il est apparu nécessaire d'augmenter le nombre de rapporteurs à la section du contentieux de la Haute Assemblée, afin de réduire le délai d'examen des pourvois. Les référendaires ainsi créés y seront affectés en qualité de rapporteurs.

Ils seront nommés, pour une durée de cinq ans, par la voie du détachement, parmi les fonctionnaires titulaires appartenant aux corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration et parmi les magistrats de l'ordre judiciaire ; leur mandat ne sera pas renouvelable.

● L'ATTENTAT DE BEYROUTH :

Le conseil a marqué son émotion à la suite de l'attentat dont a été victime l'ambassadeur de France à Beyrouth le 4 septembre. *Comme l'a aussitôt déclaré le président de la République, M. Louis Delamare a constamment rempli sa mission d'ambassadeur de France en grand diplomate et en homme de courage et a bien représenté la France en mettant toute son intelligence et son cœur au service de la compréhension du Liban dans une phase si difficile de l'histoire d'un pays ami.*

Le Conseil a décidé d'élever à titre posthume Louis Delamare à la dignité d'ambassadeur de France. M. Delamare a été également cité à l'ordre de la Nation « pour avoir assumé les hautes responsabilités de sa charge jusqu'au sacrifice de sa vie ».

La détérioration de la situation au Liban, soulignée ainsi d'une manière tragique, le recours toujours plus fréquent à la violence dans le Moyen-Orient préoccupent le président de la République et le gouvernement, qui ont réaffirmé la volonté de la France de contribuer, dans la mesure de ses moyens, au retour à la paix, notamment au Liban où les souffrances des populations, en particulier dans la capitale, ont atteint les limites de l'intolérable.

● LA VISITE DU PRINCE FAHD :

Le président de la République a longuement reçu le prince héritier d'Arabie Saoudite.

L'entretien, qui a porté sur tous les sujets relatifs au Proche-Orient, aux tensions dans la région et dans le monde, aux progrès du dialogue Nord-Sud, a permis de constater de larges convergences de vues et a préparé utilement la prochaine visite du président de la République en Arabie Saoudite.

● LES NATIONALISATIONS :

Le conseil des ministres a entendu une communication du premier ministre sur les nationalisations. Conformément à la déclaration du premier ministre à l'Assemblée nationale, le 8 juillet dernier, et aux orientations précisées par le conseil des ministres tenu à Rambouillet le 2 septembre, les dispositions essentielles des projets de texte qui doivent être soumis prochainement au Conseil d'Etat ont été fixées.

En particulier, ont été arrêtés le champ des nationalisations, les modalités de l'indemnisation et la future organisation des entreprises.

Seront nationalisés les cinq groupes industriels suivants : C.G.E., Compagnie de Saint-Gobain, PUK, Rhône-Poulenc et Thomson-Brandt.

Les discussions se poursuivent avec les actionnaires étrangers des groupes : Roussel-Uclaf, I.T.T.-France et C.I.I.-Honeywell-Bull, afin d'examiner les conditions de la restructuration de leur capital.

D'autre part, le gouvernement a décidé d'ouvrir des négociations avec les responsables du groupe Dassault, afin d'aboutir, dans l'immédiat, à une prise de participation majoritaire.

En ce qui concerne le groupe Matra, les négociations en cours devront assurer à l'Etat le contrôle du groupe, qui conservera ainsi son unité.

Dans l'industrie sidérurgique, la nationalisation se fera par conversion des créances de l'Etat en actions.

La nationalisation du secteur du crédit sera complète. N'en feront pas partie les banques sous contrôle étranger, les SICOMI et les maisons de réescompte, les banques dont le capital est contrôlé par des sociétés à caractère mutualiste ou coopératif, ainsi que les banques dont les dépôts des résidents ne dépassent pas un montant de 1 milliard de francs au 2 janvier 1981.

Les compagnies financières de Paribas et de Suez seront également nationalisées. Le gouvernement rétrocédera, comme il s'y est engagé, les participations industrielles non nationalisées détenues par ces groupes. Les anciens actionnaires qui souhaiteraient se porter acquéreurs de titres ainsi rétrocédés pourront utiliser à cet effet les obligations qu'ils auront reçues à titre d'indemnités.

Le souci de garantir une indemnisation équitable a conduit le gouvernement à retenir la formule, déjà utilisée par le passé, d'échange des actions ou des parts sociales contre des obligations.

Le gouvernement a réaffirmé sa volonté de respecter les intérêts étrangers.

Les conseils d'administration des entreprises nationalisées seront, en attendant le vote d'une loi ultérieure sur l'organisation des entreprises publiques et l'exercice en leur sein, des droits des travailleurs, composé de représentants de l'Etat, du personnel et des activités publiques et privées concernées par l'entreprise.

(Lire pages 29 et 30.)

● LES RECETTES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1982 :

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, a fait une communication sur les recettes du projet de loi de finances pour 1982.

Les mesures fiscales qui seront arrêtées dans le cadre du budget par le conseil des ministres le 30 septembre se traduiront par une stabilisation de la pression fiscale en 1982, un important effort de solidarité et de justice fiscale et une action en faveur de l'emploi.

Dans ce cadre, il sera proposé au Parlement d'instituer un impôt sur les grandes fortunes.

L'impôt sur les grandes fortunes concernera moins de deux cent mille foyers (moins de 2 % des contribuables), ceux dont la fortune est supérieure à 3 millions de francs (300 millions d'anciens francs). Par ses taux (0,5 % à 1,5 %), il ne sera pas confiscatoire. Par ses abattements *(3 à 5 millions de francs)*, il ne pénalisera pas l'outil de travail. Il sera socialement juste, économiquement raisonnable, techniquement simple.

Les tranches de barème de l'impôt sur le revenu seront intégralement revalorisées en fonction de la hausse des prix. Le quotient familial sera plafonné à 7 500 francs par part, ce qui concernera cent trente mille personnes.

Par ailleurs, afin de financer l'UNEDIC, deux dispositions seront prises : un emprunt garanti par l'Etat et un effort de solidarité nationale demandé aux contribuables ayant les revenus les plus élevés.

(Lire page 28.)

● LES RADIOS LOCALES PRIVÉES :

Le conseil des ministres a approuvé, sur présentation du ministre de la communication, un projet de loi relatif aux radios locales privées. Ce projet de loi a pour objet de répondre à de nouveaux besoins d'expression qui se sont manifestés au cours des derniers mois en infraction avec la législation actuelle. Afin de permettre l'exercice réel de ce nouveau champ de liberté tenant compte de la triple nécessité d'utiliser rationnellement une bande de fréquence physiquement limitée, de préserver les intérêts fondamentaux des autres médias et d'éviter la mainmise de puissances financières ou politiques sur ce *nouveau moyen* d'expression, il a été décidé de présenter un texte au Parlement qui ouvre un nouveau domaine de dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion-télévision organisé par les lois du 3 juillet 1972 et du 7 août 1974.

(Lire page 22.)

● L'ÉQUILIBRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :

Le ministre de la solidarité nationale, est chargé par le gouvernement de procéder à une consultation approfondie des organisations syndicales et professionnelles représentatives. Cette consultation sera relative :

— A l'équilibre financier de la Sécurité sociale en 1981 et 1982 ;

— Aux mesures à prendre pour rendre compatibles l'évolution des prestations et celle des recettes ;

— Aux réformes à entreprendre pour assurer l'avenir des régimes sociaux.

(Lire page 28.)

MESURES INDIVIDUELLES

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

● *Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation* : M. Jean-Luc Mathieu, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer au ministère de l'intérieur et de la décentralisation ;

● *Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice* : M. Jean Laroque, président de chambre à la Cour de cassation, est nommé procureur général près ladite Cour ;

● *Sur proposition du ministre des relations extérieures* : M. Guy de Commines de Marsilly, ministre plénipotentiaire, est maintenu dans les fonctions de conseiller diplomatique du gouvernement ;

● *Sur proposition du ministre de la formation professionnelle* : M. André Ramoff, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé délégué à la formation professionnelle.

« LA RÉANIMATION DE L'ÉCONOMIE DOIT POUVOIR S'OPÉRER AUTOUR DES ENTREPRISES NATIONALISÉES », souligne M. Bérégovoy.

M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la présidence de la République, a précisé mercredi 9 septembre à l'issue du conseil des ministres, que M. Mauroy a « *situé les nationalisations dans le cadre de la politique nouvelle engagée par le gouvernement* ». Celle-ci vise à « *libérer l'économie du poids des puissances financières* », à lui « *redonner son dynamisme* », et « *s'inscrit dans la volonté de transformation démocratique* » du gouvernement, qui est « *inséparable d'une politique industrielle ambitieuse* ». Selon M. Bérégovoy, le premier ministre a insisté sur la nécessité d'investir et d'orienter l'épargne vers les activités créatrices de richesses.

Le secrétaire général de l'Elysée a également précisé qu'il s'agit de nationalisations, et « *non d'étatisations* » : cela signifie que la « *capacité d'initiative* » des sociétés nationalisées doit se développer et que « *la réanimation de notre économie doit pouvoir s'opérer autour d'elles* ».

« La confiance qu'inspire M. Delors »

Après avoir souligné que le projet d'impôt sur la fortune est « *socialement juste* », « *économiquement efficace* » et « *techniquement simple* », M. Bérégovoy a indiqué que le président de la République a rendu hommage à l'action de M. Jacques Delors. Le lancement de l'emprunt à 16,5 % a en effet intéressé « *les petits épargnants* » au point que le ministre de l'économie et des finances a pu le porter de 8 milliards à 15 milliards de francs. Ce succès, a indiqué M. Bérégovoy, « *témoigne de la confiance des petits épargnants dans la gestion du pays, dont le gouvernement porte la responsabilité, et en particulier Jacques Delors* ».

● *Le colonel des troupes de marine Yann Rousseau-Dumarcet* est nommé, par arrêté publié au *Journal officiel* du 10 septembre, à l'état-major particulier du président de la République en remplacement du colonel de l'artillerie Guy Barascud.

Le Monde

société

A PROPOS D'UN SUCCÈS D'ÉDITION

Les cloches de Nostre-Dame

La nostradamite aiguë a atteint les plages de *l'été comme un* sinistre raz-de-marée. Les prophéties de Michel de Nostre-Dame, dit Nostradamus (1503-1566), médecin, érudit, mage de *Catherine de Médicis*, sont mises au goût du jour.

Cette fois, le dernier exégète, Jean-Charles de Fontbrune, qui a traduit en « clair » quatrains et centuries, selon une méthode « scientifique » avec le *concours* de l'« ordinateur », annonce une série de bouleversements et de catastrophes : la troisième guerre *mondiale*, imminente, opposera l'Occident aux Soviétiques et aux Arabes, Paris sera rasée, le Midi ravagé, le pape assassiné. Consolation : après *les durs moments* de l'apocalypse, nous connaîtrons les temps délicieux de l'âge d'or...

La vente du livre de Jean-Charles de Fontbrune, *Nostradamus, historien et prophète*, devrait atteindre *les cinq cent* mille exemplaires, soit *celle* d'un Goncourt de grand cru publié à l'automne dernier par une petite maison d'édition, les éditions du *Rocher, spécialisées dans* les ouvrages sur les jeux et l'ésotérisme, le livre était vendu à dix sept mille exemplaires à la fin du premier trimestre de 1981. *Au prix de 120 F, porté* uniquement par le bouche à oreille, *Nostradamus*, *historien et prophète* pouvait être considéré comme un beau succès d'édi*tion dans ce domaine*.

L'hebdomadaire de M. Philippacchi, *Paris-Match*, publie deux entretiens en juillet, avec l'auteur du livre. Entre-temps, l'Elysée a changé d'hôte, et Nostradamus-de Fontbrune avait juste*ment p r é d i t l'arrivée* de la « rose » au pouvoir — sans fixer de date. Le livre connaît alors un démarrage foudroyant : trente mille exemplaires sont vendus *dans le mois*. Les quotidiens, les hebdomadaires, la télévision lancent le « débat » : on est pour ou contre les « prédictions » de Nostradamus.

Après une apparition de Jean-Charles de Fontbrune à l'un des *journaux télévisés*, 6 000 exemplaires sont vendus en deux heures. 270 000 exemplaires sont vendus en août. M. Christian Bourgois, qui dirige les éditions du Rocher, doit résoudre, au milieu de l'été, d'incroyables difficultés techniques. Habitué aux tirages modestes d'ouvrages plus austères, il n'en revient pas de faire un chiffre d'affaires de 10 millions de francs avec un seul livre. Mais, si le patron se réjouit, le citoyen dont les sympathies vont plutôt à la gauche paraît moins à l'aise.

C'est que la nostradamite aiguë prend un tour déplaisant. Dans le Midi, promis aux plus noirs tourments, des commer*çants apeurés veulent fermer* boutiques : des êtres aux nerfs sensibles se désespèrent, et des familles vivent dans l'angoisse de l'orage final. Des linguistes *contestent* les interprétations analogiques et des scientifiques réfutent la méthode de traitement à *l'ordinateur* de Jean-Charles de Fontbrune. D'autres « traducteurs » s'énervent et prétendent détenir seuls la véritable signification des prophéties pour *la moins obscures de* Messire Nostradamus.

Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille, *sonne* les cloches, ou plutôt le tocsin, contre le mage provençal et ses prédictions apocalyptiques, dont on fait un honteux commerce auprès des ouailles. On demande à un théologien si ce n'est pas un péché de croire en Nostradamus... *Un éditeur qui tente de* profiter des retombées de l'affaire fourbit une réplique au livre de Jean-Charles de Fontbrune.

La peur et les marchands d'illusions

Cadre commercial dans une société pharmaceutique et qu'on présente parfois comme un « *savant* », *l'auteur*, *sympatique*, fait preuve d'une faconde naïve mêlée de roublardise. Il se peint sous les traits d'un homme rustique, provincial — *il vit à Aix-en-Provence* — qui affronte aujourd'hui la duplicité des « Parisiens ». Il ne décolère pas : « *un travail de dix-sept ans* » est mis en pièces, « *la droite s'est servie de lui* », les organes d'information, après l'avoir porté au pinacle, le brocardent maintenant. Les journalistes ont tiré à eux ses *interprétations. Cette « victime »* de la presse se lamente de la sorte... entre un entretien avec un reporter et une prestation à la radio. On doit d'ailleurs, *dit-il*, lui *confier* prochainement une émission sur l'antenne où officie Mme Soleil...

On s'est mépris sur le sens de son texte. Quand, par exemple, *il écrit que les socialistes* aboliront la liberté d'expression, il ne s'agit pas des Français mais des Russes. « *Si les Popov viennent ici, vous verrez...* » On verra. *Pour l'heure*, il s'est « identifié » à Nostradamus et veut seulement transmettre la finalité du message de paix du prophète. Il faut se *lancer* d'urgence « *dans un programme de désarmement conjoint U.S.-U.R.S.S... Que Mitterrand fasse vite !... Le pauvre Mitterrand, je le plains d'avoir pris la France dans cet état-là* ». On ne peut qu'aquiescer. On conseillerait même au président de prendre à ses côtés Jean-Charles de Fontbrune, comme *Catherine de Médicis fit venir* Nostradamus à la cour. Car l'auteur n'est pas monarchiste. Son nom à consonance aristocratique ? Il a simplement repris *le pseudonyme de son père*, lui-même expert ès Nostradamus.

Pourtant, l'inquiétude se fait jour chez Jean-Charles de Fontbrune. Toute cette agitation où *l'on ne discerne plus très bien* qui *manipule qui*, et cette peur *qui prend consistance autour de* lui... « *Je suis chrétien, monsieur... Je considère les déclarations de Mgr Etchegaray comme une injure...* » Prudence *ultime ? Il n'est pas « certain que son interprétation soit la bonne* » tant qu'il n'aura pas fini « *le travail de décodage* » de l'œuvre de Nostradamus.

Plusieurs centaines d'auteurs ont déjà « décrypté », chacun à sa façon, les élucubrations du médecin de Salon-de-Provence. A chaque période de trouble *intense, à chaque situation* dangereuse pour la paix du monde, *on ressort* les prédictions de Nostradamus comme on produit des films à catastrophe. Le créneau de la *peur* est un *marché rentable*. En attendant se poursuivent le *débat et* la vente de ce pavé de six cents pages, indigeste et d'un ennui infini, mais qui frappe les esprits crédules, *pour* la plus grand profit des *marchands d'illusions*.

BERNARD ALLIOT.

Une plainte du frère de M. Jean-Charles de Fontbrune

Reprochant à son frère, M. Jean-Charles Pigeard de Gurbert, alias Jean-Charles de Fontbrune, « *d'avoir détourné moralement l'œuvre de leur père* », M. Alain Pigeard de Gurbert, antiquaire à Cahors (Lot), a chargé son avocat, Mᵉ Claude Serra, de poursuivre l'écrivain. Il n'admet pas que ce dernier ait « *trahi l'œuvre de leur père et tiré un bénéfice scandaleux de la panique qu'il avait semée* ».

Pour rédiger son livre, Jean-Charles de Fontbrune s'est en effet largement inspiré de l'ouvrage que son père, médecin à Sarlat (Dordogne), avait publié en 1938, à Cahors, sous le pseudonyme de Max de Fontbrune et portant en sa *totalité sur l'exégèse des Centuries* de Nostradamus. Un ouvrage aujourd'hui introuvable.

Se défendant de poursuivre un but intéressé, M. Alain Pigeard de Gurbert a déclaré qu'il entendait uniquement « *stopper une entreprise qui, sous une allure pseudoscientifique, traumatisait les lecteurs* ». A ce propos, son avocat a précisé que le dédommagement financier que pourrait éventuellement obtenir son client serait intégralement versé à l'Unicef.

JUSTICE

Le SAC et l'affaire d'Auriol

III. — Brouilles et embrouilles

par PHILIPPE BOGGIO

Après la tuerie d'Auriol, le 18 juillet, au cours de laquelle six personnes, dont un enfant, ont été tuées, quatorze personnes sont inculpées. Sept d'entre elles restent *détenues*. Toutes appartiennent au Service d'action civique (SAC) (« le Monde » des 9 et 10 septembre). Une organisation qui, à *Marseille*, *vivait* aux frontières de l'activisme politique et de la truanderie sur fond de rivalités personnelles.

Lundi 7 septembre. 19 heures. M. Pierre Debizet sera bientôt libre. On le verra quitter, à la nuit tombée, la prison des Baumettes, épuisé, sonné mais vaillant, comme un mineur de fond qui remonte de l'enfer avec cet air auréolé des sacrifiés qui ont *tenu bon*. Le « *moine-soldat* », comme l'appellent ses amis marseillais, le baroudeur inlassable *des ombres noires du gaullisme*, fera contre mauvais cœur bonne figure devant une presse suspi*cieuse. Il s'évertuera* à disculper le SAC, son organisation injustement poursuivie, croit-il, par un régime de gauche, pour un fait divers hors tradition, commis par quelques demi-soldes et pour leur compte personnel.

Mais la foi de Pierre Debizet sera *meurtrie. C'est son avocate*, Mᵉ Denise Mialou-Marsh-Felley, qui le confie devant la lourde porte des Baumettes. Le « patron » du SAC en réalité est « *effondré* » d'avoir appris que quatre de ses ouailles, quatre titulaires de la fameuse carte, « *étaient des assassins* ». Peiné d'avoir compris que la branche marseillaise de son organisation, traditionnellement la préférée de Paris, parce que la plus efficace, était en pleine décomposition quand, le 18 juillet, cinq comparses sont allés déchaîner leur folie meurtrière contre une famille de six personnes.

Quel coup dur, en effet ! L'enquête sur la tuerie d'Auriol, qui ne vise pas officiellement le SAC, charrie depuis près de deux mois, une boue malodorante qui imprégnera sans doute, une fois pour toutes, l'image de l'officine gaul*liste*. L'instruction révèle que le « *service* » — les membres du SAC marseillais que nous avons rencontrés, prononcent ce mot comme s'il s'agissait d'une Eglise — le « *service* » donc, ne pouvait plus revendiquer à la fin du printemps la réputation de professionnalisme qu'il a souvent affiché.

« *Des minables !* » Les truands du quartier de l'Opéra haussent les épaules au récit des préparatifs et de l'exécution du « contrat » réalisé à la bastide de la Douronne. Seul Lionel Collard, le chef présumé du commando, peut passer pour un homme froid et *méthodique*. Ancien légionnaire âgé de trente et un ans, il est présenté comme un spécialiste du *maniement des explosifs* et devra probablement répondre, en plus du crime, de plusieurs attentats. *Mais* les *autres*, jeunes recrues du SAC, sont de dangereux amateurs. Les filatures organisées avant la tuerie ont *toutes* échoué misérablement. Jacques Massie a reconnu au moins trois membres de son organisation autour de sa maison. Il est même tombé nez à nez, le 17 *juillet* au soir, sur Didier Campane.

Des égarés aussi. Les convictions politiques, ne *serait-ce que* des inculpés de l'affaire d'Auriol, feraient blêmir le plus tendre des gaullistes. Le SAC *marseillais* n'est déjà plus, mis à part quelques militants R.P.R. convaincus, qu'un ramassis d'idéologies boiteuses et contradictoires. On y trouve pêle-mêle des solitaires de l'extrême droite néo-nazie, des catholiques intégristes, des oppor*tunistes giscardiens*, des électeurs de gauche... comme Ange Poletti, l'un des membres du commando, *une légion de têtes vides pour qui* le point culminant de l'engagement consiste à « *casser de l'Arabe* ». *Et surtout, surtout*, un bataillon de têtes chercheuses de protection, toujours aux ordres du plus offrant, *sans parti ni convictions*, dont certaines, lors d'une réunion, le 9 juin, à Nans-les-Pins, avant les élections législatives, ont très sérieusement demandé à leur nouveau chef, Jean-Joseph Maria, si le SAC ne devait pas proposer ses services à M. Gaston Defferre, le ministre de l'intérieur...

Vers la délinquance

M. Pierre Debizet devrait être encore plus alarmé, cependant, par le glissement progressif du SAC marseillais, ces derniers mois, vers la criminalité de droit commun. Vers les combines médiocres montées à plusieurs, les arrangements sectoriels réalisés entre les deux clans, celui de Jacques Massie et celui de son successeur intérimaire, Jean-Joseph Maria, et qui démentent, en partie, la thèse de la rivalité de tendances. Selon *plusieurs* témoignages. Jacques Massie le premier aurait donné aux activités du SAC un tour de plus *en* plus *curieux*. Ses gros besoins d'argent l'auraient incité, avant même son stage d'inspecteur à *Cannes-Ecluse* (Seine-et-Marne) en 1980, à se lier d'amitié avec des truands, à faire chanter *certaines personnalités homosexuelles* de la ville ou à offrir les services du SAC à des sociétés en mal de surveillance ou de bris de grève, contre des rétributions qu'il oubliait de reverser à l'organisation *gaulliste*.

La liste des dernières opérations de l'inspecteur stagiaire, non révélées au début de l'enquête et qui figurent au dossier de procédure, est édifiante : protection d'un bar sur le Vieux-Port de Marseille, d'un autre à Toulon, projet de hold-up au champ de courses du Pont-de-Vivaux, pose d'un micro sous le téléphone d'une personnalité giscardienne à qui Jacques Massie avait proposé ses services, tentative d'escroquerie sur une riche habitante de Simiane (Bouches-du-Rhône).

Selon d'autres informations, l'ancien chef du SAC pour Marseille, qui bénéficiait encore, en mai, de la confiance de *Pierre* Debizet, aurait été de mèche avec les « postiers » du commando, Ange Poletti, Didier Campana et Jean-François Massoni, auteurs probables d'un hold-up maquillé par les trois employés des P.T.T., au bureau de poste de la Pomme, à Marseille, en janvier. Les trois comparses, qui auraient commis, selon certains policiers, d'autres attaques à main armée contre des bureaux de poste depuis 1980, doivent être entendus ces jours-ci, sur ce sujet précis, dans les locaux du S.R.P.J. de Marseille.

Certains militants purs et durs, mis au courant de l'étrange personnalité de leur chef local et *surtout* de ses *dérèglements*, dès le courant de 1980, auraient alors décidé de quitter, au moins provisoirement, le SAC. « *Nous étions devenus moins qu'un groupuscule* », dit l'un d'eux, spécialiste du renseignement économique. « *Les réunions, les opérations antigauche étaient de moins en moins nombreuses. Nous apprenions que certains militants travaillaient sous d'autres ordres que ceux de leur chef de groupe. C'était devenu la panique générale.* » Les attentats, notamment anti-autonomistes *corses*, que certains adhérents du SAC prêtent à leur organisation étaient insuffisamment préparés, « *sans cible tactique* ». « *Ils ont failli se faire prendre à deux reprises* », dit encore un militant de base d'Aix-en-Provence.

Vers la fin de l'année 1980, la grogne monte au sein du SAC. C'est à cette époque, que les *amis de Jean-Joseph Maria* constituent les premiers chapitres du dossier d'accusation contre Jacques Massie. Mais le SAC marseillais espère encore sauver les apparences. A la réunion des chefs de départements, qui se serait tenue fin décembre 1980, à l'hôtel Lutétia à Paris, l'inspecteur-stagiaire est flanqué de son adjoint, Jean-Joseph Maria. Aucune allusion n'est faite au feu qui couve.

Vient alors l'époque du renou*vellement des adhésions*. *Une* trentaine de militants marseillais du SAC refusent de payer leur droit annuel tant que Jacques Massie restera leur chef. Qu'à cela ne tienne : l'inspecteur stagiaire recrute en quelques semaines de jeunes délinquants, en lisière du petit proxénétisme et de l'escroquerie misérable, ceux qu'on appelle, sur le Vieux-Port, la « raille » des voyous révoltés en mal d'action et de coups d'éclat. Il fait miroiter aussi à quelques gogos naïfs l'avantage d'être abrité par cette fameuse impunité dont les membres du SAC se croient encore les bénéficiaires.

Jacques Massie ne se vantait-il pas d'avoir ses entrées dans des milieux politiques divers, de pouvoir faire obtenir un permis de *détention d'armes ou une fausse* carte de presse ? N'assurait-il pas qu'il était l'ami de Gaëtan Zampa, l'un des derniers survivants du « milieu » marseillais ? Qu'il pouvait blanchir un casier judiciaire ? Certains l'ont cru, qui sont inculpés aujourd'hui. Quelques membres du SAC, qui auraient envoyé avec leur adhésion un casier judiciaire vierge, alors que la justice ou la police possède sur eux un dossier déjà chargé.

L'escroquerie, sur ce chapitre, semble à ce point évidente que Mᵉ Denise Mialou-Marsh-Felley a affirmé avoir demandé *au juge* d'instruction, au nom de son client, l'ouverture d'une enquête.

L'exemple de Jacques Massie aurait-il fait tache d'huile ? D'autres membres *du SAC* marseillais, parfois hostiles à l'inspecteur stagiaire, se seraient laissés aller à quelques « *arnaques* » en tous genres. Il règne en tout cas, en ce printemps 1981, une étrange atmosphère chez les demi-barbouzes de Marseille. Bruefl évité, semble-t-il, depuis l'épuration de 1971, certains adhérents replongent dans les délices de la mythomanie. Jean-Joseph Maria raconte autour de lui qu'il est correspondant du SDECE. Les gendarmes de Saint-Zacharie, près d'Auriol, sont persuadés que Lionel Collard et Jean-Joseph Maria sont des commissaires de police...

Jean-Bruno Finochietti, l'instituteur membre du commando, croit travailler pour le SDECE, *que* selon son nouveau défenseur, Mᵉ Jean-Louis Tixier-Vignancour, « *il confond avec la D.S.T.* ».

Ces messieurs se prennent aussi souvent pour des indicateurs de police. Certains, comme Jean-Joseph Maria, auraient affirmé, devant les enquêteurs, avoir travaillé pour la brigade des stupéfiants. Les rumeurs, les ragots, les chausse-trapes s'entrecroisent allègrement ces derniers mois.

Surveillance générale

Le « délire maniaco-obsessionnel » du SAC, selon la formule d'un commissaire de la police judiciaire, *se solde par des « coups tordus »*. Ainsi celui-là : François Giustignani, membre du SAC, ami d'Yves Courtois, ce fidèle de Jacques Massie disparu depuis le 15 mai, affirme avoir assisté à une réunion, tenue dans une voiture, sur la route de Mazargues à la sortie de Marseille, où devait être rendu compte d'une mission de renseignement intéressant un *trafic d'armes*. Giustignani avait fait le guet près d'un garage de Marseille. Yves Courtois avait posé une « *pastille* » (*un micro*) dans un domicile privé.

Jean-Joseph Maria, Lionel Collard et un membre des brigades spéciales des impôts d'Aix-en-*Provence*, en *mission officielle*, assistaient à la réunion. Yves Courtois aurait livré l'adresse en question. En fait, celle de Maria. Yves Courtois aurait été alors violemment accusé de travailler pour le compte de Jacques Massie. Coups fourrés.

Les derniers mois précédant la tuerie d'Auriol, une gangrène semble gagner tous les personnages qu'on retrouve mêlés de près ou de loin à la tuerie d'Auriol. Tous ces acteurs, mêmes les plus falots, abandonnent les activités traditionnelles que leur confie le « *service* » pour s'espionner mutuellement, jeter des alliances contre nature, se trahir, se dénoncer. Ainsi, Jacques Massie, encore lui, se présente, fin mai, à l'inspection du travail, comme inspecteur chargé des relations avec le parquet de Marseille. Il vient chercher *un dossier* au nom de Charles Cavallo. Il ne l'obtient pas et n'insiste pas. Charles Cavallo, membre du SAC *et* employé du bar La Rotonde à Aubagne, est un ami de Jean-Joseph Maria. Donc un adversaire. Il est aussi, depuis, l'un des quatorze inculpés de l'affaire d'Auriol.

Depuis longtemps, Jacques Massie *avait pris l'habitude de mettre* en fiches, chaque soir, les menues informations de la journée. Mais ses rivaux, ou *même certains* de ses amis, avaient été pris du même goût. « *Les derniers mois, tout le monde surveillait tout le monde* », affirme un chef du groupe du SAC entendu comme témoin dans l'affaire d'Auriol.

Devant les excès de « *paranoïa* » — le terme figure dans le dossier — des Marseillais, M. Debizet aurait à plusieurs reprises menacé de dissoudre le SAC des Bouches-du-Rhône. Il aurait même confié à Mme Llaurens-Guérin, le magistrat instructeur, qu'une telle situation ne pouvait se régler qu'en associant, par une même exclusion, les frères ennemis. Il aura sans doute trop tardé.

FIN

● *M. André Lajoinie*, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a adressé, le *mercredi 9 septembre*, à M. Raymond Forni (P.S.), président de la commission des lois, une lettre dans laquelle il lui demande qu'un rapporteur soit désigné pour la proposition de résolution, que les communistes avaient déposée le 3 juillet dernier, « *tendant à créer une commission d'enquête pour faire toute la lumière sur les activités du Service d'action civique (SAC) et déterminer les complicités dont il a pu bénéficier à tous les niveaux* ». M. Lajoinie estime que « *des points nouveaux viennent de confirmer l'importance de l'examen rapide de cette proposition* ».

Les liens avec le R.P.R.

A quelques nuances près, la plupart des dirigeants nationaux et locaux du R.P.R. ont, dès le début de l'affaire, déclaré tout *ignorer de la survivance du SAC* et se sont indignés que l'on puisse parler des liens unissant leur parti au Service d'action civique. Pour Marseille, au moins, *l'enquête les aura pris à contre-pied*. M. Hyacinthe Santoni, secrétaire de la fédération sud du R.P.R. et nouveau député des Bouches-du-Rhône, avait cru *pouvoir affirmer* que Jacques Massie n'avait jamais milité dans les rangs du mouvement gaul*liste. Or l'inspecteur stagiaire* a eu la carte du parti dans sa poche. En 1977, il s'était présenté aux élections municipales d'Allauch, commune proche de *Marseille*, sur une liste de la majorité comprenant huit R.P.R. sur vingt-six candidats. Il avait quitté le mouvement gaulliste en 1978, après avoir maladroitement *intrigué pour se faire désigner* comme secrétaire de la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône.

Un peu plus *tard*, au début de *1979, il créait une association*, le Centre d'études et de réflexion politique et sociale (CERPS), dont il installait le siège dans les locaux de l'ancienne perma*nence de l'ex-député (R.P.R.)*, M. Marcel Pujol. Ne parvenant *pas à payer son loyer* à son hôte, celui-ci lui donnera congé quatre mois après et fermera *boutique*.

Deux des inculpés de l'affaire *d'Auriol* et membres *du SAC* marseillais, Robert Mouriez et *Jean-Claude Leconte, ont également* été accueillis au R.P.R. Le premier a aussi été candidat aux municipales de 1977 à Allauch. Avant son arrestation, il *animait une section de l'Action ouvrière et professionnelle* (A.O.P.) à la Sécurité sociale. Le second était responsable du mouvement gaulliste à Aubagne et présidait à ce titre le comité de soutien à *M. Chirac* lors de l'élection présidentielle. Un troisième inculpé, Charles Cavallo, a *lui aussi appartenu au R.P.R.* jusqu'à ce qu'il ait des démêlés avec la justice en 1978.

A cette liste non exhaustive de membres du SAC marseillais adhérents du R.P.R. *s'ajoute* M. Yves Courtois. L'ami de Jacques Massie disparu depuis le 15 mai était responsable d'une section de l'A.O.P. aux établissements Chambourcy.

Les liens entre le R.P.R. et SAC, dans les Bouches-du-Rhône, sont *allés cependant* au-delà de ces « parentés » un peu gênantes, en la circonstance, mais, somme toute, naturelles. A diverses reprises, le mouvement gaulliste n'a pas refusé le renfort que lui offrait *le SAC pour coller des affiches* ou faire le service d'ordre dans les réunions publiques. L'avocat de Maria, Mᵉ Henri Ruggeri, plusieurs fois candidat du R.P.R. *à Marseille, ainsi que M. Marcel* Pujol ne contestent pas, eux, que le SAC leur ait souvent prêté main forte dans leur campagne.

Lorsque M. Chirac vint dans la région les 24 et 25 février 1981, c'est au SAC qu'un appui fut demandé pour assurer sa protection rapprochée. A Marseille, salle Vallier, une vingtaine de militants de l'organisation surveillaient la réunion du *maire* de Paris. M. Chirac fut également accompagné par plusieurs membres du SAC, dont trois varois, dans ses étapes à *Aix-en-Provence*, à Salon, aux Baux, à Gap. A son arrivée en hélicoptère sur l'aérodrome d'Avignon-Châteaublanc, en fin de voyage, le SAC marseillais l'attendait encore. Maria, Collard, les frères Ange et Joseph Maurice, Courtois, et même Finochietti, ils étaient tous là à jouer des coudes... — B. P.

JUSTICE

M. CLAUDE LANZMANN DEMANDE LA SAISIE DU « TESTAMENT AMOUREUX » DE SERGE REZVANI

M. Claude Lanzmann, cinéaste, membre du comité de rédaction des *Temps modernes*, s'est présenté le 9 septembre devant M. Marcel Caratini, président du tribunal de Paris, pour demander en référé la saisie du livre *Testament amoureux* de Serge Rezvani, publié par les éditions Stock et Hachette.

A ses *adversaires*, Mᵉ *Georges* Pinet, avocat de l'auteur et des éditeurs, a opposé le droit d'un écrivain de s'exprimer librement en faisant le récit de sa vie, sans pouvoir passer sous silence un malheureux mariage avec la sœur de MM. Claude et Jacques Lanzmann, l'actrice Evelyne Rey (qui s'est donné la mort).

Si l'auteur a formulé des appréciations désagréables pour ceux qui furent sa belle-mère et son beau-frère, il n'y a rien là d'« *intolérable* » à son avis puisque M. Jacques Lanzmann s'est montré tout aussi virulent dans son autobiographie parue voici plusieurs années.

Les avocats des demandeurs se sont récriés en soulignant que l'ouvrage de M. Lanzmann, bien qu'autobiographique, était un roman et que, au terme d'une instance en référé engagée lors de sa publication, il avait fait paraître une mise au point dans la presse, exposant qu'il ne convenait pas d'identifier son personnage à sa mère.

Mᵉ Pinet a donc proposé d'ajouter un avertissement à l'intérieur des exemplaires du livre actuellement imprimés et de refondre les rééditions.

M. Caratini statuera ultérieurement.

Devant l'Élysée

UNE MANIFESTATION EN FAVEUR DES DERNIERS PRISONNIERS POLITIQUES EST DUREMENT RÉPRIMÉE

Des policiers tirant quelques jeunes gens par les cheveux, les frappant à coups de pied et à coups de poing pour les « évacuer » : une habitude qu'on croyait perdue. C'est pourtant ce qui s'est passé mercredi 9 septembre à 13 h 20 devant l'Elysée, où était encore réuni le conseil des ministres (nos dernières éditions). Les policiers sont intervenus avec une brutalité certaine, rapportée par plusieurs *témoins, contre une vingtaine de* jeune gens scandant des slogans demandant la libération des prisonniers politiques encore détenus, ayant été exclus du bénéfice de l'amnistie (*le Monde* daté 9-10 août).

Ces personnes qui se réclament d'un « Comité unitaire pour la libération des prisonniers politiques » ont distribué des tracts invitant à manifester, ce jeudi après-midi 10 septembre devant le palais de justice de Paris, où la chambre d'accusation doit statuer sur la demande de mise en liberté des quatre militants détenus : Mlle Nathalie Ménigon, membre présumé du groupe Action directe, trois personnes appartenant aux Noyaux armés pour l'autonomie populaire (NAPAP), MM. Jean-Paul Gérard, Frédéric Oriach et Michel Lapeyre.

Les policiers affirment que les manifestants tentaient de pénétrer dans l'Elysée — ce qui aurait motivé la vigueur de l'intervention du service d'ordre et la fermeture des grilles du palais présidentiel.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion du trente-troisième anniversaire de la fondation de la République populaire démocratique de Corée, le chef de la mission commerciale et Mme Kim Hyeung Ryoul ont donné une réception, mercredi 9 septembre, au pavillon d'Armenonville.

— A l'occasion de la fête nationale de la République populaire de Bulgarie et du mille trois centième anniversaire de la fondation de l'Etat bulgare, l'ambassadeur de Bulgarie et Mme Konstantin Atanassov ont donné une réception, mercredi 9 septembre, dans les salons de l'ambassade.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Bruno de MONTALIVET

et de

Marie-Noëlle de MONTGOLFIER,

qui sera célébré dans l'intimité, le samedi 25 septembre, en l'église de Beaumontel (Eure).

De la part de
M. et Mme Bernard de Montalivet,
5, rue Michelet,
75006 Paris.
M. et Mme Armand de Montgolfier,
30 bis, avenue Félix-Faure,
75015 Paris.

Décès

— Le docteur Joseph Azubel
et ses enfants
Carole et Frank,
M. et Mme Jean Bayon
et leur fils Alain,
Les familles Hodara, Levy,
de Casablanca,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice AZUBEL,

leur père, frère et oncle,
survenu dans sa quatre-vingt-unième année, en son domicile de Saint-Maur, le 4 septembre 1981.

Cet avis tient lieu de faire-part.
La famille ne reçoit pas.

— M. et Mme Daniel Dommel,
Mme Denise Dommel,
Mlle Florence Dommel,
MM. Pierre, Etienne et Henri Dommel,
Le pasteur et Mme Jacques Dieny,
Mlle Marthe Dieny,
Mme Edy Dommel,
Mme Alphonse Hartmann,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul DOMMEL,
née Amy Dieny,

survenu le 7 septembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Un service religieux sera célébré, le samedi 12 septembre 1981 à 10 h 30, au Foyer de l'âme, 7 bis, rue du Pasteur-Wagner, Paris (11ᵉ).

« *Louez l'Eternel avec la lyre et la harpe. Louez-Le avec les instruments à corde et avec la flûte. Que tout ce qui respire loue l'Eternel.* »
(Ps. 150.)

1, avenue Jean-Racine,
92330 Sceaux.
9, rue de la Broque,
67000 Strasbourg.

— L'association des Amis de l'harmonie vivante a le profond regret de faire part du décès de

Mme Amy DOMMEL-DIENY,

survenu le 7 septembre 1981.

— Mme Jean Filliol,
M. et Mme Stanislas Filliol
et leurs enfants,
M. et Mme Rozwadowski et leurs enfants,
M. Tomlinson et ses enfants,
M. et Mme Nougein et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean FILLIOL,
ministre plénipotentiaire,
ancien député de la Corrèze,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,

survenu, le 5 septembre 1981, dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu, le 7 septembre, en l'église Saint-Pierre l'Argentat (Corrèze).

50, rue du Chemin-Vert,
92100 Boulogne-sur-Seine.

[« Le Monde » du 8 septembre a publié la biographie de Jean Filliol ; il convient d'y ajouter qu'il avait rejoint la France libre.]

— M. René Heller,
Jean-Luc, Danièle et Sylvie Heller,
Et toute la famille,
ont *le chagrin de faire part de la* mort, à l'âge de cinquante-huit ans, de

Jeanne HELLER,
née Jeannette Bigot,

survenue le 9 septembre 1981.

Convoi et inhumation, samedi 12 septembre 1981, au cimetière de Fontenay-aux-Roses.

On se réunira 14, rue Léon-Blum, Fontenay-aux-Roses (92), à 11 heures.

— M. Henri Jaquin,
Jean-Claude et *Françoise* Pellissolo,
Michel et Françoise Jaquin, J.-C. et A.-M. Coffin, Dominique, Agnès et Martine Jaquin, ses enfants,
Ses neuf petits-enfants,
font part du décès de

Mme Henri JAQUIN,
née Jane Couturier,
ancienne élève de l'ENSET,
professeur honoraire
au lycée La Fontaine,

le 30 août 1981, à l'âge de soixante-huit ans.

Une messe réunira sa famille et ses amis, le samedi 12 septembre à 15 heures, en l'église de Saint-Crépin-aux-Bois (Oise).

— M. Michel Préaud et ses enfants ont la douleur de faire part du décès de

Mme Michel PRÉAUD,
née Raymonde Bourgeois,

survenu, le 8 septembre 1981, à l'âge de soixante-quatre ans.

Les obsèques auront lieu, le 11 septembre à 15 heures, en l'église de Grosrouvre (78).

— Le docteur et Mme Jacques Toulet
ont le regret de faire part du décès de

M. Paul TOULET,

survenu le 8 septembre 1981, dans sa cent quatrième année.

Les obsèques auront lieu, le 11 septembre, en l'église de Glen, à 10 h 30.

8 bis, rue de l'Arrivée,
75015 Paris.

— Pour le premier anniversaire du décès du

général d'armée aérienne
Martial VALIN,

décédé le 19 septembre 1980, la messe dite à la mémoire des disparus de l'armée de l'air, le 19 septembre à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides sera également célébrée à la mémoire du général Martial Valin.

Une pieuse pensée est demandée à leur souvenir.

Anniversaires

— Pour le treizième anniversaire du décès de

Jean LAVAYSSE,

une affectueuse pensée est demandée à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

ÉDUCATION

APRÈS LES GAGES DE BONNE VOLONTÉ DU MINISTRE

Douce rentrée d'une école qui va mal

Plus de douze millions trois cent cinquante mille élèves de l'enseignement primaire et secondaire rentrent en classe entre le 10 et le 29 septembre. Pour la seconde fois — mais peut-être aussi la dernière — la rentrée est étalée sur près de trois semaines. Précédés de vingt-quatre heures par leurs enseignants, les élèves des académies d'Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Poitiers et Rouen donnent le coup d'envoi de la rentrée 1981. Pour eux, elle ressemblera vraisemblablement à toutes les autres : les classes, les enseignants, les programmes, les horaires, sont, à une exception près — celle de la seconde, — les mêmes que l'an dernier. Pour les parents, le coût de la rentrée continuera d'être problématique, d'autant plus que le gouvernement n'a pas l'intention d'augmenter exceptionnellement l'allocation de rentrée.

Pourtant, en toile de fond, la première rentrée des classes d'un ministre socialiste de l'éducation nationale est placée sous le signe du changement. Il n'est qu'à se tourner du côté des syndicats d'enseignants pour le percevoir : aux grandes manœuvres des années précédentes a succédé ce qu'on peut appeler une douce attente.

Septembre 1980 : des syndicats fourbissent leurs armes, la grève menace. Occupations, manifestations, grèves, constituent le décor de la rentrée 1978... Entre ces deux années la morosité domine. Il suffit d'une rapide remontée dans le temps pour s'en convaincre : la rentrée 1981 ne sera pas comme les autres.

Les syndicats qui étaient traditionnellement les plus prompts à surenchérir, du moins dans la menace, ne sont pas les derniers à le dire. Tels le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, animé principalement par des communistes) ou le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.), qui relèvent un certain nombre de mesures positives. Il est vrai que M. Savary, ministre de l'éducation nationale — dont les collaborateurs ont travaillé sans *désemparer tout l'été, —* a, dès son arrivée, multiplié les décisions propres à ramener le calme, à décrisper un milieu enseignant particulièrement malmené par les ministres de M. Giscard d'Estaing.

La reconstitution du grand ministère de l'éducation nationale, même si elle a d'abord valeur de symbole, a été la première manifestation de la volonté *d'effacer* les *traces du précédent* septennat. C'est par les plus fraîches d'entre elles que M. Savary a commencé, abrogeant des circulaires « scélérates » comme celle, par exemple, qui devait limiter le droit de grève des directeurs d'école, rétablissant le recrutement brutalement interrompu des professeurs de collège, levant les sanctions prises à l'encontre de *militants syndicaux*, débloquant par l'intermédiaire d'un collectif budgétaire les moyens de créer quelque onze mille cinq cents emplois et d'éviter des fermetures de classe, remplaçant les recteurs les moins coopératifs, tentant aussi d'apaiser les craintes des représentants de l'enseignement privé. En dépit de leurs divergences politiques ou stratégiques, les syndicats ont chacun trouvé leur compte dans ces gages de bonne volonté. Même si des inquiétudes persistent, sur le réemploi des maîtres auxiliaires, notamment, et en *dépit des assurances ministérielles*.

Cependant, même positives, les décisions prises — parfois un peu hâtivement, surtout à la veille des grands départs en vacances — ne permettent pas encore de se faire une idée de la politique qu'entend mener le gouvernement en matière d'éducation. L'école va mal. Il ne suffit pas d'une bouffée d'oxygène, certes salutaire, pour la remettre en état de fonctionner efficacement. Car c'est cela qu'attendent, aujourd'hui, les usagers de l'école.

D'autant plus que le parti socialiste a, maintes fois, affirmé son intention de redonner au système éducatif la priorité et de lutter contre le plus grave de ses maux, *l'échec scolaire et les inégalités* sociales. M. Savary a repris cette idée. Tout en sachant qu'aux difficultés qu'elle implique en soi il lui faut ajouter les obstacles que représente l'existence d'une forte implantation syndicale en milieu enseignant. Certes la plupart des syndicats, et en tout cas ceux qui sont majoritaires, se situent globalement à gauche, à la FEN comme à la C.F.D.T. Mais ce sont tous les courants de la gauche qu'ils représentent, accumulant les divergences politiques et corporatistes. L'état de grâce se manifeste dans leurs relations avec le gouvernement, *mais il n'a* pas mis fin à leurs querelles internes.

Le congrès du Syndicat national des instituteurs (SNI - P.E.G.C.), *premier par le nombre* d'adhérents, a montré en juillet combien les affrontements restent vifs entre les dirigeants du syndicat, proches des socialistes, et leur opposition communiste. Entre les syndicats de la FEN et celui de la C.F.D.T. — le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN), — méfiance et tensions demeurent.

Faute de pouvoir faire l'unanimité entre ses partenaires, le ministre ne s'est pas encore risqué à annoncer une volonté politique globale de transformation du système éducatif. C'est plutôt par petites touches qu'il procède, prenant soin de consulter, presque en permanence, voire par téléphone en cas d'urgence, les états-majors syndicaux et les fédérations de parents d'élèves avant de prendre la moindre décision. Certaines d'entre elles, rendues publiques durant l'été, portent d'ailleurs en germe les moyens d'une rénovation. C'est le cas, par exemple, des zones d'éducation prioritaires (qui figurent dans le projet socialiste et le projet éducatif du SGEN), dont l'objectif est de renforcer « *l'action éducative dans les zones et les milieux sociaux où le taux d'échec est le plus élevé* ».

De même, la récente circulaire sur les projets d'activité éducative est de nature à transformer les relations à l'intérieur des établissements et à ouvrir *réellement* l'école sur la vie. Mais, pour faire vivre ces innovations, il faut que sur le terrain chacun y prenne sa part de responsabilité. Or trop d'enseignants restent encore crispés sur leurs seules revendications, tandis que la lourde machine administrative de l'éducation nationale n'a pas non plus changé ses habitudes.

Quoi qu'il en soit — et alors que près d'une année est nécessaire pour préparer une rentrée scolaire, — il faut reconnaître qu'en un peu plus de cent jours le climat s'est singulièrement modifié. Après une période de détérioration croissante, enseignants et parents abordent la rentrée avec plus de confiance, même si certaines appréhensions demeurent sur le réemploi des maîtres auxiliaires, la formation des nouveaux titulaires, l'augmentation du coût de la rentrée, *la scolarité dans les nouvelles* classes de seconde indifférenciée ou les difficultés d'accueil dans l'enseignement technique. Mais pour les élèves, c'est bien une rentrée comme les autres qui se prépare.

Il faudra, bien sûr, plus de cent jours encore pour préciser les modalités d'une nouvelle politique, *a fortiori* pour les appliquer. Mais à trop tarder à en définir les orientations, à trop buter sur les divergences syndicales, on risque de décevoir ceux, nombreux, qui attendent un changement en profondeur, issu d'un débat ouvert bien au-delà des partenaires habituels du ministère de l'éducation nationale.

CATHERINE ARDITTI.

L'évolution des effectifs

• Davantage d'élèves dans les écoles maternelles
• Incertitudes dans les lycées

Comme chaque année, le Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'éducation nationale présente les effectifs d'élèves des établissements publics et privés. Pour les années écoulées, y compris, donc, l'année scolaire 1980-1981, les chiffres sont les données constatées. Mais il est utile de noter que pour l'avenir même immédiat, c'est-à-dire pour l'année scolaire 1981-1982 qui va commencer, il s'agit de projections nationales, effectuées à partir du constat des années précédentes et de tendances démographiques observées. Les chiffres réels, correspondant aux inscriptions et à la présence des élèves dans les établissements, ne seront collationnés que dans quelques semaines.

Les statistiques ainsi disponibles — et dont nous n'avons retenu que celles de la France métropolitaine — permettent de *relever un certain* nombre d'évolutions à cette rentrée :

● *Les effectifs du premier degré dans son ensemble* (maternelles et écoles élémentaires) *continuent de diminuer*. Cependant, la baisse se ralentit quelque peu (— 65 800 cette année contre — 75 000 l'an dernier, — 89 500 l'année précédente). Dans le détail :

— *Le pré-élémentaire (maternelle) se redresse ; ses effectifs augmentent cette année.* Cette évolution est sensible aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Elle s'explique par une augmentation du taux de scolarisation des enfants de deux et trois ans. Elle devrait se poursuivre dans les toutes prochaines années, puisque le nombre de naissances s'est élevé en 1979 et en 1980 par rapport aux années précédentes.

— *En revanche, l'enseignement élémentaire* (du cours préparatoire au cours moyen) *perd encore des élèves* (45 800 l'an dernier, public plus privé, 91 500 cette rentrée). La tendance ira en s'accentuant au cours des prochaines années avec l'arrivée des classes creuses, les générations nées après 1974. La baisse prévue l'an prochain dépasserait 138 000 enfants.

Pour l'ensemble des écoles primaires (maternelles et élémentaires), cette baisse ne sera pas compensée par l'augmentation du taux de préscolarisation des enfants de deux et trois ans. Chez les deux ans, le taux actuel est de 35,7 % ; il passerait à 37,3 % en 1981-1982, celui des trois ans de 89,8 % à 91,1 %. Une croissance d'un point représente environ 7 000 à 8 000 élèves de plus.

● *Le nombre d'élèves des collèges publics se stabilise.* Il augmente de 600. L'an dernier, il avait chuté de 22 000 ; cette baisse était due à une augmentation des redoublements en fin de cinquième et des passages de cinquième vers les L.E.P. et l'apprentissage.

Dans les collèges privés, il *continue d'augmenter (+ 10 800,* il y avait eu + 9 300 l'an dernier).

● *Dans les lycées d'enseignement professionnel* (second cycle *court*), *à l'augmentation de l'an* dernier succède cette année une légère diminution dans le public (— 1 200). Mais le privé gagne encore des élèves : + 5 400.

● *Dans le second cycle long* (baccalauréats), *le gain prévu est de 1 000 élèves pour le public, et de 4 800 pour le privé.* Toutefois, le Service des études informatiques et statistiques, en présence d'informations contradictoires, se refuse à formuler un véritable pronostic. Aucun mouvement général ne s'est dessiné pour l'instant. On ignore encore si les élèves de troisième auront été dirigés en nombre plus massif vers des secondes « indifférenciées », donc n'étant *pas spécialisées* plus accueillantes aux élèves. Ou si la crainte nourrie aux incertitudes de cette nouvelle seconde aura poussé des enseignants à conseiller le redoublement de la troisième ou l'orientation vers une classe de B.E.P. (brevet d'enseignement professionnel) dans un lycée d'enseignement professionnel.

● *Si l'enseignement privé devait dans tous les secteurs, sauf l'élémentaire, accroître ses effectifs*, il restera à vérifier si certaines campagnes alarmistes sur son avenir, lié à la situation politique, n'aura pas, en définitive, dissuadé des parents de lui confier leurs enfants. — C. V.

LES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

	PREVISIONS pour l'année 1981-1982	SCOLARISES l'année dernière (1980-1981)	*VARIATIONS* entre l'an dernier et la prochaine rentrée
Pré-élémentaire :			
— public	2 094 000	2 070 100	+ 23 900
— privé	315 200	313 400	+ 7 600
Elémentaire :			
— public	3 929 300	4 064 400	— 85 100
— privé	670 000	676 400	— 6 400
Total 1ᵉʳ degré :			
— public	6 073 300	6 134 500	— 61 200
— privé	985 200	989 800	— 4 600
— public + privé	7 058 500	7 124 300	— 65 800
1ᵉʳ cycle (1) :			
— public	2 533 000	2 532 400	+ 600
— privé	616 800	606 000	+ 10 800
S.E.S. (2) + classes ateliers :			
— public	112 500	110 500	+ 2 000
— privé	1 000	900	+ 100
2ᵉ cycle long :			
— public	851 000	850 000	+ 1 000
— privé	257 400	252 600	+ 4 800
2ᵉ cycle court :			
— public	600 000	601 200	— 1 200
— privé	177 400	172 000	+ 5 400
Total 2ᵉ degré avec classes supérieures des lycées (3) :			
— public	4 184 600	4 179 600	+ 5 000
— privé	1 073 600	1 052 100	+ 21 500
— public + privé	5 258 200	5 231 700	+ 26 500
Total général :			
— public	10 257 900	10 314 100	— 56 200
— privé	2 058 800	2 041 900	+ 16 900
— public + privé	12 316 700	12 356 000	— 39 300

(1) Y compris les classes préprofessionnelles de niveau (C.P.P.N.) et classes préparatoires à l'apprentissage (C.P.A.).
(2) Sections d'éducation spécialisée.
(3) Ces classes devraient accueillir 76 500 élèves.

MÉDECINE

L'épidémie de pneumonie en Espagne

UN CONTROLE EST INSTAURÉ A LA FRONTIÈRE FRANCO-ESPAGNOLE

En raison de l'épidémie de pneumonie atypique qui vient de faire en Espagne une cent vingt-cinquième victime, un dispositif de sécurité a été mis en place à la frontière française afin d'assurer un contrôle systématique des huiles et des conserves comportant des huiles en provenance d'Espagne.

Ces mesures ont été annoncées conjointement par M. Fabius, ministre délégué chargé du budget, et Mme Lalumière, ministre de la consommation. Elles seront mises en œuvre par la direction générale des douanes et le service de répression des fraudes et du contrôle de la qualité. Ces services se tiennent en relation étroite avec leurs homologues espagnols.

SPORTS

FOOTBALL

La France battue 2-0 à Bruxelles

Victorieuse de la France, par deux buts à zéro, mercredi 9 septembre, au stade du Heysel à Bruxelles, la Belgique est la première équipe européenne à se qualifier sur le terrain pour la Coupe du monde de football 1982. Cinq autres participants sont connus : *l'Espagne*, pays organisateur : l'Argentine, tenant du trophée, et les trois qualifiés sud-américains, le Brésil, le Chili et le Pérou.

Trois équipes restent en course pour l'autre place qualificative dans le groupe II européen : *la France, les Pays-Bas* et l'Irlande. Pour se qualifier, les Français doivent impérativement battre, au *Parc des Princes, les Néerlandais* (18 novembre) et les Chypriotes (5 décembre).

La victoire de l'entraîneur Guy Thys

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — La R.F.A., l'Angleterre, l'Italie, la France ont eu beau mobiliser à grands frais leurs plus grands stratèges et leurs footballeurs professionnels, c'est une équipe sans entraineur et presque sans joueurs qui, la première en Europe, a obtenu sa qualification pour le Mundial 1982. Une histoire de fous ? Non, une histoire belge.

De tous ses collègues entraineurs sélectionneurs des grandes équipes européennes, Guy Thys était sans doute le seul à ne pas avoir de diplôme quand l'Union royale belge des sociétés de football association (U.R.B.N.F.A.) lui confia sa sélection nationale en mai 1976. Le manque de diplôme d'entraineur n'empêchait pourtant pas Guy Thys de connaitre le football. Fils d'international et lui-même international à deux reprises, il avait fait carrière à Beerschot, puis au Standard de *Liège*, *avant* de *s'occuper* de la préparation des équipes de Bruges, de Beveren et de Saint-Gilles. Quand il fut appelé, il partageait *son temps* entre son petit commerce de charbon *mazout* à *Anvers* et sa *fonction* d'entraineur auprès de l'équipe locale.

Sa nomination provoqua un beau *tollé* des entraineurs diplômés. Pour la forme, car la place n'était pas vraiment enviable. Composée encore en majorité de vieux grognards de la campagne mexicaine de 1970, l'équipe de Belgique restait sur un échec d'un but à zéro contre les Pays-Bas quand Raymond Goethals préféra renoncer à son poste d'entraîneur. La relève ne pointait pas à l'horizon. D'ailleurs, comment le pouvait-elle avec un championnat cosmopolite à dix-huit clubs qui comptent, cette année, quatre-vingt-six étrangers sur moins de deux cent cinquante footballeurs professionnels, Anderlecht, le champion de Belgique, ayant lui-même dix joueurs étrangers sous contrat ?

Guy Thys, bien vite, se rendit à l'évidence : ce n'était pas en première division qu'il trouverait la relève. Un travail de prospection auprès des jeunes était indispensable. Une commission fut créée dans chacune des neuf provinces. Grâce aux courtes distances, elle envoyait chaque semaine une cinquantaine de jeunes de quatorze à seize ans au stade du Heysel pour une séance d'entrainement avec les adjoints de Guy Thys. C'est ainsi qu'en 1977 la Belgique remporta le championnat d'Europe juniors avec des footballeurs au talent prometteur. Thys avait trouvé l'ossature de sa sélection nationale.

Qualifiée *in extremis* pour la phase finale du championnat d'Europe 1980, la Belgique était partie pour l'Italie dans l'indifférence générale. Moins de trois mille spectateurs avaient assisté au Heysel à son dernier match de préparation contre la Roumanie. L'U.R.B.N.F.A. avait vendu quatorze places à des supporters pour le déplacement dans la péninsule. On connaît la suite. Malgré la blessure de son buteur, Erwin Van den Bergh, la Belgique n'avait échoué qu'en finale contre la R.F.A. pour un but de Horst Hrubesch, inscrit à deux minutes de la fin du match.

Une très bonne organisation

Aujourd'hui, on peut mesurer le travail accompli. Pour la première fois depuis 1956, le stade du Heysel était archicomble pour un match de l'équipe nationale. La Belgique possède une équipe redoutable qui n'a connu que deux défaites au cours de ses dix-neuf derniers matches.

Ces succès reposent sur une remarquable organisation pour contrer l'adversaire avec une défense de zone très regroupée, une technique individuelle dépouillée, un engagement constant vers le but adverse de deux dévoreurs de grands espaces, Jan Beulemans et Van der Bergh. L'efficacité de la défense est, d'autre part, améliorée par le recours aux pièges du hors-jeu.

Ne disposant pas du même réservoir de joueurs que Michel Hidalgo, Guy Thys a choisi de maintenir sa confiance au même groupe, sans tenir compte des états de forme de chacun. Ainsi continue-t-il à faire appel à Michel Renquin, qui n'est plus titulaire dans son club à Anderlecht, à Wilfried Van Moer, qui, à trente-six ans, est de plus en plus absorbé par le café qu'il a acheté à Hasselt, mais n'arrive pas à se décider à raccrocher définitivement les crampons.

Seule une blessure entraîne des modifications de l'équipe. Ainsi, pour remplacer Van der Eycken, il n'a pas hésité à faire appel à un joueur de vingt ans, Alexandre Czerniatynski, qui n'avait disputé que deux matches en première division belge, mais a suivi toute la filière du système national de prospection. C'est lui qui a ouvert le score à la vingt-quatrième minute, laissant à son ami Erwin Van der Bergh le soin de porter l'estocade à la quatre-vingt-troisième minute sur une contre-attaque où les Belges s'étaient présentés à cinq contre trois défenseurs français.

Entre-temps, l'équipe de France avait connu l'une de ses soirées les plus sombres depuis plusieurs années, avec une faillite collective doublée d'une inexplicable défaillance individuelle. Michel Hidalgo n'est certes pas responsable de l'absence d'un grand gardien de but ou d'attaquants de pointe indispensables à une équipe ambitieuse. Mais après six ans de fonction on pouvait espérer qu'à l'exemple de Guy Thys il aurait trouvé une équipe type et n'en serait pas à essayer à nouveau Michel Platini au poste d'avant-centre dans un match aussi important.

GÉRARD ALBOUY.

Résultats du 9 septembre

Belgique bat France........... 2-0
Pays-Bas et *Irlande*........... 2-2

Classement. — 1er Belgique (7 matches), 11 points (différence de buts + 6) ; 2. Irlande (7 matches), 8 points (+ 5) ; 3. Pays-Bas (6 matches), 7 points (+ 3) ; 4. France (5 matches), 6 points (+ 7) ; 5. Chypre (7 matches), 0 point (— 21).

Restent à jouer, le 14 octobre : *Pays-Bas-Belgique* et *Irlande-France* ; le 18 novembre : France-Pays-Bas ; le 5 décembre : France-Chypre.

TENNIS

LES INTERNATIONAUX DES ÉTATS-UNIS

McEnroe a conjuré le signe indien

McEnroe a continué son irrésistible progression vers un troisième titre, aux Internationaux des Etats-Unis, en battant, mercerdi 9 septembre, en quart de finale, l'Indien Krishnan (6-7, 7-6, 6-4, 6-2). En demi-finale, le champion *de Wimbledon* affrontera Gerulaitis, qui a éliminé, mercredi soir, Manson (6-4, 6-2, 4-6, 6-1).

Vendredi, *les demi-finales féminines seront* disputées entre, d'une part, Chris Evert-Lloyd et Martina Navratilova, qui *s'est qualifiée* en battant Ann Smith (7-5, 6-4), et d'autre part, Tracy Austin, qui a sorti Sylvia Hanika (6-4, 6-3), *et* Barbara Potter, qui a battu Barbara Gerken (7-5, 7-5).

De notre envoyé spécial

Flushing-Meadow. — Tennis magma, *tennis* éruption, ces Internationaux des Etats-Unis. Le cratère en béton de Flushing-Meadow : un volcan sur lequel *il ne fait jamais bon danser* même quand on est un « super-héros », *même quand on s'appelle McEnroe.*

Pour l'avoir oublié, « Big Mac » a *frôlé*, *mercredi*, la *correctionnelle*, l'élimination par l'Indien Ramesh Krishnan, arrivé par surprise à ce stade des *quarts* de *finale*. D'ailleurs, hier, il était étrange McEnroe. A l'inverse de Gerulaitis, *bizarrement surexcité* lors du match contre Lendl, le dernier *champion* de Wimbledon est arrivé sur le court comme s'il *tombait* de son lit, comme s'il était encore dans les brumes du *sommeil*. Le funambule était un somnambule. Lourdaud, empoté, *l'éternel rouspéteur qui*, habituellement, pique à la moindre balle *litigieuse* des *colères* d'Irlandais, comme pour recharger en adré*naline ses batteries*, sembla même verser dans un certain fatalisme *au cours des premiers échanges.*

S'était-il pris à douter en voyant *s'approcher l'échéance d'un troisième* titre consécutif ? N'avait-il *pas pris au sérieux le petit Indien* replet qui lui faisait face ? Après coup, *McEnroe n'a écarté aucune* de ces deux hypothèses. A celles-ci, *il fallait ajouter*, *d'une part la* fatigue physique accumulée par le *tournoi* de double pour lequel *il* a atteint les demi-finales avec son partenaire Flemming après quatre matches très disputés et, d'autre part, la *fatigue nerveuse* qui a provoqué ses démêlés avec la chaine de télévision C.B.S.

Le propre des champions est de franchir de tels obstacles sans trébucher. Or l'actuel numéro un mondial a bel et bien failli tomber face au cent unième joueur. C'était tellement extraordinaire que, pendant trois heures vingt-sept minutes d'horloge, les dix-huit mille spectateurs du Central sont restés en plein soleil, bouche bée, sans boire et sans manger, par peur de manquer un point important.

C'était aussi incroyable que la nouvelle panne d'électricité qui paralysa Manhattan une partie de l'après-midi. Pas un bookmaker n'aurait soutenu une cote sur l'Indien. Son sort aurait dû être scellé en trois sets secs. Comment aurait-il pu en être autrement ? Agé de vingt ans, fils du célèbre joueur de Coupe Davis Ramathan, Krishnan a bien sûr gagné le tournoi juniors de Wimbledon, en 1979. *Passé* « pro » l'année suivante, il a honorablement figuré dans les *tournois asiatiques*. Mais, cette année, il fut sorti par Noah en trois manches au premier tour de Roland-Garros, premier tour qu'il ne dépassa guère qu'une fois au cours des treize tournois disputés ces huit derniers mois. Sa présence en quarts de finale, à Flushing-Meadow, était donc surprenante, comme s'il y avait eu quelque sortilège opérant en sa faveur.

La chance

Krishnan élimina successivement le Suédois Hjertkuis et les Américains Stan Smith, dont le coude de trente-cinq ans ne peut plus soutenir les longs échanges, Davis, qui avait sorti une tête de série, et Gene Mayer, qui, blessé, abandonna pour la treizième fois de sa carrière. Au total, *on pouvait relever* plus de chance que de bon tennis.

De la chance, il n'en *fut* plus question, *mercredi*, quand, après *soixante-dix minutes de jeu et* un tie break de 22 points, Krishnan *enleva* la *première manche*. Certes, McEnroe ne s'était pas déplacé avec *sa félinité habituelle*. Certes, sa première balle de service *n'était passée qu'une fois* sur deux. Mais le sortilège indien *existait bien*. C'était un ensemble composite : un service très lent *mais extrêmement difficile* à retourner correctement, qui surprenait visiblement l'Américain ; une série de coups très appuyés le long des lignes qui poussaient McEnroe aussi bien sur le « petit côté » qu'en tir croisé ; une faculté d'intercepter les trajectoires sans donner l'impression de peiner, don hérité sans doute de son père.

Les vents favorables à l'Indien semblèrent avoir tourné lorsque McEnroe lui prit son premier service de la deuxième manche. Pourtant, les attaques de l'Américain n'embarrassaient pas outre mesure Krishnan. Au septième jeu, il fit à son tour le break, revint à 3-4 et engagea pour égaliser à 4-4, puis refit un break pour 5-4. Il servit alors pour le gain du set. Mais son bras trembla : il envoya dans le filet deux balles capitales. McEnroe égalisa. Un second tie break était inéluctable. Krishnan allongea trop deux « passing » au mauvais moment. La manche revint à McEnroe.

Le suspense n'était pas terminé pour autant. Pour secouer la torpeur qui alanguissait son jeu, McEnroe chercha querelle à un cameraman et à un juge de ligne. Sans conviction. Il préféra alors engager avec une application d'écolier qui tire la langue pour écrire son nom sur un cahier neuf. Trois quarts des premières balles de service passèrent, dont neuf aces. En continuant à jouer au même rythme, Krishnan resta sur un pied d'égalité jusqu'au neuvième jeu de la troisième manche. Servant à mort à 40-0, pour égaliser à 5-5, l'Indien entama une série noire qui allait lui coûter la manche. Le quatrième set fut la répétition de ce jeu fatidique, Krishnan perdant deux fois son service en faisant seize fois des fautes non provoquées.

McEnroe avait gagné. Mais son adversaire, qui lui rend cent coudées, a fait prendre conscience à l'Américain que la conquête d'un troisième titre consécutif à New-York était un Himalaya tennistique, au sommet duquel personne n'est *monté depuis cinquante-six* ans.

ALAIN GIRAUDO.

ATHLETISME. — *Steve Ovett a été battu sur le mile à Rieti, dans le Latium, au cours d'une nocturne à laquelle participaient plusieurs concurrents de la Coupe du monde de Rome. Son vainqueur : Sydney Maree (3 min. 48 sec. 83), un Sud-Africain noir naturalisé américain. Dans le 5 000 mètres, le quadruple recordman du monde Henry Rono n'a pu que terminer troisième derrière l'Allemand de l'Est Hans Jurgen Kunze, vainqueur dans le temps de 13 min. 10 sec. 40, qui bat le vieux record d'Europe du Belge Puttemans.*

Le Monde

LIVRES

La comédie intellectuelle

billet

Le spectacle et le secret

DEPUIS que Voltaire a pris la défense de Calas, les écrivains français sont entrés souvent dans les querelles ou les batailles politiques, pour y connaître des fortunes diverses. Certains ont fréquenté les princes ou les partis avec l'ambition de les conseiller ou de les réformer : ils ont alors montré que leur esprit de discernement n'était pas toujours à la mesure de leur zèle. D'autres, plus modestes et plus soucieux de leur vocation critique, sont restés éloignés de tous les pouvoirs, intervenant seulement dans les affaires de la cité pour dénoncer la tyrannie et démasquer l'imposture.

Sartre fut sans doute le dernier de ces « intellectuels engagés » ; la dernière figure d'une longue tradition. Car, depuis les années 60, les « hommes publics » sont devenus des gens du spectacle. De nos jours, quand un auteur s'adresse à quelque auditoire, ses jugements sur l'époque importent moins que son art de paraître.

Nous vivons désormais sous le règne de l'apparence, et trop d'écrivains cèdent aux vanités qu'il encourage. On les voit toutes les semaines, dans des troupes de composition différente, s'efforcer de nous séduire, ou plutôt de nous appâter. Et quand ils réussissent dans leur entreprise, ils s'imposent, pour un moment, comme les représentants de nos désirs les plus pauvres. La mode, en effet, les abandonne assez vite, mais ils en rejoignent une autre sans tarder.

Qu'ils discourent sur le Cambodge ou sur leur existence intime, c'est leur narcissisme qui triomphe le plus souvent. Ils se laissent aller à la confidence, et bientôt ils déshabillent leurs âmes en évoquant leurs derniers livres avec une satisfaction qui se dissimule à peine. Ils devraient se souvenir des mots de Nietzsche dans « le Gai Savoir » : « Ecrire est pour moi un besoin ; il me répugne d'en parler. »

Il faudrait que nos écrivains retrouvent leur esprit critique lorsqu'ils se dévisagent eux-mêmes, ou lorsqu'ils considèrent le monde qui les entoure. On aimerait qu'ils partent avant la fin de la représentation, pour redevenir non seulement des témoins sévères de leur époque, mais encore les entremetteurs de tous les secrets : ceux qui nous entretiennent, à voix basse, des mystères de l'amour et de la mort, de la magie des rencontres ou de l'énigme du passé.

FRANÇOIS BOTT.

Le réquisitoire d'un jeune homme intraitable

● ***Dans** les Infortunes de la vérité, Serge Quadruppani accuse les générations d'intellectuels qui ont précédé la sienne.*

SERGE QUADRUPPANI atteignait sa vingt-troisième année en 1974 lorsqu'une nouvelle anodine, passée depuis dans les anecdotes du septennat giscardien, le remua violemment : quelques auteurs honorables venaient de déjeuner chez le nouveau président pour entretenir des affaires de l'esprit cet amateur de chasses et de badinages mondains. Triste abaissement de la pensée par quelques-uns de ses meilleurs représentants.

Sur le chemin de Damas, le Seigneur enveloppa jadis en plein jour saint Paul d'épaisses ténèbres, afin qu'il admît la divinité du Christ. La Providence procède aujourd'hui plus prosaïquement. Pour frapper de sa foudre un adolescent sincère, elle improvise une parlotte entre le chef de l'Etat et quelques esprits d'avant-garde réunis dans sa salle à manger. Serge Quadruppani sursauta sous le choc et comprit la leçon. Sans retard, il résolut de savoir à quelles règles obéissent, en France, les rapports si souvent pervers entre l'*intelligentsia* et les maîtres du jour.

Rien ne vaut les textes pour accomplir cette exploration-là. Notre auteur s'en alla donc fouiller les archives. Spécialement celles des vingt années maudites étendues de 1925 à 1945. Les grands détenteurs du pouvoir ne dînaient pas alors chez Bokassa ni ne tuaient l'antilope en Afrique. Pour la grande Allemagne, au nom du prolétariat, ils ouvraient des fours crématoires, vouaient des peuples entiers à pourrir dans les camps de concentration. A Paris, Hitler et Staline trouvèrent quand même parmi les écrivains presque autant d'adulateurs qu'ils voulurent, et d'infinies compréhensions. « *Quand on recense les justifications que les intellectuels ont fournies aux plus sanglantes entreprises de l'humanité, c'est peu dire qu'ils ne l'ont guère aidée à penser mieux* », enrage notre jeune auteur, dans son style hésitant et lourd.

Exigeant pour lui comme pour les autres, il n'a ménagé ni son temps ni sa peine. Dans sa chasse aux complicités durables ou passagères avec le nazisme, le stalinisme, ou plus modestement le pétainisme, il a vidé les vieux dossiers et il dénonce pêle-mêle compromissions affreuses, erreurs involontaires, paragraphes insignifiants, sans craindre l'arbitraire de son amalgame.

Par la vertu du procédé, Montherlant voisine avec Roger Garaudy, Dominique et Jean Desanti cheminent entre Lucien Rebatet et Robert Brasillach. Gide mange au même râtelier qu'Aragon, Drieu La Rochelle ou François Mauriac. Claudel se retrouve avec Simone de Beauvoir ou Alfred Fabre-Luce, pour ne rien dire de MM. Barjavel, Blanchot, Céline, Chardonne, Jouhandeau, Henri Pourrat, Denis de Rougemont, François Mitterrand et trente autres. Tous misérables ! Les gredins. Eh oui ! le zèle iconoclaste a parfois de ces intempérances...

Beaucoup des textes qu'utilise Serge Quadruppani n'apprennent rien au lecteur un peu familier de l'histoire contemporaine. Le *Nouveau Dictionnaire des Girouettes*, distribué sous le manteau après la Libération, pratiquement devenu introuvable, reproduisit en son temps les plus savoureux de ces écrits.

GILBERT COMTE.

(Lire la suite page 17.)

le feuilleton

« Les Intellocrates », de H. Hamon et P. Rotman

A la lanterne ?

SELON *le philosophe Michel Serres, il n'y aura bientôt* plus en France qu'un seul intellectuel s'adressant à un Français. Ce totalitarisme mou approche. D'après Hamon et Rotman, les *Intellocrates* ne sont déjà plus que deux cents, dont seulement une trentaine capables de changer le cours des idées.

Précision utile : l'équipe littéraire du *Monde*, et votre serviteur, figurent en bonne place, et bien traités, dans ce gotha du pouvoir culturel. D'où quelques soupçons liminaires à ajouter à tous ceux du livre : notre jugement ne va-t-il pas se ressentir d'une bienveillance suspecte de calcul ? Déjà

par Bertrand Poirot-Delpech

Bernard Pivot, porté au pinacle par nos compères, a programmé une soirée autour d'eux, tandis que d'autres journalistes, moins gâtés, ronchonnent ou s'apprêtent à le faire. Lois du milieu, quand tu nous tiens !...

OUBLIONS ces gamineries, et essayons d'informer — notre souci.

Tout en les contestant, comme on le verra, Hamon et Rotman s'inspirent des thèses de Régis Debray sur le glissement du *Pouvoir intellectuel* (Ramsay, 1979) des mains de l'Université (1880-1930) à l'édition (1920-1960) et, depuis 1968 environ, aux médias. Leur propos est de repérer comment les *positions stratégiques de ces trois milieux sont occupées et*, le plus souvent, cumulées par les mêmes personnes. La méthode suivie combine les approches propres aux mêmes milieux : enquête universitaire, pamphlet littéraire et reportage journalistique n'excluant pas l'indiscrétion bien parisienne.



★ Dessin de CAGNAT.

Le ton est donné par une promenade apéritive dans les restaurants du sixième arrondissement, où il semble que se règle, en effet, la circulation des idées. Le sérieux sorbonnard prend le relais, avec une revue documentée des institutions où, passé le déjeuner, les vedettes de l'intelligentsia continuent d'exercer ou de troquer leur influence : Hautes Etudes, Collège de France (que Barthes proclamait « hors pouvoir », mais chacun sait que nier sa puissance est la meilleure *preuve qu'on en détient !*) Sciences-Po, devenu un véritable Actor's Studio (Lancelot, Rémond, Duhamel), grandes maisons d'édition entre lesquelles se partagent les trois quarts de la production, salles de rédaction, etc.

HISTORIQUES des dynasties éditoriales et bruits de coulisses sur les médias semblent exacts, autant qu'on sache. A lire ce qui est rapporté sur *le Monde*, après interviews approfondies, l'information est loyale, bien recoupée, pas trop sacrifiée au plaisir de la formule mordante. Ce *qui est dit des « renvois d'ascenseur » entre auteurs et critiques* est trop patent pour être nié. Si *le Monde* passe pour y résister mieux que d'autres, c'est moins par vertu que par chance : traitements, charges de travail et satisfactions évitent à notre équipe permanente les collaborations multiples d'où naissent les complaisances. Rien à redire à la description malicieuse de la « cuisine » : lancements des livres, publicité, contrats, à-valoir, articles, prix...

Les auteurs prouvent en actes qu'ils ont parfaitement pigé le système : non contents de voir en Bernard Pivot le grand professionnel indépendant et libéral que nous reconnaissons aussi en lui, ils le disent sans lien ni mensualité en dehors de la télévision, ce qui est notoirement inexact, alors qu'ils ne font grâce à d'autres journalistes moins utiles d'aucun cumul *épisodique, et tout aussi légitime*. Pour souligner l'éclectisme indéniable d'« Apostrophes », et absoudre l'émission d'un *effet* corrupteur dont elle n'est pas accusée, Hamon et Rotman croient nécessaire de caricaturer la thèse de Debray, laquelle, nullement élitiste, se bornait à craindre que toutes les pensées invitées à la TV, *à force de s'équivaloir*, ne s'annulent...

(Lire la suite page 16.)

Les aventures d'un « nègre » blanc

● ***Un roman satirique sur les mœurs littéraires.***

CEUX que distraient encore les rites de la république des lettres, ses professions de foi et ses cachotteries, ses pleurs et ses clameurs, ses faux élans et ses vraies combines, s'amuseront à la lecture des premiers chapitres du premier livre de Maurice Kherroubi, *le Nègre et le Satrape*. L'auteur, familier de ce petit monde, puisqu'il travaille chez un éditeur important (« Elevé dans le sérail... »), fait preuve dans ces pages d'une incontestable drôlerie.

Le héros du roman, Philippe Macrobe, quarante-trois ans, romancier, directeur de la revue d'avant-garde *Quoique*, directeur de collection dans une grande maison d'édition, cache, sous un visage poupin, une réputation flatteuse et une assurance de bon aloi, des trésors de curiosité inutile, d'inquiétude vraie, d'agitation *intellectuelle* et de perspicacité avide de neuf.

La carrière de cet intéressant personnage connaît un tournant *décisif le jour où une certaine* Elissa Salicorne vient lui demander de rédiger les Mémoires de son oncle Marcel Salicorne, un milliardaire fort connu. Après un *haut-le-cœur* bien compréhensible, notre belle figure se résigne aux millions qui lui sont promis et à suivre à travers le monde ce satrape richissime, « cornaqué » par sa nièce, l'inévitable psychanalyste de service et un gorille amateur de bandes dessinées et de bordels exotiques. Ainsi commence l'épopée d'un « nègre » blanc à qui le pouvoir (de l'argent) donne enfin de l'imagination. Kherroubi n'en manque pas non plus, ce qui va nous entraîner dans d'invraisemblables aventures...

L'amateur lettré, arrivé à ce point du roman, ne se sentira pas trop dépaysé : il connaît l'existence des « nègres », même s'il ignore que certains écrivains connus d'aujourd'hui assoient leur belle réputation sur les méritoires services de ces discrets gens de maison. De même il appréciera, au fil des pages, le piquant de quelques évocations satiriques inspirées par des modes intellectuelles de fraîche date (le tiers-monde, la guérilla en Amérique latine...), les clins d'œil à une certaine actualité élyséenne tapageuse d'il y a peu (un certain déjeuner d'intellectuels chez le président) ou encore les rencontres pour le moins cocasses auxquelles l'auteur contraint Françoise Sagan et Roland Barthes en leur prêtant de singulières reparties.

Tout cela aurait pu faire de ce livre une plaisante comédie de mœurs littéraires quelque peu affolée par le mode d'écriture d'un auteur imaginatif en diable, bavard comme une pie soûle, qui, dans ses meilleurs moments, ne va pas sans rappeler Boris Vian.

Malheureusement, Kherroubi avait du mal à s'en tenir au destin chaotique et pitoyable de son parangon des lettres, se fatiguait de ses jeux de langage trop policés et avait une irrésistible envie de monter en croupe derrière la folle du logis, pour courir la campagne. En faisant intervenir *intempestivement le narrateur* au milieu des démêlés de M. Macrobe, il risquait de faire éclater les nerfs du lecteur déboussolé, tout autant que son style.

C'est ce qu'il a fait, brave jeune homme (né à Bourges, en 1944, paraît-il). Tout cela nous éloigne vite du *malheureux* nègre, qui finissait par devenir sympathique, pour nous jeter dans « une déambulation loufoque » fortement sexualisée, où le verbe en délire devient verbiage, le rythme incohérence et l'onirisme trucage.

Au fond, s'il est un dernier regret à formuler à l'égard de Kherroubi, c'est qu'il n'ait pas su être son propre « nègre » et que, apparemment, chez *Flammarion, il n'y ait pas de* satrape.

PIERRE KYRIA.

★ LE NEGRE ET LE SATRAPE, de Maurice Kherroubi. Flammarion, 331 pages. Environ 63 F.

libres opinions

Faut-il un permis de penser ?

QUE la crise mondiale, comme on sait, frappe au passage nos mœurs intellectuelles, je n'en disconviens pas. Je crains toutefois que le diagnostic ne mène ici à une sorte d'inquisition. Et, du reste, puisque pour se faire entendre il semble qu'il faille se livrer à des mises en cause, je dirai que, quand je constate qu'on en appelle à Jean Daniel pour exercer une autorité salutaire, j'éprouve la *même perplexité que* si l'on sollicitait le général Massu d'élaborer un plan de paix perpétuelle.

Il est bien certain que l'audience d'« Apostrophes » a accru la morbidité de notre milieu. Si un fonctionnaire consciencieux a toutes chances de recevoir la légion d'honneur à l'âge de cinquante-cinq ans, quiconque écrit ne peut espérer avec la même sérénité être reçu un jour par Bernard Pivot. Ce dernier, cependant, est-il responsable si l'intellectuel, comme le courtisan ou la starlette, n'a désormais plus d'autre ambition que de se faire voir ? Est-ce sa faute si une fraction notable de l'intelligentsia parisienne s'est fait justice en se laissant corrompre par les billets d'avion d'un condottiere calabrais ?

Sans doute quelques-uns peuvent aujourd'hui s'imposer par des moyens qui ne paraissent pas ceux de la pensée seule : la jeunesse et l'audace d'un héros de *l'Iliade*, un physique de cinéma, une aptitude aux techniques de la communication qui fait penser davantage à Léon Zitrone qu'à Husserl. Mais qu'on se souvienne, avant de désigner les victimes expiatoires, que la philosophie est née de la sophistique.

Il ne peut y avoir de pensée authentique que d'opposition, et d'abord à l'institution. L'Université a fait ses preuves, honorables d'ailleurs, en accumulant le savoir aux dépens de la vérité. On sait bien que les professeurs de philosophie ne sont pas *des philosophes*. Il est, pourtant, des réformateurs qui ne voient le salut que dans l'institution d'une garantie d'Etat et l'instauration d'une gabelle du concept. Ils songent sérieusement à mettre en place un permis de penser.

Comment éviter le retrait du permis de penser ? En pensant sans permis, aurait dit Cavanna dans son bon temps.

FRANÇOIS GEORGE.

la vie littéraire

Présence de Roger Caillois.

Près de trois ans après sa mort, Roger Caillois reste présent parmi nous. Une exposition va s'ouvrir, le 16 septembre, à Beaubourg (jusqu'au 12 novembre), qui illustrera, par des documents de provenance diverse, son univers de chercheur et de collectionneur. Sous le titre *Chroniques de Babel*, la Bibliothèque Médiations (Denoël-Gonthier) réunit ses articles et ses chroniques de théâtre de l'année 1946. A cette date, Roger Caillois rentre d'un long séjour en Amérique latine où il a passé la guerre, et cet exil l'a beaucoup changé, comme le précise, dans sa préface, sa femme, Alena Vichrova-Caillois. A la fin d'octobre ou au début de novembre, sortira, chez Gallimard, un inédit de jeunesse *la Nécessité de l'esprit*.

Enfin deux cahiers d'hommages lui sont dédiés. L'un, qui vient de paraître, est dû à la revue *Sud*, de Marseille. Il est intitulé *Roger Caillois ou la traversée des savoirs* et contient, outre deux inédits, des articles de Pierre Gascar, Lorand Gaspar, Jeannine Worms, Dominique Autié, Jean Blot, etc. L'autre, deuxième livraison des *Cahiers pour un temps*, en coédition avec le Centre Beaubourg, doit paraître chez Pandora le 15 septembre. Il sera principalement consacré aux rapports de Roger Caillois avec l'art et apportera une partie de sa correspondance, jusqu'ici inédite.

Le congrès du PEN-Club à Lyon et à Paris

Le quarante-cinquième Congrès international du PEN (Poets-Essayists-Novelists), qui célébrera le soixantième anniversaire de cette communauté mondiale d'écrivains, aura lieu à Lyon (Palais des congrès), du 21 au 24 septembre, puis à Paris, le 25 septembre, sous la présidence de René Tavernier.

Le Congrès réunira quelque quatre cents participants, venus de pays des cinq continents, pour témoigner de la double vocation du PEN : échanges culturels et défense des libertés.

A Lyon, les travaux seront consacrés, d'une part, aux travaux des délégations des centres PEN (fonctionnement de la fédération et adoption de résolutions) et, d'autre part, à un programme littéraire. Le PEN français, responsable de ce programme, a choisi pour thème général des « tables rondes » : « Littérature, espoir pour le monde en crise ? » Un hommage sera ainsi rendu à Paul Valéry, qui fut l'une des figures de proue du PEN en France.

A Paris, la séance de clôture se déroulera à la Sorbonne, le 25 septembre, avec la participation de MM. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, Léopold Sedar Senghor et Pierre-Simon Nothomb, de l'Agence de coopération culturelle et technique, avec des allocutions de MM. Milan Kundera et Edgar Morin. Seront lus des messages du professeur Lwoff, prix Nobel, et de l'écrivain dissident Maximov, notamment. M. Jack Lang, ministre de la culture, assistera à cette séance. Les congressistes seront ensuite les hôtes d'une réception offerte par la municipalité de Paris.

Parmi les écrivains prenant part au Congrès, on attend : Syed Ali Ahsan (Bangladesh), Giorgio Bassani (Italie), Nadine Gordimer (Afrique du Sud), Gyula Illyes (Hongrie), Per Olav Enquist (Suède), Rosamond Lehmann (Grande-Bretagne), Stephan Hermlin (R.D.A.), Mario Vargas Llosa (Pérou), Jeanine Moulin (de l'Académie royale de Belgique), Gaston Miron (Québec), Denis de Rougemont (Suisse).

Les tables littéraires seront présidées notamment par MM. Peter Ackroyd, François Bondy, Georges Emmanuel Clancier, Francis King, Artur Miedzyrzecki et Jacques Rigaud, qui dégagera les perspectives de la littérature à l'approche de l'an 2000.

★ Renseignements : Promolyon, quai Achille-Lignon, 69459 Lyon. Tél. : (16-7) 893-51-27.

Deux incomparables : André Frénaud et Jean Tardieu

Le centre culturel international de Cerisy vient de vivre, à la fin du mois d'août, sa troisième rencontre de poésie, qui, autour d'André Frénaud et de Jean Tardieu, a réuni quelques universitaires français (Y. Belaval, J. Onimus, P. Vernois) et anglais (M. Bishop, P. Broome, C. Duckworth, R. Little), ainsi que des essayistes ou des créateurs, comme G. Auclair, B. Pingaud, G. Macé, F.-X. Jaujard et G.-E. Clancier. C'est dire que les terres secrètes des deux poètes — présents de bout en bout — ont été balisées avec autant de rigueur que de pénétration.

S'avisa-t-on de comparer les deux écrivains, amis de longue date, qu'on s'aperçut qu'ils étaient en fait, selon une juste formule du philosophe Yvon Belaval, des « incomparables ». A la voix rugueuse d'André Frénaud et à sa véhémente intégrité sans espérance, Jean Tardieu oppose une vision aux confins du rêve et de la réalité, et qui aime les métamorphoses insolites d'une dramaturgie intérieure. Nés au début du siècle, les deux poètes ont évolué à l'écart du surréalisme pour créer deux univers fortement originaux où s'impose une extrême variété de tons et de registres. Le frivole est chez Tardieu le masque du sérieux, tandis que l'interrogation métaphysique de Frénaud prend en charge les forces de « dessous le plancher ».

Deux ouvrages sortis des presses peu avant la rencontre sont venus très opportunément accompagner les débats. Le premier est le numéro spécial consacré par la revue *Sud* (1) à André Frénaud : trois cents pages d'études, d'hommages et de poèmes inédits, d'où il ressort — comme l'indique le maître d'œuvre, Gaston Puel — que l'auteur des *Rois mages*, de *la Sainte Face* et de *la Sorcière de Rome* est finalement un poète « plus reconnu que connu ».

Le second ouvrage est une étude solide et très documentée de Paul Vernois sur *la Dramaturgie poétique de Jean Tardieu* (2). L'auteur, spécialiste du théâtre et de Ionesco, tente de montrer comment le poète de *Théâtre de chambre* et le dramaturge de *Poèmes à jouer* a discrètement mais profondément renouvelé l'esthétique de la scène contemporaine.

DANIEL LEUWERS.

(1) N° 39-40, 1981 (11, rue Peyssonnel, 13003 Marseille), 50 F. La revue *Sud* s'apprête à publier, dans une collection spéciale, les actes des rencontres poétiques de Cerisy, et d'abord ceux de la rencontre *Bousquet-Jouve-Reverdy de l'été dernier*.

(2) Coll. « Théâtre d'aujourd'hui », Paris, Klincksieck, 1981, 296 p., 65 F.

Espaces à lire

Du 15 au 26 septembre, le Forum de la FNAC accueille une exposition aussi originale dans sa nature que dans sa démarche.

Sur des peintures de Souchi, douze poètes contemporains : Guy de Bosschère, Juliette Darle, Michel Deguy, Josée Lapeyrère, André Laude, Paul Morelle, Pierre Oster, Dorian Paquin, Suzanne Prou, Jean-Claude Renard, Hubert Nyssen, Jean Rousselot et Françoise Xénakis ont écrit des poèmes inspirés par les toiles. Textes et peintures sont exposés côte à côte.

Une série de trois débats animés par Françoise Docquiert, responsable des rencontres de la FNAC, viendront enrichir l'exposition avec la participation de l'artiste et des poètes concernés : le mardi 15 septembre à 18 h. 30, sur le thème : « *Peinture-poésie : pourquoi les associer ?* » Le mardi 22 septembre à 18 heures : « *Femmes inspiratrices d'hier, créatures d'aujourd'hui* » et le jeudi 24 septembre à 18 heures : « *Peut-il y avoir interpénétration des arts ?* »

★ A l'occasion de cette exposition, la galerie Valmay, 22, rue de Seine, présente des pastels de Souchi, du 15 septembre au 3 octobre 1981.

vient de paraître

Romans

JEAN-CLAUDE BARREAU : *le Vent du désert.* — Un drame amoureux à trois personnes et un fait divers traité comme une tragédie racinienne. Par l'auteur des *Mémoires de Jésus*. (Belfond, 208 p.).

EVELYNE SULLEROT : *l'Aman.* — Seize ans après la guerre, un ancien révolutionnaire algérien tombe inanimé à Orly. Edith qui fut sa compagne se souvient de leurs luttes communes et de leurs amours anciennes. Le premier roman d'une sociologue connue. (Fayard, 282 p.).

Autobiographie

CHRISTINE ARNOTHY : *Jeux de mémoire.* — L'auteur de *J'ai quinze ans et je ne veux pas mourir* parle de son enfance hongroise et évoque sa vie sentimentale et son œuvre romanesque. (Fayard, 235 p.).

Poésie

NABILE FARES : *le Chant d'Akli.* — Réédition de la première œuvre poétique de N. Farès parue pour la première fois en 1971. (L'Harmattan, 90 p.).

Critique

ARAGON : *Ecrits sur l'art moderne.* — Des textes dadaïstes, des écrits engagés dans le combat surréaliste ou pour la défense du réalisme social, qu'Aragon a consacrés à l'art de ce siècle, sont pour la première fois réunis en un volume (Flammarion, 378 p.).

Satire

JACQUES JAUBERT : *l'Académie épinglée.* — Les mœurs, les coutumes et les mots de la « très ancienne tribu » du Quai Conti. (Sylvie Messinger, 237 p.).

JEAN EFFEL : *De la Troisième République à la seconde Restauration.* — Quarante ans de dessins de presse réunis en album, choisis et commentés par Claude Mazauric, accompagnés d'une postface de Jean Marcenac. (Temps actuels, 127 p.).

Politique

GAIZKI-IKASI MAKETO : *Contre le racket Abertzale.* — Les auteurs de cet ouvrage collectif, sous un pseudonyme commun, s'en prennent vigoureusement à l'idéologie nationale basque, « contre-révolutionnaire » et mystificatrice. (128 p., 30 F port compris, Edition Distance BP-54, 64200 Biarritz).

Essai

RENE DUMONT, MARIE-FRANCE MOTTIN : *le Mal-développement en Amérique Latine.* — A partir d'un long voyage d'étude au Mexique, en Colombie et au Brésil, les auteurs proposent un nouveau concept : le mal-développement selon lequel la création d'industries de pointe dans certains pays peut aller de pair avec l'aggravation de la misère (Le Seuil, 288 p.).

MOSES I. FINLEY : *Mythe, mémoire, histoire.* — Une réflexion sur l'écriture de l'histoire à partir de l'exemple antique. (Flammarion, 260 p.).

JANICE RAYMOND : *l'Empire transsexuel.* — Professeur d'éthique médicale à l'université d'Amherst, aux Etats-Unis, J. Raymond prend pour cible la société patriarcale et ses définitions conventionnelles de la masculinité et de la féminité. (Le Seuil, 254 p.).

Histoire

J.-C. MASANELLI : *En Languedoc sous l'Ancien Régime : Gaujac à l'époque de Louis XIV.* — L'histoire et la vie quotidienne d'une communauté rurale du sud de la France à l'époque du Grand Siècle (106 p., 35 F port compris, en vente chez l'auteur à Gaujac, 30330 Connaux ou à la librairie historique Clavreuil, 37, rue Saint-André-des-Arts, 75006 Paris).

en bref

● SUR LE THEME « CROYANCES RELIGIEUSES ET SOCIETE ALPINE », un colloque aura lieu à Freissinières (05310 La Roche-de-Rame) du 15 au 17 octobre. De nombreuses personnalités, parmi lesquelles on citera MM. Jean Delumeau, Gabriel Audisio, Philippe Joutard, Michel Vovelle, etc., participeront à ce colloque. (Renseignements auprès du secrétariat des Archives départementales des Hautes-Alpes, route de Rambaud, 05000 Gap. Tél. (92) 51-08-19.)

● LE COLLOQUE INTERNATIONAL SUR « L'ACTUALITÉ DE PIERRE TEILHARD DE CHARDIN » (« le Monde » du 15 mai), organisé à l'occasion du centenaire de la naissance du philosophe chrétien, aura lieu à la Maison de l'Unesco, salle IV, 7, place de Fontenoy, 75007 Paris, les 16 et 18 septembre, à partir de 10 h.

● UN COLLOQUE SUR LA LECTURE ET LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES est organisé par l'Office culturel de la région Nord-Pas-de-Calais, à la demande de M. Mauroy, premier ministre et président du conseil régional. Il aura lieu les 20 et 21 novembre à la bibliothèque municipale et à la Maison des jeunes et de la culture d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais). Le colloque aura pour objectifs de mieux faire connaître les services que peut rendre une bibliothèque moderne dans une commune, d'apporter des réponses concrètes aux questions des élus et de permettre aux professionnels de procéder à un large échange de vues sur les moyens à mettre en œuvre pour développer la lecture à partir des bibliothèques publiques. (Renseignements : Office culturel régional, 185-187, boulevard de la Liberté, 59800 Lille. Tél. (20) 30-62-81.)

● LE TROISIEME FESTIVAL EUROPEEN DE POESIE aura lieu à Louvain (Belgique) les 24 et 25 octobre. De nombreux poètes et critiques européens s'interrogeront sur la place de « la poésie dans la ville ». (Renseignements : Bibliothèque européenne de poésie, Blijde Inkomststraat, 9, B-3000 Leuven. Tél. 016-234-788.

● A L'OCCASION DU TRENTIEME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE GUY CADOU à Louisfert (Loire-Atlantique), la faculté de lettres et sciences humaines de Nantes organise, les 23 et 24 octobre, un colloque consacré au poète. (Renseignements : M. Yves Cosson, secrétariat du colloque R. G. Cadou, faculté de lettres et sciences humaines, département de français, chemin de la Censive-du-Tertre, 44036 Nantes Cedex.)

● L'ASSOCIATION A LA MEMOIRE DE LEVI-PROVENÇAL vient de se créer pour la réédition des œuvres du grand historien de l'Espagne musulmane. (Renseignements : Michelle Levi-Provençal, 90, avenue Victor-Hugo, 94100 Saint-Maur. Tél. 883-83-27.

● UN PRIX MAURICE EDGAR COINDREAU récompensera chaque année le meilleur livre américain en traduction française. Patronné par des personnalités des lettres américaines et françaises, il sera décerné par un jury constitué d'universitaires et de traducteurs, membres de la Société des amis de Maurice Edgar Coindreau. (adhésions reçues à la Librairie Attica, 23, rue Jean-de-Beauvais, 75005 Paris, contre une cotisation de 50 F).

● L'EDITEUR JOSE CORTI (11, rue de Médicis, 75006 Paris), nous prie de faire savoir que l'ouvrage de William Beckford, « Vathek », dont nous avons parlé dans « le Monde » du 4 septembre, avait été réédité par ses soins dès 1946. Ce livre, « qui n'a cessé depuis d'être disponible », dit-il, « était introuvable depuis 1876, après une timide impression en 1893 ».

● PRECISION. — Publiés d'abord par les Editions Plein Chant, « la Fausse Parole » et « les Poèmes indésirables », d'Armand Robin (voir « le Monde des livres » du 7 août), font désormais partie du fonds des éditions Le temps qu'il fait, de même que sa traduction de l'œuvre de Gottfried Keller, « Roméo et Juliette au village ». (Edit. Le temps qu'il fait, 1, rue Landôtre, 16100 Cognac. Distribution : Distique, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques 75005).

en poche

Germain Nouveau et la déception de l'amour

LES poètes, comme les saints, ont leur imagerie. Pour Germain Nouveau, on se contente d'une image double, celle du jeune homme jeté sur le pavé parisien en compagnie de Verlaine et de Rimbaud, et celle du mendiant inspiré, demandant l'aumône devant le porche de la cathédrale d'Aix.

La Doctrine de l'amour, c'est le cathéchisme d'un homme qui croit avoir trouvé la paix en se soumettant à la parole divine. Le recueil de Nouveau compose un triptyque idéal avec *Sagesse* et les *Illuminations*. Pour avoir mesuré ses imperfections théologiques, il en refusera la publication.

Valentines, inspiré par une rencontre, un coup de foudre, contient le même élan, et prépare une déception identique. Humain ou sacré, l'amour se joue de Nouveau, qui ajournera une fois encore la publication de son recueil. Celle-ci sera posthume.

Les scrupules de Nouveau, même s'ils diffèrent de ceux de Mallarmé et de Pessoa, autres réticents, fondent la grandeur de son œuvre. Sa modernité, présente dans ses litanies et ses calembours, n'a pas cessé d'être subversive.

RAPHAËL SORIN.

★ LA DOCTRINE DE L'AMOUR et VALENTINES, de Germain Nouveau, édition de Louis Forestier, Poésie-Gallimard, 318 pages, environ 20 francs.

هكذا من الأصل

rencontre

Jacques-Pierre Amette et sa ville fantôme

● *L'évocation d'une jeunesse à Caen et du bonheur d'écrire.*

DIEU que l'avant-guerre est jolie, depuis que Nostradamus est devenu un best-seller, la bombe à neutrons une « arme propre », et la fin du monde un sujet de dîner en ville... Mais voici un livre à ôter toute envie de se trémousser sur le volcan. C'est la *Jeunesse dans une ville normande*, de Jacques-Pierre Amette.

L'auteur est né à Caen, en 1943. Il a grandi au milieu des décombres, et dans le Caen d'aujourd'hui — néons, supermarchés, parkings — l'image de la ville bombardée ne cesse de le visiter, à la manière d'un cauchemar. A ces deux villes, la bien détruite et la mal reconstruite, se superpose la ville d'avant, qu'il imagine comme une cité secrète, jaillie des eaux. Ville fantôme, dont on parle encore : « *La ville a disparu. Des familles entières entretiennent des conversations, mais tout ce qui se dit, tout ce qui traîne de passé dans leurs paroles a le goût de brûlé.* »

Le livre est fait de trente-deux courts chapitres où se dessine, parallèle à l'Histoire, l'histoire de sa famille, et la sienne. Mieux que personne, il sait parler du temps. Du temps qui passe. Et du temps qu'il fait, surtout quand il ne fait pas beau. Paysages détrempés. Neige qui fond. Flaques. Nuages déchirés par un bref rayon. Toute une partie du livre baigne dans une lumière jaune un peu salissante, qui éclaire d'un demi-jour ces non-lieux que sont les autoroutes, les restoroutes, les buffets de gare, les arrière-salles. Mais ce jaune est celui d'un grand soleil lorsque Jacques-Pierre Amette évoque la longue et lumineuse minute qui précède le bombardement, juste avant l'attaque des avions, semblables aux frelons noirs d'*Apocalypse Now*.

Moment réinventé bien sûr. « *J'étais trop jeune, dit-il, je n'ai pas de souvenirs. J'aurais pu travailler avec des archives, mais je n'ai pas voulu faire œuvre d'historien. J'ai simplement voulu montrer ce qui se passe dans la tête d'un enfant dont la ville a été bombardée. Mes seuls documents : deux cartes de Caen. L'une assez récente, l'autre datant des années 30, pleine de ruelles, de fontaines, de cours, de couvents, tous disparus.* »

Il a rêvé sur la différence entre les deux cartes et les deux territoires, mais n'a pas cherché à l'expliquer, pas plus qu'il ne tient à s'expliquer sur les conséquences psychologiques d'un tel traumatisme. La psychologie, il l'a en horreur. « *Expliquer ne sert à rien. On ne peut que voir, constater et montrer.* » La surévaluation du moi, ce « moi-moïsme », qui encombre les livres actuels, il ne le supporte plus. « *Quand j'ai lu ces tonnes de fines analyses*, poursuit-il (il est critique), *je n'ai plus qu'une envie : regarder mes chaussures, mon verre ou une vieille voiture en train de rouiller.* » Les gens, il les voit du même œil : « *Ce qui m'intéresse, ce sont leurs vêtements, leur figure, leur « texture », leur apparence.* »

Celle de Jacques-Pierre Amette — lunettes cerclées d'acier bien nettoyées, veste rustique — est à la fois nette et contrôlée. Seul abandon : de sa main gauche très fine, il dessine et rythme ses phrases, comme un chef d'orchestre qui ne jouerait que d'une main. « *Les idées*, dit-il (grand geste vague), *ça ne sert à rien. Pas même à commencer un livre. Ce qui donne envie d'écrire, ce n'est jamais une théorie, mais plutôt un ton, une couleur — la fameuse couleur « plus » de Flaubert — ou une image. A l'origine de ce livre, il y a... un talus. Un talus aperçu sur le bord de la route, entre Bayeux et Arromanches, un vrai talus normand, confortable, douillet, mouillé. Pendant tout le temps du livre, j'ai été obsédé par cette région de la Normandie : c'est un pays vraiment très enfermé dans le bocage, touffu, fermé, secret.* »

« Enfermement » est l'un des mots qui peuvent le définir. Il aime s'enfermer dans l'écriture. « *Ecrire, c'est le bonheur de tourner le dos à la société. Ecrire des heures dans le silence d'une maison entourée d'arbres. On entend un grand bruit : c'est le vent qui se lève ; le soir est tombé ; la terre a tourné.* » Plus jeune, il a commencé par vivre l'enfermement de l'internat. « *Neuf ans de ma vie... Mais « ils » étaient très gentils. « Ils » ont très vite compris que je ne m'intéressais qu'aux livres, et « ils » m'ont laissé tranquille dans mon coin.* »

Un monument d'enfermement a dominé son enfance : le blockhaus. « *C'est un de mes regrets*, dit-il, *de ne pas avoir assez montré dans mon livre la folie que les blockhaus mettaient en nous, les enfants de l'après-guerre. Le bombardement, le débarquement, les adultes nous en parlaient un peu, mais mal, pas comme nous aurions voulu. Nous, les enfants, nous tournions autour de ces masses lugubres, où se tordaient des paquets de fer rouillé, témoignant de la violence de la guerre. A l'intérieur, de l'eau croupissait, symbole de tout ce que les adultes ne savaient pas, ou ne voulaient pas nous dire. Là, dans les blockhaus, se trouvait enfermé le secret de la guerre.* »

Au-delà des blockhaus, il y a la mer. « *Quand j'étais plus jeune, j'étais obsédé par la mer. La mer, ou l'inconnu. En approchant de la quarantaine, l'obsession revient. La mer, c'est une chose d'une monotonie formidable, une chose qui efface tout.* » Le dernier plan du livre montre un homme — lui — quittant la ville et marchant vers la mer. La mer ou l'oubli.

JACQUELINE DEMORNEX.

★ JEUNESSE DANS UNE VILLE NORMANDE, de Jacques-Pierre AMETTE. Le Seuil, 192 pages. Environ 45 F.



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

roman

Métellus et le malheur de Haïti

LE poète haïtien Jean Métellus s'est fait connaître avec une œuvre à la fois ambitieuse et neuve : *Au pipirite chantant* (1), le pipirite étant, pour Haïti, ce que le rossignol est pour nous, l'oiseau de l'aube.

Dans son premier roman, *Jacmel au crépuscule* — qui porte le nom de sa ville natale, — il nous donne à voir son pays, qui est soumis comme on le sait à l'une des pires dictatures. Contraint de vivre en exil (à Paris), il s'interroge à la fois sur sa propre identité et sur la destinée de Haïti : « *Contre moi-même, j'ai continué à m'épouser pour affronter la nuit qui glisse sur le pays.* »

Jacmel au crépuscule se situe en 1956, au moment de la chute du président Magloire. Les idées de la « négritude » vont triompher, mais on sait de quelle façon, et quelle nuit va s'abattre sur l'île ! Le livre de Jean Métellus est grouillant de personnages, les uns tragiques et les autres d'un irrésistible comique. C'est une fresque, si l'on veut ! Une évocation minutieuse, à la fois tendre et lyrique. On y voit la lâcheté, la naissance de l'amour, la genèse de la traîtrise.

L'auteur ne s'engage dans aucun plaidoyer manichéen, mais refuse également de sacrifier aux facilités de l'exotisme. « *Le malheur*, écrit-il, *c'est que nous ignorons tout de nous. Et nous nous jetons dans la gueule d'autrui. Tout se passe comme si le Haïtien avait peur de lui-même !* »

Jacmel au crépuscule est une scène où paraissent Mᵉ Barthoux, infatigable discoureur et serviteur intéressé des gouvernements successifs ; Pisquette, qui, ayant gagné à la loterie, deviendra l'un des hommes les plus riches de la cité ; le cordonnier Lériné, un sage ; Cardinus le sacristain, qui mélange l'Eglise et le vaudou ; Isaac, qui passe le temps à rêver ; Gros Nina, guérisseuse et commerçante après avoir été fille publique ; et dix, vingt autres, chacun avec son histoire.

Jacmel au crépuscule est un roman lucide. Mais aussi un livre travaillé par la conquête d'un destin à venir, par la volonté de bannir la peur, afin que la mer des Antilles soit, à nouveau, « *la mer du premier jour de la création* ». Sous la fresque du romancier ce sont les paroles du poète qui jaillissent :

Applaudissons la vie et recréons
[les continents violés
Nous avons tout pouvoir sur les
[satrapes de la raison
A nous les nouvelles naissances...

HUBERT JUIN.

(1) Editions Maurice Nadeau, « les Lettres nouvelles ».

★ JACMEL AU CRÉPUSCULE, de Jean Métellus, Gallimard, 354 pages, environ 90 francs. L'auteur publie en même temps un recueil de poèmes : HOMMES DE PLEIN VENT, Editions Silex, 119 pages.

essai

Les musiciens et les poètes de Marcel Schneider

● *Une séduisante rêverie*

AVEC sa mémoire musicale et des mots, composer comme une symphonie plus poétique encore que critique : c'est ce qu'a fait Marcel Schneider. Dans son livre, la mémoire est conduite, autant qu'elle entraîne à la recherche d'une musique jamais perdue. Ce que Schneider exalte, c'est cela même qu'une certaine musique d'aujourd'hui voudrait ne plus être : source de mémoire, de rêve, de désir, de nostalgie, de mystique.

Les musiciens évoqués ne sont pas nombreux : par nécessité, et davantage par dessein. Encore une fois, ceci n'est pas une histoire, ou bien c'est une histoire d'amour. L'auteur a été appelé par ses élus davantage qu'il ne les a appelés. Le lecteur doit donc s'attendre à n'y pas trouver tous les siens. S'étonnera-t-il de l'absence éclatante du « plus grand », c'est-à-dire Bach. Je répondrai que le plus grand est pourtant bien là : c'est-à-dire Mozart. Mais au diable les hiérarchies ! Au diable aussi la chronologie. Les romantiques précèdent Mozart (romantique, ne l'est-il pas déjà dans l'âme ?). Et le premier mouvement de la « symphonie », le plus long, est inspiré par le « vieux magicien du Nord », et s'il l'envoûte c'est parce qu'il lui apporte le mystère du sacré. C'est d'ailleurs pour ça que, si Debussy n'était pas venu, nous pardonnerions mal à Wagner d'avoir annexé, germanisé les deux plus grands mythes celtiques. Mais Debussy nous console et vient combler un Marcel Schneider si bien disposé à sentir la parenté entre la poésie celtique et le romantisme allemand. Celui des musiciens, certes, mais plus encore celui des poètes.

On trouve aussi des poètes dans cette « symphonie » : Proust (Balzac, Sand, Gide aussi, à leur façon), mais surtout Mallarmé, Nerval, Musset, Hoffmann, et même Gautier « prophète du genre fantastique ». (Et l'on sait comme le fantastique et l'onirique sont près du cœur de Marcel Schneider.) Enfin, Baudelaire, bien sûr, et son étude de *Tannhäuser*. Seulement, le coup de foudre wagnérien éclata bien tard dans sa vie, et surtout il fut unique. Il faut bien le constater : Baudelaire était resté fort éloigné des musiciens. Pour lui, Berlioz est un critique ; Delacroix ne l'amène pas à Chopin. Delacroix pour qui Berlioz était aussi détestable que Hugo, lequel aurait interdit au même, comme à quiconque, de « *déposer de la musique au pied de ses vers* ». Pieuse légende que la communion des grands romantiques dans leur art.

Au plus grand musicien français avec Debussy, Marcel Schneider s'arrête presque aussi longuement qu'à Wagner, avec un mélange d'enthousiasme et d'humeur : il le couronne « *Attila du monde occidental* ». Un Attila, en tout cas, par qui reverdit l'herbe.

Les dernières pages et les plus tendres sont dédiées, comme le livre même, à Poulenc et à l'amitié. Et si, entre les musiciens français, notre « symphoniste » met au-dessus de tout Claude de France, c'est pour des raisons que chacun peut partager, mais aussi par une affinité profonde. « *Il refusa*, écrit Marcel Schneider, *tout ce qui ne lui donnait pas à rêver.* »

YVES FLORENNE.

★ LA SYMPHONIE IMAGINAIRE, de Marcel Schneider. Le Seuil, 256 pages.

au fil des lectures

document

UN ENFANT DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE.

Les horreurs de la guerre d'Algérie vues par un jeune garçon, tel est *le témoignage que nous apporte* Saïd Ferdi dans un livre bouleversant. Issu d'une famille des Aurès, il avait en effet tout juste quatorze ans lorsqu'un matin de mai 1958 les soldats français l'arrêtèrent dans l'espoir de recueillir quelques renseignements. Impitoyablement soumis à la « gégène », puis intégré de force dans une unité combattante, rien ne lui fut épargné. Souvent maltraité et humilié, il n'en *participa pas moins presque* quotidiennement aux opérations menées contre ses compatriotes. De sa famille il ne revit personne sinon ce frère découvert au hasard d'une échauffourée, étendu parmi d'autres cadavres.

Cette vision d'horreur, Saïd Ferdi l'a naturellement gardée dans sa mémoire, mais ce n'est *pas la haine qui* l'a incité à prendre la plume. Implacable, sa terrible déposition ne ménage aucun des deux camps : ni ceux qui, après l'avoir torturé, l'obligèrent à trahir, ni ceux qui, au nom d'une juste cause, employaient des moyens aussi barbares que ceux de leurs adversaires.

« *La fin d'un monde, c'est d'abord et avant tout lorsque les enfants ont peur* », disait Robert Aron. Rien ne démontre mieux la pertinence de cette remarque que *ce document* à certains égards insoutenable.

★ *Un enfant dans la guerre*, de Saïd Ferdi. Le Seuil, 168 pages. 45 F environ.

ERIC ROUSSEL.

poésie

A L'OMBRE DE LA MORT.

Après *Du dépeçage comme de l'un des beaux-arts* et *C'est une grave erreur que d'avoir des ancêtres forbans*, Jean-Michel Michelena récidive avec *Le fils apprête, à la mort, son chant...* Dans un livre fait de paroles rapiécées, sans début ni fin, il traque laconiquement une vérité qui doit, si une entreprise telle n'est pas trop forte ni trop pure pour ces temps de mesquineries, faire mal et mouche.

Une émotion singulière monte. On n'en finit pas d'aller et de venir : « *Les garçons vont dans la mort les poumons pleins/de fumée ils tirent sur des ci/garettes bon/marché plissant le front comm' Hum/phrey Bogart...* »

Le chant s'anime, théâtre ou guerre. Il y a peu de précédents à une telle tentative de dénigrement du discours et de ses codes : Lautréamont, peut-être, dont les *Poésies* cachent autant de rage froide.

Michelena refuse les tricheries. Il écrit à l'ombre de la mort. Mais il lui arrive de rire. Les faux langages ne résistent pas à ce traitement.

RAPHAEL SORIN.

★ *Le Fils apprête, à la mort, son chant...*», de Jean-Michel Michelena, William Blake & Co. Edit. 76 pages. Commandes à Jean-Paul Michel, B.P. N° 4, 33037 Bordeaux.

roman

POUR VIEILLES DAMES ROMANTIQUES.

« Sensibilité », « poésie », telles *étaient les épithètes sur lesquelles* s'accordèrent les critiques pour les deux premiers romans d'un auteur aujourd'hui accablé de grands mots par son éditeur. « Maîtrise littéraire », « violence évoquant les grands romans anglais du dix-neuvième siècle ». Non, Béatrice Privat n'est pas Emily Brontë. Elle écrit joliment, sur un thème usé d'avoir servi. Honora, vingt et un ans, a été élevée dans une grande maison *romantique au bord de la mer par* son cousin et tuteur, Clément, la quarantaine séduisante et tuberculeuse, un noble ruiné. Amoureuse de lui depuis l'enfance, elle jalouse les femmes qu'il aime, amoureuse au point de tomber aphasique : la psychologie freudienne va bon train dans cette histoire d'enfant qui ne veut pas grandir.

A peine sortis du temps où de vieilles dames prolifiques projetaient leurs rêveries dans des romans roses à l'usage des jeunes filles romanesques, entrions-nous dans l'ère des jeunes femmes productrices de romans « rétro » pour vieilles dames romantiques ? A quand la nouvelle Delly ? Les romans « porno » des récentes années en perte de vitesse, est-ce là le dernier « truc » des éditeurs, pour faire recette ?

GINETTE GUITARD-AUVISTE

★ *Portrait d'une enfant interdite*, de Béatrice Privat. Denoël, 240 p. 58 F environ.

histoire

LA ROMANESQUE MARIE WALEWSKA

Marie Walewska était romanesque, et son bref destin fut un roman. Voici, sous la plume d'une Anglaise, l'histoire véridique de celle que Napoléon appelait « *ma femme polonaise* ».

Un héros, c'est comme cela que, depuis son enfance, Marie imagine celui qui fait, en 1806, son entrée dans Varsovie, la capitale d'un royaume réduit à néant par de successifs partages, et où tout un peuple espère que le « libérateur de l'Europe » viendra à son secours. Mariée toute jeune avec Anastase Walewski, un homme richissime de cinquante-deux ans son aîné et deux fois veuf, elle est passée de l'obscurité provinciale au devant de la scène. La « société » fête cette créature adorable au ravissant visage, mélancolique, timide et réservée.

Est-ce Talleyrand, partisan convaincu de la Pologne indépendante, qui, frappé par *la beauté d'une jeune femme* dont tout le monde connaissait l'ardent patriotisme, mit machiavéliquement l'aventure en marche ? Peut-être. Napoléon aperçoit Marie à une réception qu'il donne, le 7 janvier 1807 : son charme le séduit. Il la bombarde de lettres ; sans effet. L'une d'elles, pourtant, emportera le morceau : « *Votre patrie me sera plus chère quand vous aurez pitié de mon pauvre cœur.* »

Peu de temps avant sa mort, Marie dicta ses souvenirs, essayant, pour sauvegarder son honneur de femme et de mère, d'accréditer la légende d'un viol. On sait que l'Empereur n'était pas, en *amour*, *l'homme des grandes* délicatesses. Il est probable qu'il n'eut pas longtemps la patience d'entendre la jeune femme plaider la cause de sa patrie. Probable, aussi, que Marie découvrit, dans ses bras, des plaisirs inconnus. Elle était tendre, et s'attacha. A travers les fastes du régime puis après la chute, elle resta fidèle, mère du fils de Napoléon, cet Alexandre Walewski dont la naissance avait rassuré l'Empereur sur ses facultés génésiques et permis qu'il envisageât, pour créer une dynastie, d'épouser « un ventre ».

La récompense de cet amour ? Pour elle, une vie en marge, parfois brillante, et la sécurité pour son enfant. Pour son pays, rien. Même aux heures du choix, quand Napoléon aurait pu aider un peuple profondément patriote et héroïque, qui l'avait bien servi, il semble *que la Pologne n'ait pas pesé* lourd. Dans ce sens, Marie Walewska a été flouée autant qu'on peut l'être. Elle émeut par sa délicatesse d'âme et sa ferveur, l'autre femme, avec Joséphine, que Napoléon a, à sa manière, aimée.

G.-G. A.

★ *Marie Walewska*, de Christian Sutherland. Librairie académique Perrin, 309 pages. 77 F environ.

LES ÉCRITS DE « LA JEUNE CAPTIVE »

Blonde, ravissante, faite au moule, Aimée de Coigny, prisonnière à Saint-Lazare, n'y laisse pas André Chénier insensible. L'inspiratrice de *la Jeune Captive* se moque comme d'une guigne de son immortalité future : une seule allusion, au poète, très vague, dans les textes qu'elle a laissés.

Il lui importe davantage de vivre, ce qui, à l'époque, s'écrit le plus souvent « survivre ». En octobre 1794, libérée, elle épouse Casimir, comte de Montrond, son amant. Ce n'est ni son premier mari — à seize ans, en 1785, elle s'est unie au duc de Fleury dont elle s'est séparée légalement sept ans plus tard — ni son premier amant : Armand Louis de Gontaud, le beau duc de Lauzun, puis lord Malesbury ont eu ses faveurs ; ils ne seront pas les derniers. Mailla Garat, neveu du ministre de la justice sous la Convention, passera dans sa vie légère juste le temps de la ruiner, avant qu'une liaison avec le marquis de Boisgelin ne la fasse rentrer dans son monde. Liée, alors, avec Talleyrand, qu'elle avait jusque-là vitupéré et sur lequel elle aura une influence certaine, cette amie de Joséphine, qui haïssait l'Empereur, deviendra un agent *influent* de la Restauration.

A cinquante et un ans, toujours belle, toujours voltairienne et pleine d'esprit, elle meurt sans bruit. C'est d'une vraie femme du dix-huitième siècle, libre de pensée, libre d'allure, au cœur et au sang chauds, que Talleyrand se trouve l'exécuteur testamentaire.

Quelles altérations a-t-il fait subir aux *Portraits*, *Réflexions* et *Notes* ainsi qu'aux *Mémoires* d'Aimée de Coigny qui, pour la plupart inédits, paraissent aujourd'hui ? Nul ne le saura jamais. Ce qui nous arrive, allègrement féroce, est écrit d'une plume phosphorescente, qui traverse les gens et les vérités toutes faites sans jamais quitter le « bon ton », celui d'une désinvolture distinguée, que rien ne blouse ni ne bluffe.

« *La vérité de notre histoire, c'est que les Français ne s'aiment pas. Du Nord besogneux au Midi secret, de l'Ouest rêveur à l'Est indéterminé, rarement rassemblés, et pour de vains tumultes, la politique, pour eux, c'est envier et haïr son voisin.* » — « *Sous la France républicaine, on se battait pour rester maître chez soi, et sous la France devenue Empire, on se battait pour rester maître chez les autres.* » — « *Il me semble que Louis XVI aima sa femme un peu trop, et malheureusement la sienne.* » — « *M. de Talleyrand n'agit peut-être pas toujours seulement pour de l'argent, mais il fit toujours de l'argent de ses évolutions. Il s'est devenu si riche que pour avoir toujours vendu ceux qui l'achetaient.* » — « *Nos généraux, vaincus, ne se taisent pas. Ils écrivent...* »

Le reste à l'avenant. Qui dit mieux ?

G. G.-A.

★ *Journal d'Aimée de Coigny*, présenté par André-Marc Grangé. Librairie académique Perrin, 275 p., 64 F environ.

NAPOLÉON ÉPISTOLIER.

Pour la première fois est publiée l'intégralité des lettres connues de Napoléon à Joséphine : deux cent soixante-neuf missives. Bien d'autres ont disparu, détruites par leur auteur avant leur envoi, « *parce qu'elles étaient trop bêtes* », ou encore supprimées, soit par la reine Hortense, trop soucieuse de la *respectabilité* de sa mère, soit par le prince Napoléon, chez qui elles aboutirent.

Passionnante, cette correspondance présentée par Chantal de Tourtier-Bonazzi, avec une préface de Jean Tulard ? Ce serait pousser loin l'illusion que de le croire. Peu de *références* politiques, et sans grande importance. Des nouvelles militaires, comme il se doit quand on est loin pour faire la guerre. De « révélations », point.

Au début, une passion certaine, plus physique que sentimentale — Joséphine, au lit, avait plus d'expérience que son époux — de l'affection, et même une attention tendre, mais beaucoup plus tard, après le divorce : les *maris-lâcheurs, qui n'ont pas* la conscience tranquille, ont, dit-on, de ces revirements, et, tout empereur qu'on soit, on n'échappe pas à la règle. Même les amateurs de gaudriole en seront pour leurs frais.

Quel intérêt, alors, pouvons-nous y trouver ? Un intérêt historique. Que *les grands hommes le veuillent ou* non, leurs amours, aussi peu glorieuses soient-elles, appartiennent au domaine public.

Ceux qui n'aiment guère l'Aigle prendront sans doute un malin plaisir à le voir bêtifier, au début d'une aventure qui lui fait perdre tout jugement, *niais* au point d'envoyer à « la citoyenne Bonaparte » les messagers précisément les mieux bâtis pour la mettre en appétit, naïf au point de croire, de longues semaines durant, à une grossesse inventée par Joséphine dans la seule intention de ne pas le rejoindre, trompé autant qu'on peut l'être, et même pas *émouvant* dans un rôle dont l'aspect pitoyable compense, d'ordinaire, les inconvénients.

On a envie de dire : « *Bien fait !* » Mais cela, il est vrai, n'a plus guère d'importance et les centaines de milliers de morts de l'épopée n'en seront pas vengés pour autant.

G.-G. A.

★ Napoléon : *Lettres d'amour à Joséphine*. Editées par Chantal de Tourtier-Bonazzi. Fayard, 464 p. 64 F environ.

lettres étrangères

UN VOYAGE DANS LA RUSSIE INTÉRIEURE.

Voici deux livres qui sont des invitations à un voyage en Russie intérieure. Celle de l'âme. *Le Tsar poisson*, de Victor Astafiev (né en 1924 en Sibérie), est un somptueux poème composé de plusieurs récits. Quel privilège de parcourir les territoires d'Astafiev, qui sont aussi ceux de *Dersou Ouzala* : terre peuplée de gens peu communs, baroudeurs, femmes perdues, détenus, philosophes. Le récit le plus remarquable s'intitule *le Songe des montagnes blanches*.

Il dépeint la rencontre dans la taïga d'Elia, version soviétique de nos Marie-Chantal, et d'Akim le chasseur. Les vacances ont tourné à la tragédie. Abandonnée dans une isba, la jeune fille agonise. Jusqu'à la fin de l'hiver sibérien, Akim la soignera, la guérira, l'aimera. Dans la grandeur terrifiante d'une nature hostile et généreuse à la fois, la jeune frivole aura accédé à quelques vérités essentielles : le prix de la vie, l'amitié, l'amour partagé avec un être différent, mais aussi la vertu de la bonté. Devenue adulte, elle retrouvera son univers douillet.

⁂

Le milieu des « cadres » moscovites — celui d'Elia — est très bien saisi par Mikhaïl Antcharov dans son roman satirique, *la Forêt de buis*.

Sapojnikov, le héros de ce livre, est un étranger ingénieux qui dérange par son non-conformisme. A ses proches éberlués, il rappelle qu'il y a seulement quelques années, en Union soviétique, la génétique et la cybernétique étaient considérées comme des outils de l'« idéologie impérialiste ». Par sa quête irritante d'un introuvable « ailleurs », Sapojnikov découragera les nombreuses femmes qui ont eu le malheur de l'aimer. Son « *ailleurs* », il le trouvera, malgré tout, dans un document très ancien découvert en Crimée, et qui prouve, irréfutablement, que l'Atlantide a existé.

EDGAR REICHMANN.

★ *Le Tsar poisson*, de Victor Astafiev. Traduction de Jean-Claude Lanne. Julliard, 450 pages. 65 F environ.

★ *La Forêt de buis*, de Mikhaïl Antcharov. Traduction d'Espérance Iourienen. Acropole, 318 pages. 75 F environ.

sciences humaines

UN MOI POUR DIRE NOUS.

Dans son *Journal sans je*, Jean Guichard-Meili, collaborateur du *Monde Dimanche*, nous invite à partager sa réflexion, qu'elle s'inspire d'un paysage, d'un animal, de nos mythologies modernes ou d'une déraison des plus raisonnables. Cette façon de se livrer, sans être esclave d'un pronom trop personnel, ne nous laisse rien ignorer des sentiments de l'auteur. Dans ses courts récits, les jeux de mots, les jeux avec les mots, les aphorismes... tout concourt à traduire les pensées ou les réactions (profondes et épidermiques) d'un observateur qui sait que la meilleure façon de voir le particulier est de ne pas oublier le général, la grande sagesse — et astuce ? — étant de glisser de l'un à l'autre pour les connaître mieux. Guichard-Meili glisse et nous entraîne si bien qu'ici et là *son je caché devient miroir*.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *Journal sans je*, de Jean Guichard-Meili. Belfond, 125 pages. 49 F environ.

journaux intimes

EN COMPAGNIE DE FRANÇOISE DOLTO.

Ses émissions de radio ont rendu Françoise Dolto aussi populaire auprès du *grand* public que *Ménie Grégoire* ou Mme Soleil ; on lui a également su gré d'avoir tenté de concilier les inconciliables : les Evangiles et la psychanalyse.

Dans *Au jeu du désir*, elle rassemble des essais cliniques portant sur une trentaine d'années et, pour la plupart, déjà publiés dans des revues ; il est question, notamment, de la fonction symbolique des mots, de l'image du corps, de la dynamique des pulsions et de la genèse du sentiment maternel. Du propre aveu de l'auteur, ces textes s'adressent en premier lieu à ses collègues psychanalystes. On y trouvera un curieux mélange de lieux communs (sur l'adolescence, par exemple), de naïvetés et d'observations pédagogiques pertinentes sur le désir et le besoin.

B. J.

★ *Au jeu du désir*, de Françoise Dolto. Le Seuil, 345 pages, 75 F environ.

lectures d'enfants

Un regain d'imagination

Ce qu'on invente de plus neuf, dans le monde entier, en fait de graphisme et de littérature pour les moins de quinze ans, est devenu l'objet d'une quête très active chez les éditeurs français. Le préjugé qui rejetait en bloc les « livres pour la jeunesse » dans les sous-produits culturels a longtemps favorisé la médiocrité et laissé le champ libre aux critères purement commerciaux. On ne peut plus ignorer maintenant les artistes et les écrivains qui dédient aux enfants leur création.

Les lecteurs, qui l'ont compris, cherchent des repères dans une production où foisonnent certes le mièvre et l'ennuyeux, mais où éclatent de plus en plus l'imagination entraînante, un sentiment vrai, une tonique impertinence. Nous signalerons ici, pour eux, quelques titres à ne pas manquer (et sans limite d'âge) : images parlantes, histoires à lire à haute voix, ou à savourer en silence, albums documentaires où la plupart des adultes feront encore des découvertes. — S. L.

Quand Pef s'amuse

UNE princesse institutrice veut guérir le prince mal-disant de ses « *mots de tête* »; *mais quand, sorti de l'école, il l'aura* épousée, c'est elle qui réclamera « *plein de petits glaçons et de petites billes* ». Voici donc assuré l'avenir des Motordu.

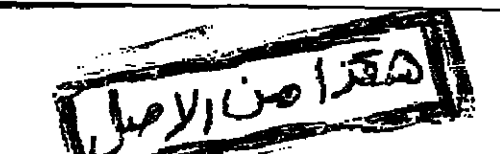
Le plaisir des à-peu-près est décuplé par l'illustration complice qui les prend à la lettre, détaillant les pièges de la « *salle à danger* », ou lançant en plein ciel le héros à cheval. Sur les tuiles de sa « *toiture de course* ».

Jeux de mots, jeux d'images, quand Pef s'amuse, c'est à quatre mains et à plusieurs voix. Ses *personnages offrent au vent un nez* généreux; ils ont le regard si vif qu'on croirait leurs petits yeux noirs *montés* sur roulement à billes; la bouche n'a de forme qu'expressive, pour *le rire et le sourire*, la perplexité, l'horreur. Braves gens, d'ailleurs, et pas poseurs : le roi porte couronne par-dessus sa casquette, le prince passe l'aspirateur pendant que sa femme dévore les nouvelles sportives. Et puis il y a les apartés, les figurants de la marge : la souris, toutes dents dehors, poursuivant un chat *sans défense, l'oiseau qui fume sa pipe à l'abri d'une cheminée, la* faune minuscule au ras des tapis.

A peine ont-ils acquis le vocabulaire courant que les enfants découvrent avec ravissement cette fantaisie verbale et ces clins d'œil de l'image dont ils vont sans fin explorer les ressources. Les *aînés seraient* bien à plaindre s'ils *ne riaient pas avec eux. (A partir de six ans.)*

SIMONE LAMBLIN.

★ LA BELLE LISSE POIRE DU PRINCE DE MOTORDU, de Pef, Gallimard, « Folio Benjamin », environ 13 F.



هكذا من الأصل

lettres étrangères

VONNEGUTLAND

● ***Un carnaval d'images et de mots.***

N'EST pas gibier de potence qui veut. Gibier de potence de première classe, s'entend. Petit gibier, chacun peut l'être, mais gros gibier, c'est une autre affaire. Dans ce domaine aussi, il faut être bien né pour réussir.

Walter F. Starbuck est *M. Everyman*, le tout-le-monde des temps modernes, qui a l'art de passer à *côté* de tout. A côté de l'ascension sociale, de la gloire militaire et de l'amour. Sa journée — le temps du récit — est exemplaire : libéré, le matin, d'une prison où il a été enfermé sans véritable raison, il est réincarcéré, le soir même, pour complicité dans une affaire de vol de « morceaux de clarinette » *(sic)* où il n'a aucune responsabilité. Il n'est même pas capable de « réussir » son arrestation. Les flics l'entraînent au commissariat, mais ils n'ont pas le temps de l'interroger car leur attention est mobilisée par la disparition d'une haute personnalité. Walter attend sur une chaise. On le met dans un cachot capitonné. On l'y oublie.

« C'est la vie ! » « Pas de bol ! »

Starbuck n'est pas donné comme l'exception. Il serait plutôt la règle. Ils sont des millions comme lui en Amérique (et ailleurs), inconscients d'être devenus des tigres en papier. Des marionnettes. Tous ? Pas exactement, car il y a les pantins et ceux qui tirent les ficelles. Vonnegutland est constitué de milliers de caisses qui débordent de chiffons, de papiers, de poupées de toute taille, couleur et forme, parmi lesquels des personnages en papier mâché, plus hideux encore, distribuent les rôles. Serions-nous revenus aux « moralités » du Moyen Age ou à leur expression moderne que sont les tracts politiques, où l'on montre du doigt les bons et les méchants ? Certes pas. Ces chiffons de papier pleurent et rient. Ces loques aiment, ou veulent aimer, souvent à contretemps, et leurs cœurs saignent.

Les contradictions abondent chez ces personnages réputés schématiques : Kathleen, la milliardaire clocharde, véritable caricature à la Grosz, traîne à longueur de journée ses six sacs de Prisu dans les rues de New-York. L'une de ses énormes chaussures de basket renferme, sous un coussin de dollars, les lettres d'amour que lui a jadis adressées le héros, l'autre recèle un testament qui lègue au peuple américain la totalité de sa fortune. Cette femme est P.-D.G. de la RAMJAC, une super-multinationale. A la mort de Kathleen, l'Etat refusera l'héritage. *Comment diable pourrait-on distribuer une telle fortune au bon peuple d'Amérique !*

« C'est la vie ! », « Pas de bol ! », « Ainsi soit-il ! », telles sont les ponctuations ironiques et dérisoires *qui rythment* cet étonnant carnaval d'images et de mots, cette fête de l'absurdité, cette mosaïque de bouffonneries qui s'inscrit dans l'histoire individuelle et collective. Ici les années sont aussi des personnages : 1913 fait naître l'auteur. 1929 ruine l'économie américaine. Et 1938 envoie le narrateur à Harvard. Le temps, l'espace familier, disparaissent. A la place, s'engouffrent dans cette durée d'un jour les massacres ouvriers des siècles passés, le génocide nazi, mais aussi la tuerie des Allemands de Dresde.

En une demi-douzaine de romans et une centaine de nouvelles, Vonnegut a construit un univers réel et surréel, où se marient étrangement le pessimisme et l'optimisme. S'il choisit de rire plutôt que de pleurer, c'est parce que *« lorsque l'on rit, cela fait moins de saleté à nettoyer »*.

PIERRE DOMMERGUES.

★ GIBIER DE POTENCE, de Kurt Vonnegut. Le Seuil, 270 pages. Env. 60 F.

Patrick White, sorcier des sentiments

PATRICK WHITE avait suscité l'intérêt des Français en 1973, lorsque le prix Nobel de littérature lui fut attribué. Depuis, on l'a oublié ou négligé. Ainsi, l'an dernier, *le Vivisecteur*, un très beau livre évoquant la vie d'un peintre, est sorti dans une indifférence quasi générale. White mérite vraiment beaucoup mieux, mais il a le malheur d'être australien et de se trouver hors des grands courants de la littérature mondiale.

Une ceinture de feuilles — le huitième de ses romans traduits en français — occupe une place singulière dans son œuvre et rappelle un autre récit que l'écrivain publia en 1957, *Voss*. D'une histoire à l'autre nous retrouvons des situations, des personnages identiques et un contexte historique similaire : *l'Australie durant la première moitié du dix-neuvième siècle.*

Voss contait la désastreuse aventure d'un jeune Allemand parti explorer le centre du continent. Victime de son opiniâtreté et de son aveuglement, il périssait sans avoir véritablement compris l'enjeu de son existence et de l'histoire qu'il vivait.

Dans *Une ceinture de feuilles*, le personnage principal est une femme, Helen Roxburgh. Fille de paysans anglais, elle a épousé un gentleman qui la conduit en Australie. Au cours *d'un voyage*, le *navire sur lequel* ils se sont embarqués fait naufrage. Tous les passagers sont capturés puis massacrés (comme les personnages de *Voss*) par des indigènes. Seule Helen échappe à la tuerie. Elle va connaître alors une étrange destinée. Devenue l'esclave de la tribu, elle va subir un nouveau mode de vie, proche de l'animalité, et découvrir une sensualité que les colons blancs répriment.

Voilà précisément l'endroit où Patrick White aime à se placer : tout juste au bord de *l'Œil du cyclone* (c'est le titre d'un de ses romans), quand ses personnages hésitent, vacillent, entraînés par un courant qui menace de les engloutir, eux et leur petite idée du monde. Progressant par petites touches, White dépeint un univers où valsent *les sons*, les *couleurs*, les odeurs. Des secrets se révèlent insidieusement, quand les âmes sont meurtries.

La danse terminée, il serait vain d'y chercher une morale. White, véritable sorcier de la dialectique du sentiment, sait trop bien que les vérités ne s'énoncent pas : on les pressent peut-être.

BERNARD GENIES.

★ UNE CEINTURE DE FEUILLES, de Patrick White, traduit de l'anglais par Jean Lambert, Gallimard, 428 p. Environ 90 F.

L'égotisme d'Adolf Muschg

● ***A travers le récit d'un amour malheureux.***

ADOLF MUSCHG n'a pas son pareil pour introduire, mine de rien, le lecteur dans les méandres de l'âme humaine. Le titre énigmatique du nouveau livre de cet écrivain suisse-allemand nous invite, une fois de plus, à ne pas trop nous fier à l'apparente banalité de l'histoire qu'il raconte.

Pour aller retrouver Anne, une jeune fille de vingt ans sa cadette, Martin, le narrateur, a quitté sa femme et ses enfants. Mais tout s'acharne contre l'entreprise. C'est la voiture, une vieille Renault, au volant de laquelle il traverse la Suisse pour se rendre à son rendez-vous, qui renâcle. C'est la présence inopportune de la mère de la jeune fille qui lui parle sans fin des ombellifères. C'est Anne, elle-même, qui, tout compte fait, ne veut plus, la visite inopinée d'un rival l'ayant entre-temps éclairée sur ses sentiments.

Ce qui fait d'abord l'originalité de cette nouvelle variation, pleine d'un humour parfois un rien sentencieux, sur le thème de l'amour malheureux, c'est la manière dont le réalisme y sert de contrepoint au monologue intérieur. Comme autant de miroirs, les lieux, cette région du Jura, à la frontière indécise entre les langue allemande et française, et le temps, cette arrière-saison entre chien et loup, reflètent les états d'âme du narrateur.

Dès le départ, celui-ci ne se fait aucune illusion sur la réussite de son entreprise. *« J'étais décidé*, dit-il, justifiant du même coup le titre du livre, *à considérer cela comme un supplément au programme et en aucun cas comme une épreuve — comme un cadeau. — c'était le mot d'un homme vieux : un cadeau — désormais je n'accepterais que des cadeaux. »* Il s'agit donc de bien autre chose que du fiasco d'une escapade extraconjugale. Il s'agit de cette remise en question fondamentale à laquelle tout individu se trouve confronté, un jour ou l'autre, lorsqu'il s'aperçoit que le temps des promesses est passé.

Commentant l'*« égotisme à la fois douillet et terriblement lucide »* qui caractérise le récit d'Adolf Muschg, le traducteur, Bernard Lortholary, évoque, fort justement, dans le prière d'insérer, deux illustres compatriotes de l'auteur : Jean-Jacques Rousseau et Benjamin Constant.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ CE SERA TOUT ? d'Adolf Muschg, traduit de l'allemand par Bernard Lortholary, Gallimard. 138 p. Environ 39 F.

(1) Un recueil de nouvelles du *même auteur, Histoires d'amour*, et un roman, *l'Impossible Enquête*, ont déjà paru chez Gallimard.

société

La « rive gauche » dans la tourmente

● *Le regard persan d'un Américain sur l'intelligentsia parisienne de 1930 à 1950.*

CELA commence par une volée de *gifles*. *Celle que* flanque André Breton à *Ilya Ehrenbourg dans* un tabac de Montparnasse, à la veille du congrès des écrivains pour la défense de la culture, en mars 1935. L'année précédente, Ehrenbourg, correspondant à Paris des *Izvestia*, avait traité dans un livre les surréalistes de « *fainéants et de pédés* ». D'où la rouste. A la suite de quoi la délégation soviétique menace de se retirer du congrès si Breton y prend la parole.

René Crevel, par double fidélité au surréalisme et au communisme, tente une conciliation, à la Closerie des Lilas. Sans succès. Le soir même, il se suicide. *Il était tuberculeux. Jouhandeau*, dans un article de la N.R.F., suggérera *que c'est le communisme* de Crevel qui a causé son suicide. Cette insinuation brouille Jouhandeau à la fois avec Breton et Aragon, qui se haïssent.

Rien de mieux qu'un regard *étranger pour observer* les mœurs indigènes, on le sait depuis Montesquieu. Herbert Lottman, universitaire américain établi à Paris depuis vingt-cinq ans, jette un regard persan non pas sur la vie intellectuelle de son temps, mais sur celle qui va du Front populaire à la guerre froide. On lui doit déjà une volumineuse biographie de Camus, où il collectionnait les faits, petits et grands, avec une précision maniaque, traitant la vie de l'écrivain comme s'il parlait d'un ingénieur ou d'un dentiste.

Cette irritante myopie, dite « méthode anglo-saxonne » (« facts, facts, facts » opposés aux « words, words, words » de l'analyse interprétative française), fait ici merveille.

La Rive gauche, ouvrage de toute évidence destiné d'abord au public américain, rassemble à peu près toute l'information disponible sur la période. Il la distille en un récit limpide, mené rondement, parsemé d'anecdotes. A ceux qui n'ont pas vécu ces années ou qui les connaissent mal, le livre offre une utile synthèse, à la frontière indécise entre l'histoire et l'histoire littéraire. Il ne prétend pas juger l'époque, moins encore la superposer à la nôtre pour déceler dans celle-ci des constantes ou des analogies, mais il évoque de la manière la plus complète possible des comportements idéologiques, dont il laisse au lecteur le soin de tirer la leçon.

Pourquoi la « rive gauche » ? Parce que, dans ce quadrilatère, formé par Montparnasse, Saint-Germain-des-Prés et le quartier Latin, s'est concentré un pouvoir culturel sans égal dans le monde par son audience internationale. Dominée par les figures de Gide et de Malraux, puis de Sartre et de Camus, l'intelligentsia parisienne établie sur la rive gauche a connu, des années 30 au début des années 50, même compte tenu des quatre années d'occupation allemande, sa plus grande période le zénith de son autorité morale. Lottman prévient qu'il s'est attaché surtout à l'intelligentsia de gauche parce que *les milieux* littéraires catholiques ou de *droite n'ont guère eu d'influence* mondiale.

Aux yeux du monde, la rive gauche, donc, est à gauche, même si, chez ses éditeurs, comme Gallimard ou Grasset, dans ses cafés, comme Lipp ou le Flore, dans ses écoles, comme *l'École normale* supérieure *de la* rue d'Ulm, la droite et la *gauche se coudoient, voire s'interpénètrent*.

Le Huron ouvre les yeux les plus ronds, en observant la solidarité pratique liant des gens que tout oppose, sauf le style de vie. Ainsi, l'amitié indéfectible de Malraux et de Drieu la Rochelle s'assurant mutuellement protection quand, pour l'un puis pour l'autre, bascule la fortune des armes. Ainsi encore, la coexistence du même *Drieu* avec Paulhan, le premier pouvant *fort bien recevoir dans son* bureau, chez Gallimard, un officier *allemand, Gerhard Heller*, pendant que le second, dans le *bureau d'à côté, confectionne* un journal clandestin ; le même officier allemand, *hostile* aux idées de Drieu, venant ensuite saluer Paulhan, qu'il sait résistant !

Fascisme et communisme furent les pôles qui divisèrent *entre eux et en eux-mêmes tous* les intellectuels. Venu au communisme par la conviction grandissante *qu'il fallait* résister au fascisme à tout prix, Gide fut *exemplaire* dans son refus de se laisser abuser sur la réalité du *régime* soviétique. *Le* récit détaillé des pressions diverses qui précédèrent et suivirent son voyage en U.R.S.S. constitue certainement le chapitre le plus passionnant du livre. Ouvert sur une gifle, celui-ci se referme sur une brouille, celle de Sartre et Camus, dont l'U.R.S.S., avec ce qu'elle continuait à incarner d'espoirs et de craintes, était encore *l'enjeu*, une fois le fascisme abattu.

Nous savons, aujourd'hui, ce que communisme et fascisme recelaient de commun : la terreur et la servitude. D'où vient-il qu'à relire le récit d'une époque où l'horreur culmina, nous, paisibles riverains de gauche en un temps où l'espoir réconcilie socialisme et liberté, nous éprouvions une sourde nostalgie des rudes conflits qui agitèrent notre rive, parfois ridiculement ? Serait-ce que nous sommes en train de nous lasser des « délices croupies du narcissisme » ? Demain, à nouveau, l' « engagement » ? Les gifles et les brouilles pour autre *chose* que le tout à l'ego de l'actuelle rive gauche ?

MICHEL CONTAT.

★ LA RIVE GAUCHE, de Herbert R. Lottman. Le Seuil, 392 pages. Environ 69 F.

Même l'humoriste n'écrit pas pour s'amuser

JE ne sais pas exactement ce qu'on entend par « intellectuel ». Je préférais l'ancien vocabulaire : les savants, les philosophes, les écrivains (poètes, dramaturges, romanciers).

Maintenant, il y a surtout, et de plus en plus, des romanciers. Le roman a supplanté tous les autres genres littéraires. Il ne me paraît pas possible, quand ils se comptent par milliers, que tous écrivent par besoin d'écrire, que chaque livre leur soit nécessité. D'où, tant de livres et si peu d'œuvres. Le livre se fabrique, l'œuvre *jaillit*.

Le roman est devenu passe-*temps mondain, recherche de* la célébrité éphémère que donnent les prix *littéraires et* la télévision.

Or, écrire est un acte qui engage tout l'être. C'est un acte *grave, dangereux*. Il y faut du courage. On y risque parfois sa vie et sa liberté (qu'on songe aux écrivains dans les régimes totalitaires), toujours sa réputation, son nom, sa conviction, sa tranquillité, quelquefois sa situation, souvent ses amitiés. On met en jeu sa sensibilité, ce qu'il y a de plus profond en soi. On s'arrache la peau. On se met à vif.

Est-ce le hasard si les livres les plus intéressants, ces derniers temps, sont ceux de dissidents soviétiques ? Livres écrits au risque de la vie.

Même pour Mme de Sévigné, écrire n'était pas anodin. Même l'humoriste n'écrit pas pour s'amuser.

CHARLOTTE DELBO.

LA COMÉDIE

A la lanterne ?

(Suite de la page 11.)

AUTRES *travers qu'on dirait délibérés* : l'âpreté de règlement de comptes *réservée à l'Observateur*, la discrétion *sur les Nouvelles littéraires*, malgré l'essor manifeste de cet hebdomadaire, et le silence sur les connivences et les *enjeux politiques*, notamment chez ceux qui s'en défendent...

Dans l'ensemble, le livre pâtit de son hésitation ouverte entre *l'étude et le libelle. Le trait ou le portrait de moraliste* rossard, s'ils valent par eux-mêmes, nuisent au sérieux des *renseignements* qu'ils ponctuent. *Bourdieu ou le Crapouillot* : il fallait choisir. Qu'on ne nous parle pas, en tout cas, de *dévouement* intrépide. Tout cela a déjà été insinué, sinon affirmé et étayé à ce point. Il n'y avait pas de quoi prendre peur ; et le refus pusillanime du Seuil ne doit pas faire croire à un brûlot.

Le seul secret qui permette de situer exactement les liens de puissance et d'allégeance, *celui du fric*, on s'est bien gardé de le violer. Et sans doute est-ce tant mieux. Les *intellocrates* restent des gagne-petit à responsabilités limitées comparés à certains requins intouchables de l'industrie culturelle ou audio-visuelle. Il ne faudrait pas qu'après s'être cachés derrière leur petit doigt les gens de culture se couvrent la tête de cendre et alimentent d'eux-mêmes un anti-intellectualisme chronique qui, quoi que proclament les auteurs, ne manquera pas de les utiliser. Les *intellocrates* à la lanterne : un slogan qui a toujours trop bien marché !

NE dramatisons pas. Le livre ne veut pas la mort du pécheur. Reportage narquois, il se contente d'étaler sur la place, qui avait bien droit à ce spectacle, une petite foire plus naïve et vaniteuse que *franchement corrompue*. Sauf rares piques faites pour blesser, les mœurs de la maffia *intellectuelle* sont décrites *avec une force tranquille*, en particulier l'origine lointaine de certaines solidarités : passage au P.C. ou *chez les chrétiens de gauche, promotions* de khâgne, etc.

Les auteurs des Porteurs de valises nous doivent une suite, moins anecdotique. Après des travaux pratiques sur l'accueil de ce premier tome *par ceux qu'ils ménagent ou* asticotent, ils devraient pousser leur recherche de la socio*logie amusante vers l'analyse idéologique de textes*. Hypothèse de travail (toute personnelle) : ces agents de la circu*lation culturelle, si opposés qu'ils se croient ou se veulent*, ne défendent-ils pas, avec leurs privilèges communs, le même *conformisme conservateur* ? Au-delà des modes qu'ils « promotionnent », leur rôle unique et solidaire ne *consiste-t-il* pas à *s'entre-légitimer* et à *exclure, pour mieux survivre* ?

LE *spectacle* d'un tel système porte à vérifier en *souriant* les éternelles faiblesses humaines, mais il y a peut-être lieu d'aller au-delà. Si *l'on veut vraiment déconcentrer* et redistribuer la parole, comme le nouveau pouvoir y semble résolu, il *faudra casser les réseaux* de domination pointés par Hamon et Rotman. Est-ce possible sans attenter aux libertés ?

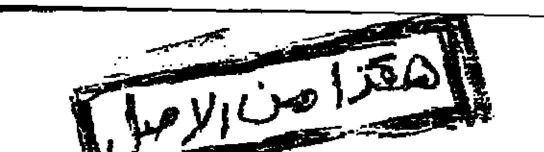
Prenez les « cumuls » de tribunes et de fonctions de décision. C'est un fait qu'ils bloquent l'éclosion de personnalités et d'œuvres nouvelles. Ils sont aussi antidémocratiques que la confiscation du pouvoir économique par une poignée de décideurs. Ils aggravent le chômage dans les professions intellectuelles, favorisent l'uniformisation de la création et l'appauvrissement des langages. Mais le beau moyen de les empêcher ! Le talent et l'ardeur au travail ne *doivent-ils* pas pouvoir s'épanouir librement ? Ecrire des articles quand on fait des livres, et inversement, admirer éventuellement des amis, est-ce un crime ? Mieux vaut cela que le flicage bureaucratique !

Dans tout système libéral, la parole, comme l'argent, va à ceux qui l'ont déjà. Aucune morale ne peut rien contre cette accumulation, que sert le manque d'imagination. Au moment de changer de responsables, les institutions culturelles songent tout naturellement aux « cumulards » en place, de préférence à des inconnus sans tribune ni casquette. Ainsi risque de se réaliser, sans que personne l'ait voulu, la prédiction terrible de Michel Serres.

Ce qui fait scandale, ce n'est pas que quelques coquins mènent trop bien leur barque. C'est que la notion d'*intellocratie* puisse exister, que les mécanismes de pouvoir, de concentration et de commandement s'appliquent à la culture. Il n'y aura jamais de bons chefs, dans ce domaine, tant que chacun ne sera pas le sien.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ LES INTELLOCRATES, EXPEDITION EN HAUTE INTELLIGENTSIA, de Hervé Hamon et Patrick Rotman. Ramsay, édit., 334 pages. Environ 68 F.



INTELLECTUELLE

Le réquisitoire d'un jeune homme intraitable

(Suite de la page 11.)

L'Anglais David Caute en utilisa d'autres, dans ses travaux irremplaçables sur la fascination malsaine qu'exerça le stalinisme (1). Erudit, consciencieux, solide travailleur, Serge Quadruppani fait quand même d'étonnantes découvertes. Quelques *pieuses* légendes, *cuites* et confites dans le mensonge, se relèveront mal du rafraîchissement qu'il leur administre.

L'égarement des communistes est un immense mystère. Par quelle évolution mentale des hommes courageux, d'abord en rupture avec les conformismes intellectuels ou sociaux de leur époque, en arrivèrent-ils à devenir les complices conscients ou aveugles d'abominables impostures officielles ? Parmi les compagnons de route, Romain Rolland, si justement révolté pendant la *Grande Guerre* par la propagande nationaliste, s'efforce, dix ans plus tard et en toute hypocrisie, d'étouffer les révélations de Panaït Istrati sur la terreur stalinienne. Sa lettre fausse, contorsionnée, à l'écrivain roumain figure parmi les grands classiques de la tartuferie universelle.

Sacristains

A ses côtés, le pauvre Henri Barbusse, qu'une intrépide indignation dressa contre l'horreur des tranchées en 1918, se transforme en plat thuriféraire de la dictature soviétique. D'une visite au Kremlin, il rapporte sans frémir une conversation shakespearienne avec son sanglant locataire : *« J'ai dit une fois à Staline : « Savez-vous qu'on » vous considère en France » comme un tyran qui n'en fait » qu'à sa tête, et un tyran sanguinaire par-dessus le marché ? » Il s'est rejeté en arrière sur sa chaise en proie à un gros et bon rire d'ouvrier travailleur. »*

Tandis qu'à Berlin Goebbels brûlait les ouvrages qu'il jugeait pernicieux, une bonne moitié des intellectuels parisiens antifascistes jetait dans son petit enfer intime les livres de Ciliga, Trotsky, Victor Serge, Boris Souvarine, qu'elle savait contraires à sa religion. Bizarres mœurs où la lutte contre l'aliénation verse dans l'esclavage, où les révolutionnaires adoptent une morale de sacristains. Réfractaire à leurs expériences, Jean-Paul Sartre verra toujours, vingt ans plus tard, dans l'Union soviétique un rempart de la liberté. Il n'ouvrira les yeux qu'avant de saluer en Mao Tse-toung le moralisateur du marxisme, pendant les *pires* exploits de la « bande des quatre » !

Le bouillonnement confus de l'entre-deux-guerres, où la sensibilité de Sartre se forma, ne préparait pas les intelligences au sang-froid. En 1933, le tranquille Julien Benda écrit, par exemple : *« Pour moi, je tiens que, par sa morale, la collectivité allemande moderne est une des pestes du monde, et, si je n'avais qu'à presser un bouton pour l'exterminer tout entière, je le ferais sur-le-champ, quitte à pleurer sur les quelques justes qui tomberaient dans l'opération. »*

Manifestement, Serge Quadruppani s'indigne, mais se délecte des sornettes affreuses ou des idioties répandues alors à profusion par ses illustres aînés. Dans le délire général, Léon Blum éprouve une timide indulgence envers le national-socialisme et avoue préférer son *« esprit de changement, de rénovation, de révolution »* au féodalisme militaire de ses rivaux conservateurs. « *Si je me plaçais sur le plan du « devenir », la victoire de von Schleicher me paraîtrait encore plus décevante, encore plus désolante que celle de Hitler* », affirme le futur chef du *Front populaire*. Ensuite, il annonce le déclin du nazisme et déclare son prophète *« exclu du pouvoir »*, quand l'auteur de *Mein Kampf* marche tout droit vers la chancellerie.

Serge Quadruppani stigmatise à bon compte ses prévisions malheureuses, comme il s'amuse d'un article prudent sur le IIIe Reich paru dans *Europe* sous la signature de Raymond Aron.

Le temps arrange pour lui bien des choses. Né après la bataille, il atteignit l'âge adulte dans un monde où le bilan établi par l'*histoire* ne lui permettait plus aucune erreur sur Hitler ou Staline. Comme toujours, les contemporains y voyaient moins clair. Excepté Jacques Bainville, qu'apparemment notre auteur n'a pas lu, peu de Français comprirent, dès 1920, l'évolution probable des affaires allemandes. Léon Blum se leurra plusieurs mois. D'autres passaient de la curiosité à la séduction, puis de la complaisance à l'enthousiasme pour le reste de leurs jours. Un juge équitable distinguerait la faute commise par incompréhension de la récidive obstinée. Serge Quadruppani, lui, les classe tranquillement côte à côte, dans le même catalogue. Pour quelques lignes, il plonge froidement Raymond Aron dans son anthologie, sans rappeler qu'avec *l'Opium des intellectuels*, dix autres ouvrages magistraux et des centaines d'articles ce philosophe mène depuis un demi-siècle un combat exemplaire pour la liberté.

Réunir dans le même « enfer » *quelque deux cents textes choisis sans égards pour les hommes*, les circonstances ni les partis suppose du maître d'œuvre qu'il *ne se reproche rien d'analogue*. Certes, Serge Quadruppani n'encensa jamais les dictateurs de l'entre-deux-guerres. Son âge *l'en préserve suffisamment*. Avec d'autres antifascistes ardents, d'autres antistaliniens incantatoires, il naquit dans une période où la tiédeur des convictions leur évita d'aller jusqu'à l'irréparable. Les générations précédentes, elles, reçurent un héritage plus lourd. Par l'absolu de leurs promesses, les grands monothéismes temporels pervertissaient l'altruisme militant. Quand la folie souffle de tous côtés, nul ne préserve son équilibre facilement.

Des oublis

Par l'intermédiaire de nos jeunes gens intraitables, *la* rigoureuse, l'impartiale postérité élève sans doute aussi la voix et réclame des explications à quelques illustres irresponsables. Mais, par une singulière infortune, ses porte-parole appartiennent à la première génération *française* parvenue à *l'âge* d'homme, depuis 1789, sans avoir connu d'invasion étrangère ou subi le feu des discordes civiles. Hitler et Staline n'en finissent plus de les obséder, parce que la dénonciation de leurs crimes encore assez proches devient la seule histoire possible d'un temps sans histoire. Triste destin d'avoir à contrefaire sans risque des combats terminés depuis plus d'un quart de siècle !

Si la chasse aux vieux fantômes préservait ces censeurs impitoyables de l'hystérie totalitaire, elle atteindrait au moins son but. Douze ans après la dénonciation officielle du terrorisme stalinien par Nikita Khrouchtchev, au vingtième congrès du parti communiste de l'U.R.S.S., la fièvre contestataire de mai 1968 en jetait encore beaucoup aux pieds du tyran Mao Tse-toung, et les patriarches antifascistes bénirent la cérémonie.

Serge Quadruppani évoque ces *vertiges-là sans s'attarder excessivement* sur eux. Il ne pousse pas non plus son enquête jusqu'aux récentes années, où sa *génération se trompa lourdement* sur le Vietnam et les hécatombes cambodgiennes. Si implacable qu'elle se veuille, son ardeur *exterminatrice donne souvent* l'impression de ne s'attaquer qu'aux morts, ou aux caciques trop rangés. Au fait, comment s'appelle la justice lorsqu'elle n'avance qu'avec ces précautions ?

GILBERT COMTE.

★ LES INFORTUNES DE LA VERITE, *par* Serge Quadruppani. Mensonges, erreurs et reniements politiques chez les intellectuels français de 1934 à nos jours. En vente début octobre. Ed. Olivier Orban. Environ 63 F.

(1) *Le Communisme et les Intellectuels*, Gallimard. *Les Compagnons de route*, Laffont.

FICTION

ET si on décidait d'ériger l'anonymat en procédé d'échange et de communication ?

Imaginons un instant une rentrée littéraire où les livres se présenteraient sans nom d'auteur en haut et sans nom d'éditeur en bas. Des couvertures où il n'y aurait que le titre du livre. Ni service de presse. Ni hommage de l'auteur. Le silence et l'attente. Une attente certes amusée. Aucune indiscrétion ne serait commise. Il faut jouer le jeu jusqu'au bout. Seul le texte imprimé, dans sa force ou sa faiblesse, dégagé de tout préjugé favorable ou défavorable, libéré de toute pression indirecte ou réelle, compterait. Ce serait le triomphe de l'écriture sur le bruit de la ville. On se ferait des amis absolument anonymes. Et les mœurs intellectuelles connaîtraient un début de révolution, et l'on rirait beaucoup !

Deux colloques

Deux prochains colloques internationaux vont examiner et sans doute mettre en cause l'attitude des intellectuels face à la politique.

Le premier aura pour objet « La littérature française sous l'occupation ». Organisé par le département de français de l'université de Reims (M. Yves Menager, tél. : (26) 08-23-23), il se déroulera du 30 septembre au 2 octobre. On y parlera, entre autres, de Marcel Aymé, Drieu La Rochelle, Brasillach, Rebatet, Bernanos, Gide, etc., et de sujets plus généraux comme l'activité théâtrale à Paris de 1940 à 1944, ou la poésie de la Résistance, etc.

Le second sera centré sur « Les écrivains et l'affaire Dreyfus ». Organisé par le Centre Charles-Péguy et l'université d'Orléans (M. Geraldi Leroy, tél. : (38) 53-20-33), il se tiendra dans la collégiale Saint-Pierre de cette ville les 29, 30 et 31 octobre. Bernard Lazare, Péguy, Maurras, Barrès, Valéry, Lucien Herr, Clemenceau et Alain y seront évoqués ainsi que le retentissement de l'Affaire en Espagne, en Allemagne, en Autriche, etc.

portraits

Robert Aron ou l'inflexible honnêteté

PARTISAN inlassable du dialogue entre juifs et chrétiens, Robert Aron, disparu en 1975, était de ces esprits exceptionnels acharnés à rassembler et non à diviser. Libéral au meilleur sens du terme, il n'a cessé de prôner la tolérance, de tenter de vaincre des incompréhensions réciproques, tout en restant intraitable sur ce qui était à ses yeux l'essentiel, c'est-à-dire le respect sacré des droits de la personne humaine.

Cette bonté authentique qui faisait de lui le « juste » salué par Jean Guitton, cette inflexible honnêteté dont témoigne son oeuvre — et d'abord son *Histoire de Vichy*, — éclatent dans ses Mémoires, publiés aujourd'hui par les soins de sa femme. Réunissant des textes écrits « à temps perdu », ce volume est pourtant bien autre chose que la simple évocation d'une brillante carrière. Il constitue en réalité une sorte d'itinéraire spirituel où réapparaît l'homme étonnamment curieux des idées et des êtres qu'était l'historien des *Années obscures de Jésus*.

Du surréalisme à la Résistance

De *la Revue des Deux Mondes* à la N.R.F., du surréalisme à la Résistance, via le personnalisme, le cheminement qui nous est conté est à première vue des plus déroutants, mais il n'est toutefois pas inexplicable. Admirateur du Barrès d'après 1918 — celui qui s'était ouvert au monde, — le jeune agrégé Robert Aron estimait en effet que nul ne détient la vérité, que diverses écoles de pensée peuvent y apporter leur pierre, et c'est pourquoi, avant de voler de ses propres ailes, il explora toutes les directions.

Chargé de la promotion de la « revue saumon », adjoint de Gaston Gallimard à la N.R.F., créateur du Théâtre Alfred Jarry, il mena ainsi de front, durant les années 20, de multiples activités, aucune ne parvenant néanmoins à combler son attente. Pas même son engagement dans le groupe surréaliste qui l'avait d'abord séduit et dont il avait espéré beaucoup.

Au vrai, à l'inverse de tant d'autres dans sa génération, Robert Aron n'était pas né disciple. Conscient de la faiblesse des démocraties, soucieux de leur rendre « *l'initiative spirituelle et politique qu'elles perdaient de plus en plus au profit des dictatures* », il songeait depuis longtemps à un système intermédiaire entre le communisme et le capitalisme, susceptible de « *redonner sa primauté à l'homme dans une société qui le niait ou, trop souvent, l'oubliait* ». Avec le concours d'un



★ *Dessin de CAGNAT.*

autre non-conformiste, Arnaud Dandieu, ce projet s'affirma vers 1932 dans une cellule de réflexion originale : Ordre nouveau (rien à voir avec le groupuscule d'extrême droite du même nom), d'où devaient sortir, comme le souligne à bon droit le mémorialiste, quatre idées qui firent leur chemin : la construction européenne, la décentralisation, la décolonisation, sans oublier le socialisme de liberté sur lequel débouchait en définitive cette aventure intellectuelle peu commune. « *De nos critiques*, ajoute Robert Aron, non moins justement, *il subsiste aussi le refus du totalitarisme d'où qu'il vienne et de quelque côté de l'échiquier qu'il se manifeste* ».

Seul à la barre après la mort de Dandieu en 1933, l'observateur lucide de *Décadence de la nation française* sut d'ailleurs faire de ce principe une réalité aux heures noires de l'occupation. Persécuté par Vichy en vertu du statut des juifs (« *un de ces textes hypocrites,* écrit-il très bien, *qui déshonoraient le pays en prétendant le protéger* »), militant actif de la Résistance, prisonnier des geôles franquistes avant de rejoindre finalement Alger, il prouva alors clairement que son libéralisme, radicalement incompatible avec l'esprit d'abdication, était l'un des plus sûrs remparts contre la barbarie menaçante. Opposé à tous les sectarismes, Robert Aron n'avait, en vérité, d'autres ennemis que ceux qui acceptaient l'avilissement.

Cependant, si forte et si attachante que soit la personnalité qui se révèle ici, réduire ce beau livre au récit d'une destinée individuelle reviendrait à l'amputer d'une dimension non négligeable. Car ce n'est pas seulement un homme qui y revit, c'est également toute une époque et ses acteurs.

Au fil des pages, portraits et anecdotes se succèdent, précieuses contributions à la petite et à la grande histoire de l'entre-deux-guerres. Voici M. Doumic, le très digne directeur de *la Revue des Deux Mondes*, rêvant de corriger ses épreuves au pied du Parthénon. Voici Antonin Artaud déclarant après une représentation illégale du *Partage de midi* : « *La pièce que nous venons de jouer est de Paul Claudel, qui est un infâme traître.* » Voici Gaston Gallimard, énigmatique, rusé mais capable d'engager une secrétaire ignorante à seule fin de faire plaisir à l'un de ses employés. Voici Breton jetant des exclusives. Voici Aragon beaucoup plus prudent, et tant d'autres, tous silhouettés avec cet « *humour grinçant et déroutant* » dont parle Denis de Rougemont dans sa préface.

Parfois — et notamment dans les passages relatifs à la collaboration, — le ton, sans perdre sa sérénité, se fait aussi plus grave. Scrutant le comportement de ceux qui s'égarèrent, l'auteur s'efforce, là encore, avant tout d'expliquer. Non pour excuser, bien sûr, mais pour montrer comment, poussés jusqu'à l'absurde, la raison raisonnante, la volonté de puissance voire tout simplement le goût du défi (incontestable, selon lui, dans le cas de son ami Jean Jardin (1), directeur de cabinet de Pierre Laval), peuvent conduire à la trahison. D'une finesse psychologique remarquable, ces chapitres ont également une force singulière tant il est vrai qu'une argumentation serrée a toujours plus d'impact qu'une excommunication claironnante.

Respecter l'autre, fût-il un misérable, comprendre pour éviter que ne se reproduisent de funestes erreurs, telle était la conception de l'histoire défendue par Robert Aron : une « voie étroite » mais sans détours, à l'image de sa vie consacrée au service de la liberté.

ERIC ROUSSEL.

★ FRAGMENTS D'UNE VIE, de Robert Aron, préface de Denis de Rougemont, postface de Sabine Robert Aron, Plon, 250 pages, environ 61 francs.

(1) A Vichy, Jean Jardin abrita quelques jours R. Aron à la barbe des nazis. De ce séjour, on trouvera dans ce volume le récit, qui contraste avec la version romancée qu'en a donnée Pascal Jardin dans *la Guerre à neuf ans*.

Un psychanalyste dans le siècle

ON reproche souvent aux gens de parler d'eux-mêmes : on a tort, car c'est le sujet qu'ils connaissent le mieux. Il est rare pourtant que des psychanalystes se racontent, expliquent par quels détours ils en sont venus à adhérer aux théories freudiennes et à passer leurs journées assis derrière un divan. On leur concède des pouvoirs exorbitants dans le domaine de l'écoute, à la condition toutefois qu'ils se bornent à être cette « grande oreille » qui recueille nos rêves, nos fantasmes, nos délires.

Encouragé et questionné par François George, Gérard Mendel, l'auteur d'ouvrages célèbres comme *la Révolte contre le père* ou *la Crise de générations*, a transgressé cette loi implicite du silence pour nous gratifier d'une *Enquête par un psychanalyste sur lui-même*. Si j'avais cependant une critique à lui adresser, ce serait de s'être montré trop discret, trop pudique, trop évasif, trop convenable pour tout dire. Par souci de ne pas « gêner le travail de ses patients », il a effacé de son livre le pulsionnel, le sexuel, l'affectif. Le portrait qui en résulte est celui d'un psychanalyste au-dessus de tout soupçon.

L'intérêt de cette « enquête » réside ailleurs. Dans les souvenirs d'un jeune garçon sous l'occupation, dont le père juif était traqué par la police ; dans l'expérience du sanatorium qui l'amena à vivre de l'intérieur une expérience « institutionnelle » ; dans les tentatives de création romanesque qui devaient aboutir à trois romans publiés sous le pseudonyme de Gérard Delmain ; dans le récit d'une formation psychiatrique d'abord, psychanalytique ensuite avec le docteur René R. Held.

Gérard Mendel ne fait pas partie de ces psychanalystes qui contemplent avec superbe l'histoire des hommes et prétendent l'expliquer en évoquant l'éternel conflit d'Eros et de Thanatos. Au contraire, il se moque de ses confrères qui ignorent à peu près complètement le monde social dans lequel ils vivent.

Une des préoccupations constantes de l'auteur a été de comprendre l'être humain non seulement dans les conflits liés à son enfance, mais dans sa vie professionnelle et dans ses rapports avec l'autorité et le pouvoir. A cette fin, il a même créé une nouvelle discipline, la sociopsychanalyse.

A vrai dire, par bien des aspects, sa démarche rappelle celle d'Erich Fromm. Tout au long de son livre court d'ailleurs une certaine sagesse que résume cette profession de foi : « *Que, un jour, les contradictions pourraient mourir de leur belle mort, que pourrait se relâcher à l'intérieur de notre personnalité le bras de fer des pulsions et des défenses, ou bien, à l'extérieur de nous, le conflit entre des classes sociales toujours renaissantes et aux intérêts toujours opposés, que les relations entre les êtres humains puissent devenir conviviales, que le rapport à la société, à l'économie ou à la nature puisse devenir transparent, ces idées, ou plutôt cette idée, qui est celle d'une harmonie universelle, m'est aussi étrangère que la perspective du jour sans la nuit ou du oui sans le non.* »

ROLAND JACCARD.

★ ENQUÊTE PAR UN PSYCHANALYSTE SUR LUI-MÊME, de Gérard Mendel, Editions Stock, 195 pages. Env. 59 F.

histoire

Une autre image de la Révolution française

● *A travers l'étude d'un village savoyard.*

VOICI un livre qui dérange, remettant en cause la conception même de la Révolution française telle qu'on l'enseigne aujourd'hui.

A première vue, on s'attend à lire un ouvrage s'inscrivant dans la lignée des travaux, devenus classiques, de Georges Lefebvre. On sait que, pour cet historien, mort en 1959 mais qui continue *à faire autorité*, la révolution paysanne est au centre de la Révolution française ; ses origines sont à rechercher dans le rejet des droits féodaux par le monde des campagnes et dans la soif de terre qui anime ce même monde rural. La révolution paysanne commence avant la réunion des états généraux et se poursuit tant que la Convention n'a pas proclamé l'abolition pure et simple du régime féodal. Or, étudiant un village de Savoie, Viry, situé à une dizaine de kilomètres de Genève, Jean-Pierre Laverrière découvre que le schéma de Georges Lefebvre ne s'applique pas à cette *communauté*.

D'une part, depuis longtemps, le roi sarde qui règne sur la Savoie a fait sa « nuit du 4 août » ; d'autre part, les paysans, loin de les attaquer, s'entendent avec leurs seigneurs. Le 27 novembre 1792, la Savoie devient, en effet, française et forme le département du Mont-Blanc. A Viry, village de neuf cents habitants, qui s'étend sur plus de 2 500 hectares dont la moitié en terres cultivables, se met en place, dès février 1793, une nouvelle administration, avec maire, procureur syndic, officiers municipaux et notables. Ce sont les délibérations de ce conseil *général de la commune que publie* Jean-Pierre Laverrière. D'emblée, les protestations s'élèvent contre la constitution civile du clergé ; le curé refuse le serment ; les réquisitions semblent trop lourdes ; le maximum suscite l'inquiétude, car les habitants trouvent trop bas les prix fixés pour la vente de leurs denrées, « *alors que les outils qu'ils achètent dans les villes leur seront vendus quatre fois plus qu'ils ne valent* ».

Résistance à l'impôt, résistance religieuse, résistance aux réquisitions : la Révolution se grippe vite à Viry. Dans le *même temps*, la communauté élit à l'unanimité comme maire non pas un paysan du coin mais le seigneur du lieu, le comte de Viry. Ainsi les liens se maintiennent-ils entre le comte et les villageois, comme si la Révolution n'existait pas. Le 23 mai 1793, le conseil donne même au seigneur un garde particulier, chargé de surveiller ses propriétés !

Cependant, conservateur dans son village, le comte de Viry multiplie vers l'extérieur les professions de foi révolutionnaires au point de se rendre suspect aux tenants de l'Ancien Régime. Sénateur et préfet de l'Empire, *ses cendres seront déposées au* Panthéon où reposent les grands républicains.

Ainsi, contrairement à ce qu'affirmait Clemenceau, la Révolution ne fut pas un bloc, sauf sur le plan du mythe. Sa diversité régionale a été trop longtemps négligée. C'est à partir de la commune, nous rappelle fort opportunément Jean-Pierre Laverrière, qu'il faut l'envisager. Viry, en Savoie, connaîtra peut-être dans l'historiographie révolutionnaire un destin comparable à celui de Montaillou pour les études occitanes.

JEAN TULARD.

★ UN VILLAGE ENTRE LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE. VIRY EN SAVOIE (1792-1815), pr'senté par Jean-Pierre Laverrière. Editions Albatros, 362 pages. Environ 65 F.

Le Monde

culture

CINÉMA

FESTIVAL DE DEAUVILLE

Yvan Passer, Jean-Claude Tramont et l'Amérique

Ce sont souvent — le cas de Fritz Lang est à cet égard exemplaire — des cinéastes d'origine européenne qui *se montrent les plus sévères*, les plus critiques, envers la société américaine. Au Festival de Deauville, Yvan Passer, avec *Cutter's Way*, et Jean-Claude Tramont, avec *All Night Long*, ont parfaitement représenté cette attitude. On peut, pour leur originalité, *leur vision non conformiste*, placer ces films au premier rang d'une sélection où l'Amérique d'aujourd'hui apparaît sous divers aspects sociologiques mais avec une certaine tendance à retrouver sa bonne conscience — *Outland* en témoigne (*le Monde* du 4 septembre).

Tchèque émigré après l'intervention soviétique dans son pays, en 1968, Yvan Passer n'a pas réussi à faire aux Etats-Unis la carrière de son compatriote et ami Milos Forman. Il ne s'est pas adapté au système et il a peu tourné depuis une dizaine d'années. *Cutter's way* relève par son intrigue du roman policier noir. Vieille recette ici dynamitée. Des personnages marginaux mènent cette intrigue, et il s'agit moins de retrouver le véritable coupable du meurtre que de régler des comptes avec l'ordre établi.

Ancien combattant de la guerre du Vietnam, où il a perdu un œil, un bras et une jambe, Cutter (John Heard) entraîne et détruit dans son *désir de vengeance sa femme Mo* (Lisa Eichhorn), devenue comme lui alcoolique, et leur ami Richard Bone (Jeff Bridges), gigolo soupçonné d'assassinat. Une haine brûlante anime Cutter, et, à son image, la mise en scène se fait frénétique pour dénoncer la soumission du mode de vie américain à l'argent, au pouvoir, au confort. Etalant son ivrognerie, ses infirmités avec une impudeur choquante, Cutter se pose, en somme, en champion du désordre et du saccage.

Hallucinant par son style volontiers bourru et l'interprétation de John Heard, le film de Passer démolit les mythes américains, mais il exprime aussi un certain romantisme du désespoir qui s'incarne en Lisa Eichhorn, la plus touchante, la plus attachante figure de femme qu'on ait vue au Festival.

Né à Bruxelles, Jean-Claude Tramont est fixé depuis longtemps aux Etats-Unis, où il a beaucoup travaillé pour la télévision. Il a réalisé *en France* il y a quelques années, son premier long métrage de cinéma, *le Point de mire*, qui dévoilait les aspects inquiétants du monde de l'espionnage et de la politique. Avec *All Night Long* (le titre français est *la Vie en mauve, couleur préférée* de Barbra Streisand dans le film), Jean-Claude Tramont s'en prend à la classe moyenne américaine sur le ton de la comédie sarcastique à la Billy Wilder.

George Dupler, cadre moyen, cogne sur son P.-D.G., dont il balance *le fauteuil par la fenêtre : début foudroyant* d'une satire de la réussite sociale, du mariage et de la famille. Le personnage repousse tout cela allégrement pour vivre et aimer enfin à sa guise, à cinquante ans. Avec une insolence sacrilège et fort drôle, *le réalisateur retourne comme une* crêpe les rites et les fausses valeurs d'un milieu social bon chic, bon genre. Il a dirigé à contre-emploi ses vedettes.

Barbra Streisand petite bourgeoise

Gene Hackman éclate de fantaisie goguenarde, Barbra Streisand est transformée en petite-bourgeoise. Elle pratique l'adultère pour le plaisir des sens, elle circule à moto et s'évertue à composer à l'orgue électrique une chanson (quelle chante quasiment faux)... La super-star s'efface au profit de la comédienne, se met à l'unisson des extravagances de *son partenaire. Mené sur un rythme* rapide semé de détails saugrenus, de traits caricaturaux qui font mouche (on y trouve une parodie d'une séquence d'*Apocalypse now* dans le service de nuit d'un supermarché), le film de Tramont est, comme celui de Passer, à contre-courant des œuvres spectaculaires et idéologiquement confortables prisées par le public américain.

La classe moyenne et son mode de vie *retrouve* une petite revanche *dans The Four Seasons d'Alan Alda*, comédie boulevardière sur les relations de trois couples bourgeois passant ensemble week-ends et vacances au fil des saisons. Il y a bien là une mésentente conjugale et un divorce, mais les personnages restent des plus pittoresques et sympathiques citoyens de la « majorité silencieuse ». Ce film gentillet et bien joué est un divertissement qui traîne un peu en longueur et ne risque pas de déranger qui que ce soit.

Avec *Rendez-vous chez Max's* (qui est sorti le 9 septembre (1) à Paris) Richard Donner (réalisateur de *la Malédiction* et de *Superman*) a établi un compromis entre la critique sociale et l'idéalisme rassurant. Après une tentative de suicide par défenestration qui l'a laissé boiteux et contrefait, Roary Tepper (John Savage), solitaire et paumé, se lie d'amitié avec les habitués infirmes d'un café, « Chez Max's », dont le barman, Jerry (David Morse), lui-*même légèrement handicapé d'une* jambe, rêve de devenir le champion de base-ball. Richard Donner a peint avec justesse, sensibilité et humour des infirmes qui, à force de volonté et d'altruisme, arrivent à vivre comme les gens « normaux ». *Mais, dans cette communauté qui* va l'aider à se faire opérer et à réaliser son rêve, Jerry se comporte en égoïste et en *profiteur*.

Le *film* prend une *certaine* virulence dans l'étude du comportement ambigu de ses personnages. Les scènes finales *ramènent* malheureusement — concession commerciale aux goûts du public ? — les bons sentiments triomphants. Jerry et son copain vont former une famille unie. Une jeune droguée et prostituée, « *irrécupérable* », est *rejetée* dans l'ombre et le chef de la pègre rôdant autour de « Chez Max's » (un mauvais Noir opposé aux bons Noirs de la communauté de handicapés) est mis hors d'état de nuire. Eloge de l'amitié, respect des différences, élimination des forces de corruption... Tout va finalement dans le sens d'une *morale* revigorante. L'interprétation très nuancée de John Savage en estropié découvrant que la vie peut avoir malgré tout un sens domine les dérapages de la mise en scène vers la démonstration édifiante.

JACQUES SICLIER.

(1) Voir les films nouveaux.

ACTION CULTURELLE

LES VOYAGES DE M. JACK LANG

La création nationale et les apports extérieurs

M. Jack Lang, ministre de la culture, part ce jeudi 10 septembre pour un voyage de trois jours à Rome. On y projette, au Colisée, sur écran géant, la version intégrale du *Napoléon* d'Abel Gance, accompagnée d'une musique composée et dirigée par Carmine Coppola, version que les Américains ont vue à New-York et à San-Francisco, à l'initiative de Francis Ford Coppola.

A Rome, M. Lang s'entretiendra avec MM. Scotti, ministre des biens culturels, et Signorello, ministre du tourisme et du spectacle. Un plan de relance des relations culturelles franco-italiennes y sera étudié. Le projet de création d'une communauté culturelle méditerranéenne, fera l'objet d'échanges de vues.

Ainsi, M. Lang voyage, et il entend se déplacer à bon escient, ne pouvant être partout à la fois. Dix jours par mois, a-t-il annoncé, il sera sur le terrain de l'action culturelle, en France. Le 7 septembre, il était à l'île de Frioul pour visiter les travaux de restauration de l'ancien hôpital-prison entrepris par une équipe de bénévoles depuis plusieurs années. Auparavant, il est allé à Port-de-Bouc assister à un spectacle sur la mémoire ouvrière. Il a visité les carrières désaffectées d'Allauch, où il y a un projet de théâtre en plein air. Le voyage avait commencé à Aubusson.

Le ministre avait choisi d'étudier le sort de la tapisserie — qui va mal — en inaugurant le Centre culturel Jean-Lurçat. Il avait choisi de ne pas aller au Festival de Deauville consacré au cinéma américain — qui va bien. Parce qu'il a justifié ses choix, indiquant le paradoxe, selon lui, qu'il y aurait à soutenir de sa *présence les industriels du cinéma* américain quand le gouvernement n'a pas encore agi pour le cinéma français, le ministre a été accusé de pratiquer le plus alarmant des nationalismes. M. Lang maintient ses propos. Il ne parlait pas de l'art. Il ne voit pas au nom de quoi il ne mettrait pas en cause un monopole, un vaste empire multinational, qui est pour lui « *l'internationalisme mal compris* ».

« *Nous avons de l'ambition pour une création nationale, nourrie des apports extérieurs*, nous a réaffirmé M. Jack Lang ; *nous devons bâtir un système audiovisuel puissant, actif, inventif, prendre exemple sur les Américains, dans un esprit de concurrence* ». Début novembre, la commission d'avances sur recettes française rencontrera son homologue allemande, début de la mise en place d'une véritable coopération européenne.

« *Rééquilibrer les rapports internationaux* », s'engager dans une « *bataille industrielle* », telle est la politique française en matière de culture, précise encore M. Lang. Cela n'a rien à voir avec l'excommunication de l'art étranger. Le ministre de la culture rappelle aussi que l'entrée en fonctions de M. Mitterrand s'est faite sous le signe de l'internationale des écrivains. — CL. D.

Le combat des liciers d'Aubusson

Aubusson traverse une crise économique, ce qui explique le voyage de M. Lang. Il veut faire quelque chose pour Aubusson, pour la tapisserie. Ville construite dans cinq vallées éparpillées dans l'apaisante symphonie de vert de sa campagne, Aubusson sort pourtant du brouillard sans s'en rendre *compte*.

Ainsi le Centre culturel Jean-Lurçat. Les gens de la tapisserie n'en voulaient pas. Ils ont leur hôtel de ville, où, tous les ans, on fait une exposition « officielle » *(sic)* de la tapisserie. Le maire suit ses administrés, ce sont ses électeurs. Et là, ils ont « voix au chapitre », tandis que dans ce musée de la tapisserie qui s'ajoute à l'Ecole de la tapisserie et devient en plus un centre culturel pour les jeunes, que peuvent-ils dire ? Planifié depuis huit ans, c'est l'administration départementale qui l'a réalisé et M. Chandernagor, président du conseil général de la Creuse, qui l'a tenu à bout de bras contre l'avis de ceux qui craignaient que le nouveau venu ne bouleverse le statu quo de la laine.

Ce centre renoue avec un événement qui a eu lieu il y a quelques décennies lorsque, le mobilier national lui ayant confié le tissage des *Quatre saisons*, Jean Lurçat rénova la création de la tapisserie interrompue depuis des lustres. Tous à Aubusson l'ont imité. Mais Lurçat, qui avait d'emblée donné une expression caractérisée, avait ouvert une voie nouvelle et l'avait en même temps fermée.

La tapisserie va mal. C'est un artisanat et un art, une petite *industrie de main-d'œuvre et une* activité de création. Elle occupe 250 à 300 personnes, ce qui n'est pas négligeable dans une ville de 7 000 habitants. Mais la légende lui en attribue 2 000 au début du siècle, en tout cas ils étaient, il y a cinq ans, le double d'aujourd'hui. La courbe baisse implacablement, tandis que les coûts de fabrication montent. Une moyenne de 6 000 F le mètre carré de tapisserie ; dans le tapis au point serré de genre savonnerie des Gobelins qu'on tisse ici, 10 000 F le mètre carré.

Alors abandonnera-t-on à son sort un artisanat dont le succès passé était finalement fondé sur le travail bon marché parce que, ce travail se payant aujourd'hui à son prix, il perd sa place économique ? Il y a bien le créneau des ambassades de France à travers le monde et des ministères, qui ont des besoins d'ogre. Il leur faut du décor. Mais Aubusson est concurrencé par la Manufacture nationale des Gobelins. En termes de qualité, rien d'équivalent. Les *Gobelins ont le secret* du point ultra-serré dans la haute laine, de sa tonte égale. Là le dessin ne bouge pas, reste comme il était, tenu dans la laine drue.

Les savonneries d'Aubusson ont un point moins serré, et avec le temps le dessin penche, s'affaisse, se *brouille*. Mais, aux *Gobelins*, le mètre carré est plus cher encore parce qu'il est plus beau ! Et les ambassades ne veulent que ça. Les manufactures nationales *sous-traitent avec Aubusson* une tapisserie, un grand tapis par an. Economiquement c'est bien peu, mais culturellement c'est important : cela permet d'occuper quelques liciers et d'entretenir le savoir accumulé à travers des siècles, savoir qui autrement risquerait de se perdre.

Il existe encore quantité de précieuses tapisseries et tapis anciens dans les collections nationales. Ils sont en train de périr, car il ne sont pas conservés dans des musées mais décorent surtout ambassades et ministères.

« *Essayez donc*, dit un fonctionnaire, *de soutirer à un ambassadeur un de ces tapis en cours de destruction, qu'il faudrait réparer et conserver. Nul n'accepte d'échanger un original ancien contre une réplique ou une création moderne...* »

On veut de l'authentique. C'est le privilège du pouvoir, quel qu'il soit. Alors que ce travail de copie permettrait de conserver et d'améliorer le savoir des artisans, de sauver les trésors du passé et d'attendre que la création contemporaine retrouve son souffle et éprouve à nouveau le besoin d'aller à la laine.

Dans cet Aubusson où rien n'a bougé pendant longtemps, soudain tout le monde de la laine se met en mouvement. Il y a, en *plus* d'un musée neuf, la rue Vieille, morceau de ville du Moyen-Age, avec ses petites maisons taillées dans le granit. Certains voulaient la détruire pour en faire un parking. Heureusement, le pouvoir de la tapisserie a dit son mot. La rue Vieille est aujourd'hui piétonne, réservée à la foule qui découvre les galeries installées dans les anciennes maison restaurées. Jacques Lagrange, cartonnier bien connu d'Aubusson, a exposé son formidable inventaire, ramassé chez les brocanteurs de la région objets hétéroclites, enseignes, artisanat surréaliste, tableaux et même un dessin d'Ingres.

Jusqu'à présent, les touristes qui venaient à Aubusson n'avaient à y voir que l'exposition officielle de la tapisserie. Dorénavant, ils trouveront le musée, puis la rue Vieille, pour acquérir un « mural » de laine.

JACQUES MICHEL.

ARTS

Quarante-quatre ans après sa réalisation

Le « Guernica » de Picasso arrive à Madrid

Guernica, le tableau que Picasso avait interdit à la dictature, arrive ce jeudi 10 septembre à Madrid, donnant à l'Espagne le brevet de démocratie auquel elle aspirait depuis la mort de Franco. Il aura fallu quarante-quatre ans pour que le chef-d'œuvre se trouve enfin dans le pays natal de son auteur, l'année même du centenaire de sa naissance.

Picasso l'avait peint à Paris pendant la guerre civile, peu après que les bombardiers de la Luftwaffe, qui combattait aux côtés des insurgés franquistes, eurent rasé ce haut lieu du nationalisme basque qu'est la petite ville de Guernica, dans la province de Biscaye. Il l'avait confié en 1939 au Musée d'art moderne de New-York et avait stipulé dans son testament que son tableau ne pourrait pas être remis à l'Espagne avant le rétablissement de la République. Il a fallu plus de deux ans de négociations pour que ses héritiers et le musée new-yorkais acceptent de le donner à la monarchie.

La tentative de coup d'Etat du 23 février, qui soulignait la fragilité de la démocratie, a sans doute encore compliqué les tractations. On sait que la fille de Picasso, Maya, s'opposait opiniâtrement au transfert du tableau, estimant que la démocratie n'était pas encore rétablie.

Ce transfert, que les autorités espagnoles annonçaient proche depuis des mois, a finalement été opéré très vite. L'immense toile — 7,80 m sur 3,50 m — a quitté le Musée de New-York le jour où le ministre espagnol de la culture, M. Inigo Cavero, signait l'acte de cession.

Les Espagnols pourront la voir au Cason del Buen Retiro, une annexe du musée du Prado, à partir du 25 octobre. Elle sera exposée dans une salle spéciale et fortement protégée par une vitre à *l'épreuve des balles ainsi* que par des dispositifs de sécurité ultra-modernes. Les autorités craignent en effet que des nostalgiques du franquisme ne tentent de détruire ce témoignage de l'horreur du bombardement.

Picasso, à la demande du gouvernement *républicain*, avait commencé à peindre *Guernica* quelques jours après la destruction de la ville, et avait reçu 150 000 F (environ 10 000 F d'aujourd'hui) pour ses frais.

L'arrivée à Madrid du tableau cause une certaine amertume au Pays basque, où l'on estime qu'il revenait de droit à la ville de Guernica. Deux autres villes revendiquaient le chef-d'œuvre : Malaga, où Picasso était né et avait passé son enfance, et Barcelone, où il vécut son adolescence. — *(Corresp.)*

هكذا من الاصل

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : l'Occasion, Le Ciel et l'Enfer.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Comédie - Caumartin (272-43-31), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Freaks Society ; 21 h. 30 : Boris Supervian.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur !
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : Racontez-moi votre enfance ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler pantalon
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette ; 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : les Trois Jeanne
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge, 20 h. 30 : Douce ; 22 h. 15 : Un oiseau dans le plafond. — Théâtre noir, 22 h. 15 : J. Di Giacomo.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style ; 22 h. : Ce soir, je sors.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Poche - Montparnasse (548-92-97), 21 h. : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. : la Tournée ; 21 h. 30 : le Fétichiste.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 15 : Essayez... c'est pas sorcière ; 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre Présent (203-03-55), 20 h. 30 : 1929 ou le Rêve américain.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Hé, dis Jeannette ; 21 h. 30 : Woodie Folles ; 23 h. : le Vampire de Perraultbad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II, 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Plurielle ; 23 h. : A. Agier ; 0 h. 15 : Electro-choc. — II, 22 h. 45 : Mangeuses d'hommes.
Café de la gare (278-52-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent. 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Florence Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police.
Tremplin de Paris (258-85-26), 20 h. 15 : Trente centimètres à l'ombre.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de bail... bye, bye.

Le music-hall

Fontaine (874-74-40), 22 h. : Olympiaf
Olympia (742-25-49), 21 h. : Tri Yann.
Palais des Glaces (607-49-93), 21 h. : les Etoiles Boto Novos Tempos.
Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : J Favreau.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 30 : Marlène et Romain.

Comédies musicales

Porte - Saint - Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 45 : B. Dranda Roua (Frescobaldi, Couperin, Bach).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Orchestre P. Kuentz (Bach)
Festival international de Montmartre (258-97-62) : Centre d'arts celtiques ; 21 h. : The undersea world of Erik Satie (en anglais).

REGION PARISIENNE

Vincennes, Théâtre Daniel - Sorano (374-73-74), t.l.j., 20 h. 30 : Festival Courteline.

Jeudi 10 septembre

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Vingt ans de cinéma français, 1937-1957 : 15 h. : Jéricho, d'H. Calef ; films d'auteur et films rares : 19 h. : Paradiso, de C. Bricout ; 21 h. : Quelle joie de vivre, de T. Garnett.

BEAUBOURG (278-35-57)

Films d'auteur et films rares : 15 h. : l'Etudiant de Prague, d'H. Galeen ; 17 h. : King Kong escapes d'I. Honda ; Vingt ans de cinéma français : 19 h. : la Belle et la Bête, de J. Cocteau.

Les exclusivités

L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Angl.) (*), vers. angl. : Normandie, 8e (359-42-18) ; version franç. : Bretagne, 6e (261-50-32). U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet - Bastille, 11e (357-90-81).
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANNEES LUMIERE (Suisse), vers. angl. : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ARME A L'ŒIL (A.) (v.o.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA BOUM AMERICAINE (A., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE CHOC DES TITANS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount - City, 8e (562-45-76) ; Publicis - Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DE WITTE (Flam.) v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A.) v.o. : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANNONBALL (A., v.f.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) — V.f : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA GRANDE ZORRO (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; (v.f.) Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-10) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue, 15e (544-25-02) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont - Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Biarritz, 8e (732-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athena, 12e (343-00-65) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e 589-68-42) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-45-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
JAZZ SINGER (A., v.o.), Marbeuf, 8e (225-18-45).
LILI MARLEEN (All., v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
MADAME CLAUDE N° 2 (Fr.) (**), Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
MALEVIL (Fr.), Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio - Raspail, 14e (320-38-98).
MESSE NOIRE (A., v.o.) (**), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. - Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-53-43) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOI CHRISTIANE F. (All., v.o.) (*), Studio - Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
NEIGE (Fr.) (*), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Delta, 10e (878-02-18).
NEW YORK 1997 (A., v.o.), Studio Jean - Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte - Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
LES OLYMPIADES 80 (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
OUTLAND (v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : A.B.C., 2e (589-68-42) ; Montparnasse - Pathé, 56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nations, 12e (343-04-67).
LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
PLUIES D'ETE (Brés., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
PRENDS TA ROLLS ET VA POINTER ! (Fr.) Berlitz, 2e (742-60-33).
REINCARNATIONS (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
REPORTERS (Fr.) Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
THIS IS ELVIS (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UN AMOUR INFINI (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont-Champs-Elysées (359-04-67) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
UNE MERE UNE FILLE (Fr.-Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis - Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE, film américain de Marty Feldman — V.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) — V.f : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).
POUR LA PEAU D'UN FLIC, film français d'Alain Delon (*) Gaumont - Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C - Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny - Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
REGARDS ET SOURIRES, film anglais de Ken Loach. — V.o. : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; 14 - Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
RENDEZ-VOUS CHEZ MAX, film américain de Richard Donner. — V.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67).

Les festivals

FESTIVAL E. KAZAN (v.o) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h. : Viva Zapata.
BILLY WILDER (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), J. : Un, deux, trois.
COMEDIES ITALIENNES (v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) ; 18 h 20 (sauf Me.) : Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas ? ; 18 h 20 : Nos héros réussiront-ils ? ; 20 h. 20 : les Nouveaux Monstres ; 22 h. 20 : le Sexe fou
J. NICHOLSON (v.o.) Olympic, 14e (542-67-42), Profession : reporter.
S. LEONE (v.o.) Grand Pavois, 15e (554-46-85), Pour quelques dollars de plus.
FILMS SAIGNANTS (v.o.) Calypso, 17e (380-30-11), 14 h. 15 : Nuits de cauchemar ; 16 h 15 : Fog ; 18 h 15 : Hurlements ; 20 h. 15 Inferno ; 22 h 15 : Possession.
ADIEU A STEVE MAC QUEEN : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), le Sillage de la violence.
F. LANG (v.o.) : Action-La-Fayette, 9e (878-80-50), la Cinquième Victime.
MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), Une nuit à l'Opéra.
LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), le Bal des adieux ; le Criminel.
PROMOTION DU CINEMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07), les Quatre de l'Ave-Maria.
BUSTER KEATON (v.o.) : Studio de la Harpe - Huchette, 5e (633-08-40), le Mécano de la « General ».
MARAIS, 4e (278-46-96), Ma vache et moi.

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 15 h., sf S., D
AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Jeu. 18 h. 50.
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). 24 h.
LA BOUM (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J., V., 17 h. 10.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) Studio Galande, 5e (354-73-71), 18 h. 10, Calypso, 17e (380-30-11).
CALCUTTA (Fr.) : Escurial, 13e (707-25-04).
CALIGULA (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 17 h. 30.
LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 15 h. 45.
DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), J., V., 19 h. 45, Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h. 10.
LE DERNIER TANGO A PARIS (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h. 20.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 24 h.
FAUT TROUVER LE JOINT (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21). 22 h. 30.
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (543-67-42), 18 h. sf S., D.
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) 20 h. 30.
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (All., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33), 18 h. 15.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21) 20 h. 5.
L'INNOCENT (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 22 h.
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) 20 h. 15.
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 17 h 45.
MAITRESSE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
LES MALHEURS DE SOPHIE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). 15 h. 30.
MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 22 h 30.
LES MISFITS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 15 h. 40.
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99). 18 h.
MORT A VENISE (It., v.o.) Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h., 16 h. 45.
MURIEL (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99). 14 h. 30.
NEW-YORK NEW-YORK (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21). 18 h. 5.
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h., 20 h. 40, 22 h. 20 + V., S., 24 h.
PERFORMANCE (A., v.o.) : Olympic 14e (542-67-42), 18 h., sf S. D.
REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) V., 18 h. 50.
REPULSION (Ang., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h. 50.
LA RUE SANS JOIE (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 20 h
SERIE NOIRE (Fr.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42). 18 h.
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) 20 h., 22 h.
SHINING (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h. 10.
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77) 24 h.
TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (374-72-71), 20 h. 10 ; Boîte à films, 17e (622-44-21) 22 h. 15.
TELEPHONE PUBLIC (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), J., V., 22 h. 30.
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) 22 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (374-72-71). 22 h. 15, 24 h.
TOMMY (A., v.o.) (*) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68). J., 21 h. 45.
VALENTINO (Ang., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) 16 h.
VICES PRIVES, VERTUS PUBLIQUES (Youg., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 15 h. 50, V., 0 h. 20
ZORBA LE GREC (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), J., 18 h., V., 16 h., S., 21 h., D., 15 h. 30.

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

Cobayes humains

Saviez-vous qu'en Europe l'expérimentation d'un nouveau médicament sur des hommes sains — avec leur consentement, bien entendu — est autorisée absolument partout sauf dans les pays latins ? Vous l'ignoriez ? Rien d'étonnant. Michel Honorin s'est bien gardé de le préciser au cours d'une enquête (« Pilules amères ») présentée mercredi sur TF 1, d'où il ressort que les grands laboratoires français, suisses et allemands pressés de vérifier les vertus de leurs produits les font tester dans les parties du monde, le tiers-monde, les plus misérables et les plus arriérées, où la loi se montre particulièrement coulante. C'est faux. Au Brésil comme en Hollande, le « cobaye » doit signer un papier donnant son autorisation. Simplement, le nombre d'illettrés étant infiniment supérieur du côté de Bahia que du côté d'Amsterdam, on suppose, à juste titre, qu'il est plus facile de trouver des recrues par là-bas que par ici. Mais ce n'est qu'une supposition.

On oublie au demeurant que, dans nos propres hôpitaux, on ne se gêne pas pour se livrer à des expériences de ce type de préférence sur des travailleurs immigrés dont le « consentement éclairé » est plus que douteux. De toute façon, consenties ou pas, ces expérimentations sont contraires, nous l'avons dit, à la loi française. Elles sont pourtant absolument nécessaires. On ne peut pas impunément passer du laboratoire à la pharmacie sans transiter par l'hôpital : le risque est trop grand. Pensez à la Thalidomide.

Et pensez à toutes ces femmes souvent d'origine étrangère, elles aussi, stérilisées sur la table d'opération sans qu'on les ait réveillées pour leur demander leur avis. On ne l'a probablement pas demandé non plus à cette jeune noire à qui le professeur Coutinho faisait boucher les trompes à l'aide d'un pistolet stérilisateur proprement terrifiant. Surtout en gros plan.

Reste qu'il aurait quand même fallu se poser la question. Une question qui fait toute la différence. Avait-elle compris, oui ou non, ce qui venait de lui arriver ? Ce n'est pas évident. Ça l'est si peu que le tribunal des référés en a tiré argument pour autoriser la diffusion de l'émission dont ce médecin brésilien avait demandé l'interdiction.

C'est très bien de vouloir faire du reportage d'investigation, et Michel Honorin, quand il a enquêté auprès des ouvriers turcs travaillant au noir dans le Marais, nous a donné un modèle du genre, genre qui interdit, encore faut-il le rappeler, le flou, l'[illegible] complice, le mensonge par omission. Et le goût du sensationnel, travers où tombent de plus en plus souvent les documentaires de la première chaîne.

CLAUDE SARRAUTE.

Le projet de loi sur les radios libres

Voici le texte du projet de loi adopté mercredi 9 septembre en conseil des ministres :

ARTICLE PREMIER. — Sont insérés, après l'article 3 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la radiodiffusion-télévision française, les articles suivants :

Article 3-1. — Des dérogations au monopole peuvent en outre être accordées à des personnes physiques ou morales de droit privé pour la diffusion de programmes de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence.

Au titre du présent article, la même personne ne peut être titulaire de plus d'une dérogation ni exercer une fonction de direction, de gestion ou de conseil dans plus d'un organisme titulaire d'une dérogation.

Article 3-2. — Les titulaires des dérogations doivent diffuser un programme propre à chaque station d'une durée minimale hebdomadaire fixée par le cahier des charges prévu à l'article 3-4 à partir d'un émetteur dont la zone de couverture théorique est déterminée, compte tenu des caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et culturelles locales. La distance entre le point d'émission et le point le plus éloigné de ladite zone ne doit pas dépasser 30 kilomètres.

Les titulaires des dérogations doivent être de nationalité française ou ressortissants des Etats de la Communauté économique européenne.

Article 3-3. — Les dérogations sont délivrées par le premier ministre ou par le ministre délégué par lui à cet effet.

Elles sont délivrées après avis d'une commission présidée par un membre du Conseil d'Etat et dont les membres, nommés par décret, comprennent notamment des représentants des associations représentatives des demandeurs et titulaires.

Pour l'octroi des dérogations, il est tenu compte des contraintes de la planification des fréquences, et notamment de la nécessité de protéger la qualité de la réception des émissions du service public et des autres émissions autorisées.

En outre, l'expression des diverses tendances de pensées est, autant que possible, assurée dans chaque zone considérée.

Le refus de dérogation est motivé.

Article 3-4. — La dérogation est assortie d'un cahier des charges fixant notamment les caractéristiques techniques des émissions et leur objet principal.

Article 3-5. — Les émissions sont diffusées sous le contrôle de l'établissement public de diffusion.

Lorsque l'émetteur est d'une puissance supérieure à une valeur fixée par décret, ou lorsque le titulaire le demande, ces émissions sont diffusées par l'établissement public de diffusion, moyennant une rémunération fixée, à défaut d'accord, par le premier ministre ou le ministre délégué par lui à cet effet, après avis de la commission instituée à l'article 3-3.

Article 3-6. — Les dérogations prévues à l'article 3-1 sont précaires et révocables. La révocation, qui doit être motivée, est précédée de l'avis de la commission instituée à l'article 3-3

ARTICLE DEUX. — L'article 33 bis ajouté à la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision par la loi n° 78-787 du 28 juillet 1978 est remplacé par les dispositions suivantes :

Toute personne qui, en violation du monopole prévu par la présente loi, aura diffusé une émission de radiodiffusion ou de télévision, sera punie d'une amende de 4 000 F à 500 000 F.

Dans le cas de récidive, ou dans le cas où l'émission irrégulière aura perturbé des émissions ou liaisons hertziennes d'un service public, l'auteur de l'infraction pourra être en outre puni d'un emprisonnement d'une durée maximale de trois mois ; en cas de condamnation, le tribunal pourra prononcer la confiscation des installations et appareils.

DEUX FÉDÉRATIONS S'INQUIÈTENT DU « FLOU » DU PROJET

La Fédération nationale des radios libres (F.N.R.L.), dans un communiqué publié à la suite de la présentation au conseil des ministres du projet de loi sur les dérogations au monopole de la radiodiffusion, se déclare « inquiète devant le flou de ce projet de loi limité à de simples mesures dérogatoires ».

La F.N.R.L. ajoute : « Si la limitation de diffusion à un rayon de 30 kilomètres indique clairement la vocation locale de ces nouvelles expériences, la possibilité pour les sociétés anonymes et les S.A.R.L. d'entreprendre des radios locales constitue un danger réel pour le développement des radios locales comme support d'une véritable communication sociale à des fins non mercantiles. »

La F.N.R.L. estime qu'« il appartiendra aux radios libres locales à but non lucratif d'apprécier ce projet de loi lors de son treizième congrès national, prévu pour les 19 et 20 septembre à Paris ».

De son côté, l'Association pour la libération des ondes (ALO) constate « l'imprécision du texte » et déclare que « rien n'est défini : ni la valeur de la commission des dérogations ni le contenu du cahier des charges ». L'ALO annonce qu'elle entreprend une série de consultations afin que soient déposés des amendements lors de la discussion de ce projet. L'ALO se réunira les 12 et 13 septembre à Paris.

● *Télédiffusion de France* (T.D.F.) et sa filiale, la Sofratev, participeront à la prochaine Foire internationale de radio et télévision de Berlin, l'IFA (Internationale Funk Ausstellung). L'établissement public français présentera différentes maquettes, parmi lesquelles celle du futur satellite de télévision directe TDF 1, avec une description des zones de réception des futurs satellites européens, celle du lanceur Ariane et celle d'un émetteur fonctionnant actuellement à l'énergie solaire.

De son côté, la *Sofratev* présentera un magazine local de télétexte Antiope en allemand (en standard PAL), réalisé sur place par l'agence FIBA et diffusé sur un canal de télédistribution de l'A.M.K. (société organisatrice de la Foire). Seront également montrées les possibilités d'extensions graphiques et géométriques d'Antiope permettant des illustrations sophistiquées et à haute définition diffusables dans les programmes de télétexte.

Le climat dans les chaînes après les premières nominations

MALAISE ET DÉCEPTION DES JOURNALISTES

On s'attendait à ce que les réformes entreprises en leur sein par les chaînes de radio et de télévision ne soient pas des plus simples, mais on ne soupçonnait certes pas l'ampleur des difficultés — pesanteurs, susceptibilités, antagonismes d'idées — auxquelles doivent faire face personnel et nouveaux responsables. A FR 3, M. Guy Thomas a déjà dû affronter plusieurs situations de crise potentielle, et, dans l'attente d'une réforme de la loi de 1974, de nombreux bureaux régionaux attendent réformes et nominations nouvelles, mêlant l'espoir à un début de désillusion.

Le climat de TF 1 ? « Orageux », « difficile », « malsain », « détestable », les qualificatifs se succèdent pour exprimer le sentiment de malaise, même si les journalistes profitent du calme relatif de ces derniers jours pour observer, un peu goguenards, les troubles que vivent leurs voisins d'Antenne 2.

Contrairement à eux, en effet, les journalistes de TF 1 se félicitent unanimement du souci de M. Boutet, le P.-D.G. de la station, d'établir une concertation « tous azimuts ». Ecoutant avis et suggestions, M. Boutet a aussi rencontré les syndicats, le comité d'entreprise et surtout la commission de concertation avec qui le dialogue a été franc et ouvert. Quant à M. Jean-Marie Cavada, directeur de l'information, dont la commission met en doute la sincérité de sa soudaine tentative de dialogue, il devait transmettre, ce jeudi, le plan des réformes de structure, la commission devant alors le présenter à l'ensemble de la rédaction avant de rencontrer M. Boutet dans la soirée. Alors, seulement, M. Cavada pourra proposer un organigramme.

Si l'ensemble du personnel ne s'émeut pas encore à ce sujet — M. Cavada se prévalant d'être le seul patron de presse qui n'ait jamais renvoyé quelqu'un, — on peut prévoir cependant un changement de présentateurs, et peut-être une répartition de la rédaction en deux grandes directions : une rédaction en chef chargée des journaux quotidiens, une autre chargée des magazines. Enfin MM. Michel Honorin et Michel Toulouse pourraient se voir confier un poste important, les rumeurs concernant le départ de M. Patrice Duhamel, rédacteur en chef du journal de TF 1, n'étant pas confirmées.

« Discuter plus librement »

La rédaction d'Antenne 2 devait, de son côté, faire connaître dans la soirée de ce jeudi 10 septembre les résultats du vote organisé depuis deux jours pour ratifier ou opposer un veto à la nomination de M. François-Henri de Virieu comme directeur de l'information. L'effervescence et l'inquiétude exprimées par la « lettre du 4 septembre » (le Monde du 9 septembre) semblent loin d'être apaisées, et la mise au point faite mardi par le directeur n'a pas désamorcé le conflit. Alors, simple malentendu, crise ouverte, défiance de la rédaction envers son directeur ?

Les avis des journalistes divergent sur la profondeur du mal, mais tout le monde s'accorde *sur* le premier grief exprimé dans la lettre : l'absence de concertation véritable. « *Nous ne pouvons accepter aujourd'hui des procédés que nous récusions du temps de Jean-Pierre Elkabbach*, dit un journaliste, *et la lettre visait davantage Pierre Desgraupes qui, arrivé avec « sa bande », a l'intention d'exercer pleinement son pouvoir de patron, en se moquant bien de nos propositions de réforme.* » Quant aux nombreuses consultations opérées par M. de Virieu, elles n'ont convaincu personne. « *Du bidon*, dit un autre journaliste. *Certes, la plupart d'entre nous avons été reçus dans son bureau, mais nous souhaitions tous une consultation plus collective. Nous voulions pouvoir discuter enfin librement, François-Henri de Virieu l'a probablement compris mardi, lors de la réunion. Que ne l'a-t-il fait plus tôt ? Que n'a-t-il répondu à la lettre envoyée par l'intersyndicale le 19 août ? Et pris en considération les propositions du groupe de travail élu par la rédaction ? Pourquoi cette désinvolture vis-à-vis des présentateurs de la maison dont les probables remplaçants ont été cités dans la presse avant même que les premiers aient été informés ?* »

Mais pourquoi la rédaction n'a-t-elle pas attendu le retour du directeur absent seulement une semaine pour lui faire part de ses griefs ? « *Il est vrai que le procédé de la lettre était contestable*, admet un journaliste. *Mais il avait pour but de tirer la sonnette d'alarme, notamment à l'égard de M. Pierre Desgraupes. Montrer que notre rédaction est bien vivante et que les fantassins peuvent très bien se rebeller contre leur général.* » Deuxième reproche : l'appel fait à un grand nombre de personnalités extérieures pour les magazines et la présentation des journaux. « *On ne conteste par l'intérêt de cet apport*, dit un reporter, *mais cela revient aussi à mettre en doute notre capacité à faire du bon travail.* » « *Autre problème*, aojute-t-il *les reporters et les cameramen aiment se voir confier de temps en temps une grande enquête qui les fait éventuellement partir en voyage. C'est un peu une règle tacite. On ne peut demander aux gens de couvrir tous les jours les chiens écrasés sans leur donner régulièrement un biscuit : l'occasion d'un grand reportage.* »

Même inquiétude sur le sort des présentateurs maison, et surtout sur la signification de l'appel fait à des vedettes extérieures : Christine Ockrent, Philippe Labro... « *On ne cesse de revendiquer un journalisme d'enquêtes et de reportages, et voici qu'on maintient en l'accentuant le vedettariat et la forte personnalisation des journaux* », entend-on à Antenne 2.

« Distribution de titres »

Enfin, troisième grief diversement interprété : l'organigramme lui-même et la démultiplication du poste de rédacteur en chef adjoint. « *C'est une vraie distribution de titres faite pour satisfaire tout le monde plutôt que pour récompenser des compétences* », accuse l'un des journalistes. « *La hiérarchie est avant tout politique,* affirme un autre, en chiffrant le nombre important de syndicalistes *parmi les nouveaux promus. En même temps que l'on distribuait un bonus à ceux qui se sont longtemps battus précédemment. La direction s'est crue très adroite en mettant ainsi de son bord tous ceux qui sont toujours prompts à réagir de façon critique. Résultat : il n'existera plus aucun contre-pouvoir dans la rédaction !* » Une réaction que dément pourtant l'une de ces syndicalistes qui ne voit pas en quoi sa promotion pourrait « modifier son attitude ».

Enfin, l'efficacité du doublement des postes de responsabilité est parfois remise en cause. « *Deux rédacteurs en chef adjoints nommés pour le journal de 23 heures, alors qu'aucun reporter ne s'est trouvé affecté à cette édition... Même chose pour le 18 h. 30 et le 13 heures, doté en plus d'un chef des informations... Chacun donnera donc des ordres, pas forcément dans le même sens, et personne ne sera obéi,* affirme *une jeune femme reporter. A fortiori lorsque le « chef » en question n'a lui-même jamais réalisé des reportages. C'est notamment le cas des chefs d'édition.* »

Avant tout un problème de méthode et de compréhension, ensuite *un problème de fond. Si les journa*listes d'Antenne 2 critiquent souvent la direction générale de la chaîne, ils sont beaucoup moins virulents à l'égard du directeur de l'information. « *Il y a eu des maladresses, mais sans doute ne sont-elles pas toutes de son fait* », déclare un jeune journaliste. *On sait que, de toute façon, il sera toujours possible de parler avec cet homme-là.* »

Reste à savoir ce que le vote « symbolique » de ces deux derniers jours traduira : une défiance au président de la chaîne ou un geste de conciliation avec M de Virieu.

ANNICK COJEAN.

• TF 1

LES PROJETS DE M. ANDRÉ HARRIS : j'ai envie de remuer les programmes plutôt que les structures

Trois nouveaux responsables ont été pressentis par M. André Harris, directeur délégué chargé des programmes de TF 1 : M. Gilbert Lauzun, pour les documentaires et les magazines ; M. Olivier Barrot, pour la fiction, et M. Pierre Bouteiller, pour les variétés, les spectacles et la culture.

Un magazine culturel va être confié à M. Michel Polac. Sont prévues la transformation du rôle des speakerines et la primauté de l'histoire contemporaine dans les documentaires et les téléfilms. M. Harris a, d'autre part, l'intention de s'attaquer aux institutions les mieux établies de TF 1.

M. André Harris a du mal à tenir en place, en fin de journée : vissé derrière son bureau, il reçoit de façon ininterrompue tous les collaborateurs de TF 1 qui souhaitent le rencontrer. Et ils le souhaitent tous ! « *Mais ça ne va pas durer très longtemps*, déclare-t-il. *Il faut que je bouge. J'ai envie de remuer les programmes plutôt que les structures. TF 1, c'est la grand-mère de la télévision. La hiérarchie pèse. Vous vous rendez compte, on m'appelle Monsieur le directeur ! L'équation, pour faire de la bonne télévision, c'est des femmes, des hommes, du talent et de l'argent. Au-delà, ce sont des superstructures qui freinent la création. Or je suis convaincu que le temps qui s'écoule entre l'idée et sa réalisation provoque une déperdition de créativité. On n'attendra plus jamais six mois pour avoir la réponse positive ou négative à un projet. Pour y arriver, il ne faudra plus qu'un seul homme, fût-il génial, occupe un territoire aussi vaste que celui, par exemple, des textes de dramatiques ou de téléfilms. Je n'ai pas l'intention de privilégier un genre plutôt qu'un autre. Je veux au contraire les mêler, décloisonner les variétés, par exemple. Il n'est plus question qu'elles restent le domaine réservé des dix vedettes du moment et des maisons de disques qui les éditent. La chanson est un phénomène de société, reflet de l'histoire d'un pays à une époque donnée. C'est en adoptant ce regard-là que l'on en finira avec l'odieuse dichotomie entre la distraction et la culture. Nous avons à TF 1 un bureau d'études qui se livre à des enquêtes sérieuses, dont il ressort nettement que les téléspectateurs sont intelligents. Prenons donc cette évidence en considération.* »

Bien que M. André Harris soit un homme d'actualité et d'histoire contemporaine, l'information ne dépend pas de lui. Il le déplore : « *Elle fait partie du programme comme le reste*, dit-il, *et l'existence d'une direction de l'information est une sollicitation directe aux pouvoirs politiques d'intervenir.* »

Il approchera cependant ces domaines qui le passionnent à travers les *hommes* qu'il a choisis pour s'occuper des documentaires et magazines, et de la fiction.

M. Gilbert Lauzun, responsable des deux premiers, connaît les télévisions du monde entier. Son regard sera international.

L'expérience d'Olivier Barrot lui sera précieuse pour, entre autres tâches, mettre en œuvre le ciné-club de TF 1, qui sera décentralisé et retransmis en direct des différentes villes françaises où fonctionne un ciné-club.

Quant à M. Pierre Bouteiller, chargé des variétés, des spectacles et de la culture, on connaît assez sa curiosité et son impertinence pour attendre de lui un ton nouveau à la télévision.

Un premier rendez-vous a été fixé avec M. Michel Polac, dont on n'a pas oublié les empoignades parfois passionnantes qu'il suscita sur le plateau de « Post-scriptum ». Il animera, en direct et à *20 h. 30*, un magazine culturel hebdomadaire d'une heure trente, où l'on débattra, en toute liberté, des événements de la semaine : les livres, le cinéma, la presse et, fantastique innovation, la télévision, y seront passés au crible. Il devrait intervenir sur l'antenne dans trois mois. En attendant, « *La rage de lire* », de Georges Suffert, continue. « *La télévision*, dit M. Harris, *interpelle et critique tous les domaines de la culture, sauf elle-même. Critiquons-nous, nous résisterons d'autant mieux aux critiques des autres.* »

M. André Harris, l'iconoclaste, s'attaque aux institutions les mieux établies : « Au théâtre ce soir » ? *Vous ne trouvez pas que ça fait vraiment longtemps que ça dure ?* »

Non content de faire subir *une « cure de rajeunissement »* aux programmes, il veut changer leur écrin :

« *Je ne veux plus*, affirme M. André Harris, *que le rôle des présentatrices soit de faire un sourire à côté d'un bouquet de fleurs. C'est une image dégradante, misogyne. Je souhaite que les programmes soient présentés par des hommes et des femmes, qui seront des informateurs, qui inviteront un réalisateur à parler de son film, qui donneront des flashes d'information entre les émissions. Bref, je veux des gens, pas des pots de fleurs.* »

Et M. André Harris de conclure : « *Je suis un homme de terrain. Je suivrai les productions, j'irai sur les tournages. Vous ne voudriez pas que je reste vissé dans mon fauteuil pendant que les autres s'amusent ?* »

ARLETTE STROUMZA.

• A 2

M. François-Henri de Virieu, directeur de l'information réaffirme l'importance de la concertation

S'il est une accusation que M. François Henri de Virieu, directeur de l'information à Antenne 2 récuse fermement, c'est celle d'avoir refusé toute concertation avant de publier le 30 août l'organigramme de la rédaction. A cette date, il avait en effet reçu à titre individuel cent treize des cent soixante titulaires de la carte de journaliste de la chaîne, ainsi qu'une trentaine de non-journalistes (monteurs, ingénieurs du son, photographe, assistant de production...). Il s'était entretenu avec les membres de l'intersyndicale, ce qu'aucune réglementation ne l'obligeait à faire, la rédaction d'Antenne 2 n'ayant plus de délégué du personnel. Ces consultations accomplies, le directeur de l'information a décidé, et tranché. Seul. « *Un journal*, dit-il, *doit être dirigé. Les gens devraient comprendre qu'il ne faut pas confondre concertation et cogestion.* »

Mais pour diriger quatre journaux dans une même journée, un directeur a besoin de « relais » décentralisés, l'information devant être traitée en continu et les responsables devant pouvoir être présents en permanence à la rédaction. C'est ce qui a motivé le doublement des postes de responsabilité si contesté par l'ensemble des journalistes. La rédaction en chef est désormais collégiale, composée de quatre membres ; les journaux deviennent des unités décentralisées de conception et d'animation, « *indépendantes dans l'interdépendance* », selon M. de Virieu, et chaque journal est doté de deux présentateurs et deux rédacteurs en chefs adjoints.

Le choix des responsables ? « *Je suis arrivé seul*, affirme le directeur de l'information, *et j'ai choisi les responsables au sein même de la rédaction sans procéder à aucune mise à l'écart. Je n'ai fait, en réalité, que redistribuer les responsabilités à l'intérieur de la chaîne.* »

Le problème des présentateurs ? C'est vrai, M. de Virieu est en négociations avec des personnalités extérieures à la « maison ». Il a notamment reçu Christine Ockrent, qui présenterait, dit-on, le journal de 20 heures en alternance avec Patrick Poivre d'Arvor qui vient d'être confirmé à son poste. M. de Virieu s'estime d'ailleurs favorable à une présentation « vedetarisée », mais associant davantage l'ensemble des rédacteurs.

Autre point de friction avec la rédaction : les magazines. Pour l'ancien rédacteur en chef du *Matin de Paris*, la priorité doit être accordée aux journaux quotidiens de la chaîne et il trouve choquant « *le corporatisme* » de certains jorunalistes effrayés par l'arrivée de professionnels extérieurs. « *On n'est pas propriétaire des tranches horaires* », dit-il. Mercredi soir, cependant, il rassurait la rédaction en annonçant l'existence de deux magazines par semaine, l'un d'entre eux étant confié uniquement aux journalistes d'Antenne 2.

Enfin, M. de Virieu, choqué et déçu par les remous, voire la crise engendrée par un manque de compréhension mutuelle, juge urgent de réfléchir enfin sur le contenu du journal et le fond de l'information. « *Le journal de 1982 ne peut en aucun cas être celui de 1975.* » — A. Co.

Jeudi 10 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 **Série : Frère Martin.**
La justice du papa. Réal. J. Delannoy avec B. Lincot, G. Wilson, F. David, M. Creton.
L'excommunication de Luther.
22 h **Sports : Cyclisme, Tour de l'Avenir.**
22 h 5 **Magazine : La rage de lire.**
De G. Suffert.
Ecrits sur la mémoire : Yves Navarre (*Biographie*) ; Christine Arnothy (*Jeux de mémoires*), Jacques Borel (*Petites Histoires de mes rêves*) ; Jean-Pierre Amette (*Jeunesse dans une ville normande*) ; Jean-François Held (*le Grand Arc oriental*).
23 h 5 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Téléfilm : « l'Examen ».**
Film de C. May et J.-D. Simon.
L'histoire d'une jeune femme qui consacre sa vie à soulager la misère.
22 h **Document de création : Malka Weisker.**
Réal. : François Bitadeau.
Une petite fille juive en France sous l'occupation.
22 h 55 **Coups de théâtre.**
23 h 35 **Sports : Championnats d'Europe de natation.**
23 h 45 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 **Cinéma : « le Pays de la violence ».**
Film américain de J. Frankenheimer (1970), avec G. Peck, T. Weld, E. Parsons, R. Meeker, L. Chapman, C. Durning.
Un shérif, approchant la cinquantaine, s'éprend de la fille d'un distillateur clandestin de whisky et oublie, pour elle, tous ses devoirs.
Le manque de cohérence du scénario et les hésitations de la mise en scène entre le romanesque hollywoodien et l'étude sociale désamorcent le thème « contestataire » qu'il semblait vouloir traiter.
22 h **Journal.**

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Agora : Un libraire allemand à Paris (rediff.).
20 h, Les bonnes âmes, de L. Zorine, avec : G. Montero, J.-P. Cisife, Douchka, etc.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct de l'église Notre-Dame de Besançon — XXXIVe Festival international de musique de Franche-Comté) « Huitième concert », de Couperin ; « Sonate en sol mineur », de Haendel ; « *Sonate en trio en fa majeur* », de Graun ; « Partita en la mineur », de Bach ; « Quatuor en sol majeur », de Telemann, par l'Ensemble Parnassus.
23 h, Ouvert la nuit : les grands orchestres américains, « l'Orchestre symphonique de Chicago » (Vaughan-Williams, Brahms, Elgar).

Vendredi 11 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 **Réponse à tout.**
12 h 25 **Une minute pour les femmes.**
12 h 30 **Midi première.**
13 h **Journal.**
13 h 35 **Emissions régionales.**
16 h 30 **Scoubidou.**
16 h 50 **Croque-vacances.**
18 h **C'est à vous.**
18 h 25 **L'île aux enfants.**
17 h 50 **Avis de recherche.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les paris de TF 1.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Le voyage du Hollandais.**
Une émission de C. Brabant. Avec : G. Desarthe, M. Robin, C. Benedetti, A. Mottet, P. de Boysson, B. Musson.
Une évocation Van Gogh à travers un texte du poète Antonin Artaud.
22 h 5 **Les médecins de l'art.**
Emission de P. Alfonsi et P. Pesnot. Réal. : A. Schwarzstein.
23 h **Sports : Cyclisme.**
Le Tour de l'Avenir.
23 h 5 **Journal et cinq jours en Bourse.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **ANTIOPE.**
12 h 5 **Passez donc me voir.**
12 h 30 **Feuilleton : La vie des autres.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Emissions régionales.**
13 h 50 **Face à vous.**
14 h **Aujourd'hui madame.**
15 h **Série : L'Aigle et le Vautour.**
15 h 55 **Magazine : Quatre saisons.**
16 h 55 **La télévision des téléspectateurs.**
17 h 20 **Fenêtre sur... les délires.**
17 h 50 **Récré A 2.**
Mes amis ont la parole : Les Robonics ; Ante.
18 h 30 **C'est la vie... sur l'eau.**
Le Festival de la mer, à Cannes.
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les gens d'ici.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : L'ennemi de la mort.**
No 3 : « Les persécutions » ou « Haines et préjugés ».
Deux années ont passé. Sylvia et Daniel ont eu un enfant et quittent le désert.
21 h 35 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot.
La guerre d'Algérie. Avec : MM. H. Alleg (*la Guerre d'Algérie*) ; E. Bergot (*la Guerre des appelés en Algérie*) ; R. Boudjedra (*le Vainqueur de la coupe*) ; S. Ferdi (*Un enfant dans la guerre d'Algérie*) ; P. Laffont (*l'Algérie des Français*).
23 h **Journal.**
23 h 10 **Ciné-club (Hommage à Glauber Rocha) : Antonio das Mortes.**
Film brésilien de G. Rocha (1969), avec M. do Valle, O. Lara, O. Bastos, H. Carvana, J. Soares (v. o sous-titrée).
Un tueur mercenaire au service d'un grand propriétaire terrien est chargé de réprimer une révolte de paysans pauvres groupés autour d'une illuminée. Inspiré par l'histoire d'un personnage réel, lié à l'histoire de la région du Sertao, et que Glauber Rocha avait fait apparaître dans « le Dieu noir et le Diable blond ». *Film lyrique, violent, passionné, révolutionnaire, se référant à la culture et aux mythes populaires du Brésil.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Les wombles. Mixmo match : Les livres pour nous : Babar
18 h 55 **Tribune libre.**
Conseil national du patronat français.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Le chansonnier de l'histoire de France.
20 h **Les jeux.**
20 h 20 **V 3 - Le nouveau vendredi : La Corse, une île bien particulière.**
Reportage : J. Radiguet.
Un bilan économique et politique de l'île.
21 h 30 **Mon Midi à moi : Franck Fernandel.**
Une émission de P. Cordelier. Réal. . J. Ondines.
Avec la participation de Ginette Garcin, Josy Andrieux, Marcel Zanini, Georges Ulmer, etc.
22 h 25 **Journal.**
22 h 45 **Magazine : Thalassa.**
Pour que vivent les homards.

FRANCE-CULTURE

14 h 5, Un livre, des voix : Tempête sur Byzance, de V. Corbul.
14 h 47, Un homme, une ville : Rembrandt à Amsterdam.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Agora : Un peintre, P. Soulages.
20 h, Le marais poitevin : Par les routes d'eau, de lumière et de terre.
21 h 30, Black and blue : Les Double-Six.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

14 h, Musique légère : Œuvres de R. Roger, A. Lagoya, G. Rossini, Reverbert ; 14 h 30, Le génie du lieu : « J.-C. Eloy », par J.-L. Graton, « Rencontres entre l'Orient et l'Occident » ; « Le Gro'Ka », par J. Maurick (concert de musique traditionnelle enregistré au Palais des glaces à Paris en mars dernier : le Gro'Ka de la Guadeloupe avec G. Konket et son groupe ; 16 h, « Erotisme Kitsch », par P. Tardy (C. Saint-Saëns, Ketelbey, Katchaturian, D. Milhaud, Howells, H. Rabaud).
18 h, Repères contemporains : Cristobal Halffter, « Lineas y puntos », par l'Orchestre de la Radio Baden-Baden, dir. E. Bour ; 18 h 30, Concert (église Saint-Séverin, 13 mai 1981) : « A Ceremony of Carols », extraits pour voix d'enfants et harpe, de B. Britten ; « Litanies à la Vierge noire », de F. Poulenc ; « Suite liturgique pour chœur de de femmes, hautbois, cor anglais et harpe », d'A. Jolivet ; « Trois motets pour voix de femmes avec orgue », de F. Mendelssohn, par la Maîtrise de Radio-France, dir. H. Farge, avec M. Nordmann, harpe, J. Vandeville, hautbois et cor anglais, E. Peclard, violoncelle, et F. Rieunier à l'orgue.
20 h 5, Les chants de la terre : Musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien ; 20 h 20, Concert (Echanges franco-allemands) : « Cinq pièces pour orchestre », de Schoenberg ; « Symphonie de chambre », de F. Schrecker ; « Suite de danses », de Bartok, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. P. Keuschnig.
22 h 15, Ouvert la nuit : Les week-ends de la francophonie, par M. Ruissen. « Musique ancienne en Belgique » (Pervenage, Messaus, Van de Wert, Usato, de Lattre, Phalèse, Greenick, et folklore) ; 23 h 5, Vieilles cires : L'art du quatuor du Flonzaley (Schubert, Haydn).

INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Au sommaire des revues

La dernière fois, nous avions planté pour le lecteur un poteau indicateur vers les *Villes probables*, de Jean Lahougue. Nouvelle direction : la N R F, où *l'architecte d'utopies édite, sur le papier Dix-huit Villes envisageables* Marie Tadié traduit *trois* lettres d'Ezra Pound sur l'« opinion merdique : plaisons-à-tout-prix-aux-médiocres » et sur les « lecteurs » d'édition, « vermines qui grouillent et bavent sur notre littérature » : tout ce qui explique l'échec répété de Joyce pour se faire publier. Histoire contemporaine, et aggravée, de celle de Proust : elle *est au centre de ces lettres* pleines d'une verve violente et réjouissante. (Septembre, Gallimard.)

— *Le Nouveau Commerce.* Quelques pages de Thomas De *Quincey sont le « pré-texte »* à une exploration par Gérard Macé (qui les a traduites) du « dédale » de De Quincey, hanté par Baudelaire, Poe, Mallarmé. Ecrits et dessins étranges d'Unica Zurn, une petite sœur d'Artaud. Des textes, entre autres, d'Em. Lévinas et d'André Dalmas. (N° 49. *Nouveau Quartier Latin*, 78, boulevard Saint-Michel, 46 F.)

— Cependant que Ph. Sollers, théologise sur « Le nom du Père » *(Tel Quel,* n° 88). *Poétique* réunit quatre études sur le Nom (propre c'est-à-dire patronymique. *Pater.*) F. Goyet cherchant la *« preuve par l'anagramme »* relève sur un pont *du Tibre des graffiti anarchistes:* ROMA = AMOR ! Il voit dans le point d'exclamation la jubila*tion d'une trouvaille. On y ver*rait surtout un point de dérision. (N° 46, Seuil, 42 F.)

— *Dans l'Homme*, D. Sperber traite de la « nomination en Europe » et de son interpréta*tion en anthropologie.* Patronyme (où les femmes perdent leur identité), prénoms, surnoms, sobriquets. (N° 4. Editions de l'Ecole des hautes études, 131, boulevard Saint-Michel, 5°.)

— *Littérature* prend sous deux feux croisés l'« institution littéraire ». Mais qu'est-elle au juste? Cette première recherche pose justement les questions et les éclaire. La suite à un prochain numéro. En appoint, Jeannine Jallat s'attache à la lecture, sous un microscope chaleureusement éclairé, des grandes *Microlectures,* de J.-P. Richard. (N° 42, Larousse, 25 F.)

— *Le Français d'aujourd'hui* expose « ces textes qu'on appelle littéraires », reçus ou non, lus ou non par les élèves : *« table ronde » où des enseignants* apportent leur expérience sur des cas précis, leur réflexion, leurs conclusions (N° 54, 30 F, B.P. 32, 92310 Sèvres).

— « Enfance et civilisation » est le thème de la dernière *Raison présente* : l'enfant dans l'Antiquité et la pédagogie classique. P. Vidal-Naquet, Hélène Politis, etc. (Troisième trimestre 1981, 32 F, 16, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris.)

— Deux revues sous une même jaquette : elles ont publié ensemble deux gros cahiers, un pour chacune : *Lire le texte littéraire* et *la Société, de l'école au texte,* sur le thème « Littérature, Enseignement, Société ». Ralph Heyndels y a réuni quarante-cinq spécialistes venus *d'une vingtaine d'universités des* deux mondes. (*Revue de l'université de Bruxelles*, 250 pages. *Revue de l'Institut de sociologie*, 290 pages, Parc Léopold, 1040 Bruxelles.)

— *Ardenne,* chronique de la vie — de la mort aussi : l'adieu à Eva Thomé et à Maud Frère — *et des travaux des écrivains* ardennais. Des textes, des poèmes, notamment de Camille *Lecrique, qui anime la revue et* la société présidée par André Dhotel. Fac-similé inédit du manuscrit de *Palinodie*, de Verlaine. (Revue de la Société des écrivains ardennais, hôtel de ville de Charleville-Mézières.)

— Le septième *Cahier du centre culturel Arthur-Rimbaud vient de paraître. A ce propos*, on a posé une plaque, à Roche, sur le lavoir où aurait été écrit — *rapprochement ironique — le Bateau ivre*. Or il paraît que c'est des anciens parapets du Vieux Moulin de Charleville, sur la Meuse, que le bateau aurait démarré. Question à 1 000 francs aux rimbaldiens : Etait-ce là, ici, ou ailleurs ? (A. Lebon, Aiglement, 08000 Charleville-Mézières.)

YVES FLORENNE.

VIVRE A PARIS

LE SERVICE MUNICIPAL DE DÉSINFECTION

Le service municipal parisien de la désinfection peut se charger des tâches suivantes :

— *La désinfection des locaux ou* matériels après maladies à déclaration obligatoire, facultative ou à titre d'hygiène générale (à domicile et dans ses stations des étuves) ;

— La lutte contre les termites ;

— La prératisation et la dératisation des bâtiments, voies et lieux publics ;

— *Les prélèvements sanitaires* dans le milieu (eaux, air) en liaison avec le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris ;

— Les enquêtes de salubrité diverses.

● *Les demandes d'intervention* doivent être formulées par lettre à l'adresse suivante : Service municipal de la désinfection, 48, rue Vieille-du-Temple, 75004 Paris. Renseignements par téléphone : 274-13-14 (ligne directe) ou 277-15-40 (poste 50-32).

BREF

MAISON

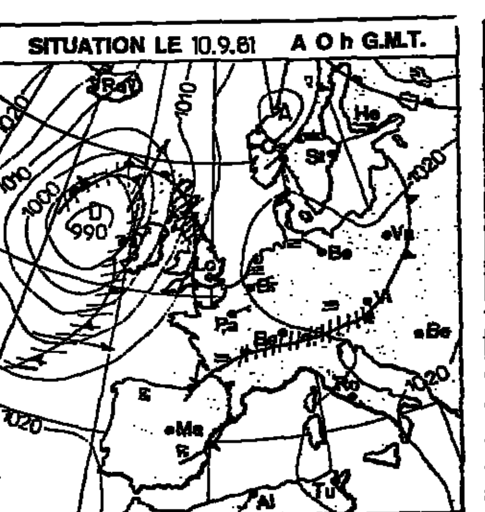
MAUVAISES ODEURS. — Un nou*veau produit désodorisant empêche* le gaz qui véhicule l'odeur de se former. Cinq formules différentes s'attaquent à des odeurs caractéristiques : celles de chien mouillé, de litière de chat, de cages d'animaux, d'urines et excréments (d'enfants ou d'animaux) et de vomi.

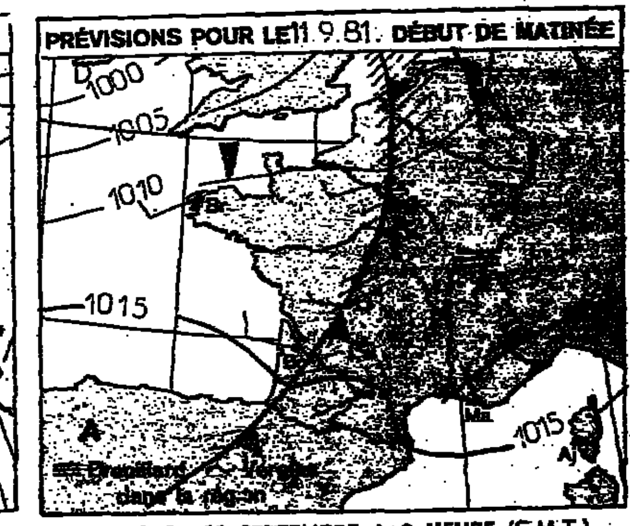
★ « Anodor » - chien (ou chat, cage d'animaux, vomi, urine et excréments), Solitaire. En vente en droguerie.

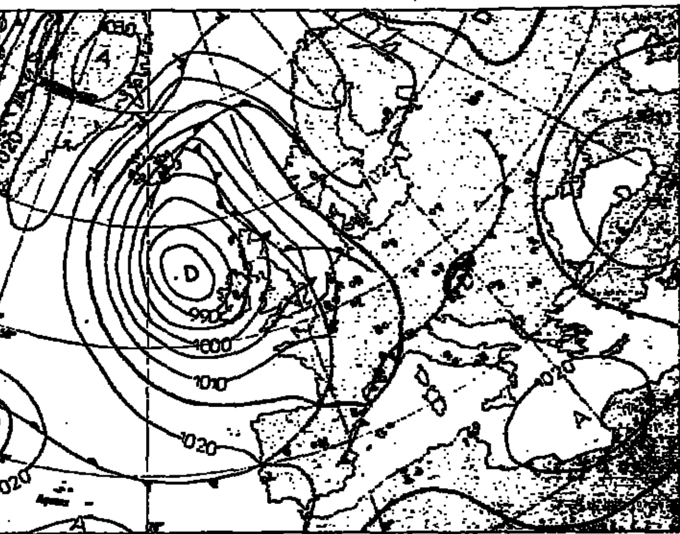
MODE

LONDRES AU PRINTEMPS. — Du 11 septembre au 20 octobre, un mois anglais est organisé dans les magasins du Printemps à Paris. Boutiques de mode, de tissus, de meubles... ont traversé la Manche.

MÉTÉOROLOGIE







PRÉVISIONS POUR LE 11 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 10 septembre à 0 heure et le vendredi 11 septembre a 24 heures :

Une perturbation orageuse stagnera sur le Midi en s'atténuant, mais une nouvelle perturbation d'origine atlantique progressera à travers notre pays d'ouest en est.

Vendredi 11 septembre, le temps sera nuageux avec quelques ondées orageuses près des Alpes et de la Corse.

Une zone pluvio-orageuse affectera le matin les régions du Sud-Ouest, du Centre et du Nord, alors que dans l'Est de belles éclaircies se produiront après dissipation des brouillards. Dans la journée, ce type de temps gagnera les Pyrénées centrales, l'Auvergne et la Lorraine ; sur l'Ouest, le temps deviendra plus frais avec quelques averses suivies d'éclaircies.

Les vents, encore faibles sur la moitié est de notre pays, deviendront modérés du secteur sud-ouest sur les autres régions.

Les températures maximales seront en faible baisse.

Le jeudi 10 septembre, à 8 heures, *la pression atmosphérique réduite* au niveau de la mer était, à Paris, de 1 017,2 millibars, soit 763 millimètres de mercure.

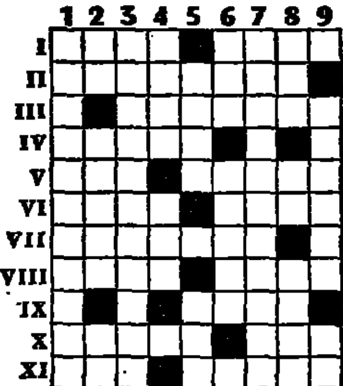
Températures (*le premier chiffre* indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10) : *Ajaccio, 26 et 17 degrés* ; Biarritz, 26 et 15 ; Bordeaux, 21 et 15 ; Bourges, 25 et 15 ; Brest, 22 et 17 ; Caen, 24 et 12 ; Cherbourg, 22 et 13 ; Clermont-Ferrand, 21 et 15 ; Dijon, 24 et 14 ; Grenoble, 25 et 18 ; Lille, 23 et 10 ; Lyon, 23 et 17 ; Marseille, 26 et 18 ; Nancy, 23 et 11 ; Nantes, 25 et 14 ; Nice, 25 et 18 ; Paris-Le Bourget, 25 et 11 ; Pau, 27 et 14 ; Perpignan, 23 et 19 ; Rennes, 24 et 12 ; Strasbourg, 24 et 10 ; Tours, 26 et 14 ; Toulouse, 23 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 39 et 19 degrés ; Amsterdam, 22 et 12 ; Athènes, 26 et 17 ; Berlin, 23 et 15 ; Bonn, 24 et 11 ; Bruxelles, 19 et 10 ; Le Caire, 33 et 21 ; îles Canaries, 28 et 22 ; Copenhague, 21 et 11 ; Genève, 23 et 14 ; Jérusalem, 28 et 18 ; Lisbonne, 33 et 16 ; Londres, 24 et 13 ; Madrid, 32 et 14 ; Moscou, 20 et 12 ; Nairobi, 27 et 15 ; New-York, 23 et 16 ; Palma-de-Majorque, 32 et 20 ; Rome, 27 et 18 ; Stockholm, 21 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 014



HORIZONTALEMENT

I. Reçoit souvent un soldat dans son lit. Jumeaux adoptés par de nombreux couples. — II. *Donnent* leurs couleurs aux feuilles. — III. Son chagrin résiste au temps. — IV. Le nez d'un « chasseur ». — V. Pénètre dans une cave par le soupirail. Est dans les cordes et va au tapis. — VI. Une maison ou de nombreuses maisons. Enveloppe un bouquet. — VII. Bien entendu. — VIII. Un ange sauva son fils. On la fait lever pour la conduire au « boulot ». — IX. Une poupée peut convenir à celui d'une fillette. — X. Toujours gêné, même s'il est bourgeois. Sa pente est verticale. — XI. Pas culottés. Se porte au-dessus du camail.

VERTICALEMENT

1. Pour faire des économies, elle devrait d'abord supprimer les fromages. — 2. Préfixe. Pose un problème sur l'origine des espèces. Pris. — 3. Les cadres y sont à la disposition des ouvriers (pluriel). — 4. Est souvent sur la route mais ne prend l'air que de temps en temps. Abréviation. — 5. Comprennent des Vierges qui furent vendues. Deux pièces pour une « veuve ». — 6. Elle n'est pas toujours civile, mais il faut la respecter. Lac de Bolivie. — 7. Ecarté de toute relation. — 8. Ville du Japon. Terme musical. Domine tous les « êtres ». — 9. Pris avec les dents. Pronom.

Solution du problème n° 3 013

Horizontalement

I. Menuisier (cf. « planer »). — II. Anagramme. — III. Ta. Ors. Ut. — IV. Ile. Mer. — V. Renifla. — VI. Enlaidi. — VII. Tir. Em. AT. — VIII. *Intoxiqué.* — IX. Oté. In. — X. Né. Poêles. — XI. Ruineuse.

Verticalement

1. Maturation. — 2. E.N.A. Inter. — 3. Na. Inerte. — 4. Ugolin. Pi. — 5. Irréflexion. — 6. Sas. Laminée. — 7. Im. Mai. Lu. — 8. Emue. Daubes. — 9. Retraite. Se.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

« Jardins et aspects du vieux Montmartre », 15 h., métro Lamark-Caulaincourt (Approche de l'art).

« Musée Cernuschi », 15 h., 7, avenue Vélasquez (L'Art pour tous).

« Du faubourg Saint-Antoine à la prise de la Bastille », 15 h., 15, faubourg Saint-Antoine, Mme Barbier.

« La Sorbonne », 15 h., 46, rue Saint-Jacques, Mme Imbert (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Académie et son quartier », 15 h., entrée quai Conti, Mme Hager.

« Hôtels de Clisson, de Montmorency, de Saint-Aignan », 15 h., 55, rue des Francs-Bourgeois.

« Le Marais illuminé, l'hôtel de Soubise, la place des Vosges », 21 h., métro Saint-Paul, Mme Haulier.

« L'hôtel de Lassay », 15 h., 128, rue de l'Université, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Montmartre : cité d'artistes, ruelles et jardins », 15 h., métro Abbesses, M. Jaslet.

« Le quartier Saint-Sulpice », 15 h., métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« La Conciergerie », 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

« Le vieux Marais inconnu », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné, M. Teurnier.

CONFÉRENCES

18 h. 30, 7, rue Danton, O. Pegand : « Nouvelle approche scientifique et pratique du silence de la pensée » (Psycho-intégration).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 10 septembre :

DES DECRETS

● Modifiant l'article R. 516-32 du code du travail (demande en référé devant le conseil de prud'hommes) ;

● *Approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur du* secteur sauvegardé de la ville d'Autun (Saône-et-Loire) ;

● Approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville du Puy (Haute-Loire) ;

● Approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville de La Rochelle (Charente-Maritime).

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE SEPTEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE

TIRAGE N° 36 DU 9 SEPTEMBRE 1981

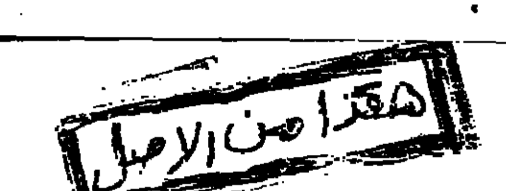
TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
1	1	tous signes	70 F.
	7 981	scorpion	10 070
		autres signes	1 070
	8 951	vierge	10 070
		autres signes	1 070
2	6 962	capricorne	7 000
		autres signes	700
	5 312	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	06 962	balance	100 700
		capricorne	17 000
		autres signes	10 700
	18 472	capricorne	100 000
		autres signes	10 000
	25 352	[illegible]	100 000
		autres signes	10 000
3	73	tous signes	150
	83	tous signes	750
	303	tous signes	300
	2 373	sagittaire	7 000
		autres signes	700
	7 693	vierge	7 000
		autres signes	700
	5 303	verseau	10 300
		autres signes	1 300
4	944	tous signes	300
	8 314	verseau	7 000
		autres signes	700
	4 584	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	11 524	scorpion	100 000
		autres signes	10 000
5	975	tous signes	300
	7 025	balance	7 000
		autres signes	700
	01 875	verseau	100 000
		autres signes	10 000
	04 185	cancer	100 000
		autres signes	10 000
	38 525	sagittaire	100 000
		autres signes	10 000
6	305	tous signes	300
	416	tous signes	300
	6 186	balance	10 000
		autres signes	1 000
7	5 747	[illegible]	7 000
		autres signes	700
	5 597	[illegible]	[illegible]
		autres signes	[illegible]
8	8	tous signes	70
	38	tous signes	270
	1 448	lion	7 070
		autres signes	770
	6 778	[illegible]	7 070
		autres signes	770
	4 596	[illegible]	10 070
		autres signes	1 070
	25 818	[illegible]	100 070
		autres signes	10 070
	38 548	vierge	[illegible]
		autres signes	10 070
9	19	tous signes	150
	2 489	gémeaux	7 000
		autres signes	700
	2 879	cancer	7 000
		autres signes	700
	8 709	[illegible]	7 000
		autres signes	700
	5 559	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	5 919	taureau	10 150
		autres signes	1 150
	8 829	[illegible]	10 000
		autres signes	1 000
	8 099	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	03 589	[illegible]	200 000
		autres signes	20 000
	25 549	[illegible]	100 000
		autres signes	10 000
0	480	tous signes	300
	5 820	[illegible]	7 000
		autres signes	700
	36 380	[illegible]	100 000
		autres signes	10 000
	20 780	[illegible]	3 000 000
		autres signes	300 000

PROCHAINS TIRAGES LE 16 SEPTEMBRE 1981 - TRANCHE DES CHAMPIGNONS A MONTREUIL [illegible] - TRANCHE DE L'ARLEQUIN A ARTIX [illegible]

LOTO TIRAGE N° 36 : 2 - 5 - 25 - 29 - 32 - 33 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 7

Prochain Tirage le 16 Septembre 1981 : Validation jusqu'au 15 Septembre [illegible]

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 36 DU 9 SEPTEMBRE 1981.



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux



elf aquitaine

recherche pour son Usine de LACQ (64)

UN INGENIEUR

PROFIL :
- diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications ou équivalent
- expérience souhaitée dans le domaine des télétransmissions.

MISSION :
Sera responsable des installations de télétransmission, des champs et des réseaux de radiotéléphonie de la Direction LACQ (maintenance et améliorations des installations).
Aptitude à l'expatriation dans le cadre du développement de carrière.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous No 7409, à Service Recrutement - Tour 12.04 - S.N.E.A. (P) 26, Avenue des Lilas - 64018 PAU Cedex.

Entreprise industrielle de la vallée du RHÔNE (CA 350 millions), filiale THOMSON, crée dans le cadre de ses fabrications diversifiées le poste suivant :

INGENIEUR INFORMATICIEN

Il sera chargé de nouvelles applications à partir de l'implantation d'un nouvel ordinateur (IBM 38) vers une extension du traitement conversationnel et du télétraitement en proposant des solutions dans le domaine de l'environnement informatique.
Poste de conception et d'innovation.
Écrire au Cabinet GATIER, sous référence 650 32, rue Bossuet 69006 LYON.

média-system

Cabinet Gatier

M.J.C. recherche éduc. spéc. pour mettre en place une animation préventive. Env. C.V. et prét. à M.J.C., VAUVIERS, 16, av. de la Résistance, 89000 Auxerre.

IMPORTANT ORGANISME de RECHERCHES recrute pour son centre de NANTES

INGÉNIEUR
Haut niveau (E.N.P.C., E.C.A.M., ou équivalent) pour poste comportant travaux de recherche appliquée en dynamique des sols et études particulières dans le domaine des fonctions.
Connaissances en programmation FORTRAN, ainsi que pratique de l'anglais lu et écrit exigés.

Poste stable. Horaire 5 × 8. Cantine, avantages sociaux.

Ecr. avec C.V. et prétentions, nº 7.841, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

M.J.C. La Rochelle, emb. animat. au 1-10-81. Expér. population ouvr. Tél. : 16 (46) 42-08-21.

CENTRE D'ÉTUDES DU BÉTON à ÉPERNON (28) recherche :

TECHNICIEN SUPÉRIEUR
Formation mécanique, électrotechnique, automatisme.
— Expérience professionnelle hydraulique, pneumatique, automatismes électroniques et informatiques.
— Connaissance de l'industrie du béton appréciée.
— Responsable d'études sur automatismes industriels.
— Animation de sessions de formation.
Adresser C.V. manuscrit et prétentions à CERIB (DTRL), B.P. 42, 28230 ÉPERNON.

Le Centre Hospitalier de Mulhouse recherche pour son Centre Informatique
1 ANALYSTE-PROGRAMMEUR
niveau maîtrise ou D.U.T.
Une bonne expér. des systèmes transactionnels est souhaitée.
- Mini-ordinateur Mitra et Série 1.
- Ordinateur de gestion.
- C.I.C.S./D.L.I.
Envoyer C.V. + photo à M. le Directeur du Centre Hospitalier, 87, av. d'Altkirch, 68051 MULHOUSE CEDEX.

C.A.C. DOLE (Jura) recherche

PLASTICIEN
p. conception, réalisation, expo. Salaire : 5.200 F.

RESPONSABLE RELATIONS PUBLIQUES.
Mi-temps. Salaire 2.700 F. Rens. tél. : (84) 72-35-97.

Emplois internationaux

GESTION 2000
Pour chantiers ALLEMAGNE et TUNISIE

INGÉNIEURS
Responsables de chantier, génie civil, charpente, montage et coordination. Grande expérience exigée. Anglais, allemand souhaité. Téléphone : 246-42-01

OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ SEMICONDUCTEURS

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL EXPÉRIMENTÉ

pour promouvoir l'action montages d'ensembles à base semiconducteurs de puissance.
Il mettra en place une organisation adaptée au développement de cette activité (liaison assistance technico-commercial - devis).

Ecrire ave C.V., photo sous nº 7.912, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Urgent, disponibilité immédiate.
Petite société Holding commerciale et industrielle.
Société jeune et dynamique.
Poste évolutif.
Expérience environ 5 ans minimum.
Nécessité pratique comptable.
Disponibilité pour voyages. 150.000 F/an.
Écrire s/nº 3991 M, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MATÉRIEL MÉDICAL recherche pour suivi de stock et PROVISIONS VIA INFORMATIQUE

COLLABORATEUR EXPÉRIMENTÉ

Ecrire avec C.V. et prétentions. Nº 23965 M. BLEU, 17, r. Label 94300 Vincennes.

INFORMATIS
Pour d'importants projets de Télécom, Robotique, Spec base

INGÉNIEURS IRIS 50
Expér. SIRIS 3, évolution vers les systèmes DPS-7.

INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans expér. réseau de Télécom (PROT, X25, HDLC...).

INGÉNIEURS SYSTÈMES
4 ans expér. logiciel. Télécom, Téléphonie.

INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans expér. logiciel, processus industriel.
SOLAR, MITRA, PDP 11
26, rue Daubenton (5e).
Tél. : 337-99-22.

Paris Gobelins, ch. étudiante pour garder 2 enfants 8 et 3 ans 1/2 de 16 h. 30 à 19 h. 30 lundi et jeudi. Tél. : 535-14-08.

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL de la CONSTRUCTION MÉTALLIQUE recherche

EMPLOYÉ ou ÉTUDIANT
Pour travaux de photocopies, et courses. Mi-temps. Contrat d'un an.
Ecrire SERVICE DU PERSONNEL, C.T.I.C.M., 20, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX CEDEX.

SOCIÉTÉ ÉDITION
Rech. H. ou F. licence de lettre, d'histoire ou similaire. Aimant tourisme pour documentation et rédaction. Esprit d'initiatives, sachant travailler seul (e).
Adresser C.V., prétentions et photo : B.A.C.
27 bis, boulevard Diderot, Paris (12e).

BANQUE QUARTIER OPÉRA recherche pour service Bourse

EMPLOYÉ ou GRADE CC II
connaissant opérations avec l'étranger.
Très bonne connaissance de l'anglais.

Envoyer C.V. et prétentions sous nº 5410 à PUBLIFOP, 29, rue Bleue, 75009 PARIS, qui transmettra.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. allemande, 20 ans, recherche empl. fille hôtesse, interprète français, anglais, italien. Ecrire s/nº 6169, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CALCULATEUR ACTUARIAT
Agent de Maîtrise
39 ans, 10 ans exp. assurances vie-groupe, ch. poste PARIS ou BANL. OUEST. Libre imméd. Ecrire s/nº 6159, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H., 18 ans, cherche emploi bureau ou coursier. Téléphone : 307-63-16.

J.F. 21 ans, niv. B.T.S. Secrét. (stage agence de publicité), ch. empl. stable Paris ou banl. est. Ecrire s/nº 6170, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 24 ans, DEUG Droit. Bil. angl., Cambridge Proficiency sténodact., télex. 1 an exp., ch. empl. mi-tps le mat. Libre de suite. 875-29-69, apr. 17 h.

Spécialiste très haut niveau en ARTS PLASTIQUES et ART MONUMENTAL, doctorat université. 15 ans expér. Important dossier de réalisations. Etudierait toutes propositions. Ecrire s/nº 1610, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Spécialiste CÉRAMIQUE et PRODUITS CÉRAMIQUES et CHIMIQUES, expérience de la vente. Doctorat. 17 ans expérience, ch. poste à responsabilité. Ecrire s/nº 1609, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H., 34 ans, expert. compt., anglais, ch. poste entreprise Paris, 30 h./semaine. Tél. 821-23-98.

Femme 42 ans, position cadre ch. emploi responsable service administratif ou commercial. Disponible sous 3 mois. Ecr. s/nº 6173, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. F. 26 ans, maîtrise des sciences et techniques de la communication, exp. profess. (stages et remplacements), bonne conn. anglais et allemand, ch. emploi ASSISTANTE ou SECRÉTAIRE d'ÉDITION. Ecr. s/nº 6172, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Tourneur sur bois, ex-artisan, 28 ans, ch. empl. stable et qual. dans tournerie artis. ou ind. Région indifférente. Tél. (84) 24-45-07.

J.F. FRANÇAISE BAC SÉRIE B
TRIL. ANGLAIS-ESPAGNOL
DUT DE GESTION
OPTION FINANCE
ENSEIGNEMENT INFORMATIQUE
(langage Basic sur mini-ordinateur Wang) recherche poste comptabilité analytique ou poste service gestion. Ecr. s/nº 6168, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

RÉDACTRICE en CHEF
57 ans, libre de suite, 30 ans expér. presse technique, ch. poste JOURNALISME Etampes ou Paris. Salaire 10.000 F × 13, en rapport compét. et responsabil. Tél. : 224-52-48.

SUP.de Co, 25 ans, expérience 1 an + stages. Anglais, espagnol, allemand. Étud. toutes propositions : marketing, gestion import-export dans P.M.E. ou multinationales. Possibilité 1re année(s) étranger. C.V. et informations sur demande. Écrire sous nº T 028983 M. à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

capitaux propositions commerciales

TIMBRES-POSTE DE COLLECTION. Vente aux enchères extraordinaire. Valeur environ 50 millions FF. Exposition des lots au GRAND HOTEL, 2, rue Scribe PARIS. MARDI 15 SEPTEMBRE (9 h. - 22 h.). DAVID FELDMAN S.A.

cours et leçons

Elève-ingénieur donnerait cours de math-physique, toute classe jusqu'à la terminale (Paris, banlieue sud). Téléph. : 663-65-40.

Professeur donne cours particuliers d'arabe, adultes ou enfants. 326-68-33, ap. 19 heures.

enseignement

INTERNAT MIXTE
6-12 ans
à 1 h. Est de Paris.
Vie familiale, petit effectif, éducation suivie.
MARTEL. Tél. : (6) 023-60-22.

information divers

Pour bien choisir votre métier FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSÉ :
75 F., T.T.C. - 658-81-12.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux.

travaux à façon

ENTREPRISE, sér. référ., effectue rapidement trav. peint., menuis., décoration, coordination tous corps d'état, devis gratuit. Tél. : 369-47-94 & 893-30-02.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE
Golf GL 6 CV, 4 P., fév. 1979, noire, vitres teintées, essuie-glace AR, éq. radio, int. vert, 45.000 km. Révisé VW, pot + soupapes neuves. Px 24.000 F. Tél. : 331-38-91 après 17 h.

plus de 16 C.V.

ROLLS SYLVER SHADOW blanche intérieur et toit marine 1975, état impeccable. 80.000 km, 246-14-19 HB.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

PRÈS PLACE DES VOSGES bel hôtel 17e, 75 m² en duplex, décoration luxueuse. GARBI 567-22-88.

4e arrdt

ARCHIVES, imm. XVIIe, original, séj., bibliothèque s/jard., 3 chambres. 325-10-56.

DUPLEX PRÈS PLACE DES VOSGES
Part. vend superbe appt 4 p., 110 m², entouré d'un balcon très bien planté, dans immeuble gd stand. 7 ans. Très calme, ensoleillé, étage élevé, vue, très bien équipé et décoré. Parfait état. Tél. : domicile 272-04-14. Bureau : 720-70-87.

6e arrdt

BEAUX-ARTS
Très beau studio restauré, calme, soleil, vue sur jardin. Tél. : 281-27-46.

SAINT-GERMAIN
Dans imm. restauré, bx appts amén., du studio au 3 pces, charme, confort. 261-27-46.

SAINT-SULPICE
dans immeuble XVIIe
APPART. 120 m², grd liv. + chambre, tt confort, poutres et cheminée, 2e ét. ORIGINAL NON CONVENTIONNEL
Tél. pptaire 359-01-49.

Près du carrefour ODÉON, BD SAINT-GERMAIN APPTS DE 90 ET 180M2. Téléphone : 723-78-11.

7e arrdt

3, RUE DE BEAUNE dans imm. classé beau DUPLEX de 2 PIÈCES cuisine équipée, bains, rénové, téléphone, soleil. S/place : samedi 12 (14-18 h.).

ÉCOLE MILITAIRE
(Près) living + chambre, cuis., bains, w.-c., réf. neuf, 2e étage. 345.000 F. - 325-75-42.

187, RUE DE GRENELLE Joli 2 pièces, cuisine, bains, confort, calme, 37 m² environ. Vendredi de 15 à 17 heures.

9e arrdt

ALFRED-STEVENS-Martyrs
DUPLEX
Balc., asc., calme. 354-95-10.

12e arrdt

NATION - Récent, beau 5 P., cuis. équipée, 2 sanitaires, balc.-terrasse, 2 park, étage élevé. 1.320.000. 346-82-72.

Mº REUILLY-DIDEROT. Récent studio, entr., cuis., w-c, s./bains, park. 260.000 F. 344-71-97.

SAINT-MANDÉ — 415.000 F. ent., séj. + sal., 1 ch., cuis., w-c, s./bains, balcon. 307.70.27.

GARE DE LYON 3 P., clair, calme, cuis. équipée, 4e étage. 370.000 F. Sertorius. 723-78-20, s., dim. 209-44-48

15e arrdt

AVENUE DE SUFFREN
200 m². BEAU 6 P. + serv. 170 m² DUPLEX, réc. + 3-4 ch. JEAN FEUILLADE. 566-00-76.

BIR-HAKEIM 5 P.
110 m². Immeuble récent stand. Parfait état. chambres s/jard. 633-29-17 - 577-38-38.

CHAMP-DE-MARS récent 165m², garage, living, 4 chambres, poss. divisé. Tél. 567-47-47 MATIN.

16e arrdt

PASSY ORIGINAL, LUXUEUX
TRÈS BEL ATELIER
750.000 F avec mezzanine 605-10-08

Part. vend Mº PASSY dans imm. bourgeois MAGNIFIQUE 4 P. tout confort + serv. ÉTAT NEUF, r.-de-ch., sud, soleil, urgent. 869.000 F. 325-76-42.

VILLA MONTMORENCY dans Hôtel particulier, 4/5 pièces + grande terrasse à rénover. PRIX INTÉRESSANT. 553-91-45.

Mº EXELMANS bon immeuble 120 m², asc., chff central, park. LIVING, s. à manger, 2 chbres, cuisine, bains, chambre service. PRIX TRÈS INTÉRESSANT 93, BOULEVARD MURAT Jeudi, vendredi 15 à 18 h.

18e arrdt

MONTMARTRE, rez-de-chauss., plein soleil, vue, verdure, splendide 2/3 p., cft, poss. prof. Propriétaire, 878-41-65.

CUSTINE immeuble p. de Taille APPARTEMENTS OCCUPÉS
2 pièces, rez-de-ch. 93.000 F.
3 pièces, 1er ét. 126.000 F.
3 pièces, 1er ét. 150.000 F.
281-27-59.

SACRÉ-CŒUR avec 100.000. gd 2 p., cuisine, bains, refait neuf, bel immeuble, calme, soleil, créd. pptaire : 296-12-06.

77 Seine-et-Marne

TORCY (77)
500 m RER, proche AUT. A 4. Vends dans parc boisé F4 86 m² + balcon + cellier + park. Écoles et tous commerces à proximité. Libre début 82. Prix : 380.000 F.
Tél : 005-06-32 après 18 h.

78-Yvelines

HOUILLES
1,5 km gare, 5' autobus. Petit immeuble 1960. Appt 3 p., 55 m², 1er ét., 2 chbres séj. avec balc., moquette, cuisine, aménagée, s. de bns, w.-c., séchoir, chauffage central collectif, cave. Libre novembre 1981. 290.000 F. Tél. le soir au 968-33-89. Agence s'abstenir.

92 Hauts-de-Seine

SÈVRES

ENVIR. EXCEPTIONNEL
8' de la gare Montparnasse. Part.à part. vend appt de 98m², séjour 38m², 2 ch., s. de bns, s. de douches, loggia 15m², perkg double, ss-sol, asc., 950.000 F. Téléphone : 626-38-75.

MALAKOFF
3 P. refait nf. dans imm. rénové. 400.000 F. pptaire. T. 654-32-27 et 344-01-01.

94 Val-de-Marne

NOGENT, près R.E.R., récent vaste 2 pces, cuis., balc., park. 398.000 F. Tél. : 345-82-72.

Province

NICE, immeuble LUX, magnifique appartement-villa, 3 p., cuisine, s. de bains, toilettes, toutes baies sur terrain et jardin d'agrément 250 m², piscine et tennis, vue sur mer, parking, sous-sol. Charges 500 F mens. Prix : 800.000 F. Téléphone : (16) 93-83-76-72.

Haute-Savoie, PRAZ-DE-LYS, station été-hiver près des Gets, studios à partir de 150.000 F. Location assurée. ERIGE B.P. 18, 74240 GAILLARD. Téléphone : (50) 38-52-89.

locations non meublées offres

Paris

PARIS (19e)
Métro : Places-des-Fêtes
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
2 PIÈCES 45 m² 1.520 F.
Ch. : 404 F., parking : 184 F.
S'adresser au Régisseur, 25, 29, rue des Lilas, Paris. Tél. : 202-05-88, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 heures.

PARIS-12e
Mº MICHEL-BIZOT
SANS COMMISSION
STUDIO 54 m². Loyer 1.505 F.
Charges : 431 F. Park. : 156 F.
6 PIÈCES 106 m² Loyer 3.157 F.
Charges : 862 F. Park. : 156 F.
S'adr. : 27, rue Claude-Decaen, de 14 heures à 18 heures.
Téléphone : 344-12-15.

Région parisienne

Pierrefitte, 10' gare. 8e ét., asc., 2 P., entr., plac.-pend., s. bns, w.-c., cuis. plac. rang. Cave. 1.430F T.T.C. 589-33-44.

Province

Région toulousaine. Villa F4. Jdin. Gar. Tél. 1.450 F/mois. Conviendrait retraités. Tél. (61) 40-48-89.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES, LOUEZ
VOS APPTS en 24 h. Nous garantissons VOS LOYERS. Services GRATUITS, 271-28-16.

PROPRIÉTAIRES LOUEZ
Vos appartements sous 24 h
Nous garantissons vos loyers
Service gratuit. 233-71-14.

Région parisienne

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY-SERVICE
8, av. de Messine, PARIS-8e. rech. pour clientèle étrangère et diplomates APPTS HOTELS PARTICULIERS et VILLAS PARIS ou Ouest résident **562-78-99**

LOCATIONS CHÈRES ET GARANTIES HABITAT 551-66-99.

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris Rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 281-10-20.

maisons de campagne

Environ CHARITÉ-s/LOIRE, maison bourgeoise de caractère, tout confort. 8 P., garage, jdin. 800.000 F. Tél. : 70-28-65 (86).

appartements achats

ÉTUDE RIVE GAUCHE
Client. sélection. à satisfaire
122, bd Raspail (6e)
222-70-63. 20e année.

ACHÈTE Directement
URGENT. PARIS. 2 à 4 PIÈCES. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE. Bon quartier. tél 873-23-55.

ACHÈTE Studio/2 Pièces comptant Paris. Mme FAURE : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-76, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

constructions neuves

LE PETIT MANSARD MEUDON BELLEVUE
Gare à 100 mètres
Immeuble pierre de taille
10 appts de grand standing
4 et 5 PIÈCES
Sur place du jeudi au lundi de 15 heures à 18 heures
4, rue Albert-de-Mun ou tél. 562-06-06.

JOINVILLE
NEUFS
Sur quai de la Marne
4 P. TERRASSE
R.E.R. à 200 mètres
553-57-86

immeubles

RUE LONGCHAMP
EMPLACEMENT IDÉAL
Imm. pierre de taille, rez-de-chaussée + 6 étages. 680 m². Tél. 552-38-74.

PRÈS PLACE VOLTAIRE
Dans bon immeuble rénové, propriétaire vd 6 appts 2 P. Loi 48, 2 appts vides, 2 locaux commerciaux. Pour renseignements, le matin, 268-07-48.

ÉTOILE
Très bel immeuble pierre de taille, 4e ét., cour, jardin, restauré et modernisé, entièrement libre, à vendre en total. Ecr. s/nº 1.265, à Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris qui trans.

PROVINCE QUEBEC CANADA
Vend immeuble de 26 logements. Prix : 2.360.750 F Français ou 475.000 $ C. Comptant 869.750 F. ou 175.000 $ C. Rapport 11 % brut. Renseignements : Agence Immobilière DE THAU, boulevard du Port. 34140 MEZE FRANCE. Tél. : 16 (67) 43-90-81.

locaux commerciaux

10e RÉPUBLIQUE
Pour RESTAURANT ou BANQUE, gd local. Rez-ch., 1 étage, 22.000 F par trimestre + PAS-DE-PORTE. Tél. : 357-82-36.

Prox. Créteil, atelier 650 m², accès gros camions, logt et bur. possib. Pptaire : 260-82-15.

Les Halles, rue Etienne-Marcel Bail à céder, local 2 200 m² sur 3 niveaux. Façade 14 m pour super-marché, drugstore, vidéo, cinéma. Tél. : 723-78-11.

fonds de commerce

Affaire à saisir
BOUTIQUE
Prêt-à-porter féminin
Marques connues.
Ville du Sud-Est 200.000 hab.
Ecr. Havas Nîmes nº 596.617.

boutiques

Boutique à céder. 20 m² + sous-sol. bien agencée. boulevard Montparnasse. Bail Décoration-Cadeaux. Prix intéressant. Tél. : 734-16-58.

châteaux

40 km N.O. de BEAUVAIS
Limite du pays de Bray
MANOIR XVIIIe siècle
14 p., cadre ancien, chauffage central, très belles écuries et dépendances, colombier, ancien puits, chapelle. Superficie 1,74 ha.
Mº Gibon, notaire à Aumale (76). Téléphone (35) 93-40-05.

40 km de TOULOUSE.
Superbe château monument historique, parc avec 21 hectares. Site exceptionnel. 1.250.000 F. Mandat. Le Terroir, 1, place Wilson, TOULOUSE. (61) 21-46-73/(61) 71-16-43.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris-11e. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

Sté spécialiste viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix indexation et garantie.
Etude gratuite discrète.

250.000 pour 130.000 F.
NATION studio + gd bains + park., bel imm. moderne. Valeur 250.000. Prix 130.000 + rente couv. par location. 805-58-70.

terrains

Particulier vend terrain constructible viabilisé, environ 2.300 m² 800 m centre de Gramat (Lot) tous commerces. 100 000 F. Tél. : 19 heures à 21 h. 30. (16-6) 046-15-98.

bureaux

Vente

AVENUE KLÉBER - 16e
VEND 1 BUREAU 32 m²
+ jouissance salle d'attente R.-de-ch. - Tél. : 723-78-11.

Location

PARIS-11e Propriétaire loue 1.600 m² en 1 ou 2 lots - 563-83-33.

SIEGE SOCIAL
BUREAUX meublés · TELEX
CONSTITUTION STÉS
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

CONSTITUTION
de société, secrétariat, tél.
DOMICILIATIONS
TELEX - 268-08-90

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
av. secrétariat, tél., télex
CRÉATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A. 261-80-88+

STÉ LOUE DIRECTEMENT
un ou plusieurs bureaux
dans immeuble bon standing
— à Neuilly, 758-12-40
— à George-V, 723-55-18
— aux Ch.-Elysées, 563-17-27

18e, Lepic, part. cède bail, 3 bur. + sous-sol, 2 entr., 2 lig. tél., r.-de-ch. sur rue, loyer 1.200 F mens. Tél. mat. : 285-89-98.

BUREAUX ENTREPOT A LOUER à Joinville-le-Pont, R.E.R. 800 m.
- Droit au bail 3, 6, 9.
- 12 brx + cuisine 270 m².
- Entrepôt 600 m².
- Salle d'exposition 120 m². (transformable en bureaux)
Tél. 4 lignes, interphone.
15 postes, chauffage mazout.
T. pr R.-V. : 882-15-38, P. 44.

pavillons

Part. vd à Malakoff (92) pav. 5 p., w-c, cuis., s. bns, combles et ss-sol amén., gar., cave, remise, ch. cent., surf. terr. 280m². Prox. bus, métro, gare, cces. Px 1.000.000 F. T. 655-90-61.

PTE D'ORLÉANS - Grande maison 8 P. 220 m² sur 450 m² terrain + chalet 3 P. avec gar. 1.250.000 F. 735-70-87.

95 - Pavillons Saint-Ouen-l'Aumône, 800 m gare, bus, pavillons 71, 5 pièces, sous-sol, entrée, cuisine, séjours double, w.-c. Etage : 3 chambres, salle de bains, w.-c., placard, chauffage fuel, jardin 360 m². 464-43-11. Prix : 490.000 F.

villas

CHATOU
Très résidentiel dans parc privé, beau terrain boisé. 800 m² en partie clos.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VÉSINET - 976-05-90.

BOISSY-SUR-SEINE
Résidentiel, 12 mn R.E.R., agréable maison r.-de-ch. + 1er étage, surface habitable 150 m², garage, jolie jardin clos.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VÉSINET - 976-05-90.

domaines

ACHÈTE
Grand DOMAINE
à vocation forestière et chasse préférence départements 45-18-89-58
Écr. Havas Paris nº 200462 136, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

propriétés

PRESBYTÈRE
140 KM OUEST
Accès direct A 13
(forêt de Brotonne), vallée très pittoresque. Séj. 50 m² (âtre), salon, bur., 4 ch., gd confort. Parc 1.900 m² paysagé bar, l'ensemble très bon état. Maison d'amis ou gardiens 2/3 P. à rénover, 525.000 F.
Téléphone : (35) 73-31-73.

NORMANDIE - 150 KM PARIS
BELLE MAISON NORMANDE
avec colombage, tout cft, état impec., belle chem., dépendances aménagem. 2.500 m², pelouse, arbres d'ornement et fruitiers
+ COURT TENNIS
Px 450.000 F. Urgent 255-68-18.

AVIGNON Particulier vend propriété habit. 330 m², parc 13.000 m². Dépendances, piscine, tennis. Facilité paiem. conv. à hôtellerie. Tél. (90) 39-21-57, h. bureau.

NORMANDIE
Proche pont Tancarville.
1 h. 30 Paris-Autoroute
Authentique MANOIR LOUIS XIII. Libre, excellent état, briques et pierres, parc, arbres centenaires.
A vendre seul ou avec très beaux bâtiments Louis XIII, permis aménagement en habitation. Maison de maître, cours plantées, permis de lotir sur 4 ha + 3 ha de culture. Convient à investisseur particulier, promoteur, constructeur.
Tél. : (42) 92-02-55.

Près AVIGNON, vend belle DEMEURE, 14e, confort, parc, 7.000 m². Prix : 2.000.000 F. Ecr. s/nº T 28.941 M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Le Monde

régions

Corse

Les élections au conseil régional auront lieu au début de l'été 1982

confirme M. Leccia

De nos correspondants

Bastia. — Dans une interview télévisée diffusée le mercredi 9 septembre sur FR 3 - Corse, M. Leccia, chargé par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation de suivre les affaires de l'île, a dressé un premier bilan des consultations qu'il a entreprises depuis le mois d'août. « Prêt à rencontrer tous ceux qui le désirent », mais ne sollicitant personne, M. Leccia a déjà reçu plusieurs délégations de partis politiques, syndicats et associations.

L'Union du peuple corse (U.P.C.) n'a cependant pas encore demandé d'entrevue. Quant au Front de libération national de la Corse (F.N.L.C.), il hésite sur la stratégie à adopter.

Concernant les dispositions électorales liées à l'application du statut particulier, le chargé des affaires corses a indiqué que l'« *assainissement en profondeur* » des listes serait réalisé pour la fin février, date limite avant la publication du tableau rectificatif. Il a invité les Corses de l'extérieur qui auront à choisir entre une inscription sur une liste électorale dans l'île ou une autre sur le continent à préférer la première formule, afin qu'ils participent pleinement à la vie politique de la Corse. M. Leccia n'a cependant pas indiqué si le vote par procuration allait être remis en cause ni si les frais de transport pour aller voter pourraient être pris en charge par l'Etat, comme cela avait été envisagé un moment. M. Leccia a, en outre, confirmé que l'élection du conseil régional aura bien lieu « au début de l'année 1982 », ainsi que cela avait été annoncé par M. Gaston Defferre.

S'agissant du mode de scrutin, le chargé des affaires corses, s'il a refusé de trancher entre le scrutin de liste départemental et le scrutin de liste régional, observe qu'un courant majoritaire s'est dégagé en faveur du second. Il a enfin indiqué, en réponse à la question d'un journaliste sur la représentativité des élus, que ceux des urnes de l'été 1982 seraient « incontestables », mais *qu'ils auraient à assumer* des « *responsabilités plus grandes* » dans le cadre, précisément, du statut particulier.

Le débat sur l'avenir de la Corse continue à travers les journaux, à la radio ou dans des réunions publiques. Dimanche *prochain* 13 septembre à Corte, les anciens prisonniers politiques corses, aujourd'hui amnistiés, doivent se retrouver pour déterminer une attitude commune concernant l'aide à apporter à leurs camarades — cinq ou six — qui sont accusés d'actes criminels visant les personnes et n'ont pas bénéficié, de ce fait, de la loi d'amnistie.

DOMINIQUE ANTONI.

Une tâche prioritaire : moraliser les scrutins

Ajaccio. — L'assemblée régionale corse sera-t-elle élue au scrutin de liste régional ou départemental ? Les listes électorales seront-elles refondues ou entièrement révisées ? Telles sont les deux questions qui dominent le grand débat qui s'est institué sur l'île depuis que M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, est venu le 6 août 1981 à Ajaccio exposer le projet de statut particulier et le soumettre à « *une très large concertation* ».

« *Moraliser les scrutins* », c'est le grand problème en même temps peut-être que l'inlassable recherche de la pierre philosophale.

Les électeurs inscrits sur les listes des trois cent soixante communes insulaires sont au nombre de deux cent six mille : autant qu'en 1978 mais quarante-cinq mille de plus (28 %) qu'en 1958, date à laquelle avait été instauré ce célèbre vote par *correspondance qu'on ne se décida* à supprimer qu'en 1976, au lendemain des tragiques événements d'Aléria et de Bastia.

C'est cette procédure de votation qui avait été à l'origine du gonflement des listes. Lorsqu'on s'est décidé à y mettre enfin un terme et qu'on a accompagné cette mesure d'intérêt public, de la suppression du régime des inscriptions d'office tandis que le Conseil d'Etat était invité à statuer *en matière de contentieux* électoral dans un délai de six mois, le résultat ne s'est pas fait attendre. Ainsi le nombre des inscrits est-il depuis stationnaire.

Les mouvements nationalistes dans leur ensemble demandent la refonte, c'est-à-dire l'annulation pure et simple des listes politiques aussi bien que professionnelles. « *Cela n'est pas aisé*, dit M. Leccia, délégué aux affaires corses, *car les opérations de réinscription peuvent donner lieu à des manœuvres multipliées à l'infini et retarder l'élection régionale qui reste prévue au début de l'été 1982. La révision complète — d'autant qu'il y a cette année réforme triennale — est en revanche aisément et rapidement réalisable. Il suffit de confronter les différents fichiers qui sont sur bandes magnétiques (le fichier corse, le fichier national de l'INSEE, le fichier des étrangers, le fichier national de l'état civil), de mettre en demeure d'opter les électeurs figurant sur plusieurs listes, de procéder à la radiation des électeurs inexistants et de veiller à la transcription de ces opérations sur les listes.* » En revanche, la refonte des listes professionnelles — chambres de commerce et d'agriculture, de métiers, etc., — est possible et admise.

C'est, semble-t-il, dans cette voie que s'engagera l'action de moralisation.

Mais quel sera le mode de scrutin ? « *Scrutin de liste départemental et proportionnel* », avec vingt-sept sièges pour la Haute-Corse et vingt-deux pour la Corse-du-Sud, a proposé le ministre, qui a repris sur ce point les dispositions de la proposition de loi portant statut particulier pour la Corse déposée en juin 1977 par le groupe socialiste. « *La discussion est ouverte*, a précisé M. Leccia. *Les sièges à pourvoir peuvent l'être sur le plan régional ou sur le plan départemental.* »

Les organisations nationalistes, le parti socialiste, M. José Rossi, président de l'U.D.F. de Corse-du-Sud, et la C.F.D.T., se sont également prononcés pour le scrutin régional auquel est favorable M. Nicolas Alfonsi, député M.R.G. d'Ajaccio. L'U.P.C du docteur Edmond Simeoni et le P.S. demandent même la suppression des deux départements qui ont été créés en 1975.

En revanche, M. François Giacobbi, sénateur, président du conseil général de Haute-Corse, et la fédération départementale du M.R.G. marquent leur préférence pour le scrutin départemental, à moins que le scrutin régional ne soit étendu à l'ensemble de la France (*le Monde* du 2 septembre). Les deux fédérations communistes optent pour le scrutin départemental, mais avec répartition des restes sur le plan régional. Enfin, les deux fédérations R.P.R., la fédération U.D.F. de Haute-Corse et le parti bonapartiste ne se sont pas encore prononcés.

Les partisans du scrutin régional font valoir que celui-ci battra en brèche le « campanilisme » et permettra un véritable renouvellement du personnel politique, renouvellement qui sera d'ailleurs favorisé par l'interdiction de cumul des mandats. Les partisans du scrutin départemental, quant à eux, semblent vouloir s'en tenir à ce qu'ils croient devoir être le droit commun national. *Toutefois, on note que le problème* de la répartition des sièges entre les deux départements, fondée sur les résultats très contestés du recensement de 1975, n'a pas encore été abordé publiquement.

PAUL SILVANI.

FAITS ET PROJETS

PAN AM RELANCE LA GUERRE DES TARIFS.

La Pan American Airways vient de ranimer brutalement la guerre des tarifs aériens aux Etats-Unis en annonçant des réductions de 50 % à 67 % de ses tarifs sur les lignes intérieures américaines. Ainsi, par exemple, Pan Am propose-t-elle un billet New-York-Los Angeles en classe économique pour 224 dollars au lieu de 437 dollars...

Ces baisses de tarifs, valables provisoirement jusqu'à la mi-novembre, traduisent le désir de la société et de son nouveau directeur, M. Acker, de remédier à ses graves difficultés financières en cherchant à attirer à elle de nouveaux clients. Pan Am a essuyé une perte de 248 millions de dollars l'an dernier ; son déficit pour l'exercice en cours pourrait atteindre 400 millions de dollars. Pour faire face à ses difficultés, la compagnie a déjà été amenée à vendre l'an dernier, le Pan American Building, gratte-ciel new-yorkais qui abrite son quartier général, au début de cette année, huit Boeing-747 et, plus récemment, sa chaîne d'hôtels Intercontinental Hotels.

AGITATION AUTOUR DE LA HAGUE.

Un millier de personnes environ ont manifesté le 9 septembre en fin d'après-midi à Cherbourg dans la Manche contre le retraitement à l'usine de la Hague des déchets nucléaires étrangers.

Cette manifestation, qui a pris fin sans incident devant la mairie, était organisée par le « *collectif des quinze* », qui rassemble des représentants de la C.F.D.T. et des mouvements antinucléaires. Plusieurs délégations de sections syndicales C.G.T. y ont participé ainsi que des représentants de la Ligue communiste révolutionnaire.

Les membres du collectif ont demandé des garanties de « *compétence, de neutralité et de démocratie locale* » pour le fonctionnement de la commission d'information mise en place récemment par le ministre de l'énergie, M. Edmond Hervé. Pour le collectif, l'emploi dans le Nord-Cotentin ne doit pas être fondé sur le nucléaire.

QUEL AVENIR POUR LE TRANSPORT MARITIME ?

Le commerce des marchandises diverses et le marché du vrac devraient connaître une croissance annuelle régulière de 3 à 4 % d'ici à 1990 en dépit des perspectives actuellement moroses des transports maritimes, estiment les experts intéressés par la Chambre de commerce internationale (1). Deux facteurs viennent étayer cette appréciation : le remplacement du pétrole par le charbon, qui fournit une excellente occasion de croissance pour le marché du vrac, et l'élan que l'industrialisation des régions en développement est susceptible de donner dans le domaine des marchandises diverses.

Cela dit, le commerce du pétrole et de ses produits par voie maritime va sans aucun doute décliner : de 1 à 2 % par an vraisemblablement. « *Le principal problème à résoudre restera de faire face à une capacité excédentaire* », ajoutent ces experts.

(1) 38, Cours Albert-Ier, 75008 Paris. Tél. : 261-85-97.

LES DIFFICULTÉS DES AUTO-ÉCOLES.

Les enseignants de la conduite automobile ont manifesté le 7 septembre, à Versailles (Yvelines), pour réclamer une « répartition plus équitable des places d'examen entre les petites auto-écoles et les gros centres de formation par stages ».

A l'appel de l'Association de défense et de l'enseignement de la conduite automobile (ADECA), qui rassemble environ la moitié des moniteurs d'auto-écoles, les manifestants se sont rendus à l'antenne départementale du service national des examens du permis de conduire, à Versailles, puis en délégation au ministère des transports à Paris.

« L'existence de petites auto-écoles est gravement menacée par le rationnement des places d'examen, qui engendre les combines et le marché noir », estime l'ADECA. « Il nous est impossible d'obtenir un nombre de places suffisant pour permettre à nos élèves de se présenter à l'examen du permis dès que leur formation est suffisante. »

Le Monde

économie

AGRICULTURE

La Confédération des travailleurs paysans propose un nouveau statut pour les agriculteurs

Alors que la F.N.S.E.A. *réunit, ce jeudi 10 septembre, son* conseil national, consacré notamment à l'adoption d'un « livre vert » de revendications syndicales, la toute récente Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (C.N.S.T.P.) vient de rendre publiques des propositions qui, si elles étaient acceptées, valent leur pesant de *changement. Les militants de cette organisation étudient, à l'heure actuelle, deux séries de mesures qui* seront ensuite transmises au gouvernement. La première concerne *la définition d'un nouveau statut pour* les paysans, la seconde, l'inscription dans le code rural d'un nouveau chapitre consacré aux *droits individuels* et collectifs des agriculteurs.

Le postulat de la C.N.S.T.P. et de M. Bernard Lambert, ancien député M.R.P., ancien membre du P.S.U., et toujours dirigeant des paysans travailleurs, qui vient de reprendre du service en devenant pour quelques *mois le permanent de la Confédération* à Paris, est connu : du fait de l'intégration de l'activité de production agricole dans l'économie marchande, celle-ci étant dominée par *les firmes agro-alimentaires, d'amont* et d'aval, le paysan est devenu une sorte de travailleur à domicile, *« l'aspect exécutant l'emportant, et de loin, sur l'aspect chef d'entreprise ».*

De ce postulat découle une série de propositions. L'équivoque du *monopole de la représentation* syndicale par la F.N.S.E.A. et le C.N.J.A. doit être levée dans les faits (en invitant par exemple les autres organisations syndicales à une « table *ronde* » sur le prix du lait), mais surtout dans la loi en modifiant les articles du code rural et les décrets d'application qui donnent à ces deux organisations des fonctions de gestion de la politique agricole en matière foncière, en matière de formation, voire de gestion des fonds parapublics. La F.N.S.E.A. et le C.N.J.A., écrit la C.N.S.T.P., pourront valablement affirmer leur vocation à regrouper les agriculteurs qui se considèrent comme des chefs d'entreprises. *« Il y a place pour un syndicat de ce type qui ne scandalisera plus personne en continuant d'inviter le C.N.P.F. à ses congrès... »*

Le nouveau chapitre du code rural encore à écrire *indiquerait* les droits individuels du paysan : droit au crédit, dans le cadre de conventions collectives négociées entre les banques et les travailleurs paysans ; *droit* à un *revenu minimum garanti* par les firmes qui collectent, transforment ou vendent les produits ; recours possible devant l'inspection des lois sociales ou devant un tribunal de type prud'homal à créer, lorsqu'un agriculteur verrait sa production refusée par une firme.

Le *nouveau* code rural introduirait aussi des droits collectifs : des conventions collectives départementales de fermage seraient établies ; face *aux* organismes *publics ou* parapublics, chaque organisation syndicale aurait, de droit, accès à l'information ; face au pouvoir économique, des conventions collectives encore *garantiraient, pour une* production donnée, un revenu de base minimum, y compris en cas de catastrophe climatique ou sanitaire.

« Dans les cas d'intégration ou de semi-monopole de la collecte et de la transformation (lait et vin), poursuit la C.N.S.T.P., *il faudra prévoir l'élection de délégués syndicaux paysans dans les entreprises, tant coopératives que privées.* » Seuls pourraient présenter des listes, les syndicats n'ayant pas demandé leur reconnaissance en *tant* qu'organisation de chefs d'entreprise, employeurs de main-d'œuvre.

Pour faire face à ces responsabilités nouvelles, les organisations doivent bénéficier de crédits exclusivement réservés à la formation syndicale et non plus à la formation technique ou professionnelle qui n'est pas du ressort du syndicalisme.

Dans cette nouvelle optique, les critères anciens de représentativité ne peuvent être maintenus. Puisque, d'une part, il ne s'agit plus de confier aux organisations syndicales *l'exécution de la politique agricole* et que, d'autre part, il s'agit de distribuer des crédits de promotion collective, ceux-ci devant être attribués en fonction des demandes de formation justifiées et des programmes réalisés. En outre, comme ici ou là, un syndicat départemental peut refuser la cogestion et donc *ne pas présenter de candidat aux* élections pour les chambres d'agriculture, la C.N.S.T.P. soutient que les résultats à ces élections ne pourront pas servir de critère de représentativité.

Quant au nouveau statut paysan, il a surtout pour objectif de trouver un moyen, rapidement applicable, de connaissance du revenu réellement disponible des agriculteurs. A partir de ce revenu seraient calculés les impôts et les cotisations sociales. Il s'agit grossièrement de séparer ce qui concerne le capital d'exploitation du revenu du travail.

I. — Le foncier : les offices fonciers concluent des baux de carrière. *Celui qui veut capitaliser le* sol ne pourra déduire en charges que l'équivalent de la valeur d'un fermage. En outre, il n'aura plus droit à une bonification d'intérêts *pour l'achat de la terre.*

II. — Equipements et plantations à durée d'usage limitée : des prêts à 100 % couvrent la durée d'usage des investissements. La valeur résiduelle *est quasi nulle. Le remboursement* de ces prêts est entièrement déduit de l'assiette d'imposition.

Un système original

III. — Moyens de production en renouvellement constant : déjà, dans la plupart des cas, note la C.N.S.T.P., les agriculteurs ne sont plus propriétaires *de leurs volailles, de leurs* porcs, de leurs veaux ou de leurs taurillons. Les firmes avancent ces produits ou le Crédit agricole prête pour la durée d'une bande d'élevage. Pour le cheptel qui n'entre pas dans ces catégories, l'éleveur toucherait un prêt de carrière, sans remboursement du capital, pendant la durée *d'activité. Ce prêt serait complété* ou réduit selon l'évolution du troupeau et remboursable intégralement en fin de carrière.

IV. — Financement : la C.N.S.T.P. estime que le financement des prêts dont la durée serait équivalente à la valeur d'usage ne poserait pas de problème au Crédit agricole. Pour les avances de carrière, on disposerait *des actuels crédits de bonification* d'intérêt, destinés au foncier, qui seraient supprimés, ainsi que ceux de la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs, qui serait supprimée également. Enfin, il s'agirait, pour ces avances de carrière, d'un capital récupérable par l'Etat à sa *valeur au jour où l'agriculteur* cesse son activité.

Partout dans le monde, l'activité agricole requiert une absorption considérable de capitaux. La formule proposée ici aboutirait en fait à un système original de collectivisation des *moyens* de *production, lesquels* seraient utilisés individuellement moyennant le paiement d'une sorte de *loyer* sur le capital. Les mentalités paysannes françaises sont-elles *prêtes pour cette révolution ? Et si* tant est que le coût global est acceptable pour l'économie française, le gouvernement socialiste pourra-t-il choisir, comme l'y invite la C.N.S.T.P., *« entre la facilité sans le risque ou le risque d'engager notre société sur la voie du changement en profondeur ? »*

JACQUES GRALL.

LE BLOCAGE DES VINS ITALIENS EN FRANCE

Paris maintient sa position alors que la Commission européenne engage une procédure d'infraction

La Commission européenne a décidé d'entamer *une procédure d'infraction* contre la France et la Grande-Bretagne, qui ne respecteraient pas le principe de la libre circulation des produits agricoles de la C.E.E. La Commission reproche à la France de retenir des quantités importantes de vins italiens, alors que les autorités italiennes ont régularisé la situation douanière de ces vins.

Aux Britanniques, la Commission reproche d'invoquer un faux *prétexte* sanitaire *pour* bloquer *les importations* d'œufs et de volailles. (Nos dernières éditions datées du 10 septembre.)

A Paris, le ministre de l'agriculture indique que l'ouverture par la Commission des procédures sur les blocages des importations de vins français et des *importations* d'œufs et de volailles britanniques concerne *« deux situations fondamentalement dissemblables au regard du droit communautaire ».* En retardant le dédouanement des vins italiens, la France ne fait qu'appliquer la réglementation communautaire sans rien modifier à la sienne. *Les lots* possédant des documents corrects d'accompagnement sont immédiatement dédouanés. Le 1er septembre, 1 000 hectolitres et au début de cette semaine 2 200 hectolitres de vins italiens ont été normalement mis sur le marché. En revanche, la fermeture des frontières britanniques est parfaitement contraire à toute règle communautaire et représente une novation brusque.

Ainsi la France observe-t-elle avec sérénité la décision de la Commission. *Elle estime* que son exigence, à savoir obtenir des autorités italiennes les originaux des documents douaniers nécessaires au *transport* des vins, indiquant notamment leur provenance, exigence dont M. Villain, directeur de l'agriculture à la Commission, avait *reconnu* la légitimité, *reste valable. Le plus surprenant* reste l'incapacité des autorités italiennes à fournir ces pièces justificatives, depuis plusieurs semaines maintenant, puisque les premiers *chargements* bloqués en douane le furent en juin. De part et d'autre des Alpes, on avance deux types d'explications : la lenteur administrative italienne, aggravée encore par la période des vacances, et l'impossibilité matérielle pour ces mêmes autorités d'indiquer la provenance de *certains vins qui n'auraient en fait* d'italiens que le nom et pour lesquels la fraude à l'importation dans la C.E.E. serait patente. En tout cas, à Paris, on confirme les estimations de la Commission selon lesquelles le volume des vins « italiens » retenus par les douanes serait de l'ordre *de 800 000 à 1 million d'hectolitres.*

J. G.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	5,7760	5,7820	− 85	− 15	− 135	− 50	− 550	− 400
$ can.	4,8060	4,8780	− 230	− 150	− 390	− 300	− 850	− 750
Yen (100)	2,4820	2,4900	+ 180	+ 230	+ 350	+ 430	+1080	+1200
D.M.	2,3850	2,3950	+ 70	+ 130	+ 170	+ 230	+ 400	+ 520
Florin	2,1635	2,1680	+ 50	+ 100	+ 120	+ 190	+ 300	+ 390
F.B. (100)	14,6140	14,6320	− 500	− 300	−1140	− 850	−2650	−2380
F.S.	2,7740	2,7880	+ 100	+ 150	+ 250	+ 320	+ 700	+ 820
L. (1 000)	4,7720	4,7810	− 400	− 300	− 800	− 650	−2600	−2390
£	10,3250	10,3650	+ 250	+ 380	+ 550	+ 700	+1200	+1480

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	11 3/4	12 1/4	12	12 1/2	12	12 1/2	12 1/2	13
$ E.-U.	49 1/2	50	17 3/4	18 1/4	18 1/4	18 3/4	18 1/2	19
Florin	12	14	13 1/4	13 3/4	13 1/4	13 3/4	13 1/4	13 3/4
F.B. (100)	17	22	19	23	20	23	20	23
F.S.	6 1/2	7 1/2	10 1/2	11	10 3/4	11 1/4	10 3/4	11 1/4
L. (1 000)	25	35	24	26	25	27	27	29
£	12 1/2	13	13	13 1/2	13 1/2	14	14	14 1/2
F. français	17	20	21 1/2	22 1/2	23 1/2	24 1/2	23 1/2	24 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

PUBLICITÉ

EN APPLICATION DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Une société d'affichage est contrainte de déposer des panneaux, place du Trocadéro, à Paris

Première application de la loi sur l'affichage du 29 décembre 1979, des panneaux d'affichage installés illégalement, place du Trocadéro, à Paris, viennent d'être déposés. Après une mise en demeure adressée par le maire de Paris, le 12 août, la société d'affichage Giraudy n'avait pas fait enlever les six panneaux de 12 mètres carrés placés devant un chantier de restauration, à l'angle des avenues Georges-Mandel et d'Eylau (16e). Avertie que ceux-ci seraient déposés d'office, à ses frais, le 9 septembre, la société, une des trois premières en France, a obtempéré, le 8 septembre.

La loi de 1979 sur l'affichage et la publicité extérieure, appliquée depuis le 29 juin 1980, prévoit en effet que l'affichage est interdit partout *où il* n'est pas expressément autorisé ; et en particulier dans les sites inscrits ou classés et aux abords des monuments historiques.

Une période transitoire de trois ans a été prévue pour régler le problème des installations existantes (Paris par exemple est couvert aux trois quarts par la législation sur les sites) et pour délimiter les secteurs *où l'affichage sera autorisé. Le* groupe de travail présidé par M. Krieg, député R.P.R. de Paris, comprend les représentants des professionnels.

Au Trocadéro, l'administration et la ville ont voulu faire un exemple, car *il s'agit d'une installation* postérieure à l'entrée en application de la loi. On étudie aussi le cas du chantier de la gare d'Orsay, devant lequel trônent une quinzaine de panneaux très visibles *sur les quais de* la Seine : mais la location de ces emplacements rapporte environ 600 000 francs par an *à l'établissement* public chargé de la construction du musée... et on hésite, semble-t-il, à l'en priver.

Enfin, le cas des véhicules conçus *pour supporter* des placards publicitaires de grandes dimensions qui circulent à vitesse lente dans les endroits les plus fréquentés ou stationnent aux carrefours, ou sur les places, et gênent la circulation tout en tournant la loi ne pourra être réglé qu'après la parution, prochaine, *d'un décret d'application* de la loi de 1979.

● *Un Salon des services à Besançon.* — Sous le nom de Serviter s'ouvre à Besançon, le 10 septembre, et jusqu'au 12, le premier Salon franc-comtois consacré à l'informatique, à la bureautique, à la télématique, à l'innovation et aux services. Créé par la chambre de commerce et d'industrie du Doubs, en liaison avec le syndicat régional du tertiaire de conseil, ce Salon devrait être désormais organisé tous les deux ans en alternance avec Micronora (Salon de la micro-mécanique).

En lançant cette manifestation, les organisateurs entendent montrer aux entreprises de la région, *qui font* trop souvent appel à de la matière grise extérieure, que la Franche-Comté dispose de professionnels et de *services de valeur.* Serviter est aussi l'occasion, pour ces professionnels, dont certains, comme les experts-comptables, n'ont guère l'habitude de se produire dans des salons, d'expliquer leur travail et d'informer les chefs d'entreprise sur le rôle qu'ils peuvent jouer. *(Corresp.)*

SOCIAL

M. RENÉ LE GUEN (UGICT-C.G.T.) DÉNONCE « LE SABOTAGE DE LA RELANCE » ORGANISÉ PAR LE PATRONAT

« Les adversaires du changement mettent tout en œuvre pour intensifier leur action idéologique afin de freiner les options choisies par la majorité. » M. René Le Guen, secrétaire général de l'UGICT (Union générale des travailleurs, cadres et techniciens C.G.T.), accuse. Devant les journalistes, le 9 septembre, il a dressé un sévère réquisitoire contre les « managers » devenus les tenants de la nouvelle opposition.

Le patronat, affirme le syndicaliste, organise un *« véritable sabotage de la relance en accentuant le démantèlement du potentiel industriel et en aggravant le fléau du chômage ».*

Des P.-D.G. sous couvert de considérations techniques, mettent tout en œuvre pour combattre *les orientations gouvernementales.* Ils organisent des séminaires dans ce sens et se livrent *devant leur personnel à une critique* politique qu'ils interdisaient contre l'ancienne majorité. De *leur côté, des dirigeants d'entreprises* nationalisées ou de grands secteurs de la fonction publique *font écran aux décisions qualitatives* gouvernementales qui modifient les objectifs économiques *et sociaux de ces secteurs* (notamment dans la banque).

Dans certaines entreprises nationalisables, comme Usinor, on répand des bruits alarmistes sur les conséquences industrielles et sociales d'un nouveau statut. Chez Dassault, a dit encore M. Le Guen, on veut faire croire que les avantages personnels seraient amputés par la nationalisation, alors que naguère, on jugeait exorbitants les *« privilèges »* que cette même nationalisation avait apportés aux personnels de l'E.G.F.

Selon lui, étant donné le contenu social de leurs activités, certaines entreprises sont *« compétitives »,* même si leur bilan purement comptable est déficitaire.

M. Le Guen considère que la grande majorité des ingénieurs, cadres et techniciens partagent son analyse de la crise, et il accuse aussi *la C.G.C.* d'exploiter les *« hésitations légitimes »* de se placer à contre-courant d'une *« évolution inéluctable et irréversible ».*

L'enquête qu'achève le ministère du travail, affirme M. Le Guen, montre amplement la représentativité de l'UGICT et il estime que celle-ci (comme toutes les autres organisations de cadres confédérées) doit avoir les mêmes avantages spécifiques syndicaux que la C.G.C. La décision, conclut-il, appartient à l'Elysée.

De son côté, M. Obadia, secrétaire général, a repris les thèmes de *la C.G.T.* sur *l'emploi,* le contrôle des prix et les salaires. Se défendant de réclamer une augmentation générale des bulletins de paie, M. Obadia demande le relèvement immédiat du SMIC de 10 %, le maintien du pouvoir d'achat jusqu'en haut de la grille et des négociations sur la revalorisation des petits et moyens salaires, tandis qu'il faut aussi *« rémunérer les qualifications »,* faute de quoi on irait à l'encontre du développement.

JOANINE ROY.

UNE « PREMIÈRE » : STAGE DE PLONGÉE SOUS-MARINE POUR SEPT GRANDS HANDICAPÉS

De notre correspondant

Toulon. — Depuis le 7 et jusqu'au 14 septembre se déroule, à l'école de la marine de Saint-Mandrier, un stage de plongée subaquatique dont les sept participants *sont* de grands handicapés moteurs. C'est là une « première » à l'initiative de l'INI (Institution nationale des invalides). *« Pourquoi ne pas aller plus loin que la simple kinébalnéothérapie rééducative pour tenter la plongée ? »* Cette idée d'un plongeur amateur, étudiée par un « kinési » et par le docteur Gérard Naneau, médecin chef de l'INI, a fait son chemin. Après des premiers essais à la piscine de Suffren, l'équipe des moniteurs enseignait à chaque membre du groupe les manœuvres essentielles de sécurité sous l'eau, ce qui ne fut pas sans poser certains problèmes dans la réalisation des gestes mécaniques, très simples pour un plongeur valide.

Un des participants étant amputé d'une jambe, l'autre d'un bras, un troisième étant paraplégique... « *Mais,* assure le docteur Naneau, *nous avons été agréablement surpris des progrès de chacun et de la rapidité des résultats. A cette volonté commune de réussir, il faut ajouter le fait que tout handicapé moteur est plus libre de ses mouvements dans l'eau que sur terre. Alors il retrouve une confiance en soi. C'est psychologiquement très important.* »

M. Laurain, ministre des anciens combattants, était à Toulon mardi pour apporter l'appui de son administration (dont dépend l'INI) à ce stage, et a insisté sur le but de cette initiative : « *D'abord, nous voulons prouver que des handicapés moteurs peuvent pratiquer la plongée sous-marine. Mais il ne s'agit pas pour nous de réaliser des exploits sportifs. Nous voulons permettre aux handicapés de prendre conscience de leur corps, de s'assumer, de se prendre en charge et de s'épanouir dans une véritable insertion sociale passant également par la confiance qu'ils peuvent avoir en eux.* »

JOSÉ LENZINI.

AFFAIRES

Le maintien des activités du groupe Willot à l'ordre du jour du conseil d'administration du Bon Marché

Le conseil d'administration du Bon Marché devait se réunir ce jeudi après-midi 10 septembre. Deux décisions devaient y être arrêtées compte tenu de la situation générale du groupe Agache-Willot et de *celle particulière de ses filiales du* Bon Marché. (La cotation des actions du grand magasin a été suspendue le lundi 7 septembre.)

La première décision est relative à l'autorisation de différer (de six mois, dit-on) le paiement des dividendes attachés aux actions de la firme. *Cela suppose qu'un référé soit introduit* auprès du tribunal de commerce de Paris.

Le second dossier que devrait avoir à connaître le conseil d'administration est relatif à des cautions accordées à la direction du grand magasin par plusieurs banques (dont *deux américaines). Le conseil devrait* décider d'engager une action judiciaire pour contester la validité de ces cautions. Cette procédure devrait avoir pour effet de « geler » la *situation, et donc d'empêcher les* banques de lever leur caution.

Ces deux décisions ont un caractère conservatoire ; elles ont un double but : celui, d'abord, de *permettre à l'ensemble des sociétés du* groupe de continuer à travailler, et notamment de maintenir les garanties qu'ont les fournisseurs des différentes sociétés du groupe Agache-Willot. *L'autre objectif des décisions qu'aura* à prendre le conseil d'administration du Bon Marché étant de donner un peu de temps à ceux qui préparent le diagnostic sur la solidité commerciale, financière et industrielle du groupe.

Les différents organismes chargés de cette tâche devraient remettre *leur travail le 30 septembre ; il ne* s'agit pas pour eux de proposer des solutions de sauvetage ou de relance, ces dernières devraient être dégagées dans un deuxième temps.

On ne cache pas dans les milieux qui suivent l'affaire Agache-Willot que des solutions « positives » seront *difficiles à mettre au point, ne serait*-ce qu'en raison de la crise qui touche le textile, laquelle crise n'est pas seulement conjoncturelle.

Une information de Stockholm illustre le caractère général de cette crise. En Suède, les trente mille employés de l'industrie du vêtement *ont l'intention de se mettre en grève* afin d'obtenir des pouvoirs publics que le tiers au moins des vêtements de confection vendus en Suède ait été fabriqué dans le pays. Ils *réclament aussi la limitation temporaire* des importations.

D'autre part, la région bruxelloise a décidé d'aider les grands magasins belges Galenes Anspach (filiale de *la Société foncière et financière* Agache-Willot). Elle met à sa disposition, par le biais de la Société nationale d'investissements, 150 millions de francs belges (environ 1 mil*lion de francs français). Les Galeries* Anspach ont déposé leur bilan le 6 juillet. — A. T.

SOCIAL

LES DEUX PROJETS DE LOI SUR LES IMMIGRÉS

La substitution du pouvoir judiciaire au pouvoir administratif met fin aux expulsions arbitraires

Le conseil des ministres du mercredi 9 septembre a adopté deux projets de lois, présentés par M. Autain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé des immigrés, touchant aux conditions d'accueil et l'emploi des étrangers en France.

Le premier projet porte sur *« les conditions d'entrée et de séjour des étrangers »* et réforme profondément l'ordonnance du *2 novembre 1945*.

Le projet prévoit surtout l'abrogation de la loi du 10 janvier 1980 dite loi Bonnet, donnant au ministre de l'intérieur les moyens de soumettre à la détention administrative provisoire les étrangers en situation irrégulière et de les expulser. On souligne, au secrétariat d'Etat chargé des immigrés, que la nouvelle politique de l'immigration arrêtée par le gouvernement va dans le sens *« d'un assainissement des procédures »* en transférant le sort des étrangers des mains du pouvoir administratif à celle du judiciaire et vers davantage de démocratie en donnant aux immigrés un *« droit au juge »*.

● L'ENTREE. — Le projet de loi modifie la législation en établissant par décret — et non plus par simple circulaire — la liste des documents nécessaires à l'entrée des étrangers sur le territoire national, en même temps qu'il précise que tout refus d'entrée *« doit faire l'objet d'une décision écrite motivée dont le double est remis à l'intéressé »*.

● LES SITUATIONS IRREGULIERES. — Elles ne pourront plus être sanctionnées par une expulsion immédiate et arbitraire. Il faudra d'abord faire appel au judiciaire, qui devra constater et sanctionner les irrégularités. Dans ce cas, le pouvoir judiciaire pourra seulement décider *« que le condamné soit reconduit à la frontière »* (refoulement et non plus expulsion).

Toutefois, la loi demande que la décision judiciaire tienne compte de *« la situation familiale du prévenu ainsi que de tous les éléments utiles sur les conditions du séjour »*. L'étranger reconnu en situation irrégulière peut être condamné à un emprisonnement de un mois à un an et à une amende de 180 à 8 000 francs. De plus, en cas de récidive, l'interdiction d'accès au territoire national ne pourra excéder un an.

● L'EXPULSION. — Le projet de loi maintient la procédure d'expulsion, mais en réduit la portée. L'expulsion pourra *« être prononcée par arrêté du ministre de l'intérieur »* dans le cas où un étranger condamné préalablement *« à une peine égale ou supérieure à une année d'emprisonnement sans sursis constitue une menace grave pour l'ordre public »*. A noter que le projet originel, qui prévoyait une peine supérieure à cinq ans d'emprisonnement, a été ramenée à une année, à la demande du ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre (*Le Monde* du 4 septembre). Le projet initial envisageait également que l'arrêté d'expulsion cesse de produire son effet dix ans après sa signature. Le texte définitif *revient sur cette disposition*. L'abrogation n'est plus automatique au bout de dix ans. La demande d'abrogation doit être présentée au ministre de l'intérieur à l'expiration d'un délai de dix ans, et elle *« ne peut être rejetée que sur avis conforme de la commission, devant laquelle l'intéressé peut se faire représenter »*.

● LA COMMISSION. — Elle subit elle aussi des transformations. Le chef du service des étrangers à la préfecture assure désormais les fonctions de rapporteur sans voix délibératrice. Il est remplacé au sein de la commission par le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale, aux côtés du président du tribunal de grande instance du chef-lieu du département — président de la commission — et d'un conseiller du tribunal administratif. Ces modifications sont très importantes dans la mesure où le pouvoir d'expulsion n'est plus laissé à la discrétion du ministre de l'intérieur, sauf dans les cas d'urgence, mais reste lié à l'avis de la commission.

Depuis que cette commission fonctionne (le 26 mai 1981) suivant l'ancienne juridiction, il n'a été effectué que dix expulsions par mois, alors qu'en 1980, on en a enregistré huit mille, dont *« quatre mille cinq cents concernaient des étrangers en situation irrégulière »*, explique M. Autain. Autre innovation : les débats de la commission sont publics, et l'étranger qui y comparait pourra être assisté d'un conseil et bénéficié de l'aide judiciaire.

Enfin, le texte du projet de loi spécifie qu'aucun arrêté d'expulsion ne pourra intervenir à l'encontre *« d'un mineur de dix-huit ans titulaire d'un titre de séjour, ou mineur de seize ans séjournant auprès d'une personne de sa famille qui réside en France en situation régulière »*, ainsi qu'envers ceux qui réside en France de façon habituelle depuis l'âge de dix ans, ou depuis plus de vingt ans.

● DETENTION : *« Les personnes qui se voient refuser l'entrée ou qui sont contraintes par décision administrative ou judiciaire de quitter le territoire national peuvent ne pas être en mesure de le faire immédiatement.*

» Le projet de texte proposé confie ces situations à l'autorité judiciaire, gardienne des libertés. Celle-ci pourra choisir depuis la rétention jusqu'à la simple remise du passeport les mesures qui s'imposent à leur sujet. »

Peines accrues contre les employeurs clandestins

Le second projet concerne les travailleurs clandestins, et renforce la répression pénale en aggravant les peines encourues par les employeurs. Ces derniers risqueront, à partir du 1er janvier 1982, de deux mois à un an de prison, contre dix jours à un mois actuellement, et une amende de 2 000 francs à 20 000 francs par travailleur employé. M. Autain a insisté sur le caractère économique autant qu'humanitaire du projet de loi.

Selon ce projet, *« la relation de travail née entre l'employeur et le travailleur étranger en situation irrégulière est légalement protégée : le travailleur se voit reconnaître les mêmes droits que s'il avait été régulièrement engagé pour tout ce qui concerne les obligations de son employeur et l'ancienneté.*

» C'est ainsi qu'il aura droit au paiement du salaire et des accessoires, tels qu'ils sont prévus par les dispositions légales et contractuelles régissant son emploi.

» En outre, et dans le double de salaire, sauf application de tiques et de protéger ces travailleurs, il leur sera versé, en cas de rupture de travail, une indemnité forfaitaire égale à un mois vailleurs immigrés clandestins *règles plus favorables. »*

En proposant une protection légale aux travailleurs étrangers en situation irrégulière, le gouvernement entend rompre la complicité d'intérêt existant à l'heure actuelle entre l'employeur d'un côté et le clandestin de l'autre. C'est dans ce souci de réduire la précarité de condition des travailleurs immigrés clandestins, qu'a été lancé l'opération exceptionnelle de régularisation en cours jusqu'au 31 décembre. Selon M. Autain, *« mille deux cents personnes se présentent chaque jour à Paris pour retirer un dossier de régularisation, ce qui représente un chiffre moins élevé que celui initialement prévu »*. Le secrétaire d'Etat a ajouté que *« soixante-dix mille autorisations provisoires de séjour ont été accordées pour l'ensemble de la France »* au cours de l'été.

La modification est également importante. La détention pénitentiaire est supprimée : l'étranger en situation irrégulière ou en instance de refoulement ne peut plus être placé dans une maison d'arrêt. S'il y a maintien dans des locaux non-pénitentiaires, les modalités de cette nouvelle « détention » doivent être définies — dans un délai de vingt-quatre heures après la décision de maintien — par le pouvoir judiciaire. Trois modalités sont prévues : maintien à la disposition des services de police, consignation à un lieu de résidence ; remise à un service de police ou de gendarmerie de tous documents justificatifs de l'identité. Dans tous les cas, ces mesures, qui peuvent être cumulées, ne doivent pas excéder six jours.

LE PLAFONNEMENT DU QUOTIENT FAMILIAL NE CONCERNERA QUE LES REVENUS ÉLEVÉS

A partir de quels niveaux de salaires bruts et de revenus imposables ne jouera plus le quotient familial ? Nous indiquons ci-dessous les chiffres limites pour des familles de un, deux, trois enfants.

	Salaire annuel	Revenu imposable annuel
Couple avec un enfant....	318 000 F	228 000 F
Couple avec deux enfants	332 000 F	239 000 F
Couple avec trois enfants	385 000 F	277 000 F

● *M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique*, a tenu avec les fédérations de fonctionnaires, le 9 septembre, une première réunion sur la réduction de la durée du temps de travail dans ce secteur (actuellement quarante et une heures selon les dispositions réglementaires).

FISCALITÉ

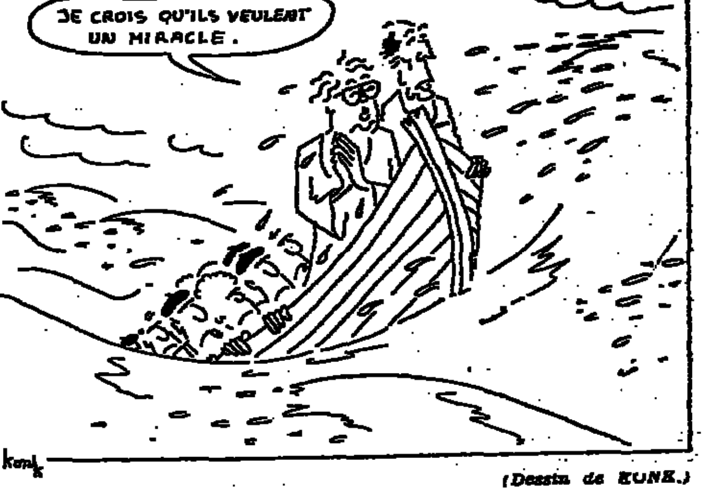
Efficacité douteuse

(Suite de la première page.)

Ces réactions tournent autour des deux thèmes : celui de la morale politique et celui de l'efficacité économique : *« M. Mitterrand ne tient pas ses promesses puisqu'il avait assuré, lors de la campagne présidentielle, que les moyens de production n'entreraient pas dans le champ de l'impôt ; l'action de M. Mauroy n'est pas cohérente puisque le premier ministre, en même temps qu'il multiplie les déclarations favorables aux petites et moyennes entreprises, annonce une mesure fiscale importante qui va les gêner un peu plus dans l'exercice de leur métier et la recherche d'une rentabilité souvent douteuse. »*

Tels sont les commentaires. Il serait un peu trop simple de se rassurer, comme on a tendance à le faire dans les milieux officiels, en remarquant que tous les sondages — et le dernier en date est celui qu'a publié *le Provençal* au début de la semaine — montrent que les Français sont dans de fortes proportions favorables à un impôt sur la fortune. De même qu'il serait simpliste d'objecter que par essence un impôt sur le capital ne pouvait qu'être mal accueilli par le patronat. L'expérience montre assez que les Français sont toujours prêts à des efforts fiscaux supplémentaires, du moment qu'ils ne les supportent pas directement (les réactions à l'impôt de solidarité sécheresse en 1976 avaient été probantes à cet égard). L'expérience montre aussi que la fraude fiscale reste la chose du monde la mieux partagée. Cela pour la morale.

Le réalisme, lui, impose qu'on s'inquiète des réactions de ceux-là mêmes dont la fonction est de gérer les entreprises et d'assurer leur développement. Quand des réactions sont — à tort ou à raison — aussi catégoriques, aussi négatives que celles que nous avons recueillies auprès du grand patronat, comme auprès des petites et moyennes entreprises, on doit légitimement se poser la question du bien-fondé des mesures prises.



(Dessin de KONK.)

Faible réduction des inégalités

Fallait-il donc imposer l'outil de travail, même avec l'abattement que l'on sait ? Dans la mesure où les études menées depuis deux mois ont montré qu'un impôt sur la fortune ne touchant pas les moyens de production aurait été à peu près complètement vidé de sa substance, le problème doit être posé de façon plus radicale : fallait-il créer un impôt sur la fortune ?

Les raisons, qui ont poussé M. Mitterrand à s'engager sur ce point lors de la campagne présidentielle ne sont pas évidentes. Il semble, d'après les propos qu'il avait tenus, qu'un tel impôt était beaucoup plus, pour lui, un moyen de réduire les choquantes inégalités sociales qui existent toujours en France qu'un moyen de rapporter de l'argent dans les caisses de l'Etat. Quoi qu'il en soit, la précipitation qui a prévalu lors des dernières élections a nui à la qualité des projets fiscaux du candidat. Faut-il rappeler que M. Mitterrand avait lancé l'idée d'un barème d'imposition comportant des taux allant jusqu'à 8 %, ce qui était proprement extravagant ?

De façon plus fondamentale, l'expérience des pays étrangers qui ont adopté un tel impôt — au dix-neuvième siècle dans la plupart des cas — n'est guère concluante. Ce genre de taxation rapporte très peu à l'Etat (les 6 milliards de francs attendus par *le gouvernement* Mauroy en 1982 sont beaucoup trop optimistes) et ne réduit que très peu les inégalités sociales. MM. Ventejol, Blot et Mérand ont montré dans un rapport maintenant célèbre, publié début 1979, que pour fonctionner sans trop de casse un tel impôt *devait accepter beaucoup* d'exonérations, d'abattements, d'exceptions, mais aussi des taux très faibles ne dépassant pas 1 %. Encore les auteurs soulignaient-ils que malgré ces précautions l'impôt sur la fortune *ferait courir à l'économie des risques* non négligeables dans la mesure où il pourrait gêner l'instrument de travail.

Les réactions des P.M.E., comme celles du patronat, vont dans ce sens. Comment évaluer le prix d'une entreprise se demande-t-on : actif net ou valeur de négociation qui est souvent moitié moins importante ? *« La seule solution*, déclare-t-on, *sera pour beaucoup de firmes de se vendre. »* Ces craintes sont-elles excessives ? Les pouvoirs publics font remarquer que 98 % des entreprises individuelles seront exonérées. Mais les firmes les plus intéressantes pour l'économie française ne se trouvent-elles pas précisément parmi les 2 % qui seront imposées ? Quid enfin des S.A.R.L. et des sociétés anonymes à propos desquelles les statistiques fiscales nous laissent dans l'ignorance ?

Si l'économie française tourne bien autour de cent cinquante mille patrons qui entraînent dans leur mouvance une bonne partie de l'appareil de production, les réactions des chefs d'entreprises aux mesures qui viennent d'être annoncées valent d'être prises en considération. Et ce d'autant plus que, à l'évidence, la création d'un impôt sur la fortune ne s'imposait pas, surtout dans les circonstances difficiles que traverse actuellement l'économie française.

ALAIN VERNHOLES.

LES MESURES FISCALES

● IMPOT SUR LA FORTUNE. Assiette : tous les éléments du patrimoine.

Abattements : 3 millions pour les biens personnels, 2 millions supplémentaires pour les biens professionnels, soit en tout 5 millions de francs.

Taux : entre 0,5 % et 1,5 %. Le barème qui n'est pas arrêté pourrait être le suivant : 0,5 % de 3 à 5 ou 6 millions de francs ; 1 % de 5 ou 6 millions à 12 millions de francs ; 1,5 % au-dessus de 12 millions de francs.

Nombre de personnes concernées : deux cent mille familles.

● IMPOT SUR LE REVENU.

1) Les tranches du barème 1982 seront strictement indexées sur l'inflation.

2) Les effets du quotient familial seront plafonnés à partir de 7 500 francs par enfant. Nombre de personnes concernées : cent trente mille.

3) Impôt exceptionnel payable en 1982 sur les revenus encaissés en 1981 pour financer la moitié du déficit de l'assurance-chômage. Cet impôt touchera plusieurs millions de contribuables dans la mesure où il s'appliquera à partir de revenus moyens (à partir de 100 000 F de salaire annuel pour un ménage, 125 000 F pour un ménage avec un enfant, 160 000 F pour un ménage avec deux enfants. Ces chiffres ne sont ni officiels, ni définitifs).

M. KRIVINE (L.C.R.) : c'est encore le patronat qui commande.

M. Alain Krivine, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste), a déclaré, mercredi 9 septembre, au cours d'une conférence de presse, que, *« du fait de l'héritage du giscardisme, cette rentrée est l'une des plus difficiles pour les travailleurs »*.

M. Krivine a ajouté : *« Le patronat, qui n'est pas disposé à accepter sa défaite politique, continue son offensive : augmentation des prix, licenciements, exportation des capitaux. La preuve est faite que, si ce sont les partis ouvriers qui dirigent, c'est encore le patronat qui commande. (...) Si toute une série de mesures positives ont déjà été prises par le gouvernement, notamment dans le domaine des libertés, il apparait que, sur le plan social et économique, les mesures décisives qui s'imposent sont absentes. »*

S'adressant à la nouvelle majorité, M. Krivine a déclaré : *« Pour changer vraiment, il faut frapper le patronat. Vous en avez désormais les moyens légaux, mais vous disposez aussi d'une force, celle des travailleurs, qui sont prêts à se mobiliser dans l'unité pour contrer la toute-puissance du C.N.P.F.*

» Des mesures urgentes doivent être prises immédiatement :

— contre la vie chère : blocage des prix des produits de première nécessité, les travailleurs contrôlant eux-mêmes l'application de la nouvelle réglementation ; échelle mobile des salaires ;

— contre le chômage : arrêt de tous les licenciements et fermetures d'entreprises, nationalisation des entreprises-clés sans indemnité ni rachat ;

— pour vivre mieux et travailler tous : les trente-cinq heures tout de suite, sans réduction de salaire. »

La L.C.R. va mener une campagne sur le thème : *« P.C.-P.S., faites payer le C.N.P.F. »*.

Le financement de l'assurance-chômage

Une solidarité partielle

La décision prise par le conseil des ministres sur le financement du chômage — appel à l'emprunt et impôt exceptionnel sur les hauts revenus — est une illustration du *nouveau style de concertation* au sein du gouvernement et des difficultés rencontrées pour mettre en œuvre une solidarité nationale.

Jusqu'à la fin de la semaine dernière, il semblait acquis qu'un cocktail de mesures avait la faveur du pouvoir : il s'agissait de faire appel modérément aux cotisants du régime d'assurance-chômage (employeurs et salariés du secteur privé), mais aussi aux contribuables par le biais d'une *participation de l'Etat, en ajoutant* — et c'était la nouveauté — une cotisation des fonctionnaires, ainsi qu'une taxe à définir à la charge des non-salariés et un emprunt.

Des syndicats comme F.O., la C.F.D.T., la C.F.T.C., la C.G.C. étaient favorables à cette formule s'il était bien prévu une participation des non-salariés. En revanche, la C.G.T. et certains ministres, dont M. Anicet Le Pors, étaient hostiles à toute coti*sation des fonctionnaires*.

Leur refus n'étant pas nouveau, L'idée d'une participation des employés de l'administration avait été lancée, sous le septennat giscardien, et la crainte notamment des cégétistes était qu'une pareille formule ouvre la voie à de nouveaux appels aux fonctionnaires.

Les multiples *réunions* organisées par Matignon ont permis d'engager une véritable concertation interministérielle. La décision prise est avant tout une victoire à la fois de la C.G.T., *des ministres communistes*, mais aussi des ministres socialistes comme Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale.

Est-ce pour autant un succès pour tous ceux qui veulent instaurer cette solidarité nationale ? Cette notion implique un effort de tous les citoyens. La décision qui vient d'être adoptée constitue, certes, un pas important vers cette solidarité : l'effort sur des revenus assez ou moyennement élevés.

Mais dans la mesure où la méthode utilisée est celle de l'impôt sur le revenu, la solidarité risque d'être partielle voire injuste. En effet, les hauts revenus les mieux connus sont ceux des salariés. Une nouvelle fois, comme le craint la C.G.C. mais aussi F.O. et la C.F.T.C., ce seront les cadres qui paieront. Puisque l'on a renoncé à faire participer tous ceux qui ont un emploi stable pour retenir le critère des revenus *les plus élevés*, encore faudrait-il que les pouvoirs publics procèdent à une réforme de la fiscalité et surtout mènent une rude bataille contre la fraude fiscale. Si tel n'était pas le cas, la solidarité souhaitée ne serait pas nationale, mais partielle.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Les réactions syndicales

● *Les fédérations C.G.T. du secteur public « se félicitent de la décision du conseil des ministres de ne pas instituer une cotisation chômage pour les personnels du secteur public, afin de financer le déficit de l'UNEDIC. Cette position est conforme aux engagements du président de la République et aux déclarations du ministre de la fonction publique, M. Anicet Le Pors, à ce sujet. Elle est le résultat de l'action menée par la seule C.G.T. qui s'était opposée par la grève aux menaces du pouvoir giscardien et qui n'a cessé d'affirmer que la résolution réside dans la résorption du chômage qui nécessite de réelles mesures anticapitalistes et non dans son financement par les travailleurs »*.

● *M. André Bergeron (F.O.)* *« approuve »* la décision du conseil des ministres. S'agissant de la solidarité générale, déclare le secrétaire génral de F.O., *« j'ai conscience qu'il fallait décider quelque chose dans une forme ou dans une autre. On peut évidemment discuter le choix d'une contribution appliquée sur l'impôt sur le revenu, étant données les tares du système fiscal français qui font que les salariés supporteront des charges supérieures à ce qu'elles devraient être. La réforme fiscale prend donc plus d'acuité que jamais »*.

« Je comprends, a poursuivi André Bergeron, *la préoccupation de Pierre Mauroy de ne pas alourdir les charges des entreprises, ce qui irait à l'encontre de la bataille contre le chômage. Néanmoins, j'aurais souhaité que l'on augmente un peu la cotisation versée aux ASSEDIC par les entreprises et par les salariés, cela dans l'optique de mon souci de voir préservée l'autonomie du régime d'assurance-chômage. »*

● *M. Jean Bornard (C.F.T.C.) : approbation et préoccupation.* — Comme M. Bergeron, le secrétaire général de la C.F.T.C. approuve la décision, mais insiste sur la nécessité de conserver le caractère prioritaire du régime d'assurance-chômage.

● *La C.G.C. souligne la nécessité d'une réforme fiscale.* — La Confédération française de l'encadrement - C.G.C. considère *« qu'instituer un impôt exceptionnel sur les hauts revenus serait essentiellement s'attaquer aux hauts salaires et en fait vouloir faire payer deux fois les cadres : par leurs cotisations et par l'impôt »*. Elle souligne la nécessité d'une réforme fiscale *« qui imposerait chaque citoyen selon ses vraies facultés contributives »*. Quant à l'emprunt, ajoute la C.G.C., *« si son principe ne pose pas de problèmes, on peut se demander s'il est judicieux d'y recourir au moment où les taux d'intérêt atteignent des sommets »*.

MONNAIES

FLÉCHISSEMENT DU DOLLAR HAUSSE DE L'OR

Le dollar a sensiblement fléchi sur les marchés des changes, jeudi 10 septembre, revenant, à Francfort, de 2,43 DM à 2,4150 DM, et, à Paris, de 5,82 F à 5,75 F environ. Le fléchissement est attribué à la perspective d'une baisse des taux aux Etats-Unis, qui pourrait se dessiner dans quelque temps. Par un effet de balancier, il a entraîné une hausse appréciable du cours de l'once d'or sur les marchés libres, tant à New-York qu'à Londres, où il a dépassé 443 dollars contre 436,25 dollars la veille.

ÉTRANGER

Aux Etats-Unis

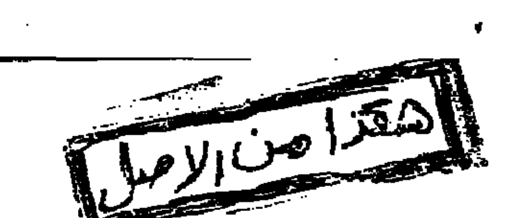
BAISSE DE 5 % DU REVENU MOYEN EN 1980

Le revenu moyen avant impôt des Américains a diminué de 5 % en 1980, ce qui est le recul le plus important enregistré depuis 1947, indique un rapport publié jeudi 20 août par le bureau officiel des statistiques.

Selon l'agence gouvernementale, le revenu brut moyen s'est, en 1980, accru en termes nominaux de 7,80 %. Mais, compte tenu de l'inflation, il a diminué de 5,60 % en termes réels. En 1975, le revenu moyen avait diminué de 4 % et en 1974 de 2,60 %.

Le nombre d'Américains vivant en dessous de la *« limite de pauvreté »* est passé de 11,30 % de la *population en 1979 à 13 % en* 1980. Ce pourcentage représente 6,2 millions de familles et 29,3 millions d'individus. La *« limite de pauvreté »* a été établie pour 1980 à 8 414 dollars de revenu annuel (700 dollars environ par mois) pour une famille de quatre personnes dans le secteur non agricole.

Le revenu brut moyen par famille de la population blanche a été de 21 900 dollars, contre 14 720 dollars pour la communauté hispanique et 12 670 pour la population noire. — *(A.F.P.)*



DU CONSEIL DES MINISTRES

NATIONALISATIONS

Une étape décisive

(Suite de la première page.)

Ainsi, le champ de la nationalisation est-il aujourd'hui défini — bien que la liste précise des banques concernées se fasse attendre, — de même que les grandes lignes du statut de ce nouveau secteur public.

Seul subsiste encore un point d'interrogation de taille : celui du mode d'évaluation de l'indemnisation.

Dans l'ensemble, les décisions arrêtées cadrent avec les deux « bibles » du gouvernement, en matière de nationalisations : le programme du *candidat François* Mitterrand et le discours du premier ministre du 8 juillet. Il y a bien, *de ci de là, quelques « acrobaties »* pour respecter certaines phrases de M. Mauroy, en particulier celles sur *la* rétrocession des participations industrielles des banques. Mais, dans l'ensemble, il n'y a pas, sur l'étendue des nationalisations — et à l'exception du cas Matra — à proprement parler de surprises. On savait depuis plusieurs semaines que seules les maisons-mères des cinq groupes industriels seraient concernées.

Certes, les syndicats et les groupes socialistes d'entreprise auraient aimé que Thomson-C.S.F soit, elle aussi, nationalisée. Finalement, le gouvernement a préféré laisser les choses en l'état. Tout au plus s'est-il assuré les quelques pour cent qui lui manquent pour passer la barre des 51 %. Il sera *toujours temps pour le* futur président-directeur général de Thomson-Brandt nationalisé d'envi*sager une restructuration, voire une* fusion entre les deux branches du groupe. Ce qui réglerait *ipso facto* la *question du contrôle de* Thomson-C.S.F.

Pour les banques, on savait depuis le 8 juillet que les compagnies financières de Suez et de Paribas seraient bel et bien nationalisées. Ces dernières semaines, leurs dirigeants, notamment M. Moussa, président-directeur général de Paribas, ont mené une très vive contre-offensive auprès des pouvoirs publics, afin d'obtenir que la holding et le réseau bancaire international soient laissés de côté. En fait, la cause était enten*due depuis la fin de juillet*. Le gouvernement, le parti socialiste, les syndicats ont estimé que Paribas et *Suez, symboles d'un certain establishment*, ne devaient pas pouvoir renaître de leurs cendres en conservant les activités les plus rentables. L'Etat *« prend donc tout »* et il appartiendra aux futurs présidents-directeurs généraux de ces établissement de rétrocéder au coup par coup certaines participations indus*trielles*.

Ayant fait preuve de fermeté sur ce point précis, la majorité du gouvernement a sans doute jugé qu'il fallait en contrepartie faire un geste en direction des banquiers... et du ministre de l'économie, en relevant substantiellement (de 400 millions à 1 milliard de francs) le seuil de nationalisation des banques...

Reste la *« surprise »* de ces derniers jours : le sort réservé à Matra et à Dassault. La solution arrêtée est habile, même si dans le cas de Dassault *elle est de nature à faire* grincer des dents dans quelques chaumières syndicales et socialistes. *Elle a d'ailleurs fait « tiquer »* M. Fiterman lorsqu'il a appris que l'Etat ne prendrait pas immédiatement 100 % de Dassault. Le système prévu est assez complexe et revient en fait à une dation-paiement (paiement en nature des droits de succession). M. Dassault remettant environ 30 % du capital de son groupe à l'Etat (qui en détient déjà 20 %) en paiement anticipé des droits de succession que ses héritiers auront à verser après son décès. Au cours des cinq prochaines années, l'Etat se réserve la faculté d'accroître sa participation et de la porter à 100 %, selon des moda*lités qui restent, semble-t-il, à* définir.

Le sort de Matra a occupé une bonne partie du temps des derniers comités interministériels. M. Lagardère, ayant exprimé que les activités civiles de son groupe avaient besoin, pour de nombreuses années encore, des bénéfices du militaire, avait proposé une solution. Elle revenait à *« laisser de fait le contrôle du groupe aux mains des actuels actionnaires »*. Les pouvoirs publics ont en quelque sorte retourné les *arguments du P.-D.G. de Matra. « Il ne faut pas effectivement mettre en cause l'unité de la firme,* a *expliqué en substance le premier* ministre à M. Lagardère, *mais l'Etat doit en avoir au moins le contrôle. » D'où* la décision de prendre 51 % dans la maison mère. La solution est astucieuse. Juridiquement, Matra n'est pas nationalisé. La société restera de droit privé et sera toujours cotée en Bourse. L'Etat en sera simplement l'actionnaire majoritaire. Les modalités de la prise de participation sont fort complexes. Elles prévoient notamment plusieurs augmentations de capital étalées dans le temps. Toutefois, une procédure permettra à l'Etat d'avoir rapidement la majorité des droits de vote.

*L'Etat va ainsi mettre, indirecte*ment, un pied dans le groupe Hachette et renforcer sa position dans Europe 1. Certes, on précise à l'hôtel Matignon que les pouvoirs publics ne cherchent pas à « mettre la main » sur le secteur médias de Matra. Il serait effectivement malsain que l'Etat renforce ainsi encore un peu plus sa présence dans les industries de la communication. Il faut maintenant trouver des solutions qui rendent les « activités presse » de Matra réellement « indépendantes ».

Le problème des groupes à participation étrangère

Le problème de l'indemnisation des actionnaires n'a pas été définitivement tranché mercredi au conseil *des ministres. Certes, on connaît* maintenant le mode de rémunération. Les actionnaires recevront des obligations à quinze ans, *amortissables* et offrant, en principe, un intérêt indexé sur le taux de rendement des *obligations* de première catégorie. Ces titres, garantis par l'Etat, seraient émis, pour les cinq groupes industriels, par une caisse nationale de l'industrie, qui aurait le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Pour le secteur bancaire, on créerait une caisse nationale des banques.

Le calcul de la valeur de l'indemnisation demeure en suspens. La majorité du gouvernement penche toujours pour ne retenir que le seul critère boursier calculé sur la *moyenne* des cours de la dernière année. La période de référence étant bien évidemment prise avant le 10 mai.

Le débat sur ce thème a été assez animé au conseil de mercredi, certains *ministres ayant fait valoir* — à juste raison — que le seul critère boursier risque d'entraîner l'ouverture de contentieux avec des actionnaires étrangers et que, en France, le Conseil constitutionnel risquait de *déclarer* inconstitutionnelle une telle disposition. Pour éviter cet écueil, certains préconisent de prendre en compte le critère boursier, mais aussi l'actif net des entreprises *concernées, voire même* leurs derniers bénéfices, la valeur de l'indemnisation étant déterminée à partir d'une formule mixant ces trois éléments. Le gouvernement va donc demander au Conseil d'Etat — et à d'autres juristes — de réfléchir encore sur ce problème, et le choix *définitif ne serait arrêté qu'au conseil* des ministres du 23 septembre.

Le texte du projet de loi, dans son *troisième chapitre, définit les structures* et le mode de gestion des entreprises nationalisées. Leur conseil *d'administration comporterait* dix-huit membres, sept seraient nommés par l'Etat (en l'occurrence les divers *ministères concernés*) et *six* par les organisations syndicales. Il comprendrait également cinq personnalités choisies en fonction de leur compétence et de leur connaissance de l'activité des entreprises concernées. Le P.-D.G., nommé en conseil des ministres, désignera directement ses collaborateurs.

Le dossier des nationalisations n'en est pas bouclé pour autant. Outre la question cruciale de l'indemnisation et le passage de la loi devant le Parlement, « reste à régler le cas des trois groupes à participation étrangère dominante : I.T.T.-France, Roussel-Uclaf et C.I.I.-*Honeywell Bull*. Le *communiqué* du conseil des ministres indique que les *« discussions se poursuivent avec les actionnaires étrangers de ces groupes afin d'examiner les conditions de la restructuration de leur capital »*. En fait, les négociations n'ont pas réellement commencé.

On remarquera cependant que l'on parle de *« restructuration du capital »* et non de nationalisation. Une formulation qui semble indiquer que le gouvernement ne souhaite pas le départ pur et simple des groupes étrangers, mais bien négocier avec eux les conditions d'une nouvelle coopération, incluant une augmentation de la *part des capitaux français* dans ces entreprises.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

LES DÉCISIONS ARRÊTÉES EN CONSEIL DES MINISTRES

- Nationalisation de cinq groupes industriels : C.G.E., Compagnie de Saint-Gobain, P.U.K., Rhône-Poulenc, Thomson-Brandt.
- Poursuite des discussions avec les actionnaires étrangers des groupes Roussel-Uclaf, I.T.T.-France, C.I.I.-Honeywell-Bull afin d'examiner les conditions de restructuration de leur capital.
- Prise de participation majoritaire (51 %) dans le groupe Matra et dans le groupe Dassault, le contrôle total de cette dernière firme intervenant dans les cinq ans.
- Nationalisation de la sidérurgie (Usinor, Sacilor) par conversion des créances de l'Etat en actions.
- Nationalisation de trente-six banques, soixante-cinq devant rester « indépendantes ».
- Nationalisation de la Compagnie française de Suez et de la Compagnie française Paribas. Rétrocession des participations industrielles non nationalisées détenues par ces groupes.
- Indemnisation : échange des actions ou des parts sociales contre des obligations qui pourront être utilisées pour le rachat des participations industrielles rétrocédées.
- Les conseils d'administration des entreprises nationalisées seront, dans un premier *temps, composés de* représentants de l'Etat, du personnel et des activités publiques et privées concernées par l'entreprise.

Les responsables de la Bourse de Paris souhaitent une reprise des cotations dès le 24 septembre

Attendue depuis plusieurs jours, la suspension de cotation de trente-deux valeurs « nationalisables » inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris et de six autres titres du marché hors cote annoncée le 9 septembre concerne environ 20 % du marché parisien. Au vu de la liste publiée par la Chambre syndicale des agents de change, et qui n'est pas *tout* à fait conforme à ce que prévoyaient les spécialistes, la capitalisation boursière des firmes touchées par cette décision est, en effet, évaluée à quelque 35 milliards de francs par rapport à une capitalisation totale, qui dépassait les 200 milliards de francs en juillet.

Cette liste a, au demeurant, commencé à soulever quantités d'interrogations, la première étant de *savoir s'il s'agit* bien du détail ferme et définitif des titres dont la cotation est *suspendue, et* s'il ne faut pas attendre d'autres « additifs », comme celui qui est intervenu mercerdi en fin d'après-midi, et qui portait sur une demi-douzaine d'établissements bancaires du marché hors cote des Bourses de Paris et de province.

Le fait que cette fameuse liste comporte également les trois banques *nationalisées depuis belle* lurette, à savoir la Société générale, le Crédit lyonnais et la Banque nationale de Paris (émanation de la fusion intervenue en 1967 entre la Banque nationale pour le commerce et l'industrie et le Comptoir national d'escompte de Paris), a suscité une surprise indéniable, et les boursiers ont tôt fait d'y voir la *volonté du gouvernement* de « renationaliser » les quelque 6 %, voire 10 %, du capital de ces banques qui restent dans le public, ce qui n'est nullement prouvé.

Un certain nombre de titres ayant échappé à la suspension de cotation, certains d'ailleurs pour des considérations qui restent inexpliquées (*la Compagnie bancaire, notamment*), les opérateurs ont rapidement eu recours au traditionnel système des vases communicants, et on a assisté mercredi à des hausses confortables sur des actions bancaires telles que U.C.B., Cetelem, U.F.B.-La Hénin, et même industrielles comme Thomson-C.S.F., l'ensemble de la *cote gagnant 3 % sur* la veille.

Que va-t-il se passer maintenant ? Une première incertitude pèse sur la durée de cette suspension des cotations. Initialement prévue jusqu'à ce que le texte du projet de loi soit déposé sur le bureau des Assemblées, il y a fort à parier que les autorités boursières vont faire des pieds et des mains pour que ce délai soit raccourci. Le document final doit être adopté au conseil des ministres le 23 septembre.

La reprise de cotation pourrait donc intervenir dès le lendemain de façon à procéder à peu près dans les dates prévues aux opérations de liquidation (règlement des positions), estiment les responsables du marché. D'autant qu'une trop longue paralysie du marché ne pénaliserait pas seulement les simples actionnaires de « nationalisables », mais aussi les souscripteurs de Sicav, notam*ment les « Sicav 5 000 »* qui continuent à bénéficier des dispositions fiscales de la « loi Monory ».

SERGE MARTI.

SUSPENSION DES COTATIONS DE TRENTE-DEUX SOCIÉTÉS A LA COTE OFFICIELLE

Les titres dont la cotation a été suspendue, mercredi 9 septembre, à l'ouverture de la *Bourse, tant sur les actions* que sur les obligations convertibles cotées sur les marchés « à terme » ou « au comptant » selon les cas, sont les suivants :

- Bourse de Paris : Dassault, C.G.E., Matra, Paribas, PUK, Rhône-Poulenc, Sacilor, Saint-Gobain, Suez, Thomson-Brandt, Usinor, Alsacienne de banque, Banque Hervet, Banque Rothschild, Banque Worms, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial, Crédit industriel de Normandie, Crédit du Nord, Société marseil*laise de crédit, Société* centrale de banque, Séquanaise de banque, Banque nationale de Paris, Crédit lyonnais et Société générale.
- Bourse de Bordeaux : Bordelaise de crédit industriel et commercial.
- Bourse de Lille : Banque Scalbert-Dupont.
- Bourse de Lyon : Société lyonnaise de dépôts.
- Bourse de Nancy : Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, Nancéienne de crédit Varin-Bernier.
- Bourse de Nantes : Banque *de Bretagne*, Crédit industriel de l'Ouest.

D'autre part, la cotation des banques ci-dessous a été suspendue dans l'après-midi de mercredi sur le marché hors cote :

- Bourse de Paris : Banque parisienne de crédit, Banque industrielle et mobilière privée, *Sofinco – La Hénin*, Unions de banques à Paris ;
- Bourse de Lyon : Banque *régionale de l'Ain* ;
- Bourse de Nantes : Banque régionale de l'Ouest.

Enfin, la cotation du Crédit lyonnais, de la Société générale et de la Banque nationale de Paris a été suspendue mercredi 9 août au Stock Exchange de Londres, une mesure identique frappant la cotation à Tokyo de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas (Paribas), seule action française cotée sur cette dernière place avec la Compagnie française des pétroles (C.F.P.).

Matra : une expansion assurée par le secteur militaire

Le groupe Matra, qui compte cinquante mille personnes au total, est aujourd'hui un des premiers fabricants mondiaux d'armes pour l'aéronautique non guidée (roquettes, missiles, engins *solaires*). Le *secteur* militaire, qui a assuré l'expansion de la firme depuis sa création par *M. Chassagne en 1941, a repré*senté en 1980 un chiffre d'affaires de 2 202 millions de francs, *dont plus de 70 % à l'exporta*tion. Si l'on y ajoute les ventes de Matra électronique et de Manurhin, dont le groupe détient 34,5 % du capital, les ventes d'armement se montent au total à 5 593 millions de francs. La branche « espace » a réalisé un chiffre d'affaires de 382 millions de francs.

Ces dernières années, les dirigeants de Matra se sont lancés dans une vaste politique de diversification dans deux directions : la filière électronique et la communication. Ils ont réinvesti une partie des bénéfices « militaires » dans l'acquisition de participations multiples. Parallèlement, Matra a multiplié les accords technologiques avec des firmes américaines et japonaises.

Aujourd'hui, les activités *civiles (environ 6 milliards sans* Hachette) du groupe Matra représentent plus de 55 % du *chiffre d'affaires consolidé*, mais ne génèrent pratiquement pas de bénéfices. Ces activités sont organisées en plusieurs grandes branches.

- *Composants*. — Le chiffre d'affaires est de 115 millions de francs et Matra a conclu des accords avec les firmes américaines Harris, Intel et L.T.I.
- *Automobile* (373 millions de francs). — Le groupe produit la Bagherra et la Murena en collaboration avec Peugeot. Cette branche perd 40 millions de francs.
- *Equipements électroniques automobiles* (3 milliards de francs). — Matra contrôle, notamment, Jaeger et Solex.
- *Transport* (400 millions de francs). — Le groupe fabrique les rames de métro Val et Aramis.
- *Télécommunications* (600 millions de francs).
- *Informatique* (163 millions *de francs*).
- *Horlogerie* (544 millions de francs). — Matra-horlogerie contrôle Jaz, Yema, la marque Bayard et vient de signer un accord avec Seiko.
- *Automatismes* (180 millions de francs).

L'offensive de Matra dans la communication, les médias, aura été l'événement marquant de 1980. Le groupe détient 18 % d'Europe 1 (630 millions de francs de chiffre d'affaires), 20 % d'une société holding, Marlis, qui contrôle elle-même 90 % de Hachette (6,3 milliards de francs de chiffre d'affaires) et la majorité du capital du groupe Quillet-Dernières Nouvelles d'Alsace.

LE « WALL STREET JOURNAL » JUGE SÉVÈREMENT LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE

Les dirigeants français ne se contentent pas *« comme nous avions été tentés de le penser au début »*, de *« quelques gestes socialistes »* avant *« de retourner à la politique économique pragmatique qui avait caractérisé la Cinquième République »*, estime le *Wall Street Journal* dans un éditorial publié mercredi 9 septembre.

« Les actions et déclarations de M. Delors et de ses collègues nous persuadent rapidement du contraire », ajoute le quotidien américain du monde des affaires en rappelant notamment les efforts du ministre de l'économie et des finances pour faire baisser les taux d'intérêt et les menaces qu'il a proférées récemment à ce propos — en des termes *« qui rappellent Robespierre »* — contre les banquiers.

« Les dirigeants socialistes français croient que cela [la baisse du taux d'intérêt] *va contribuer à redonner vie à leur économie en rapide régression, en stimulant les dépenses de consommation et les emprunts des sociétés en vue d'investissements... »*

« Les marchés financiers, écrit le journal, *n'ont pas été impressionnés par ces derniers efforts de passe-passe économique. Le franc français a continué de s'affaiblir et atteint un niveau étonnamment bas : 29 % en-dessous de son cours de fin 1980. »*

« Les marchés comprennent parfaitement bien, ajoute le quotidien, *que les socialistes sont, en fait, en train d'ériger une guillotine financière. Chaque nouvelle preuve d'intervention gouvernementale, particulièrement dans les importants marchés du crédit, ne fait que réduire davantage les investissements. Des taux d'intérêt plus bas que ceux du marché ne font qu'assurer que l'épargne va prendre le chemin des bas de laine où va être transférée illégalement à l'étranger. L'inflation et le chômage vont continuer à augmenter »*, conclut le journal.

L'État contrôlera 95 % des dépôts bancaires

Les décisions prises en conseil des ministres le 9 septembre 1981 sur la nationalisation du secteur bancaire ne s'écartent guère des grandes options définies par M. Mauroy, dans son discours programme du 8 juillet.

La nationalisation sera *« complète »*, et elle est prévue comme telle, à l'exception comme convenu précédemment, des cent trente-six banques sous contrôle étranger, des Sicomi, des maisons de réescompte et des établissements à caractère mutualiste ou coopératif.

La seule petite surprise est la hauteur relative (1 milliard de francs) du montant des dépôts de résidents en dessous de laquelle les banques échappent à la nationalisation

Initialement, un montant de 400 à 500 millions de francs était envisagé, mais il a été doublé *dans le souci de maintenir un* secteur privé qui ne soit pas totalement ridicule face à des établissements sous contrôle étranger exerçant des activités de banque absolument classique, avec des dépôts dépassant 3 milliards de francs : c'est le cas de la filiale française du géant britannique Barclays, sans oublier Neuflize-Schlumberger-Mallet, contrôlée par la banque néerlandaise A.B.N., qui collecte également plus de 3 *milliards de francs*.

Un libéralisme relatif

Dans ces conditions, trente-six établissements sont nationalisables et cent trente-six ne le sont pas. Parmi ces derniers, soixante-dix sont déjà dans la mouvance des trente-six banques précitées plus les trois établissements déjà nationalisés (B.N.P., Crédit Lyonnais et Société générale) — quarante et un étant détenus à plus de 50 %, ce qui les fait tomber, *ipso facto*, dans le champ du *contrôle de l'Etat. Restent, théo*riquement, soixante-cinq banques indépendantes. Le premier ministre, dans son discours, avait manifesté le souci de laisser hors du champ de la nationalisation les petites banques indépendantes *« souvent très utiles à la vie économique locale ou régionale »*.

Parmi ces dernières figurent à Paris De Baecque et Beau, à Marseille Martin-Maurel, Pelletier à Dax, Marze à Aubenas, Gallière à Sarlat, Majorel à Espalion, Baron Frères à Montréjeau, Clément à Morez, Inchausde et Cie à Bayonne.

Le libéralisme relatif du gouvernement doit toutefois être tempéré par une constatation : les trente-six banques nationalisables plus les trois déjà nationalisées collectent, à elles seules, 95 % des dépôts...

En ce qui concerne lesdites nationalisables, leur liste complète ne sera pas rendue publique avant que le Conseil d'Etat en ait pris connaissance. Néanmoins, soi on se réfère à la liste des valeurs dont la cotation boursière *a été suspendue mercredi* 9 septembre, et, compte tenu du fait que seuls les dépôts des résidents sont pris en compte pour la détermination de la « barre » de 1 milliard de francs, une première liste peut être connue.

On y relève sans surprise la Banque de Paris et des Pays-Bas, sans doute Indo-Suez, le Crédit Commercial de France, le Crédit du Nord, le C.I.C. et ses banques associées (Lyonnaise, Bordelaise, Nancéenne, Scalbert-Dupont, CIAL, C.I.O., BRA et BRO) ; des indépendants comme la Marseillaise de Crédit, la Banque Hervet, la Banque de Bretagne, la B.I.M.P. ; des banques de groupe comme Worms, la Séquanaise (U.A.P.) et, sans doute, la Banque de l'Union Européenne et Dreyfus. Citons encore SOFINCO, La Hénin, l'Union de Banque à Paris, et, très probablement, la Banque Vernes. Ce*pendant*, la *banque Lazard*, la Compagnie financière d'Edmond de Rothschild et, sans doute, la SOVAC, se situant sous la barre du milliard, demeureront privées.

Notons, enfin, que le gouverne*ment a décidé de nationaliser « en bloc »* les deux compagnies financières, Paribas et Suez, sans *faire de distinction entre* les différentes filiales de ces groupes. Sans doute, leurs participations industrielles non nationalisées seront rétrocédées, les anciens actionnaires qui souhaiteraient se porter acquéreurs pouvant utiliser, en priorité semble-t-il, les obligations reçues à titre d'indemnité. Mais le problème épineux des *filiales étrangères de ces deux* groupes pourrait se poser ultérieurement. Il s'agit, essentiellement, de filiales bancaires de Paribas en elgique, aux Pays-Bas en en Suisse, sans compter les associations avec la banque d'affaires britannique S.G. Warburg et la société américaine ecker. On sait que dans certains de ces pays la substitution d'un Etat à un partenaire privé serait mal vue.

FRANÇOIS RENARD.

LA LISTE DES BANQUES NATIONALISABLES SELON L'A.F.P.

Selon une dépêche diffusée par l'A.F.P., jeudi après-midi, la *liste* des trente-six banques nationalisables serait la suivante :

Banque de Bretagne ; Banque corporative du bâtiment et des travaux publics ; Banque de La Hénin ; Banque de l'Indochine et de Suez ; Banque industrielle et mobilière privée ; Banque de Paris et des Pays-Bas ; Banque parisienne de crédit au commerce et à l'industrie ; Banque régionale de l'Ain ; Banque régionale de l'Ouest ; Banque de l'*union* européenne ; Banque Chaix ; Crédit chimique ; Crédit commercial de France ; Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ; Crédit industriel et commercial ; Crédit industriel de Normandie ; Crédit industriel de l'Ouest ; Crédit du Nord ; Banque Hervet ; Banque Laydernier ; Monod-Française de banque ; Banque Odier-Bungener-Courvoisier ; Banque Rothschild ; Banque Scalbert-Dupont ; Société bordelaise de crédit industriel et commercial ; Société centrale de banque ; Société générale alsacienne de banque « Sogenal » ; Société *lyonnaise* de dépôts et de crédit industriel ; Société marseillaise de crédit ; Société nancéienne de crédit industriel *et* Varin-Bernier ; Société séquanaise de banque ; Sofinco-La Hénin ; Banque Tarneaud ; Banque Vernes et commerciale de Paris ; Union des banques à Paris ; Banque Worms.

NATIONALISATIONS

DEUX POINTS DE VUE

Au service d'une volonté

(Suite de la première page.)

La France possède les ressources et les capacités qui doivent lui permettre de passer à la contre-offensive et d'agir pour l'avènement de *nouvelles formes de coopération* internationale. Une telle ambition implique continuité, volontarisme et adhésion. La gauche au pouvoir a donc choisi de restaurer la planification démocratique et de faire de l'extension du secteur *public l'outil* d'une forte politique industrielle.

Le Plan et les nationalisations seront l'instrument d'une volonté *collective : ils contribueront puissamment* à l'effort d'investissement, à la dynamisation de l'industrie, à l'épanouissement de la « nouvelle citoyenneté » économique.

Investir pour conduire le changement

Les chiffres témoignent de l'échec du libéralisme. En France, près de la moitié de l' « investissement » est concentrée dans l'immobilier : les ressources ne vont pas *s'investir* spontanément là où elles seraient *les plus utiles pour* le pays : le capitalisme, créateur de marchandises, est de plus en plus dévitalisé par le capitalisme d'argent.

Et pourtant l'investissement productif et l'innovation constituent la priorité des priorités. Seul le redressement de l'investissement peut permettre à l'appareil productif de *résister à la concurrence* internationale et d'exporter. Seul un formidable effort en faveur de la recherche-développement et de l'innovation industrielle peut permettre de relever les défis technologiques : généralisation des micro-processeurs, *apparition des biotechnologies*, premières applications de la robotique... Seule la modernisation massive de certains processus de production et la formation concomitante des travailleurs peuvent assurer la compétitivité future de l'économie française.

Conduire le changement, c'est réhabiliter le Plan ; en faire le cadre d'une prospective fournissant aux différents secteurs de l'économie les *éléments d'une gigantesque et permanente* étude des marchés. Le Plan sera ainsi le lieu où seront prises utilement les principales décisions d'investissement, en concertation avec les entreprises et les collectivités concernées.

Conduire le changement, c'est mobiliser et orienter les ressources *prioritairement vers les investissements* les plus créateurs, pour *combattre le chômage et l'inflation* : une organisation du crédit plus efficacement intégrée aux préoccupations de la période en est la condition.

Le secteur bancaire privé n'est pas adapté à un système de financement où doit prédominer la recherche de la rentabilité à long *terme. Trop sensible aux intérêts* particuliers, il tend à la préservation des situations et des avantages acquis. Son efficacité pour créer des emplois, aider des entreprises momentanément en difficulté, promouvoir l'innovation industrielle est *largement insuffisante.*

La réorientation de l'investissement et son mode de financement en fonction de la nouvelle politique *économique exigent la rénovation* de l'instrument. N'en déplaise aux chantres du libéralisme *financier* : une intervention active de la collectivité par le secteur bancaire postule une intervention préalable dans le secteur bancaire. L'achèvement de *la nationalisation engagée en 1945* doit être l'occasion de réconcilier *la nation avec ses organismes financiers.*

La *maîtrise* publique du *crédit et* sa décentralisation sont gages de rationalité supérieure, du rapprochement des réseaux des besoins exprimés localement. L'indispensable « moralisation » des relations entre banques, P.M.E. et P.M.I. en dépend.

Il faut concevoir une nationalisation complète, préservant, voire restaurant, le pluralisme et la concur*rence. Alors on pourra envisager* la nécessaire *réforme* intellectuelle de l'ensemble de la *profession* du crédit. Un grand service public de crédit, orienté par la satisfaction de l'intérêt général, permettrait d'engager la profession hors des seuls sentiers prudents du monétarisme. *Prévoir et soigner les maux de l'économie*, traiter le « risque industriel », assurer les financements longs par la transformation planifiée du crédit, seront les missions permanentes de cette nouvelle charte du crédit.

L'utilisation pleinement rationnelle de l'appareil bancaire et financier public et para-public par la collectivité appellera — *le moment venu* — l'harmonisation de ses multiples *organismes*. Diverses options sont concevables en matière de participations industrielles : l'Etat, opérateur industriel agissant dans le cadre des grandes options du Plan, *peut utiliser* des structures spécialisées (B.N.I., sociétés de porte*feuille)* ; l'Etat, détenteur de participations, peut laisser aux entreprises nationales et au marché le soin de sanctionner leur rationalité économique. Ce débat intéresse l'avenir du pays. *Il ne peut pas être confiné* dans quelques cénacles.

Dynamiser l'industrie

La croissance à long terme de l'économie dépend — en premier lieu — de sa capacité à susciter des entrepreneurs. Outre la mobilisation des ressources nécessaires à l'investissement, la revitalisation de *l'industrie française exige une forte* capacité d'innovation et de renouvellement. C'est l'une des clés de la bataille contre le chômage : la création d'un emploi industriel entraîne, en moyenne, la création de deux autres emplois.

Une économie industrielle moderne tire sa force à la fois d'un tissu de *moyennes et petites industries diversifiées* et d'un noyau de grands *groupes* industriels. Des entreprises nationales, compétitives, innovatrices, doivent être les « locomotives » de la dynamisation de l'ensemble de l'appareil productif.

Dans les domaines qui commandent l'avenir, dans les secteurs vitaux pour *l'indépendance nationale* et la compétitivité, la présence d'en*treprises publiques sera le moyen* essentiel de développement des filières industrielles jugées décisives. Leur action aura un effet entraînant sur le secteur privé, qu'il s'agisse des retombées de leurs programmes de recherche ou de leur coopération *équilibrée avec* les P.M.E. *L'ensemble* des entreprises d'équipement, dans le cadre d'un code de la sous-traitance, en sera le premier bénéficiaire.

Plus généralement, le secteur nationalisé doit se proposer de stabiliser l'environnement économique des P.M.E., administration comprise. Les grandes entreprises et les P.M.E. *doivent inscrire leurs relations dans* une certaine pérennité et réciprocité d'obligations. Il n'est pas normal que l'autofinancement des grandes entreprises pèse tant sur les P.M.E.

Les entreprises nationales auront *enfin* l'ambition d'assurer la valorisation d'un potentiel d'expansion industrielle, aujourd'hui trop souvent laissé en friche, comme l'exemple récent de la non-fabrication de *vidéo-disques par un groupe nationalisable* vient de le rappeler.

Les entreprises publiques doivent être soumises à un impératif constant *de lutte contre tout* immobilisme, public ou privé. Elles auront à diffuser *l'innovation* technologique, à essaimer en aidant la création d'entreprises. Ainsi pourront-elles jouer un rôle pilote pour ensemencer le terreau économique, favoriser l'éclosion de micro-climats indispensables à l'essor de certains domaines *(traitement de l'information, économies* d'énergie...).

Susciter l'innovation sociale

Les *relations* de l'Etat avec les entreprises nationales devront être *simples et saines.*

Le rôle d'impulsion économique *assigné au secteur nationalisé ne* doit en rien être contradictoire avec *le respect de l'autonomie de gestion* des entreprises. Chaque groupe *industriel* sera conduit à élaborer et à *négocier* avec les collectivités publiques un contrat. Dans les entreprises nationales, la procédure — décentralisée et démocratisée — *sera plus exigeante* ; *le contrat pourrait* comporter un « document stratégique » traduisant en termes économiques une volonté politique : investissements productifs, créations d'emplois, reconquête d'une partie du marché intérieur, recherche d'ac*cords à l'étranger non exclusivement* motivés par les seuls intérêts du groupe...

Etre impliqué dans l'élaboration et le suivi du contrat d'entreprise, désigner ses représentants dans le conseil d'administration ou de surveillance, quelle responsabilité pour *le salarié de l'entreprise* nationale de demain ! Mais quelle incitation à la prise de responsabilité individuelle et collective ! Quel encouragement à la pleine éclosion des capacités et des initiatives aujourd'hui trop souvent entravées ! Dès maintenant, cadres, ingénieurs, ouvriers, employés, doivent se sentir concernés *par l'avenir de leur entreprise.*

La nationalisation ne doit pas être *pervertie, comme elle le fut* par la droite, par l'étatisation. La dynamique de la prise de responsabilité, à tous les niveaux de l'entreprise, la marche vers la « nouvelle citoyenneté *économique* », *méritent* d'être *immédiatement* amorcées.

En attendant que *les droits* nouveaux de contrôle et la participation des travailleurs à la *gestion* des entreprises nationales soient fixés, toute forme d'innovation *sociale* devrait être encouragée *pendant* la période transitoire.

Là encore, les entreprises nationales peuvent être le fer de lance du changement ; *elles doivent* se fixer des objectifs *novateurs* :

— Rôle exemplaire pour *l'obligation* de négocier, la réalisation des *grandes réformes sociales*, la *garantie* des libertés syndicales et civiques, l'accès à la *formation*...

— Effort particulier pour favoriser la reconstitution de la communauté de travail : lutte contre le précariat salarié, négociation d'un accord de groupe, extension des droits nouveaux aux filiales publiques, c'est-à-*dire contrôlées à plus de 50 % par* la société mère ;

— Extension des pouvoirs du comité d'entreprise — et des comités *centraux — notamment* grâce au renforcement de leurs moyens de connaissance de la gestion du groupe.

— *Enfin, initiation* — au niveau du vécu quotidien — des travailleurs à leurs futures responsabilités. Une heure — mensuelle — d'information du personnel sur l'organisation du travail dans l'atelier, le bureau ou le service pourrait ouvrir la voie à de *nouvelles structures destinées à combler* le vide entre le comité d'entreprise et le travailleur isolé.

Les combats d'arrière-garde d'une oligarchie financière menacée dans ses œuvres vives, les campagnes défaitistes des ci-devant responsables de la désindustrialisation du pays laissent, à juste titre, les Français *indifférents. Ils* ont, en choisissant une nouvelle équipe dirigeante, choisi *une autre logique économique. Ils* approuvent largement, tout le confirme, le principe des nationalisations. Ainsi se trouvent réunies les conditions d'un usage moderne, audacieux et réaliste de l'extension du secteur public, au service du redres*sement national et de la démocratie.*

MICHEL CHARZAT.

UNE IMPOSSIBILITÉ PRATIQUE

(Suite de la première page.)

En ce qui concerne le traité de Rome, sans attendre les déclarations du premier ministre Pierre Mauroy le 8 juillet à l'Assemblée *nationale, comme membre de* l'Assemblée parlementaire européenne et ayant été rapporteur de la politique de la concurrence, je savais que l'existence et le développement d'entreprises publiques nationales n'avaient cessé d'être *un sujet de préoccupation* pour les autorités de Bruxelles, non seulement sur le plan des principes de l'établissement d'un Marché commun supposant la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux et *de relations plus étroites* entre les Etats, mais bien évidemment au niveau de l'ensemble des règles de la concurrence applicables aux entreprises, les fameux articles 85 à 90.

C'est d'ailleurs ainsi que j'ai été amené à poser à la *Commission* des Communautés européennes des questions précises dès le *mois de juillet dernier, concernant* non seulement la nationalisation du secteur bancaire français mais également les restrictions *de* concurrence résultant de la nationalisation des onze secteurs de l'économie française *(questions 616 et 617/81).*

Faut-il enfin évoquer l'article 55 de *la* Constitution *bien évidemment* applicable au traité de Rome *et* qui dispose que « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois ! C'est-à-dire que chacun des *députés et sénateurs* français, étant législateur, se doit *de* respecter les engagements internationaux de la France et singulièrement en l'espèce les dispositions du traité de Rome qui sont valables sans limite de délai et quel que soit le gouvernement de la France, à moins *que celui-ci ne* soit un gouvernement révolutionnaire !

Une nécessité publique ?

Chacun sait qu'en nationalisant, et en vertu des textes constitutionnels, l'Etat doit faire adopter une loi de nationalisation démontrant l'existence d'une nécessité publique pour le faire et enfin que les personnes expropriées *doivent recevoir une indemnité* juste et préalable. Ces deux points sont renforcés dans le cadre des obligations internationales de la France, et ceci depuis 1974, par la ratification par la France de la convention européenne des droits de *l'homme.*

Cette convention européenne énonce, en effet, que « *toute personne physique ou morale a droit au respect de ses biens. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et dans les conditions prévues par la loi et les principes généraux du droit international* » (art. premier du protocole additionnel à la convention).

Il est donc clair que les ressortissants français pourront tenter, devant les juridictions nationales françaises, de faire valoir en leur faveur les dispositions de la convention et faire obstacle à la nationalisation.

Enfin d'un point de vue économique, à partir du moment où les ministres responsables du gouvernement affirment qu'ils entendent que les entreprises françaises, face à la concurrence internationale, se développent, *surtout si elles sont petites et* moyennes, en vue de la création *d'emplois*, reconnaissent et confirment par là même que la France n'entend pas s'isoler dans le protectionnisme. Comment peut-on imaginer que le développement des nationalisations et l'extension du secteur public, pour lequel *un secrétariat d'Etat a été spécialement* créé, puissent être compatibles avec les mécanismes de la concurrence internationale.

A la vérité, nationaliser, c'est à terme s'engager dans le protectionnisme et le nationalisme économique.

Nous pouvons d'ailleurs être confiants : le Conseil d'Etat d'abord, le Conseil constitutionnel ensuite et les instances internationales, et singulièrement la Cour de Luxembourg, ne manque*ront pas, si les lois de nationalisation* sont *adoptées*, du fait de la majorité *socialo-communiste* de l'Assemblée nationale, de rappeler le gouvernement à ses obligations internationales.

Du point de vue politique, je demeure persuadé que ce qui aura *été engagé dans* des *conditions* inadaptées à la nécessité de la lutte contre le chômage et l'inflation conduira un jour prochain la représentation nationale à dénationaliser. Ce faisant, nous rendrons hommage aux propos de Jean Jaurès écrits dans *la Dépêche de Toulouse* du 18 mai 1890, qui rappelaient : « *Le courage pour l'entrepreneur, c'est l'esprit de l'entreprise et le refus de recourir à l'Etat ; pour le technicien, c'est le refus de transiger avec la qualité ; pour le directeur du personnel ou le directeur d'usine, c'est la défense de la maison ; c'est, dans la maison, la défense de l'autorité et, avec elle, celle de la discipline et de l'ordre.* »

PIERRE-BERNARD COUSTÉ.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

10 SEPTEMBRE

Nouvelle hausse des « non-nationalisables »

Dans un marché amputé de 20 % environ de sa capitalisation boursière après les suspensions de cotations annoncées la veille, les opérateurs se rabattent sur les « non-nationalisables » ce jeudi.

Tout est bon, ou presque, pour investir des capitaux devenus abondants depuis la nouvelle réglementation sur les dépôts à terme, outre les sommes potentielles que représente le produit des dividendes 1980 qui n'a pas encore trouvé chaussure à son pied au fil des compartiments.

Autour de ces derniers, l'animation est comble et les ordres en carnet volumineux. Déjà mercredi, jour de ladite suspension de 32 titres à la cote officielle et 6 au hors-cote, le volume d'affaires avait atteint 180 millions de francs à terme et il est vraisemblablement supérieur ce jeudi.

Quantité de titres se trouvent très courtisés et l'indicateur instantané gagne 1,5 % malgré les prises de bénéfices affectant certaines actions très en vue la veille, telles Thomson-C.S.F. et Valéo. Ces dernières abandonnent respectivement 3 % et 4 %, entraînant Métal. Normandie, Fives-Lille, Pompey avec des replis de 6 % environ.

Les bancaires continuent à profiter de la situation, notamment La Hénin (+ 11 %), Crédit foncier immobilier (+ 7 %), Cetelem (+ 6 %).

Aux étrangères, les mines d'or sont en progrès, à l'instar du cours de l'or qui s'est établi à 448 dollars l'once à la City. En hausse depuis le début de la semaine, l'emprunt 7 % 1973 cote 7 800 F, tandis que le lingot s'inscrit à 89 995 F (+ 600 F) et le napoléon à 901 F (– 5 F), la devise-titre baissant un peu, à 7,38/7,40 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GROUPE LESIEUR. — Les résultats consolidés du groupe pour le premier semestre de l'exercice en cours font apparaître un chiffre d'affaires de 2,68 milliards de francs, en augmentation de 32,1 % sur celui de la période correspondante de 1980.

La marge brute d'autofinancement et la part du groupe du bénéfice net après provision pour participation des salariés s'établissent respectivement à 125,8 et 72,3 millions de francs, montants comparables à 84,1 et 49,8 millions de francs pour le premier semestre de l'année précédente.

ITO YOKADO. — Au cours d'une réunion d'information préalable à l'introduction de la société japonaise le 16 septembre prochain à la Bourse de Paris, M. Ito, le fondateur de cette chaîne, a déclaré qu'au cours des cinq prochains exercices le chiffre d'affaires de sa société devrait s'accroître de 17 % environ par an, tandis que la progression du bénéfice se situera autour de 20 %.

A l'heure actuelle, précisons-le, Ito Yokado réalise un chiffre d'affaires d'une vingtaine de milliards de francs, dégageant un bénéfice net de 400 millions de francs.

Dans l'immédiat, cependant, les objectifs de M. Ito ne seront pas atteints, compte tenu du ralentissement économique qui sévit également au Japon.

En raison de la suspension de la cotation d'un certain nombre de valeurs françaises à la Bourse de Paris, le calcul des indices communiqués par l'INSEE se fera sur un échantillon de quarante valeurs au lieu de cinquante précédemment, et ce, jusqu'à la fin de l'année, indique l'INSEE.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	8 sept.	9 sept.
Valeurs françaises	90,7	92,9
Valeurs étrangères	151,5	149,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	95,1	96,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 9 sept. .... 17 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	9/9	10/9
1 dollar (en yens)	232,85	233,20

NEW-YORK

Légère reprise

Mettant un terme, sans doute provisoire, à la baisse continue du marché new-yorkais qui s'est traduite par un repli de 33 points au cours des trois dernières séances en termes d'indice Dow Jones des *industrielles, ce dernier a opéré un léger* redressement mercredi, terminant en hausse de 2,76 points à 853,88.

La séance a été écourtée d'une demi-heure en raison d'une panne électrique, mais le volume des transactions a tout de même atteint 50,43 millions d'actions *contre 47,34 millions la veille,* les hausses concernant finalement 836 titres, face à 629 baisses et 377 cours inchangés.

Pour les spécialistes, cette velléité de reprise de Wall Street est uniquement à mettre au compte des achats « à bon marché » que permet de réaliser la chute régulière de la cote depuis plusieurs semaines.

Les analystes se contentent de prendre acte, une fois de plus, des déclarations toujours aussi contradictoires à propos de l'évolution future des taux d'intérêt. *Tantôt ce sont les parlementaires républi*cains qui prévoient de recourir à une action auprès du Congrès pour contribuer à faire baisser les taux d'intérêt, tantôt ce sont les propos tenus par les occupants de *la Maison Blanche* qui jettent un nouveau trouble dans les esprits. Le porte-parole adjoint de l'exécutif, M. Larry Speakes, a ainsi déclaré, mercredi, que les taux d'intérêt aux Etats-Unis ne devraient pas diminuer avant la fin de l'année.

VALEURS	Cours 8 sept.	Cours 9 sept.
Alcoa	25 7/8	26 3/4
A.T.T.	54 3/8	55
Boeing	23 1/2	23 3/8
Chase Manhattan Bank	48 3/4	48 1/8
Du Pont de Nemours	39	39 1/8
Eastman Kodak	64 1/2	64 1/2
Exxon	31 1/2	31 7/8
Ford	19 5/8	19 3/4
General Electric	55	54 1/2
General Foods	28	28 1/2
General Motors	46 1/8	45 5/8
Goodyear	18 1/8	17 7/8
I.B.M.	54	54 1/4
I.T.T.	25 1/4	26
Mobil Oil	27	26 1/2
Pfizer	42 1/2	43
Schlumberger	55 1/4	55 1/4
Texaco	35 1/4	34 7/8
U.A.L. Inc.	19	19
Union Carbide	48 1/2	48 7/8
U.S. Steel	28 3/4	28 5/8
Westinghouse	26 1/2	28 1/2
Xerox Corp.	46 3/4	46 7/8

BOURSE DE PARIS 10 SEPTEMBRE COMPTANT

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	160 20	166 80 d	Banque Nat. Paris	257	....	Centrest (Ny)	105	104 o	Comp. Lyon-Alem.	188	180 50
Aciers Peugeot	82	....	B.O.I.C.	21 40	22 30	Cerabati	155	151 50	Concorde (La)	240	257 50 d
Actibail	125	125	Banque Worms	172	....	C.F.F. Ferrailles	200	195 40	C.M.P.	29 80	20 80 o
Agence Havas	606	605	Bénédictine	880	880	C.F.S.	525	515	Conte S.A. (Li)	35	33 o
A.G.F. (St Cent.)	742	740	Bernard-Moteurs	50	50	C.G.I.B.	12 80	13 30 d	Crédit (C.F.B.)	121 50	126 30 d
A.G.P. Vie	2500	2500	Biscuit (Générale)	426	435	C.G.Maritime	13	....	Créd. Gén. Ind.	190	196 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Un. Imm. France	207	209
Un. Ind. Crédit	222	225
Union Ind. Ouest	253 40	263 50 d
Usipol	160	160
Vincey Bourget (Ny)	13 45	....
Virax	54	53
Waterman S.A.	204	205
Brass. du Maroc	190	....
Brass. Ouest-Afr.	37 80	39 30

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
La Mure	70 20	....
Métallurgique Minière	138 50	....
Océanic	26 80	....
Petrofigaz	421	....
Pronuptia	235	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	63	....
Ufinex	190	....
Voyer S.A.	2 40	2 35
Rorento NV	372 50	365

SICAV

	Émission Frais inclus	Rachat net
Uni-Japon	656 57	628 71
Unirente	1386 42	1340 83
Valorem	272 26	259 91
Worms Investiss.	462 48	441 52

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2431	4,5 % 1973	2429	2450	2458	2424 90
3180	C.N.E. 3 %	3190	3190	3190	3186
486	Air Liquide	501	515	519	505
380	Als. Superm.	356	355	355	353
92	A.L.S.P.I.	105	105	105	105
275	Eurafrance	306	320	321	314
690	Europe n° 1	734	745	760	745
550	Facom	545	545	545	540
140	Finextel	140 20	141 80	141 80	138 90
129	Fives-Lille	138 50	130	130	130
98	Fonderie (Gén.)	92	95 50	95 50	93 60
285	Penhoet	280	284	285	278 40
310	Pernod-Ricard	314 50	319 90	320	315 10
114	Pétroles (Fse)	124	128 80	129	126 30
163	— (obl.)	168 20	169	169	167
29	— (certific.)	31 80	32 50	32 50	32
60	Pétroles B.P.	61 80	60	61 10	59
285	U.I.S.	273	296	295 50	296
102	U.C.B.	147	150	147	147
7	Usinor	7 50	....	....	....
92	— (obl.)	94 20	....	....	....
125	U.T.A.	128	129	132	128
250	Valéo	245	231	235	231
345	Gen. Motors	345	333 50	336 c	333 c
68	Goldfields	69 20	68 55	69 60	69 20
101	Harmony	111	113 30	113 50	111
27	Hitachi	24 70	24 25	24 15	24 30
365	Hoechst Akt.	380	381 80	381 80	378 80
38	Imp. Chemical	38 10	36 50	36 50	35 80
131	Inco. Limited	121	120	120	116 30
181	Dome Mines	181 10	179 50	180	180
210	Driefontein Cst	210	216 80	216 80	215
320	Du Pont-Nem.	299	297	298	291 10
505	Eastman Kodak	475	477	477	474
94	East Rand	103 20	107 50	107	105 50
275	Ericsson	249	251	251	250
250	Exxon Corp.	239	237	237 c	238 c
145	Ford Motors	144	143 50	143 50	141
270	Free State	284 50	294 80	285	290 10
143	Gencor	150 50	152 30	153	151
405	Gén. Electr.	404 30	413	410 50	405
53	Shell transp.	48 50	48 10	48	47 50
670	Siemens A.G.	696	692	692	705
148	Sony	131 70	134 50	134	134 50
410	Unilever	413	413	413	....
106	Un. Min. 1/10	102 20	102 10	102 10	....
365	Unit. Techn.	328	322 80	322 80 c	325 c
310	West Deep	301	308	311 50	301 50
595	West Drief.	594	601	601	591
415	West Hold.	433	443	442	440
340	Xerox Corp.	349	346 50	346 50	348
3 42	Zambia Corp.	3 01	3 10	3 15	3 10

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 822	5 797	5 680	5 920
Allemagne (100 DM)	239 450	239 950	232	244
Belgique (100 F)	14 612	14 657	13	13 700
Pays-Bas (100 fl.)	216 300	216 870	209	220
Danemark (100 krd)	76 565	76 820	73	78
Norvège (100 k)	95 900	96 330	84	99
Grande-Bretagne (£ 1)	10 388	10 377	10	10 800
Grèce (100 drachmes)	9 795	9 820	....	....
Italie (1 000 lires)	4 781	4 790	4 650	5 060
Suisse (100 fr.)	276 800	278 300	272	285
Suède (100 krs)	111 300	111 240	108	113 500
Autriche (100 sch)	34 130	34 170	33 200	34 800
Espagne (100 pes.)	5 832	5 828	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 825	8 780	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	4 843	4 817	4 700	4 930
Japon (100 yens)	2 504	2 492	2 400	2 530

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10/9
Or fin (kilo en barre)	89500	90000
Or fin (en lingot)	89395	89995
Pièce française (20 fr)	908	901 10
Pièce française (10 fr)	499 90	500
Pièce suisse (20 fr)	740 10	745 10
Pièce latine (20 fr)	750	756
Souverain	820	829 90
Pièce de 20 dollars	3870	3900 40
Pièce de 10 dollars	1849 80	1990
Pièce de 5 dollars	900 10	899 90
Pièce de 50 pesos	3750	3750
Pièce de 10 florins	720	712



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Demain
Le Monde
publiera :

- UNE DÉCLARATION DE M. RALITE, *ministre de la santé.*
- LES NATIONALISATIONS ET LA CONSTITUTION : le point de vue de M. Aurillac.
- UN ENTRETIEN AVEC M. KLAUSEN, président de la Banque mondiale.
- IDÉES : Cinéma (la page « Afrique » prévue pour ce vendredi est reportée à une date ultérieure, en raison de l'actualité).
- LOISIRS ET TOURISME : Au Pays basque.

LE SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

La presse de Londres est sceptique sur les résultats de la visite de M. Mitterrand

Attendu ce jeudi 10 septembre, en début d'après-midi, à Londres, M. Mitterrand devait avoir, le même jour, avec Mme Thatcher un premier entretien en tête à tête. Ce sixième sommet franco-britannique se terminera, vendredi en fin de matinée, par une conférence de presse conjointe du président de la République et du premier ministre britannique.

M. Vauzelle, porte-parole de l'Elysée, a précisé, mercredi, que les entretiens seront abordés, du côté français, avec « la volonté d'accroître les échanges entre les deux pays » et de « mettre en œuvre une véritable relance communautaire ». « La France s'intéresse à tout ce qui se passe dans le monde, et bien entendu à ce qui se passe en Irlande du Nord, a-t-il ajouté. Mais ce problème relève de l'autorité du gouvernement britannique et il ne sera pas abordé. »

La délégation française devait, en principe, tenter de convaincre ses interlocuteurs britanniques d'accepter un engagement chiffré pour l'aide aux pays les moins avancés, les réticences de Londres retardant encore, ce jeudi 10 septembre, la réalisation d'un accord sur cette question à la conférence de Paris (« le Monde » du 9 septembre).

De notre correspondant

Londres. — La presse britannique manifeste, ce jeudi 10 septembre, premier jour de la visite de M. Mitterrand à Londres, un certain scepticisme quant aux résultats qu'il faut attendre de ce sommet. Les déclarations de *bonne volonté ne manquent* pourtant pas de part et d'autre. Le *Sunday Telegraph* (conservateur) va même jusqu'à parler d'une atmosphère « *d'excitation* » au Foreign Office, où l'on se garde plutôt, d'habitude de manifester des sentiments extrêmes. De son côté, le président de la République, dans un entretien avec le *Times* (indépendant) explique que, malgré les différences existant entre les pays — « *Mais elles existaient aussi en 1904,* ajoute-t-il dans une référence à l'Entente cordiale, — *ce qui importe, c'est l'état d'esprit. Ce que je veux faire, c'est mettre en avant chaque chose qui puisse être préservée dans notre approche commune* ».

Cette relance d'une sorte d'entente cordiale « *ne sera pas facile* », écrit le *Guardian*, ne serait-ce qu'à cause de la méfiance existant entre les deux pays. Méfiance — précise le quotidien libéral — « *à laquelle, depuis qu'elle est premier ministre, Mme Thatcher a apporté sa modeste contribution (...)* » « *Il n'est pas évident*, poursuit le *Guardian*, *que le changement de gouvernement en France ait très profondément modifié les positions nationales fondamentales.* » Pourtant « *le point important, c'est que le nouveau gouvernement français est mieux disposé que son prédécesseur par rapport au développement des relations avec la Grande-Bretagne*, estime de son côté le *Times* ».

Pour le *Financial Times*, « *le danger, c'est que les deux gouvernements consacrent deux jours à un double monologue, et qu'une occasion précieuse soit ainsi perdue de clarifier un peu l'atmosphère* ». Le *Guardian* met l'accent sur le même danger en soulignant que, à propos du contentieux communautaire, « *Mme Thatcher se tromperait elle-même si elle supposait que la position officielle française a changé. De même, M. Mitterrand se tromperait-il lui-même s'il en venait à supposer que Mme Thatcher est une personne facile, avec qui établir des relations personnelles chaleureuses* ». Mais le président de la République paraît tout à fait averti de cet obstacle, si l'on en croit ses déclarations au *Times* : « *L'avantage, avec Mme Thatcher, à laquelle je m'opposerais si j'étais britannique, est qu'elle dit ce qu'elle pense. Je suis décidé à faire de même, ainsi, il nous sera facile de nous dire oui ou non.* »

DANIEL VERNET.

L'Angleterre reste une puissance mondiale dont les ressorts sont surprenants

déclare le chef de l'État au « Times »

« *Soyons indulgents. Les difficultés économiques sont éprouvées à différents moments par différents pays. Un état de faiblesse momentané ne doit pas m'autoriser à nier la réalité profonde que l'Angleterre reste un très grand peuple, et une puissance mondiale, dont les ressorts sont surprenants et remarquables* », dit notamment M. Mitterrand dans son entretien avec le *Times*, publié jeudi 10 septembre par ce journal, et dont les services officiels de l'Elysée ont fourni une traduction.

Le président de la République précise encore qu'il n'a jamais dit que le Concorde devait être abandonné. Il a simplement souligné dans une conversation qu'il avait décidé de ne pas utiliser le supersonique pour aller à Ottawa, parce que la dépense entraînée ne lui paraissait pas justifiée. Mais il est entendu que les deux gouvernements procéderont à un examen de la situation de Concorde et que rien ne sera fait unilatéralement.

M. Mitterrand est plutôt pour le tunnel sous la Manche, « *mais je ne vais pas faire la guerre à l'Angleterre pour l'obliger à le creuser* », ajoute-t-il. Il y a en outre, selon lui, beaucoup de possibilités de coopération dans le domaine militaire. Non pas sur la décision d'emploi de la force nucléaire, qui « *ne peut être que nationale par définition* », « *mais dans tout ce qui précède cette décision — l'armement, la stratégie, les progrès industriels, les communications, les liaisons et les alliances, — dans tout ce long chemin, je souhaite qu'il y ait une bonne coopération avec la Grande-Bretagne, qui elle-même est dotée de l'arme nucléaire* ».

Interrogé sur une éventuelle contradiction entre l'attitude française sur les relations Est-Ouest et les problèmes Nord-Sud, M. Mitterrand s'est exclamé : « *Pourquoi voulez-vous que, dans les rapports internationaux, la logique française soit la même que la logique américaine ? Je ne suis pas moins conscient du danger soviétique, tant par la subversion que directement. Mais interpréter historiquement l'évolution des peuples d'Amérique latine, et spécialement d'Amérique centrale, au regard d'une analyse simpliste Est-Ouest, et spécialement du communisme et de l'anticommunisme, c'est absurde.*

» *C'est la misère et l'exploitation de ces pays, soumis sur le plan politique à des dictatures impitoyables, qui provoquent les révolutions. Ces révolutions cherchent des appuis. Et si le monde occidental apparaît comme l'ennemi et le garant des oligarchies au pouvoir, ils iront chercher des armes ailleurs. Je voudrais casser cette logique-là. C'est cela la politique de la France. La politique française considère que les Américains dans cette affaire d'Amérique centrale ont une politique contestable et simpliste.* »

Il en va de même en politique intérieure, où « *combattre le communisme n'est pas forcément nier que la misère des couches sociales les moins favorisées, si elle n'a pas de débouchés, se porte vers le communisme. C'est pourquoi je fais une politique de gauche au nom du socialisme, qui n'est pas le communisme* ».

Interrogé sur le soutien aux mouvements révolutionnaires, M. Mitterrand a répondu : « *Oui, les mouvements authentiquement révolutionnaires. L'engagement d'amitié avec les Etats-Unis ne passe pas par le soutien de toutes les dictatures dans le monde.* »

A propos du Proche-Orient, M. Mitterrand réaffirme son amitié pour Israël et ajoute : « *Ce qu'il ne faut pas, c'est que la Communauté européenne paraisse condamner toute méthode diplomatique autre que la méthode dite globale.* »

Interrogé sur le type de socialisme qu'il veut instaurer en France, celui de Salvador Allende ou de M. Willy Brandt, le président de la République répond : « *Je refuse ces définitions. Le socialisme français est riche de toutes les expériences de la social-démocratie, qui ont souvent donné des résultats remarquables, mais qui, comme toutes les expériences, ont aussi connu des échecs. Nous pouvons nous dire, par exemple, que si les socialistes Suédois avaient effectué davantage de nationalisations industrielles, au lieu de nationaliser les institutions sociales, ils auraient mieux résisté à la contre-offensive du grand capital, peut-être.*

» *Par contre, les expériences de nationalisations en Allemagne ont du bon, mais ne sont pas suffisantes pour assurer le progrès social. Les nationalisations de 1945, en France, ont été trop des étatisations. Nous tirons le meilleur de toutes ces expériences.* »

● *M. Cheysson en Mauritanie.* — Le ministère des relations extérieures a annoncé, jeudi 10 septembre, que le ministre avait reçu, mercredi, son homologue mauritanien, le commandant Ahmed Ould Minnih, et qu'il a accepté de se rendre en visite officielle à Nouakchott. Dans le contexte des récents déplacements du ministre au Maghreb, cette visite aura lieu avant la fin de l'année, précise le communiqué.

Le numéro du « Monde » daté 10 septembre 1981 a été tiré à 573 427 exemplaires.

Présidé par M. Van Agt

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS PRÊTE SERMENT LE 11 SEPTEMBRE

La Haye (A.F.P.). — Les quatorze nouveaux ministres du gouvernement de centre-gauche des Pays-Bas et M. Andréas Van Agt, premier ministre démocrate-chrétien sortant, ont achevé, le 10 septembre, leur réunion constitutive du cabinet.

Six portefeuilles sont attribués aux démocrates-chrétiens (C.D.A.), cinq aux socialistes et trois à Démocratie 66 (néo-libéraux). Les nouveaux ministres pourraient prêter serment vendredi matin 11 septembre.

Le gouvernement est ainsi constitué :

Premier ministre (président du conseil) : M. Andréas Van Agt (C.D.A.).

Vice-premier ministre, affaires sociales, ministre coordonnateur pour le secteur économico-social, ministre *des affaires antillaises* : M. Joop Den Uyl (soc.).

Vice-premier ministre, affaires économiques : M. Jan Terlouw (D. 66).

Affaires étrangères : M. Max Van Der Stoel (soc.).

Finances : M. Fons Van Der Stee (C.D.A.).

Logement et aménagement du territoire : M. Marcel Van Dam (soc.).

Coopération au développement : M. Kees Van Dijk (C.D.A.).

Education et sciences : M. Jos Van Kemenade (soc.).

Santé publique et environnement : Mme Til Gardenies (C.D.A.).

Agriculture et pêches : M. Jan de Koning (C.D.A.).

Défense : M. Hans Van Mierlo (D. 66).

Justice : M. Jacob de Ruiter (C.D.A.).

Intérieur : M. Ed Van Thijn (soc.).

Transports et voies fluviales : M. Henk Zeevalking (D. 66).

Le gouvernement compte en outre dix-sept secrétaires d'Etat, dont l'un aux affaires étrangères et qui est chargé de l'Europe. Ce poste est confié à M. Hans Van de Broek.

A Antenne 2

M. PATRICK LECOQ EST NOMMÉ ÉDITORIALISTE

M. Patrick Lecoq, présentateur du journal Antenne 2 Midi vient d'être nommé, par M. de Virieu, directeur de l'information, éditorialiste, chargé des problèmes de défense et de stratégie.

[Né le 14 novembre 1943 à Paris, M. Lecoq a commencé sa carrière de journaliste à France-Inter. Entré dès 1966 à Inter-Service-Jeunes, et *passé ensuite à la rédaction du* journal, il en fut exclu en 1968. Muté alors à Strasbourg, il a retrouvé en 1970 la rédaction de France-Inter pour laquelle il a *effectué alors* un certain nombre de reportages, notamment au Vietnam et au Bengladesh. Après avoir été successivement l'adjoint de René Duval puis de Philippe Gildas, il a été nommé responsable des émissions du matin, et fut appelé à Antenne 2 en septembre 1975 au poste de rédacteur en chef adjoint. C'est au mois de janvier 1979 qu'il a lancé Antenne 2 Midi dont il assure depuis la présentation.]

Plusieurs membres du gouvernement sont attendus à la fête de « l'Humanité »

M. Roland Leroy, membre du bureau politique du parti communiste, directeur de *l'Humanité*, a présenté à la presse, mercredi 9 septembre, le programme de la fête de *l'Humanité*, organisée au parc paysagé de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), les 12 et 13 septembre.

M. Leroy a déclaré que cette fête, qui sera, cette année, la « *fête du changement* », sera marquée par la participation de M. Georges Marchais au journal de la mi-journée, sur *TF 1*, le 12 septembre, et par le discours que le directeur de *l'Humanité* prononcera au cours du meeting qui se tiendra le lendemain dimanche, dans l'après-midi.

« *Six ministres au moins* » (1), a indiqué M. Leroy, se rendront à la fête, de même qu'une délégation de l'hebdomadaire socialiste, *l'Unité*, conduite par son directeur, M. Claude Estier. Le bureau confédéral de la C.G.T. sera également accueilli à La Courneuve.

Les participants à la fête de *l'Humanité* seront invités à signer une pétition contre la bombe à neutrons. Le Mouvement de la jeunesse communiste exprimera sa solidarité envers les prisonniers grévistes de la faim d'Irlande du Nord en recevant M. Sean Sands, frère de Bobby Sands, mort à la suite d'un jeûne, et M. Owen Caron, élu député pour remplacer ce dernier.

La partie artistique de la fête fera une large place à un hommage à Picasso pour le centenaire de sa naissance. Outre des expositions de gravures et d'illustrations du peintre, un spectacle lui sera dédié, dimanche soir, mis en scène par Humbert Camerlo, avec la participation, notamment, des chorégraphes Moses Pendleton et Allison Chase et du groupe de recherche chorégraphique de l'Opéra de Paris. Se produiront également sur la « grande scène », samedi et dimanche, Michèle Bernard, Pia Colombo, Catherine Lara, Martial Solal, Ray Charles, Marie-Paule Belle et Eddy Mitchell.

(1) Il s'agit des quatre ministres communistes, MM. Fiterman, Le Pors, Ralite et Rigout, et de deux socialistes, MM. Fillioud (communication) et Lang (culture).

L'INSTALLATION DE M. BIDALOU AU TRIBUNAL DE PONTOISE EST REPORTÉE

Le tribunal de Pontoise a décidé mercredi 9 septembre de surseoir à l'installation solennelle de M. Jacques Bidalou dans ses fonctions de substitut du procureur de la République de Pontoise. La réintégration de ce magistrat révoqué depuis le 8 février par le conseil supérieur de la magistrature pour manquements graves aux devoirs de son état (*le Monde* du 10 février) est officielle depuis la publication au *Journal officiel* du 28 août de deux décrets, l'un le réintégrant, l'autre le nommant à Pontoise.

La décision du tribunal de surseoir à statuer sur l'installation de M. Bidalou a été prise en raison de la volonté de ce dernier de commenter les conditions de sa réintégration. Au début de la cérémonie, qui a commencé avec vingt-cinq minutes de retard, le procureur a déclaré : « *Plaise au tribunal d'installer M. Jacques Bidalou à son poste de substitut où il a été nommé par décret.* »

M. François Moreau, vice-président au tribunal de Pontoise, qui présidait l'audience, est alors intervenu et, après avoir interdit que des photos soient prises, a précisé : « *M. Bidalou ayant fait part de son intention de déposer des conclusions concernant les conditions de sa réintégration, le tribunal surseoit à statuer en ce qui concerne son installation. L'audience est levée.* »

Commentant cet incident, M. Bidalou s'est plaint de « *la mauvaise volonté bureaucratique* » destinée à l'empêcher de parler. Il a fait remarquer que le décret le radiant n'avait pas été rapporté et que deux textes contradictoires — « *l'un qui radie, l'autre qui réintègre* » — se trouvaient donc actuellement en vigueur. « *Je n'accepte pas que les violations de Peyrefitte se perpétuent*, a-t-il conclu. *Je suis réintégré, donc je dois être installé. Je m'en remets maintenant au président de la République, garant de l'indépendance de la magistrature.* »

DÉCÈS

DE M. DE TINGUY DU POUËT SÉNATEUR DE LA VENDÉE

M. Lionel de Tinguy du Pouët, ancien ministre, sénateur de la Vendée, inscrit au groupe de l'Union centriste, est décédé mercredi soir 9 septembre à Paris.

Il sera remplacé au Sénat par son suppléant, M. Louis Caiveau, entrepreneur de bâtiment, conseiller général centriste du canton de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et maire de Saint-Hilaire-de-Riez.

[Né le 6 avril 1911 à Paris, Lionel de Tinguy du Pouët, ancien élève de l'Ecole polytechnique, lauréat et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, licencié en droit, avait suivi la même carrière que son père, Jean de Tinguy du Pouët, en entrant, en 1935, comme auditeur au Conseil d'Etat, où il était devenu maître des requêtes en 1943, puis conseiller en 1960. Il avait quitté l'assemblée du Palais-Royal en 1977.

Mobilisé en 1939, comme capitaine d'artillerie, il avait été fait prisonnier et était resté en captivité pendant cinq ans. Membre de la deuxième Assemblée constituante, il avait été élu député M.R.P. de la Vendée en 1946. Entré en octobre 1949 dans le gouvernement Georges Bidault, comme sous-secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, Lionel de Tinguy du Pouët était devenu secrétaire d'Etat à part entière, chargé des mêmes domaines, en février 1950 jusqu'à ce que, en juillet de la même année, le président du conseil, Henri Queuille, le charge du ministère de la marine marchande.

Battu aux élections législatives de novembre 1958, dans la première circonscription de la Vendée (La Roche-sur-Yon), il avait retrouvé son siège à l'Assemblée nationale aux législatives de 1962, et l'avait de nouveau perdu en 1967. Maire de Saint-Michel-Mont-Mercure depuis 1945, Lionel de Tinguy représentait le canton de Pouzauges depuis 1970. Après en avoir été trésorier général et secrétaire général, il avait présidé l'Association des maires de France de 1965 à 1974.

Elu sénateur de la Vendée en septembre 1977, Lionel de Tinguy, membre de la commission des lois, avait été le rapporteur du projet de loi pour le développement des responsabilités locales, défendu par M. Christian Bonnet, alors ministre de l'intérieur.]

EXPLOSION D'UN COLIS PIÉGÉ A PARIS : Deux blessés

L'explosion d'un colis piégé survenue jeudi 10 septembre à la tour Helsinki, rue Javelot à Paris (13e), a grièvement blessé deux personnes, des ouvriers qui travaillaient sur les lieux. L'un d'eux a eu une main arrachée, l'autre est atteint au visage.

Selon les enquêteurs, les victimes auraient remarqué, en prenant leur travail dans les locaux d'une société, un paquet suspect, et c'est vraisemblablement en le manipulant qu'ils ont provoqué l'explosion.

● *M. Pierre Bérégovoy*, secrétaire général de l'Elysée, a reçu, le 9 septembre, une délégation d'intellectuels français qui souhaitaient attirer l'attention du président Mitterrand sur le drame des grévistes de la faim irlandais, à la veille de son voyage à Londres. La délégation était composée de Mme Catherine Clément, des professeurs Schwartzenberg et Minkowski, de MM. Jean-Edern Hallier, André Glucksman, et du docteur Bernard Kouchner. Ces personnalités ont remis une lettre, signée par cinquante-cinq personnalités, demandant à M. Mitterrand d'intervenir auprès de Mme Thatcher, en faveur des prisonniers politiques irlandais. « *Il nous semble nécessaire de vous faire connaître notre détermination de ne pas laisser mourir, un par un, les Irlandais de ce combat : devoir moral d'ingérence contre l'insoutenable. Nous savons, monsieur le président, que vous en partagez la nécessité* », écrivent notamment les signataires.

A l'issue de l'entretien, le docteur Kouchner a déclaré qu'il n'avait reçu aucune assurance de la part de M. Bérégovoy.

